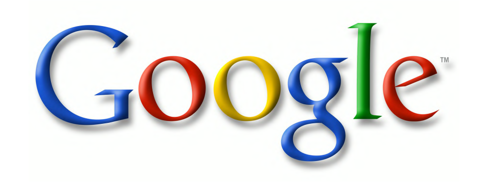
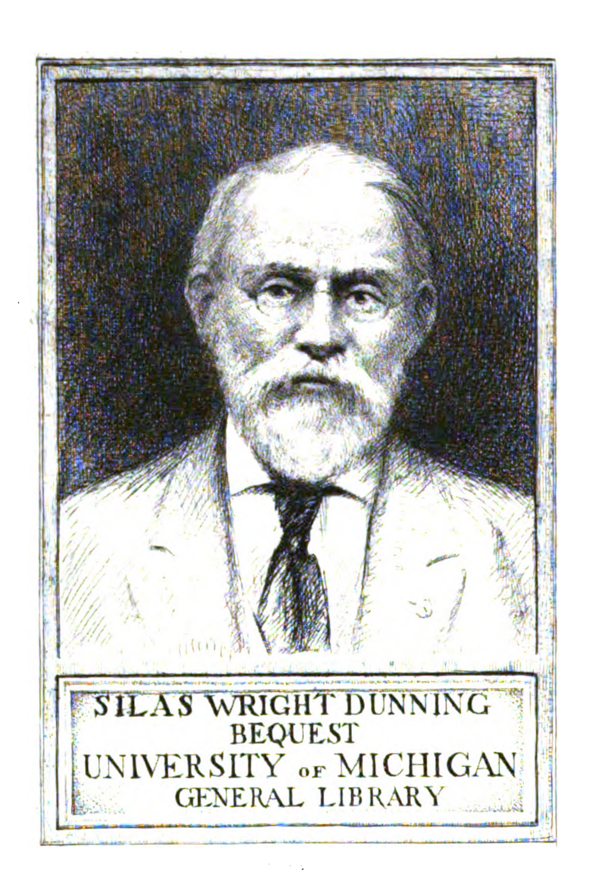








ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DÉPARTEMENT DES VOSGES

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DÉPARTEMENT DES VOSGES.

1878

ÉPINAL
CHEZ M. V. COLLOT, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ
RUE DE LA CASERNE.

PARIS
CHEZ M. AUG. GOIN, LIBRAIRE, RUE DES ÉCOLES, 82.

1878

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

DE L'ANNÉE 1877.

SÉANCE DU 18 JANVIER 1877.

Président : M. Lebrunt. — *Secrétaire* : M. Gebhart.

Le Président donne lecture du rapport de la Commission administrative au sujet de la participation de la Société d'Émulation à l'Exposition Universelle de 1878, et propose de demander l'emplacement nécessaire pour les Annales de la Société et pour les œuvres publiées par ses membres. Cette proposition est adoptée.

MM. Martin et Lapicque (Augustin) ont écrit pour remercier de leur admission dans la Société et de l'envoi de leur diplôme.

M. Graillet, agrégé de l'enseignement spécial, professeur à l'École industrielle d'Épinal, et M. Vallon, vétérinaire à Châtel, sont élus membres de la Société.

Sur le rapport de la Commission spéciale nommée pour préparer des propositions à faire à la Société pour l'instruction élémentaire, la Commission administrative est d'avis que la Société d'Émulation demande une médaille de bronze pour Mlle Clémence Antoine, institutrice libre à Remiremont. La Société adopte cette proposition. Il est décidé en outre qu'on priera la Société pour l'instruction élémentaire de nous adresser à l'avenir, pour que nous puissions les distribuer à notre séance publique, les insignes des récompenses accordées sur notre recommandation.

Au nom de la Commission d'agriculture, M. de Grandprey demande que, pour répondre à la circulaire nº 4 relative à l'exposition d'agriculture, un appel soit adressé à nos lauréats agricoles des dix dernières années dans le but de les engager à prendre part à l'Exposition Universelle.

En ce qui concerne le Code rural, la Commission d'agriculture exprime le désir qu'on demande à la Préfecture ou au Ministère une douzaine d'exemplaires du projet.

Au nom de la Commission administrative, M. Le Moyne propose à la Société d'approuver les comptes de 1876, et de voter des remercîments au Trésorier. Cette proposition est adoptée.

L'ordre du jour n'étant pas épuisé, il est décidé qu'une séance extraordinaire aura lieu jeudi prochain, 25 janvier.

SÉANCE DU 25 JANVIER 1877.

Président : M. Lebrunt. — *Secrétaire* : M. Haillant.

Cette séance est presque exclusivement consacrée à la discussion et à l'adoption du budget de la Société d'Émulation pour 1877.

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 1877.

Président : M. Lebrunt. — *Secrétaire* : M. Haillant.

Correspondance :

Lettre de M. Gebhart qui donne sa démission de Secrétaire perpétuel. Une démarche sera faite auprès de M. Gebhart pour le prier de revenir sur sa décision.

Lettre de M. Defranoux sur la matière colorante du hanneton. Renvoi à la Commission littéraire.

Lettre du Ministère de l'Instruction publique relative aux solennités de la Sorbonne. La Société délègue pour la représenter à ces réunions MM. de Montour, Cherest, Conus et Voulot.

Lettre de M. Graillet qui remercie de son admission et envoie sa photographie.

Lettre de M. Colin, de Combrimont, qui demande que son manuscrit soit renvoyé à M. Maud'heux. Accordé.

Circulaire de l'Académie de Stanislas, de Nancy, relative à l'enquête sur les patois de la région du Nord-Est. Renvoi à la Commission littéraire.

Lettre de M. Jules Dubois qui adresse un tableau de ses observations météorologiques de 1876, ainsi que des détails sur une carte de Lorraine appliquée au mur d'une sacristie en l'église de Puebla (Mexique), trouvée et rapportée par un capitaine de ligne originaire des Vosges.

Lettre du Secrétaire général de l'Académie Giœnia des sciences naturelles, à Catane, qui envoie la médaille commémorative du cinquantième anniversaire de l'existence de cette Société, un diplôme et un volume de ses mémoires.

Lettre de M. Mathieu qui donne des détails sur son dessin du plan de la ville d'Epinal. Renvoi à la Commission d'histoire et d'archéologie.

Tableaux météorologiques pour 1876, par M. Demangeon. Renvoi à la Commission scientifique et industrielle.

Lettre de M. le chanoine Hingre sur la dénomination de Galilée attribuée autrefois au val et au monastère de Saint-Dié. Renvoi à la Commission d'histoire et d'archéologie.

Des rapports sont faits au nom de la Commission d'admission sur les candidatures de M. Guilmoto et de M. Forel. Le vote pour l'élection aura lieu à la prochaine séance.

La Commission scientifique et industrielle propose et la Société adopte la rédaction définitive du programme de ses concours scientifiques et industriels.

M. Le Moyne demande qu'il soit rédigé un règlement de notre bibliothèque. Une commission spéciale est nommée à cet effet.

SÉANCE DU 15 MARS 1877.

Président: **M. Lebrunt.** — *Secrétaire :* **M. Haillant.**

Le Président, en ouvrant la séance, rappelle la perte que la Société vient de faire dans la personne du docteur Crousse. La Société décide que l'expression de ses regrets sera consignée au procès-verbal, et qu'une lettre sera, en son nom, adressée à Madame Crousse.

Lettre de M. Gebhart qui insiste pour que la Société accepte sa démission, et remercie ses collègues de la haute distinction dont ils l'ont honoré. La Société accepte cette démission avec regret, et décide que le vote pour l'élection d'un nouveau Secrétaire perpétuel aura lieu à la prochaine séance.

M. de Montour donne lecture de deux pièces de poésie ayant pour titre, l'une *Genou, terre!* l'autre *Mathilda,* qu'il a écrites pour les prochaines réunions solennelles de la Sorbonne.

Le scrutin a lieu pour l'élection de M. Guilmoto et de M. Forel. Après le dépouillement, M. Guilmoto et M. Forel sont proclamés membres de la Société.

La Société, sur la proposition de sa Commission administrative, désigne les mémoires qui seront insérés dans ses *Annales* de 1877.

M. Voulot donne lecture d'une monographie d'un autel gaulois trouvé par lui à Bouzemont. La Société approuve ce travail pour être lu aux prochaines solennités de la Sorbonne.

M. de Grandprey lit son rapport au sujet de la brochure de M. Grad : *Les forêts en Alsace.* (Voir *Annales* de 1877, page 415).

La Commission d'agriculture propose une modification au programme des concours publié par la Société.

L'ensemble du programme des concours de 1877 est mis aux voix et adopté.

SÉANCE DU 22 MARS 1877.

Président : **M. Lebrunt.** — *Secrétaire :* **M. Haillant.**

Le scrutin est ouvert pour l'élection du Secrétaire perpétuel. Le dépouillement aura lieu dans une heure.

Correspondance :

Lettre de M. le Maire de Rambervillers qui demande une collection des *Annales* de la Société pour la bibliothèque municipale de cette ville. Accordé, dans les limites d'usage, en pareil cas.

Annales de la Vigne-Ecole de Bazerey, 5e livraison, envoi de M. Ravon. Renvoi à la Commission d'agriculture.

Lettre de M. le colonel de Boureulle qui annonce qu'il présentera prochainement à la Société ses *Récits illustrés sur l'Algérie.*

Le Président donne lecture des diverses délibérations qui concernent la Société, prises par le Conseil général des Vosges dans sa session de 1876. Ces délibérations sont relatives : 1° à la subvention que le Conseil général veut bien attribuer à la Société d'Émulation sur les fonds du Département ; — 2° à la part que le Conseil général propose d'attribuer à la Société sur la subvention que le Gouvernement accorde aux associations agricoles ; — 3° à la lettre que le Président de la Société a adressée au Conseil général pour demander que la part de la Société dans les fonds accordés par l'Etat soit reportée à son ancien chiffre ; — 4° au concours que la Société d'Emulation s'est engagée à prêter pour la confection d'une carte agronomique du département des Vosges.

Après le dépouillement du scrutin ouvert au commencement de la séance, M. Cherest est proclamé Secrétaire perpétuel de la Société d'Emulation.

M. Cherest prend place au Bureau et remercie la Société qui est heureuse de lui voir accepter ces fonctions.

Le Président donne lecture des procès-verbaux des séances

de la Commission spéciale de la bibliothèque et du projet de règlement qu'elle a élaboré. La discussion a lieu, et, après délibération, l'ensemble du règlement est adopté de la manière suivante :

RÈGLEMENT

DE LA BIBLIOTHÈQUE

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION.

ART. 1er. — Toutes les publications auxquelles la Société est abonnée, ainsi que celles qu'elle reçoit gratuitement ou à titre d'échange, sont, dès leur arrivée, timbrées, puis déposées à la Bibliothèque de la Société, où tous les Membres peuvent en prendre connaissance.

ART. 2. — Aucun livre, aucune publication ne peut être emportée à domicile dans le mois qui suit la date de sa réception.

ART. 3. — A l'expiration de ce délai, les livres et publications sont, par les soins des bibliothécaires-archivistes, numérotés et classés sur des rayons fermés.

ART. 4. — Il est institué un gardien qui, en l'absence des bibliothécaires tenus seulement à venir à la bibliothèque une demi-heure avant chaque séance, est chargé, sous leur direction, de délivrer aux membres de la Société les livres enfermés et de recevoir ceux qui sont rapportés.

ART. 5. — Tout membre qui veut emporter un livre ou une publication chez lui, après le délai ci-dessus fixé, doit faire inscrire par le gardien de la bibliothèque le livre qu'il emporte, et émarger cette inscription.

ART. 6. — Nul ne doit avoir chez lui plus de trois livres, ou plus de six numéros d'une publication hebdomadaire ou mensuelle, ni les garder plus d'un mois, sauf une permission

écrite du Président de la Société, qui ne l'accorde que dans les cas exceptionnels.

Art. 7. — Tout membre est responsable des ouvrages qui lui sont confiés ; il est tenu de remplacer dans le délai d'un mois ceux qu'il a maculés, détériorés ou perdus ; s'il y a plusieurs volumes, l'ouvrage entier doit être remplacé.

Art. 8. — Le membre qui rapporte un ouvrage doit, pour sa décharge, faire contresigner par l'un des bibliothécaires, ou par le gardien, la date de la rentrée de cet ouvrage.

Art. 9. — Les bibliothécaires doivent constater les infractions au présent règlement, et en faire rapport à la Commission administrative.

Le membre qui les a commises est tenu de verser à la caisse de la Société une amende de UN FRANC pour chaque infraction.

Le produit de ces amendes est employé en achats ou en reliures de livres.

SÉANCE DU 19 AVRIL 1877.

Président : M. Lebrunt. — *Secrétaire* : M. Cherest.

Correspondance :

Lettre du Ministère de l'Agriculture et du Commerce demandant quelles dispositions la Société compte prendre pour les objets qu'elle désire faire admettre à l'Exposition Universelle de 1878. La Société décide qu'une lettre sera adressée au Ministère pour savoir quels peuvent être au maximum, indépendamment des frais particuliers, les frais généraux qu'elle aurait à supporter.

Lettre de M. J. Laurent demandant qu'il soit alloué, sur les fonds disponibles de la Société, un crédit de 25 francs pour remplacement de la pierre de Saint-Bozon, comme borne forestière, conformément aux conditions posées par l'Administration des forêts. Accordé.

Lettre du Président de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire demandant l'inscription de cette Société

au nombre des Sociétés savantes correspondantes de la Société d'Emulation. Adopté.

Communication est donnée des travaux adressés à la Société depuis sa dernière séance.

M. J. Laurent, président de la Commission d'histoire et d'archéologie, fait un rapport sur le volume : Collection Caranda, et propose de témoigner sa reconnaissance à l'auteur.

M. de Boureulle, colonel d'artillerie, en retraite, à Docelles, a la parole. Après quelques mots d'introduction, dans lesquels se révèle immédiatement l'amour que l'orateur porte à l'Algérie, M. de Boureulle expose avec énormément de facilité et de brillant la première partie de ses *Études algériennes*. Ce travail, comprenant la géographie, l'histoire et l'avenir de l'Algérie, se divise en six chapitres ou *Récits*. — Le premier traite particulièrement de la constitution géographique de la région de l'Atlas, des grandes divisions du pays, de l'origine de la race Berbère, et de l'histoire de cette race dans les temps antérieurs à l'Islamisme. Des cartes et une collection de photographies représentant les sites les plus remarquables, les monuments, les types des habitants de ces contrées, permettent de suivre aisément l'orateur qui, tout plein de ses souvenirs, nous captive par le charme de la diction la plus pure et la plus savante. — Des félicitations sympathiques et des remercîments unanimes sont adressés à M. de Boureulle, avec prière de vouloir bien communiquer à la Société la suite de ses *Études algériennes*, et d'en déposer ultérieurement un exemplaire aux archives.

M. Voulot fait part oralement de l'impression qu'a produite à la réunion des délégués des Sociétés savantes, à la Sorbonne, la lecture de son travail sur la découverte d'un autel gaulois, *Pierre de Saint-Bozon*, dans la forêt de Bouzemont. M. Voulot promet à la Société un rapport écrit sur les séances auxquelles il a assité comme délégué de la Société d'Émulation.

SÉANCE DU 17 MAI 1877.

Président : **M. Rambaud.** — *Secrétaire* : **M. Cherest.**

M. le Président ouvre la séance en payant un juste tribut à la mémoire de M. Jules Laurent, conservateur du Musée, membre titulaire de la Société depuis 1834, et président de la Commission d'histoire et d'archéologie. Les obsèques et l'enterrement de M. Jules Laurent devant avoir lieu le lendemain, 18 mai, la Société est d'avis que quelques paroles de dernier adieu soient prononcées sur sa tombe, et M. Rambaud, vice-président, est prié d'être, en cette triste circonstance, l'interprète des sentiments de la Société d'Émulation.

La Société s'occupe de diverses questions d'organisation de son service intérieur.

La Société, confirmant le choix de sa Commission d'agriculture, invite M. Lapicque à la représenter au Concours régional de Nancy, du 28 juin au 2 juillet M. Lapicque sera prié d'insister, à la délibération générale, pour que la somme de 500 fr., votée à l'article 12 pour les gens à gages, soit portée à un chiffre plus élevé.

M. Guilmoto, archiviste du département, et M. Forel, président du Comice de Remiremont, remercient de leur admission comme membres de la Société.

M. Dubois, de Martigny, envoie une carte du canton de Lamarche. Remercîments et renvoi à la Commission d'histoire et d'archéologie, qui s'adjoindra M. de Grandprey.

Présentation de M. E. Arnould. Renvoi à la Commission d'admission.

Rapports des Commissions,

Commission administrative. — M. le Bibliothécaire-archiviste-adjoint dit à la Société où en est son travail de réorganisation de la bibliothèque. Tous les livres sont classés

méthodiquement ; le catalogue est en voie d'exécution. Le bibliothécaire-adjoint insiste pour que chacun s'efforce de faire rentrer les ouvrages absents, et demande l'autorisation de remettre aux membres de la Société qui le désireraient les volumes des *Annales* qui sont en quantité trop considérable sur les rayons. La Société arrête les conditions de cette remise.

Commission d'agriculture. — M. de Grandprey, président de la Commission, rend compte du travail de M. Journet relatif au Code rural. Il émet l'avis de demander au Ministère de l'Agriculture l'introduction dans le projet de Code rural d'une proposition ayant pour objet de mettre à la disposition des non-riverains les eaux qui ne seraient point utilisées par les riverains. La Commission d'agriculture est invitée à compléter, formuler et motiver la proposition à soumettre au Ministère de l'Agriculture et du Commerce.

M. Defranoux donne lecture d'une étude fort intéressante sur les moyens de combattre le phylloxera. M. Defranoux passe successivement en revue tous ceux qui ont été tentés, conclut à leur impuissance, et demande qu'on se hâte d'en chercher d'autres à la fois nouveaux et économiques. La Commission, reconnaissant toute l'utilité que peut avoir le travail de M. Defranoux pour les viticulteurs, en demande l'insertion aux *Annales* (Voir *Annales* de 1877, page 435), et aux deux journaux de la localité.

Commission littéraire et artistique. — M. Rambaud, président, heureusement inspiré par la lecture des deux pièces de vers de M. De Montour : *Genou terre !* et *Mathilda la chanteuse*, se met à l'unisson de l'auteur de ces poésies, et, dans un rapport plein d'énergie, d'élan et de chaleur, en fait ressortir tout le mérite et la valeur. La proposition d'insérer ces poésies aux *Annales* est renvoyée à la Commission administrative. — *Une halte du* 37e *de ligne à Domremy,* poésie de M. Simonet, fait

l'objet d'un second rapport de M. Rambaud. Le rapporteur constate la présence de quelques taches, donne à ce morceau les éloges qu'il mérite, et rend avec lui hommage au 37e de ligne que tous nous avons connu et apprécié.

Commission d'histoire et d'archéologie. — Le rapport de M. Voulot, fait oralement à la séance d'avril, et rédigé, est déposé aux archives.

La Société décide qu'une séance extraordinaire aura lieu le 31 mai pour épuiser l'ordre du jour.

RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 18 MAI 1877.

Obsèques de M. Jules Laurent, président de la Commission d'histoire et d'archéologie.

A neuf heures un quart, les membres de la Société d'Emulation se sont rendus de la Bibliothèque au Musée départemental, dont M. J. Laurent était conservateur.

Au cimetière, M. Rambaud, interprête fidèle des sentiments de la Société tout entière, a adressé un dernier adieu à l'un des plus anciens et des plus dévoués membres de la Société d'Emulation. Les paroles sympathiques et touchantes de l'orateur ont vivement ému les nombreuses personnes qui avaient accompagné au champ de repos l'homme de bien, l'artiste et le savant qui, depuis 1834, avait pris une part si active aux travaux de la Société. (Le discours de M. Rambaud est inséré dans le présent volume à la suite du compte rendu de la séance publique.

RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 22 MAI 1877.

Visite d'adieu à M. Oustry, président d'honneur.

M. Rambaud, vice-président, a exprimé à M. Oustry les regrets qu'éprouve la Société d'Emulation de le voir quitter

le département ; lui a témoigné la sincère gratitude qu'elle éprouve pour l'intérêt et la part qu'il a bien voulu prendre à ses travaux, et lui a manifesté le désir de lui voir garder le titre de membre correspondant, de manière qu'il reste toujours un lien de bonne confraternité entre M. Oustry et la Société.

M. Oustry a remercié chaudement la Société d'Emulation des témoignages de touchante sympathie qu'elle voulait bien lui donner ; et il a promis de rester, de loin comme de près, fidèlement attaché à notre Société, et de se rendre digne du nouvel honneur qu'elle lui faisait en lui proposant de l'admettre au nombre de ses membres correspondants.

RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 27 MAI 1877.

Visite à M. de Saint-Qentin, préfet des Vosges.

Par suite de la convocation adressée par M. le Préfet des Vosges à la Société d'Emulation, en date du 26 mai, tous les membres titulaires étaient priés, par lettre personnelle, de se réunir à la préfecture à onze heures et demie.

M. Rambaud, vice-président, a présenté la Société d'Emulation à M. le Préfet. Il lui a exposé le but de l'association et a jeté un coup d'œil rapide sur les diverses matières de ses travaux.

M. le Préfet a répondu qu'il ne doutait point de l'heureuse influence qu'une telle association devait exercer sur tout le département des Vosges, et que la Société pouvait compter sur son concours dans toutes les circonstances où l'intervention de son autorité pourrait lui être utile.

M. le Vice-président a remercié M. le Préfet en lui disant que la Société prenait acte de ses bonnes paroles et de ses promesses.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 MAI 1877.

***Président*, M. Rambaud. — *Secrétaire*, M. Cherest.**

Il est donné, au nom de la Commission administrative, un compte rendu succinct de la correspondance.

La Société décide qu'une lecture du *Second récit* du travail de M. de Boureulle sur l'Algérie sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

La demande d'enquête sur le maïs et sur les maladies des arbres résineux, et le programme des prix proposés par la Sociéte d'Agriculture de France sont renvoyés à la Commission d'agriculture.

La Société, pour répondre à l'invitation qui lui a été adressée par le Président de la Société centrale d'Agriculture du département de Meurthe-et-Moselle, est d'avis de déléguer son président pour la représenter à la célébration du centenaire de Mathieu de Dombasle, à Nancy, le 28 juin. M. Rambaud, vice-président, est délégué à cette cérémonie.

Bien que la Société ait été invitée par M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce à se faire représenter, par un délégué, à la délibération qui aura lieu au Concours régional de Nancy, elle s'étonne de ne point être appelée à figurer, en la personne d'un de ses membres, dans le jury du concours. Elle décide qu'une lettre dans ce sens sera adressée à M. le Ministre.

Lecture est donnée de la présentation de M. Ch. Laprevote. Renvoi à la Commission d'admission.

Rapports des commissions.

Commission administrative. — Le travail de M. Defranoux sur le phylloxera a été revu par l'auteur. La Commission a décidé qu'elle en proposerait l'insertion aux Annales. — La

même décision a été prise relativement aux poésies de M. de Montour.

Commission littéraire et artistique. — M. Rambaud, président, fait part à la Société de la délibération prise le 15 novembre dernier, par la Commission littéraire et artistique, relativement à l'inventaire général des richesses d'art de la France. Il sera écrit à M. le Préfet dans le sens de cette délibération.

Commission d'admission. — Rapport, par M. Gley, président, sur la candidature de M. Arnould, industriel à Saint-Maurice. Le vote pour l'élection aura lieu à la prochaine séance.

Commission d'agriculture. — Suivant le désir de la Société, la Commission d'agriculture a formulé un vœu pour que les eaux non utilisées par les riverains immédiats fussent mises à la disposition des riverains médiats. M. de Grandprey donne lecture de la proposition à insérer au projet de code rural. Cette proposition, nettement formulée, est adoptée par l'assemblée. Copie en sera transmise à M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce. Elle est ainsi conçue :

Monsieur le Ministre,

Les eaux employées à l'irrigation constituent pour l'agriculture une richesse inappréciable. Ce fait est connu de tous ; il serait certainement superflu de chercher à le démontrer.

D'après notre législation, les riverains immédiats ont seuls droit à l'usage des eaux qui bordent ou traversent les propriétés. Mais souvent soit par insuffisance de ressources, soit par incurie, soit pour tout autre motif, les riverains n'utilisent pas ces eaux et les laissent passer sans profit pour personne.

Frappée de la perte qui en résulte pour la richesse publique, la Société d'Emulation des Vosges pense qu'il serait très-avantageux d'insérer dans le projet de Code rural, soumis en ce moment aux délibérations du Sénat, une disposition d'après laquelle les eaux non navigables ni flottables, qui ne seraient pas utilisées par les riverains immédiats, pourraient, en suite d'une autorisation administrative rendue après enquête, être mises

à la disposition des riverains médiats dans les mêmes conditions qu'aux premiers, à charge d'une juste et préalable indemnité.

La Société d'Emulation émet le vœu qu'il vous plaise, Monsieur le Ministre, d'accueillir sa demande et de prendre les dispositions que vous jugerez nécessaires pour qu'il y soit donné suite.

Veuillez etc.

Signé : C[t] de GRANDPREY.

M. Gley lit un rapport sur l'Annuaire de l'instruction publique dans les Vosges pour 1877, par notre collègue M. Merlin. M. Gley, après avoir passé en revue ce qui a trait à l'enseignement secondaire, s'attache spécialement à la partie la plus importante de l'Annuaire, l'enseignement primaire du département, et termine en concluant que ce livre, composé avec soin, mérite d'être recommandé à toutes les personnes qui suivent avec attention les progrès de l'instruction publique dans notre département.

Le Secrétaire perpétuel lit le résumé de la correspondance tel qu'il est inscrit au registre de la Commission administrative.

M. Lafite, membre titulaire, prie la Société d'agréer sa démission, motivant cette détermination sur le mauvais état de sa santé. M. M. Lebrunt et Malarmé sont délégués pour inviter M. Lafite à ne point persister dans sa résolution.

Il est procédé au vote pour l'élection de M. Arnould. M. Arnould, industriel à S[t]-Maurice-sur-Moselle, est proclamé membre de la Société.

Rapport des commissions.

Commission administrative. — Diverses propositions sont faites à la Société pour son service intérieur. La Société donne son approbation.

Commission d'admission. — Rapport favorable sur la candidature de M. Ch. Laprevote. Le vote aura lieu à la prochaine séance.

M. le colonel de Boureulle avait, dans un *Premier Récit*

de ses *Etudes sur l'Algérie,* donné des notions générales sur la constitution géographique de la région de l'Atlas. En prenant la question à l'origine de la race Berbère, il avait tracé à grands traits l'histoire de cette race dans les temps antérieurs à l'Islamisme; il nous avait entraînés par sa parole éloquente et savante sur cette terre à laquelle se rattachent pour lui tant de souvenirs vivants et précieux. Aussi la Société a-t-elle été heureuse d'accepter l'offre que lui faisait M. de Boureulle, et de continuer, avec un guide aussi éclairé, un voyage qui, dès le début, avait eu tant de charme pour tous.

Dans un *Second Récit,* M. le colonel de Boureulle s'est occupé d'une manière spéciale de la conquête de l'Afrique septentrionale par les Arabes, a passé en revue, en historien fidèle, les révolutions musulmanes et nationales, puis, arrivant à Tlemcen, il en a montré les ruines en constatant que c'est « en cette reine de la contrée du moyen-âge que les annales de notre future Algérie commencent à s'animer pour nous », et a terminé par les premières excursions à Alger des corsaires turcs sous la conduite de leur fameux chef, vulgairement appelé Barberousse.

De nombreuses photographies, des plans et des cartes ont encore rendu le chemin plus facile et plus agréable. Nous avions sous les yeux les sites, les monuments les plus remarquables, tout en écoutant la leçon pleine d'intérêt de notre cicerone, à la parole si facile et si captivante.

Des remercîments sont adressés à M. de Boureulle qui veut bien nous donner rendez-vous pour notre séance de juillet.

M. de Boureulle dépose, pour nos archives, le résumé des deux premiers *Récits* de ses *Souvenirs sur l'Algérie.* C'est une bonne fortune pour les membres de la société qui ne les ont point entendus, comme pour ceux qui seront heureux de les relire et de les consulter. De nouveaux remercîments pour cette gracieuse attention sont adressés à M. de Boureulle.

MM. Chapellier et Defranoux veulent bien se charger de porter à M. de Montour l'expression de la profonde sympathie de la Société, M. de Montour étant depuis longtemps empêché par la maladie de prendre part à nos travaux.

MM. Lebrunt et Malarmé ont témoigné à M. Lafite le regret éprouvé par la Société de l'intention manifestée par lui de ne plus être membre titulaire. Ils l'ont vivement engagé à retirer sa démission, et il y a tout lieu d'espérer que leur démarche, sans avoir été immédiatement couronnée de succès, ne sera point infructueuse.

Le Secrétaire perpétuel communique le resumé de la correspondance inscrit au registre de la Commission administrative.

La Société approuve la résolution prise par la Commission administrative relativement à la lettre adressée à M. l'Ingénieur en chef du canal.

L'érection d'un monument à Claude Gelée, à Epinal, est une question qui a été déjà l'objet des études de la Société. Il en est notamment fait mention aux Annales de 1845, page 800. Il est décidé qu'une commission spéciale doit être immédiatement constituée et agir aussi activement que possible. MM. Rambaud, Le Moyne, de Grandprey, de Jarry, Colnenne et Chapellier sont nommés membres de cette commission.

La demande par M. Bronswick, d'exemplaires de nos Annales pour être donnés en prix à ses élèves est agréée en principe; mais conformément à l'art. 48 du règlement, il manque une formalité que M. Bronswick sera prié de remplir.

Comme les années précédentes, quatre exemplaires des Annales sont accordés à M. Cherest pour être donnés en prix aux élèves du Collége et de l'École industrielle. M. Cherest adresse ses remercîments à la Société.

La Société est d'avis de proposer à M. le docteur Fournier de la représenter au Hâvre à la réunion de l'Association française pour l'avancement des sciences.

Rapports des commissions.

Sur la proposition de la Commission scientifique et industrielle, et sur l'avis conforme de la Commission admi-

nistrative, la Société vote l'insertion aux Annales du résumé des observations météorologiques faites en 1876 par M. Demangeon.

M. Journet lit un rapport très-intéressant sur le mémoire de M. Laroche, de Saulxures, *Combustibles en général et tourbe en particulier*. Conformément aux conclusions du rapporteur, la Société décide que des remercîments seront adressés à M. Laroche.

M. Defranoux donne lecture d'une note additionnelle à son travail sur le phylloxera.

La parole est donnée à M. de Boureulle qui expose aussi brillamment que dans les lectures précédentes ses *Souvenirs de l'Algérie*. Alger fait l'objet de ce *Troisième Récit*. M. de Boureulle prend Alger à son origine, expose son existence comme capitale d'un pachalik turc, et nous fait assister à tout le développement de cette cité depuis la conquête française jusqu'à nos jours. La Société écoute avec la même attention, avec le même intérêt la savante exposition de M. de Boureulle, et lui adresse de chauds et sympathiques remercîments.

SÉANCE DU 16 AOUT 1877

Président : **M. Le Moyne.** — *Secrétaire* : **M. Haillant.**

M. le Président rappelle la perte que la Société vient de faire dans la personne de M. de Montour. La Société décide que l'expression de ses regrets sera consignée au procès-verbal.

Correspondance.

Lettre du Président du Comice agricole de Saint-Dié qui invite la Société à se faire représenter à la fête annuelle de ce comice qui doit avoir lieu à Granges, le 16 septembre prochain.

Lettre de M. Bronswick qui donne sa démission de membre de la Société. Cette démission est acceptée.

Scrutin pour l'élection de M. Laprevote. M. Laprevote est élu membre de la Société.

M. Defranoux lit son rapport sur l'essai de classement des

animaux qui vivent sur la plage et dans les environs de Dunkerque, par M. Terquem. Les conclusions sont adoptées.

La parole est donnée à M. de Boureulle qui continue ses lectures sur l'Algérie. L'auteur met sous les yeux des membres de la Société un croquis représentant le développement historique de la ville d'Alger à trois dates principales. Il retrace ensuite l'histoire de Cherchell qui remonte à l'époque romaine, et regrette que les ruines n'en soient pas encore suffisamment connues. Il nous montre la photographie d'un aqueduc romain et celle du monument de Cherchell : le tombeau des rois de Mauritanie, dit le *kbour roumia* Il retrace la légende de ce tombeau. L'auteur raconte ensuite l'histoire de Blidah et de son bois sacré, de Milianah, de Médeah, repris en 1840; nous fait traverser avec lui la forge de la Chiffa, et décrit le cimetière kabyle dans la forge de l'Ouëd-el-Kébir. Il dépeint les mœurs des Kabyles, de ce peuple qui est la race berbère actuelle, et indique les traits essentiels qui le distinguent des arabes et mauresques contemporains. Il retrace divers types d'Arabes du Gaouleb...... ou gamin d'Alger. Toutefois ce dernier tend à disparaître comme celui du vieux Turc ou ancien corsaire. La mauresque, les almées avec leur costume oriental, les juives arabes sont dépeintes d'une façon vive et saisissante, quoique rapide. L'auteur nous promet ensuite l'étude d'Oran et du Sahara. Il dépose sur le bureau le cahier contenant les *troisième et quatrième Récits*. M. le Président remercie M. de Boureulle de sa lecture qui a si vivement intéressé la Société.

M. de Grandprey lit un rapport de M. Collin, vétérinaire, sur l'analyse du traité d'équitation de Xénophon, d'après la traduction de Paul-Louis Courrier, dont M. Defranoux a donné une traduction nouvelle. Le travail de M. Collin est renvoyé à la Commission d'agriculture avec prière de formuler un avis relativement à son insertion aux Annales.

M. Le Moyne lit le rapport de la Commission spéciale

du monument de Claude Gelée. La proposition tendant à l'ajournement du projet est adoptée par la Société.

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 1877.

Président **: M. Lebrunt. —** ***Secrétaire*** **: M. Cherest.**

Le Président donne lecture du procès-verbal de la réunion de la Commission administrative.

La Société s'associe aux regrets exprimés par la Commission à la nouvelle de la mort de M. Aug. Collin, vétérinaire à Bulgnéville. Elle exprime les mêmes regrets à l'occasion de la mort de M. le comte de Lambertye, président de la Société d'horticulture de l'arrondissement d'Epernay.

Le travail de M. Ch. Gérard, avocat à la cour d'appel de Nancy, sur *les patois lorrains*, est renvoyée à la Commission littéraire et artistique.

M. Demangeon adresse à la Société une lettre par laquelle il donne sa démission de membre titulaire. M. Le Moyne et M. Colnenne sont désignés pour inviter M. Demangeon à ne point persister dans cette intention.

Lecture est donnée de la présentation de M. Paul Forel, industriel à Rupt. Renvoi à la Commission d'admission.

Des élections ont lieu : — 1° — pour nommer un bibliothécaire-archiviste adjoint, en remplacement de M. Cherest. M. Augustin Lapicque est élu ; — 2° — pour compléter les diverses commission, qui vont avoir à examiner les œuvres présentées aux différents concours.

M. Gley donne lecture du rapport de M. le docteur Fournier sur la dernière session de la Société pour l'avancement des sciences, au Hâvre. M. Fournier fait l'historique de l'association, indique nettement son but, nous entretient de ses travaux, et invite la Société d'Emulation à faire des démarches auprès de l'association pour qu'une de ses premières sessions ait lieu dans l'Est. La Société est d'avis d'étudier la question et renvoie à la Commission administrative l'examen des statuts de l'Association pour l'avancement des sciences.

SÉANCE DU 18 OCTOBRE 1877.

***Président* : M. Rambaud. — *Secrétaire* : M. Cherest.**

M. Rambaud ouvre la séance en payant un juste hommage de regrets à la mémoire de M. Journet, décédé le 28 septembre dernier, Il rappelle les services rendus par l'ingénieur civil, par l'habile industriel des papeteries du Souche ; par l'administrateur distingué, soit comme maire, soit comme conseiller d'arrondissement. M. Journet était membre de la Société d'Emulation depuis 1858, et, depuis qu'il habitait Epinal, a été un des plus actifs et des plus dévoués travailleurs de notre compagnie. M. le Président se fait le sympathique interprète des regrets de la Société entière, et demande qu'il en soit fait mention spéciale au procès-verbal de la séance.

Au nom de la Commission d'histoire et d'archéologie, M. Rambaud lit un remarquable rapport sur la *Notice historique et géographique sur la ville de Mirecourt* adressée à la Société par M. Ch. Laprevote pour le concours de 1877. Le rapporteur insiste sur ce qu'il a fallu à M. Laprevote de patience et d'efforts dans ses recherches minutieuses, de conscience et de patriotisme pour réunir les matériaux jusqu'à présent épars de l'histoire de la ville de Mirecourt, et conclut en demandant qu'une médaille d'argent soit accordée à M. Laprevote.

M le Président donne lecture d'un autre rapport sur une nouvelle publication de M. Paul Cabasse, membre associé : *Fortifications de Raon-l'Etape*. La brochure de M. Cabasse est pleine d'intérêt, dit M. le rapporteur, non seulement pour les habitants de Raon-l'Etape, mais encore pour tous les lorrains en général, et pour nous en particulier. Elle continue la série des travaux faits par plusieurs auteurs depuis une quarantaine d'années sur les anciennes forteresses, citadelles et places fortes de notre pays. Elle prend sa place à côté de l'ouvrage de M. Laprevote sur la ville de Mirecourt.

M. Rambaud a adressé à la Commission administrative un

extrait de délibérations du Conseil général des Vosges en date du 20 août 1877, relativement à la statue à ériger à Nancy à la mémoire de Claude Gelée, le Lorrain. — A cet extrait M. Rambaud a joint une lettre par laquelle il fait de nouveau un chaud appel aux membres de la Société pour qu'ils prennent la question en très-sérieuse considération, « et ne laissent point les dons privés et publics des Vosges recevoir une destination contraire aux droits, à l'honneur et à la vérité de l'histoire de notre département. » Il a donné lecture à la Société de ces deux pièces, et, après une courte discussion, la Société est d'avis de ne pas donner suite à la question, tout en reconnaissant ce qu'il y a de mérite et de patriotisme dans l'insistance de M. Rambaud.

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 1877.

Président, **M. Lebrunt.** — *Secrétaire*, **M. Cherest.**

Le Président ouvre la séance en exprimant tous les regrets de la Société en présence des nouveaux coups qui viennent encore de la frapper. A chaque séance de nouvelles pertes sont à constater, et Dieu sait où doit s'arrêter la mauvaise fortune qui semble depuis six mois poursuivre la Société. — Le 21 octobre succombait M. Guery, membre de l'association depuis 1832, longtemps chargé des fonctions de trésorier, et auquel l'âge n'avait plus permis de prendre une part active aux travaux de la Société. M. Guery est mort dans sa 79e année. — Bien plus jeune et encore dans toute la verve et l'ardeur d'un homme de 50 ans, a été enlevé M. Rambaud, vice-président de la Société, et président de la Commission littéraire et artistique. Chacun sait quels services rendait M. Rambaud, avec quel intérêt il s'attachait aux travaux de l'intelligence, et chacun regrette amèrement le collègue affable et dévoué qui semblait devoir longtemps encore être un des membres les plus zélés et les plus actifs de notre Compagnie. Les

obsèques de notre très-regretté collègue ont eu lieu le 14 novembre, à Raon-l'Etape, où de pieux devoirs de famille avaient appelé M. Rambaud. Représentant la Société à cette triste cérémonie, le Secrétaire perpétuel y a pris la parole et a adressé un dernier adieu au collègue bien aimé, au nom de la Société tout entière. Sur la demande de quelques membres, M. Cherest donne lecture des paroles qu'il a prononcées. Comme preuve de sympathique adhésion, la Société décide l'insertion du discours de M. Cherest aux prochaines *Annales* (1).

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 11 novembre de la Commission administrative.

Présentation de M. Pellerin et de M. le docteur Ancel. Renvoi à la Commission d'admission.

La Commission d'admission fait son rapport sur la candidature de M. Paul Forel, établit les titres de cet industriel et témoigne le désir de voir de nombreux industriels se grouper autour de nous. Le vote pour l'élection aura lieu à la prochaine séance.

M. Chapellier lit son rapport, au nom de la Commission d'agriculture, sur les concours agricoles de 1877. Ce rapport, parfaitement écrit, établissant parfaitement le mérite de chaque candidat, et ils sont nombreux, est goûté et apprécié comme il le mérite. M. Chapellier n'est pas seulement un excellent instituteur; il ne se contente point d'inculquer de bons principes aux jeunes enfants qui lui sont confiés; il sait encore encourager les travailleurs des champs et reconnaître ce qu'il y a de méritoire dans leurs efforts consciencieux et persévérants. — Les conclusions du rapport sont adoptées.

M. le Président de la Commission d'agriculture dépose sur le bureau les pièces relatives au doryphora ou colorado, coléoptère qui menace d'une ruine complète la culture des pommes de terre. Ces pièces contiennent une

(1) Voir plus loin, à la suite du compte-rendu.

lettre du Ministère de l'Agriculture sur ce terrible insecte, avec sa description et des instructions pour la destruction de ce ravageur des pommes de terre, qui fait de grands dégâts aux Etats-Unis et au Canada. — La Société approuve le projet de circulaire à envoyer à cet effet à tous les membres de la Société qui habitent le département des Vosges.

La Société décide qu'elle aura une séance extraordinaire le jeudi, 22 novembre courant, consacrée surtout à la lecture des rapports de la séance publique.

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 1877.

Président : **M. Lebrunt.** — *Secrétaire* : **M. Cherest.**

A propos de la lettre du Ministère de l'Agriculture et du Commerce annonçant que l'espace réservé à la Société d'Émulation pour l'Exposition Universelle nécessitera de la part de cette Société une dépense d'environ deux cents francs pour frais généraux, la discussion s'engage à savoir si la Société doit persister dans l'idée de faire figurer ses *Annales* à cette exposition. La solution de la question est ajournée jusqu'au moment où le trésorier pourra faire connaître exactement l'état de la caisse.

La Société, sur la proposition de sa Commission administrative, arrête la liste des publications auxquelles elle s'abonnera pour 1878.

La Commission d'admission présente son rapport sur les candidatures de M. Pellerin et de M. Ancel. Le vote pour l'élection aura lieu à la prochaine séance.

Le scrutin est ouvert pour l'élection de M. P. Forel, qui est proclamé membre de la Société.

M. Graillet lit son rapport au nom de la Commission littéraire et artistique. Les récompenses proposées sont votées par la Société, et le rapport est adopté pour la lecture en séance publique. Le Président, au nom de la

Société, adresse au rapporteur des félicitations et des remercîments auxquels s'associent tous les membres présents.

M. Le Moyne, président de la Commission scientifique et industrielle, donne ensuite lecture de son rapport sur les œuvres scientifiques admises au concours et sur les travailleurs de l'industrie signalés à la Société. La Société approuve les conclusions du rapport. Elle approuve également la proposition de M. Le Moyne d'adresser des remercîments aux généreux donateurs qui ont bien voulu venir en aide à la Société pour lui permettre d'augmenter les primes des vieux serviteurs de l'industrie. Elle décide enfin, encore sur la demande de M. Le Moyne, que des propositions spéciales seront adressées à la Société protectrice des animaux en faveur de certaines personnes qui se recommandent par leurs bons traitements envers les animaux et par leurs longs et loyaux services.

M. Voulot, au nom de la Commission d'histoire et d'archéologie, donne lecture de son rapport sur les travaux archéologiques présentés cette année au concours, et dit un mot des fouilles entreprises dans le pays. M. Voulot est prié de présenter ultérieurement un rapport sur ces fouilles. Les conclusions du rapport, en ce qui concerne le concours, sont adoptées à l'unanimité.

Les changements survenus au sein de la Société pendant l'année écoulée étaient trop nombreux pour permettre à M. Lebrunt, président de la Société, de traiter quelque autre sujet dans le discours qui doit ouvrir la séance publique. Aussi a-t-il dû se borner à souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres et à retracer le trop vaste nécrologe de la Société d'Emulation pour 1877. Le discours de M. Lebrunt est adopté pour la lecture en séance publique, et la Société remercie son Président d'avoir été l'interprète de ses sentiments pour rendre un dernier et public hommage à ceux qu'elle a perdus.

SÉANCE PUBLIQUE DU 20 DÉCEMBRE 1877.

Voir plus loin, page 46.

SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE 1877.

***Président* : M. Lebrunt. — *Secrétaire* : M. Cherest.**

Le Président rappelle que M. De Blaye, un des anciens membres de la Société, est mort le 5 décembre dernier à l'âge de quatre-vingt-sept ans. L'expression des regrets de la Société sera transmise à la famille de M. De Blaye.

Sur les propositions de sa Commission administrative, la Société décide :

Qu'une lettre de condoléance sera adressée à Madame Castel, à propos de la mort de M. le docteur Castel, l'un des bienfaiteurs de la Société ;

Que la convocation et les statuts du Congrès des Orientalistes, qui doit se tenir à Lyon en 1878, seront renvoyés à l'examen de la Commission littéraire et artistique ;

Que des remercîments seront adressés à Madame De Montour pour l'envoi de la photographie de M. De Montour;

Que le travail de M. Lebrunt donnant les renseignements demandés sur l'état de la Société en 1877 sera envoyé au Ministère de l'Agriculture et du Commerce ;

Qu'une lettre sera adressée à M. le Président du Comité d'installation de l'Exposition universelle de 1878 pour lui exprimer les regrets de la Société de ne pouvoir prendre part à l'Exposition, en raison des minimes ressources de son budget.

Sont présentés pour faire partie de la Société : M. Kiener, ancien maire de la ville d'Epinal, président de la Commission départementale des Vosges ; M. Malgras, substitut du procureur de la République à Epinal ; M. F. Châtel, industriel, président de l'Association des anciens élèves des Ecoles industrielles de Mulhouse et d'Epinal ; M. Le

Bègue, directeur de l'asile public des aliénés de Bordeaux, ancien secrétaire du conseil municipal d'Epinal; M. le docteur Legras, médecin à Dompaire; M. Conrard, licencié en droit, propriétaire à Dompaire. Ces présentations sont renvoyées à la Commission d'admission.

M. Pellerin et M. le docteur Ancel sont, après le vote pour leur élection, proclamés membres de la Société.

Avant de procéder au renouvellement du bureau, M. Cherest propose à la Société d'adresser de sincères remercîments au Président que le règlement ne permet point de réélire. Cette proposition est adoptée.

Il est procédé aux élections, conformément à l'article 15 du règlement pour les différentes charges des membres du bureau. Il est procédé ensuite, par voie d'élection, à la formation des diverses Commissions annuelles (1).

M. De Grandprey, président de la Commission d'agriculture donne lecture d'un rapport de M. Defranoux ayant pour objet de faire connaître à la Société protectrice des animaux deux bons serviteurs de M. Richardot, entrepreneur de messageries à Epinal, les nommés Forme, Nicolas, et Bague, Félix. Le rapporteur termine en disant qu'il ne sait à qui doit revenir la plus grande part d'éloges ou des serviteurs ou du patron, et abandonne la question à l'appréciation de la Société protectrice. Il est décidé que le rapport de la Commission sera immédiatement adressé à la Société protectrice des animaux.

(1) Voir à la fin du volume les tableaux des membres du bureau et des Commissions.

Ouvrages reçus du Ministère de l'Instruction publique pendant l'année 1877

Institut des provinces de France.
Revue des Sociétés savantes.
Cabinet historique.
Instructions sur le Doryphora.

Ouvrages périodiques offerts à la Société d'Emulation pendant l'année 1877

Revue d'hydrologie médicale française et étrangère, par le docteur Aimé Robert, à Nancy.

Le Bon Cultivateur, journal de la Société d'agriculture et du Comicè agricole de Meurthe-et-Moselle.

La Gazette du Village.

Le Nord-Est agricole et horticole, rue Notre-Dame, 41, à Troyes.

L'Emulation jurassienne, journal publié par la Société jurassienne d'Emulation.

Le journal l'Echo.

Le journal d'hygiène, par le docteur Pietra Santa.

L'Apiculteur, journal mensuel sous la direction de M. Hamet, rue Saint-Victor, 67, à Paris.

Le Bélier, journal hebdomadaire d'agriculture rédigé par M. Paté, rue de Malzéville, à Nancy.

Extrait des notes mensuelles recueillies à l'observatoire météorologique d'Epinal, par M. Demangeon.

Le Tournoi poétique et littéraire et la Gazette des Lettres, des sciences et des arts. Directeur, M. E. de Liversay, 12, boulevard Montmartre, 12, à Paris.

Les Publications des Sociétés savantes, dont la liste est ci-après.

Ouvrages offerts à la Société d'Emulation pendant l'année 1877

Rapports et délibérations du Conseil général des Vosges dans sa session d'août 1876.

Annuaire de l'Instruction publique du département des Vosges pour 1877, par M. Merlin.

Numismatique rémoise par M. Max Werly.

Comté du Barrois par M. Max Werly.

Note sur un bronze antique par M. Ch. Laprevote.

Restitution au duc Mathieu II des deniers attribués jusqu'alors à son successeur, Ferry III, par M. L. Quintard.

Discours sur la situation de l'industrie allemande, par M. le Président de la Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.

Programmes supplémentaires et pièces diverses relatives à l'Exposition d'horticulture d'Amsterdam.

Les forêts de l'Alsace et leur exploitation, par M. Ch. Grad.

Etude sur les inondations, leurs causes et les précautions à prendre pour en diminuer les désastres, par M. A. de Vivès.

L'impôt sur le capital, par M. Menier.

Recherches sur l'électricité naturelle de l'eau selenito magnesienne de Velleminfroy (Haute-Saône), par MM. P. Bedaux et P. Guyot.

Etudes sur les mouvements de l'atmosphère, } Université royale
Remarkable forms of animal life } de Norwège.

Travail à faire sur la défense et la conservation de l'Alsace de 1710 *à* 1714,

Histoire primitive et naturelle de l'homme, par M. Cartailhac.

De l'emploi de l'éther sulfurique et du chloroforme à la clinique chirurgicale de Nancy, par M. le docteur E. Simonin.

Rapport sur le congrès du Puy en 1877, par M. Wagner, délégué de Mgr l'évêque de Nancy.

Conférence sur l'origine de l'opéra en France, par M. Des Godins de Souhesnes.

Armorial des villes, bourgs de la Lorraine, par M. C. Lapaix.

Des ongles au point de vue anatomique, physologique et pathologiqne, par M. le docteur Ancel.

Des nullités de mariage. — Thèse, — par M. L. de Pontaumont.

Recherches sur la formation des charbons interglaciaires de Suisse, par M. Ch. Grad.

Discours sur le président Lefebvre, prononcé par M. Villard, substitut du procureur général à Nancy.

Communication sur l'enseignement simultané des sourds-muets et des entendants parlants, par M. Gosselin.

Une halte militaire à Domremy, poésie par M. Simonet.

Collection Caranda, album des principaux objets recueillis dans les sépultures de Caranda (Aisne) par M. Fréd. Moreau, pendant les années 1873, 1874, 1875.

Droit de bâtardise sur les membres du Chapître du Saint-Dié, par M. de Chanteau.

L'église de la Commanderie de Saint-Antoine de Pont-à-Mousson, par M. l'abbé Hyver.

Notice historiqne et biographique sur la ville de Mirecourt, par M. Ch. Laprevote.

Considérations sur les finances et l'administration de l'Alsace-Lorraine sous le régime allemand, par M. Ch. Grad.

Description de coquilles fossilles dans la Drôme, par M. Michaud.

Classement des animaux vivant sur les plages de Dunkerque, par M. O. Terquem.

Siége de Paris en 1870-1871, par M. Aug. Page,

L'ancien collége et le lycée de Troyes, par M. A. Thevenot.

Notice biographique sur Soyer-Willemet, par M. E Bécus

Liste des Sociétés savantes auxquelles la Société d'Emulation des Vosges adresse ses publications en les priant de continuer cet échange mutuel.

AIN.

1. Société d'Émulation de l'Ain, à Bourg.

AISNE.

2. Société académique de Laon.
3. Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.
4. Société historique et archéologique de Château-Thierry.
5. Société de pomologie et d'arboriculture de Chauny.
6. Société régionale d'horticulture dont Chauny est le centre, à Chauny.

ALPES-MARITIMES.

7. Société des sciences et arts des Alpes-Maritimes à Nice.

ARDÈCHE.

8. Société des sciences naturelles et historiques de l'Ardèche à Privas.

AUBE.

9. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, à Troyes.
10. Société horticole, vigneronne et forestière de Troyes.
11. Société d'apiculture de l'Aube, à Troyes.

BOUCHES-DU-RHONE.

12. Société de statistique de Marseille, rue Saint-Sépulchre, 19.
13. Union des arts, à Marseille.

CALVADOS.

14. Société d'agriculture et de commerce, à Caen.

15. Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres, de Caen.

16. Société de médecine à Caen.

17. Société linnéenne de Normandie, à Caen.

18. Association normande, rue Froide, 2, à Caen.

19. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres, de Bayeux.

20. Société d'agriculture du centre de la Normandie, à Lisieux.

21. Société d'horticulture et de botanique du centre de la Normandie, à Lisieux.

22. Société française d'archéologie, à Caen,

COTE-D'OR.

23. Société centrale d'agriculture de la Côte-d'Or, à Dijon.

24. Académie des sciences, arts et belles-lettres, de Dijon.

25. Société d'agriculture et d'industrie agricole de la Côte-d'Or, à Dijon.

DOUBS.

26. Société d'Émulation du Doubs, à Besançon.

27. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.

28. Société d'Émulation de Montbéliard.

DROME.

29. Société départementale d'agriculture de la Drôme, à Valence.

EURE.

30. Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, à Evreux.

31. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, section de Bernay, à Bernay.

FINISTÈRE.

32. Société académique de Brest.

GARD.

33. Académie du Gard, à Nîmes.

HAUTE-GARONNE.

34. Société d'agriculture de la Haute-Garonne et de l'Ariége, à Toulouse.

35. Société d'histoire naturelle de Toulouse.

36. Société archéologique du midi de la France, place Saint-Cernis, à Toulouse.

37. Institut des provinces de France, à Toulouse.

GIRONDE.

38. Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts, de Bordeaux.

39. Commission des monuments et documents historiques et des bâtiments civils, à Bordeaux.

HÉRAULT.

40. Académie des sciences et lettres de Montpellier.

41. Société d'horticulture et botanique de l'Hérault, à Montpellier.

42. Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.

43. Société languedocienne de géographie de Montpellier.

INDRE-ET-LOIRE.

44. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Indre-et-Loire, à Tours.

JURA.

45. Société d'Émulation du Jura, à Lons-le-Saunier.

46. Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.
47. Société de viticulture et d'horticulture d'Arbois.

LOIRE.

48. Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, à Saint-Etienne.

HAUTE-LOIRE.

49. Société d'agriculture, sciences, arts et commerce, au Puy.

LOIRE-INFÉRIEURE.

50. Société académique du département de la Loire-Inférieure, à Nantes,

LOT-ET-GARONNE.

51. Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.

LOZÈRE.

52. Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère, à Mende.

MAINE-ET-LOIRE.

53. Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.
54. Société académique de Maine-et-Loire, à Angers.

MANCHE.

55. Société nationale académique de Cherbourg.

MARNE.

56. Académie nationale de Reims.
57. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, à Châlons-sur-Marne.

58. Société des sciences et arts de Vitry-le-François.
59. Société d'horticulture d'Épernay.

HAUTE-MARNE.

60. Société historique et archéologique de Langres.

MAYENNE.

61. Société d'agriculture de l'arrondissement de Mayenne.

MEURTHE-ET-MOSELLE.

62. Académie de Stanislas, à Nancy.
63. Société centrale d'agriculture de Meurthe-et-Moselle, à Nancy.
64. Société d'archéologie lorraine, à Nancy.
65. Société de médecine de Nancy.
66. Société des sciences de Nancy.
67. Société de Saint-Vincent-de-Paul, à Nancy.
68. Société philotechnique de Pont-à-Mousson.

MEUSE.

69. Société philomatique, à Verdun.
70. Société du Musée, à Bar-le-Duc.
71. Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.

NORD.

72. Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.
73. Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, à Dunkerque.
74. Société d'agriculture, des sciences et arts de Douai.
75. Société d'Émulation de Cambrai.
76. Société de l'histoire et des beaux-arts de Bergues.

OISE.

77. Athénée du Beauvaisis, à Beauvais.

78. Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, à Beauvais.

79. Société d'agriculture de l'arrondissement de Compiègne.

PAS-DE-CALAIS.

80. Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.

81. Société d'agriculture, sciences et arts de Boulogne-sur-Mer.

PYRÉNÉES-ORIENTALES.

82. Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

RHONE.

83. Académie des sciences, belles-lettres, et arts, de Lyon.

84. Société linnéenne de Lyon.

85. Société des sciences industrielles de Lyon.

86. Société d'agriculture, d'histoire naturelle et arts utiles, de Lyon.

87. Société d'études scientifiques de Lyon.

HAUTE-SAONE.

88. Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, à Vesoul.

SAONE-ET-LOIRE.

89. Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, à Mâcon.

90. Société éduenne, à Autun.

SARTHE.

91. Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, au Mans.

SAVOIE.

92. Société centrale d'agriculture du département de la Savoie, à Chambéry.

SEINE.

93. Académie française, quai Conty, 23, à Paris.

94. Académie des inscriptions et belles-lettres.

95. Académie des sciences.

96. Académie des beaux-arts.

97. Académie des sciences morales et politiques, quai de Conti, 23.

98. Société centrale d'agriculture de France, rue de Grenelle-Saint-Germain. 84, Paris.

99. Société centrale d'horticulture de France, rue de Grenelle-Saint-Germain, 84, à Paris.

100. Société pour l'instruction élémentaire, rue Hautefeuille, 1 bis, à Paris.

101. Société des antiquaires de France au Louvre, 1, Paris.

102. Société de géographie, rue Christine, 3, Paris.

103. Société protectrice des animaux, rue de Lille, 19, à Paris.

104. Société d'acclimatation, rue de Lille, 19, à Paris.

105. Société géologique de France, rue du Vieux-Colombier, 24, à Paris.

106. Société Franklin, rue Christine, 1, à Paris.

107. Société des agriculteurs de France, rue le Peletier, 1, à Paris.

108. Congrès des délégués des Sociétés savantes, rue Bonaparte, 44, Paris.

109. Société philotechnique, rue de la banque, 8, mairie du 2e arrondissement, à Paris.

110. Société française de numismatique et d'archéologie, rue de l'Université, 58, à Paris,

111. Société d'apiculture, rue Dauphine, 38, à Paris.

112. Société d'instruction professionnelle horticole, boulevard de l'Hôpital, 34, à Paris.

113. Bibliothèque de la ville de Paris, hôtel Carnavalet, rue Sévigné, à Paris.

SEINE-INFÉRIEURE.

114. Académie des sciences, belles-lettres et arts, de Rouen.

115. Société libre d'Emulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-inférieure, à Rouen.

116. Société nationale hâvraise d'études diverses, au Hâvre.

117. Société industrielle d'Elbeuf.

SEINE-ET-MARNE.

118. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne à Melun.

119. Société d'horticulture de l'arrondissement de Meaux.

120. Société d'horticulture de l'arrondissement de Coulommiers.

SEINE-ET-OISE.

121. Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles.

122. Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles.

123. Société d'horticulture de Saint-Germain-en-Laye.

DEUX-SÈVRES.

124. Société centrale d'agriculture des Deux-Sèvres, à Niort.

SOMME.

125. Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.

126. Académie des sciences, belles-lettres, arts, agriculture et commerce du département de la Somme, à Amiens.

127. Société linéenne du nord de la France, rue d'Alger, 6, à Amiens.

TARN.

128. Société littéraire et scientifique de Castres.

VAR.

129. Société académique du Var, à Toulon.

130. Société des sciences naturelles et historiques, des lettres et des beaux-arts, de Cannes, et de l'arrondissement de Grasse.

131. Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du département du Var, à Draguignan.

VAUCLUSE.

132. Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt.

VIENNE.

133. Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts, de Poitiers.

134. Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

HAUTE-VIENNE.

135. Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.

VOSGES.

136. Comice agricole d'Epinal.

137. Société d'arboriculture des Vosges, à Epinal.

138. Société philomatique vosgienne, à Saint-Dié.

139. Comice de Saint-Dié.

140. Comice de Remiremont.

141. Comice de Rambervillers.

142. Comice de Neufchâteau.

143. Comice de Mirecourt.

144. Société agricole, horticole et viticole de l'arrondissement de Mirecourt.

145. Ligue de l'enseignement à Epinal.

YONNE.

146. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.

147. Société archéologique de Sens.

ALGÉRIE.

148. Société des sciences physiques, naturelles et climatologiques d'Alger.

149. Société archéologique de la province de Constantine.

150. Académie d'Hippone.

Sociétés diverses.

151. Académie des lettres, sciences, arts et agriculture de Metz.

152. Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, à Metz.

153. Société d'histoire naturelle de la Moselle, à Metz.

154. Société d'horticulture de la Moselle, place royale, 18, à Metz.

155. Société des sciences naturelles de Strasbourg.

156. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace, à Strasbourg.

157. Société d'horticulture de la Basse-Alsace, à Strasbourg.

158. Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace, à Strasbourg.

159. Société médicale du Haut-Rhin, à Colmar.

160. Société d'agriculture de la Haute-Alsace, à Colmar.

161. Société d'histoire naturelle de Colmar.

162. Société industrielle de Mulhouse.

163. Société des sciences naturelles, à Neufchâtel (Suisse).

164. Société jurassienne d'Emulation, à Porrentruy, canton de Berne (Suisse).

165. Société d'histoire naturelle de Bâle (Suisse).

166. Société philosophique et littéraire de Manchester (Angleterre). (Literary and philosophical society, Manchester).

167. Société des sciences naturelles (Polichia), à Neustadt (Bavière).

168. Académie Giœna des sciences naturelles, place de l'Université royale, n° 11-12, à Catane (Sicile).

169. Smithsonian Institution, Washington.

170. Université royale de Norwége (Det kgel Norske Universitet) à Christiana.

171. Commission de salubrité de Cleveland (Etats-Unis).

172. Institut Egyptien à Alexandrie (Egypte).

173. Institut Royal Grand Ducal du Luxembourg.

Bibliothèques diverses.

174. Bibliothèque de la Préfecture de police.

175. Bibliothèque municipale de Strasbourg.

176. Bibliothèque de la ville de Saintes.

177. Bibliothèque de la ville de Lunéville.

178. Bibliothèque de la ville d'Epinal.

179. Bibliothèque de la mairie d'Epinal.

180-183. Bibliothèques administratives de la Préfecture et des sous-Préfectures des Vosges.

184. Comité de météorologie vosgienne.

185. Bibliothèque de la ville de Rambervillers.

186. Bibliothèque de la ville de Nancy.

187. Bibliothèque du Collége et de l'Ecole industrielle d'Epinal.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE PUBLIQUE

DU 20 DÉCEMBRE 1877.

Grand salon de l'Hôtel-de-Ville d'Épinal.

Le grand salon de l'hôtel-de-ville était, selon l'habitude, pour cette séance solennelle, mis gracieusement à la disposition de la Société d'Emulation par l'Administration municipale; des tentures aux armes nationales lui donnaient un air de fête, et un grand nombre de fonctionnaires et de dames avaient bien voulu répondre à l'appel qui leur avait été adressé. Au fond de la salle étaient massés les plus grands élèves de l'École industrielle et du Collége, ces jeunes gens étant heureux d'applaudir aux succès des lauréats de la Société d'Emulation, et n'oubliant point qu'eux aussi, au jour de leur propre distribution des prix, reçoivent leur part des récompenses décernées chaque année par cette Société.

Au bureau étaient présents: M. Lebrunt, président; M. Huot, maire de la ville; M. Le Moyne, vice-président; M. de Grandprey, conservateur des forêts; M. Conus, inspecteur d'académie; MM. Chapellier, Voulot et Graillet, rapporteurs; M. Cherest, secrétaire perpétuel.

Avaient pris place autour du bureau: M. Pernot du Breuil, vice-président du tribunal d'Épinal: M. Maud'heux, président du Comice agricole; M. Adam, président de la société d'horticulture des Vosges; M. Ch. Laprevote, secrétaire de la société d'archéologie lorraine, de Nancy; M. Forel, président du Comice de Remiremont, et les membres titulaires de la Société, à peu près tous présents. Quelques membres associés n'avaient point craint de braver le mauvais temps pour assister à la séance, entre autres M. Paul Forel, industriel à Rupt; M. Jules Dubois, propriétaire à Martigny-les-Lamarche, etc.

La séance a été ouverte par le discours de M. Lebrunt, président. L'orateur a dû se borner cette année à retracer brièvement pour chacun les faits les plus saillants de l'existence des membres de la Société que la mort a frappés, et à souhaiter la bienvenue aux membres nouvellement admis. Le public a témoigné à M. Lebrunt, par l'acceuil sympathique fait à ses paroles, qu'il était l'interprète fidèle des sentiments de la cité entière dans

l'expression de ses regrets pour ceux à qui il adressait un dernier adieu.

M. Chapellier, membre de la Commission d'agriculture, a lu ensuite son rapport sur les récompenses décernées à l'Agriculture à la suite des concours de 1877.

La Commission d'archéologie et d'histoire, la Commission littéraire et artistique, et la Commission scientifique et industrielle par l'organe de leurs rapporteurs respectifs MM. Voulot, Graillet et Le Moyne, ont exposé les mérites des œuvres qui leur avaient été présentées. Chacun de ces rapports a été chaudement applaudi.

A l'appel de son nom chaque lauréat s'est ensuite présenté au Bureau et a reçu la récompense qui lui était décernée. De bonnes et sympatiques paroles d'encouragement pour l'avenir n'ont manqué à aucun.

Le Secrétaire perpétuel,

CHEREST.

DISCOURS

PRONONCÉ

A LA SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES,

LE 20 DÉCEMBRE 1877,

PAR M. CH. LEBRUNT,

Président de la Société.

Messieurs,

Au moment de sortir de charge et de quitter ce fauteuil où vous avez bien voulu me faire monter il y a trois ans, j'aurais eu pour devoir de vous présenter un résumé des travaux de notre Société, et de marquer en quelque sorte l'étape que nous avons parcourue. Mais, hélas! un voile sombre et funèbre s'est étendu cette année sur notre Compagnie: sept fois dans ces huit derniers mois la tombe s'est fermée sur un de nos membres titulaires, et la mort, qui déjà ne nous avait pas épargnés les années précédentes, n'a fait que nous frapper à coups plus redoublés et répandre dans nos rangs la consternation et le deuil. Au milieu de cette tristesse, je ne puis que vous rappeler le souvenir de ceux que vous

venez de perdre, et leur dire, en votre nom, un dernier adieu.

C'est d'abord le docteur Crousse. Malgré la rapidité du mal qui ne laissait à ses amis aucun espoir, la nouvelle de sa mort, le 12 mars, frappait toute la ville, tout le pays, de stupeur.

Crousse naquit à Epinal le 11 mars 1819; il fit toutes ses études dans notre collége. Il suivit les cours de médecine, d'abord à Strasbourg, de 1839 à 1842, puis à Paris jusqu'en 1844. Le 24 février 1844 il soutint avec succès, devant la Faculté de médecine de Paris, sa thèse: *De l'accouchement par la face,* et fut proclamé docteur. Immédiatement après il vint s'établir à Epinal, où l'aménité de son caractère, son dévouement et ses services lui attirèrent l'estime et la confiance générales. Le 17 février 1848 la Société d'Emulation l'admettait au nombre de ses membres; il avait présenté pour titre à l'appui de sa candidature un travail intitulé: *De l'éclampsie ou convulsions des femmes en couches,* publié dans nos Annales de la même année. En 1849, Crousse fut nommé professeur du cours d'accouchement, à Epinal; en 1853, médecin des épidémies; en 1857, médecin des chemins de fer. Il était membre du Comité départemental de protection des enfants du premier âge; membre du Conseil de surveillance des prisons; vice-président du Conseil d'hygiène et de salubrité publique; président de la Société médicale des Vosges. Le 7 août 1875 il obtenait une médaille d'honneur décernée par le Ministre de l'Intérieur, au nom du Président de la République, pour services rendus à la Société de secours mutuels. Une autre décoration, comme le disait si bien le Président de cette dernière Société dans ses suprêmes adieux au docteur, tombant sur cette poitrine dévouée, eût reçu l'accueil le plus sympathique et le plus unanime. Au jour de la séparation dernière l'église était trop petite pour contenir la foule énorme qui assistait aux obsèques. Des larmes étaient dans tous les yeux. Sur le bord de la tombe, M. Ancel, au nom de

l'Association des médecins des Vosges, et M. Boulay, président du tribunal, au nom de la Société de prévoyance et de secours mutuels, ont été les éloquents interprètes du deuil public. (1)

Le 16 mai dernier vous perdiez M. Jules Laurent. C'est au Musée et à la Société d'Emulation que s'est écoulée son existence, et à ces deux places le vide sera bien long et bien difficile à combler.

Jules Laurent naquit à Paris en avril 1800. Il travailla d'abord sous la direction de son père, peintre miniaturiste et de genre, ensuite sous celle du sculpteur Cartelier. Sa première œuvre est le *tireur d'épine,* copie faite pour la ville d'Epinal vers 1822 : cette statue de bronze décore la fontaine du *Boudiou.* De 1826 à 1828 Jules Laurent fit un séjour à Rome pour y étudier les monuments. C'est là qu'il conçut l'idée de sa *jeune fille jouant avec un chevreau,* et qu'il en commença l'exécution ; il termina plus tard ce marbre à Paris et l'exposa au salon de 1839 où il obtint une médaille d'or. En 1830 Jules Laurent fut nommé Conservateur adjoint du Musée départemental des Vosges, puis Conservateur en 1832, à la mort de son père Jean-Antoine Laurent. Alors commence sa double carrière d'artiste et d'antiquaire. A l'artiste nous devons : le buste de marbre du poète Gilbert ; celui du pasteur Oberlin, du Ban de la Roche ; celui de Claude-Gelée, tous achetés par le Gouvernement et donnés à notre Musée ; celui du docteur Mougeot, fait à la demande du Conseil général ; le buste de bronze du maréchal Victor, duc de Bellune, érigé à Lamarche etc.. C'est encore l'artiste qui dirigea pendant bien des années notre école de dessin et de sculpture, et qui contribua, lors de la restauration de l'église d'Epinal, à « faire sortir cet antique monument des mutilations de la barbarie et du mauvais goût des derniers siècles. » A l'archéologue nous devons ces fouilles exécutées avec autant de succès que d'intelligence et

(1) Nous regrettons de ne pouvoir reproduire l'improvisation de M. le Président Boulay. Le discours de M. le docteur Ancel est inséré dans un appendice à la fin de ce travail.

de sagacité à Grand, à Soulosse, à Crainvilliers, à Dombrot, à Suriauville, à Martigny-les-Lamarche, à Contrexéville, au Châtelet de Bonneval, dans la forêt de Saint-Ouën-les-Parey, à Trampot et sur différents autres points de notre département, « si souvent foulé aux pieds dans ses luttes nationales par les légions victorieuses de César, et si riche en antiquités celtiques et gallo-romaines, qu'il importe de sauver de la destruction lente du temps et des ravages bien autrement à craindre de l'ignorance et de la cupidité. » Tous les débris qui sont déposés au Musée, et qui, on a peine à le croire, y ont été rassemblés sous la direction d'un seul homme, témoignent assez haut de son zèle infatigable. Numismate, M. Laurent a doté le même musée de «ce médaillier que nous envient des cités plus populeuses et plus importantes.» On y voit classées et conservées avec un vrai talent la plupart, — sinon toutes, — des monnaies de Lorraine et de Bar, de Neufchâteau, des évêques et de la cité de Metz, d'Epinal, de Toul, du chapitre de Remiremont, du chapitre de Saint-Dié, des évêques de Verdun, de Châtel, de Mirecourt, de Lamarche, etc. De 1844 à 1872, c'est-à-dire pendant vingt-huit années consécutives, on trouve dans nos Annales les rapports de M. Jules Laurent sur les accroissements des collections, de ses chères collections, du Musée. Ces rapports sont remarquables par l'exactitude, la concision et le soin avec lesquels ils sont rédigés.

Le 16 janvier 1834, la Société d'Emulation inscrivit M. Laurent au nombre de ses membres titulaires. De 1859 à 1875 il fut président de notre Commission d'industrie; de 1855 jusqu'à sa mort, il demeura président de notre Commission des antiquités; en 1856 il avait été désigné à l'unanimité pour les importantes fonctions de Secrétaire perpétuel, qu'une maladie des yeux l'empêcha, à notre grand regret, de garder plus de deux ans. Plusieurs autres Sociétés, celles de Nancy, de Metz, la Société des Antiquaires de France, appelèrent M. Jules Laurent dans leur sein. M. Jules Laurent fut membre aussi de la Commission des monuments historiques, de la Commission instituée au

Ministère de l'Instruction publique pour l'histoire des Gaules; inspecteur des monuments historiques du département. Membre de la Commission d'administration de l'hôpital Saint-Maurice, il dota cet établissement de nombreuses améliorations, et « il s'était dévoué à cette œuvre qui plaisait à son caractère et qui satisfaisait les généreux sentiments de son cœur. » Aussi sa perte est grande pour les arts, pour les sciences, pour sa sœur avec laquelle il a toujours vécu dans la plus belle intimité; pour nous, ses collègues, qui avions appris à l'apprécier; pour toute notre population qui l'estimait et l'aimait. C'est au nom de tous que, le 18 mai dernier, M. Rambaud, qui devait être lui-même si tôt frappé! lui disait un bien triste et solennel adieu. (1)

Plus jeune parmi nous était M. de Montour. C'est en 1866 qu'il fut nommé membre de notre Société; et, depuis ce peu de temps, l'aménité de ses relations et l'étendue de ses connaissances le désignèrent à notre choix pour la vice-présidence en 1875 et en 1876.

Henri-François-Pierre Lebeau de Montour naquit à Marmande le 11 décembre 1812. A l'âge de 17 ans, le 17 octobre 1829, il entra dans la marine, au concours, comme élève de seconde classe à bord du vaisseau école l'Orion; le 18 juillet 1831 il devint élève de première classe, et le 1er juin 1835, enseigne de vaisseau. Pendant ces premières années, il fut attaché à différentes expéditions ou croisières dans la Méditerranée, et se distingua dans diverses missions, notamment dans les événements de Barcelone. Il fut nommé lieutenant de vaisseau le 9 novembre 1843. De 1847 à 1851 il accomplit, en qualité de commandant en second de la frégate La Poursuivante, un long et magnifique voyage de circumnavigation, qui avait toujours été l'objet de ses désirs. Au retour, il fut nommé aide-de-camp du mi-

(2) Nous devons plusieurs des détails de cette notice à M. Edmond Laurent, ancien ingénieur industriel, cousin de M. Jules Laurent.

Voir plus loin, à l'appendice, le discours de M. Rambaud.

nistre de la marine, Théodore Ducos. Capitaine de frégate, il commanda en second la frégate La Pandore, puis le vaisseau amiral La Ville de Paris, puis la corvette à vapeur La Tysiphone, sur laquelle, après avoir occupé sept mois un poste d'observation et de protection pour nos navires à l'entrée du Bosphore (1), il prit part au bombardement de Sébastopol, 17 octobre 1854, puis un an après, 17 octobre 1855, à l'attaque et à la prise des forts de Kinburn. Il fut ensuite successivement attaché aux escadres d'observation de la Méditerranée, à Athènes, à Constantinople, en Syrie ; chargé en 1859 du commandement de l'aviso à vapeur Le Héron ; se distingua dans la campagne d'Italie, et reçut, en 1861, une lettre de félicitations de l'amiral de la Roncière-le-Noury, pour sa conduite à l'occasion des troubles survenus dans la ville de Chio entre les Grecs et les soldats de la garnison turque (2). Le 8 février 1861, l'amiral commandant en chef de l'escadre, rappelé en France, lui remit la direction supérieure par intérim des affaires de la station du Levant. Enfin, le 16 juillet 1862, il fut promu au grade de capitaine de vaisseau.

(1) Il remplit cette mission avec un zèle infatigable qui lui mérita les témoignages de satisfaction, non seulement des amiraux et des gouvernements français et anglais, mais aussi des puissances neutres, pour les nombreux sauvetages accomplis par ses soins pendant cette rude campagne.

(2) Nous donnons la copie de cette lettre :

Monsieur le Commandant,

S. E. le Ministre de la marine vient de m'adresser, au sujet de la conduite que vous avez tenue dernièrement à Chio, un témoignage de satisfaction très-flatteur pour vous. Je suis heureux de vous le transmettre.

Voici le passage de la dépêche de S. E. qui vous est relatif.

« Sur un rapport du 21 décembre, M. le capitaine de frégate Muterse m'a rendu compte des troubles qui avaient éclaté à Chio entre les Grecs et les soldats de la garnison turque, et de l'envoi du *Héron* sur ce point.»

« J'ai vu avec plaisir que la présence de ce bâtiment à Chio et l'attitude énergique de son commandant avaient puissamment contribué à rétablir l'ordre dans cette île. Veuillez donc, je vous prie, exprimer à M. le capitaine de frégate de Montour ma satisfaction sur la manière dont il a su accomplir la mission qui lui avait été confiée par M. Muterse.»

Ses états de services et ses campagnes lui valurent : en 1852, la croix de chevalier de l'ordre d'Isabelle-la-Catholique, d'Espagne ; en 1855, la croix de l'ordre du Medjidié, quatrième classe, de Turquie ; en 1856, la médaille de Crimée ; en 1860, la médaille d'Italie et la croix de chevalier de l'ordre des saints Maurice et Lazare, d'Italie ; en 1861, la croix d'officier de l'ordre du Sauveur, de Grèce, et, la même année, la croix d'officier de la Légion d'honneur.

M. de Montour ne s'est pas seulement distingué par ses services militaires. Homme de science et d'étude, il a laissé des travaux d'hydrographie importants à la suite de son voyage autour du monde, des mémoires, des notes, qu'il s'occupa de mettre en ordre lorsque la maladie le força de renoncer à la mer et de prendre sa retraite. M. de Montour était doué des aptitudes les plus variées : il avait étudié et parlait plusieurs langues ; il s'occupait de littérature et d'art ; il était bon musicien, et l'une de ses œuvres, entre autres, sa chanson favorite : *Le muletier de Castille*, eut une vogue universelle et resta populaire. Dans son grand voyage il fut surpris et charmé de la trouver sur les pianos et de l'entendre chanter par les dilettanti d'Amérique, des Antilles et des Indes : elle avait, disait-il en souriant, fait le tour du monde avant lui.

Après s'être fixé à Epinal, M. de Montour voulut faire partie de notre Société. Tous nous avons pu apprécier ce noble caractère et constater combien les rapports étaient faciles avec lui ; tous nous savons l'intérêt qu'il prenait à nos travaux. Comme il était heureux encore, au mois d'avril dernier, d'avoir été désigné pour représenter notre Société aux solennités de la Sorbonne ! Il nous a été ravi trop tôt, ce collègue qui fut à la fois marin et homme du monde, artiste et littérateur aussi bien qu'homme de science. (1)

Dans une autre sphère, M. Journet a rendu à notre pays les

(1) Nous devons les détails de cette notice à l'obligeance de Madame de Montour, et à celle de M. de Montour, frère de notre regretté collègue.



plus grands services. Je n'ai rien de mieux à faire aujourd'hui que de répéter ce que vous disait notre collègue, M. Maud'heux fils, dans le compte-rendu des travaux de la Société d'Emulation qu'il présenta à la séance publique du 16 décembre 1858. (1)

» Il est un homme que l'année 1858 nous a donné pour collègue, et dont l'adjonction est un honneur pour notre Société. Tous les Vosgiens connaissent le nom de M. Journet comme celui d'un industriel qui unit à une haute intelligence le plus noble caractère. Mais ce que tous ne savent pas, c'est que M. Journet est le fils de ses œuvres, c'est que le travail et les dons de l'esprit l'ont seuls conduit à cette position magnifique qu'il occupe actuellement. (2) Le père de M. Journet avait quatorze enfants : c'était là presque sa seule fortune. En 1819, notre collègue entrait à l'école des Beaux-Arts, d'Angers, qui, quelques années après, le déléguait pour étudier l'Exposition nationale de 1823. La même année, en dépit du mauvais vouloir des mécaniciens anglais placés sous ses ordres, il construisait, à Clamecy, les premières machines à papier qui aient fonctionné en France. En 1824, il remplissait la même mission pour MM. Didot frères, ces imprimeurs dont la réputation est européenne. Un peu plus tard, on l'appelait dans le royaume de Naples. De retour en France, il s'associait à un grand constructeur de Paris, M. Chapelle, et de leurs ateliers sortaient les trois quarts des machines à papier destinées aux établissements français. Directeur de celui d'Echarcon en 1836, M. Journet obtint à l'Exposition nationale une médaille d'or. Depuis 1838 il a transporté dans les Vosges ses lumières et son expérience. Placé à la tête des papeteries du Souche, M. Journet a reçu à toutes les Expositions françaises, à l'Exposition internationale de Londres, à l'Exposition universelle de Paris, les distinctions les plus flatteuses. Il est aujourd'hui président

(1) Voir Annales de la Société d'Emulation du département des Vosges, tome X, 1er cahier, page 25.

(2) M. Journet était alors directeur des papeteries du Souche.

de la Chambre consultative des Arts et Manufactures, maire d'Anould, membre du Conseil d'hygiène, membre du Conseil d'arrondissement de Saint-Dié. Malgré les travaux si nombreux auxquels il s'est consacré, il trouve encore des loisirs pour étudier l'arboriculture. Sa brochure sur la direction à donner aux espaliers atteste quels progrès il lui a fait faire. Il est un des propagateurs les plus zélés de la méthode Grandsard, appelée à rendre de si grands services au commerce et à l'industrie. Ses conseils, son appui, sa bienveillance ne manquent jamais à ceux qui les invoquent : il sait détourner les inventeurs des utopies et encourager les perfectionnements sérieux qu'ils ont tentés. Enfin, si nous ne craignions de révéler ce que M. Journet prend le plus grand soin à cacher, nous ajouterions qu'il est le bienfaiteur et la providence de la contrée qu'il habite. Une telle carrière est un exemple des hautes destinées que Dieu réserve à l'intelligence, quand elle est associée au travail. L'affiliation d'un tel homme, je le répète, est un honneur pour notre Société. »

Que pourrais-je ajouter à cette belle page ? Depuis que M. Journet était venu se fixer à Epinal, nous n'avions pu que mieux apprécier cet homme excellent, toujours à la recherche du mieux, et les regrets qu'il nous laisse n'en sont que plus pénibles. (1)

M. Charles-Constant Guery était un de nos doyens, puisqu'il naquit le 17 juin 1799, et qu'il devint membre titulaire de notre Société le 4 mars 1830. A cette époque il était employé à la préfecture. En 1831 il passa dans les bureaux de la Recette générale, dont il devint caissier en 1836. Il garda ces fonctions jusqu'en 1851, époque à laquelle il fut nommé archiviste du département. Il prit sa retraite en 1864.

De bonne heure ses goûts le portèrent vers l'étude de la botanique, et son nom est souvent cité dans les livres

(1) M. Defranoux, sur la tombe de M. Journet, a rappelé, en quelques mots remplis d'émotion, les qualités de son vieil ami.

spéciaux. Il eut pour maîtres les Mougeot et les Gaillardot, membres de notre Société. En novembre 1831 des cours publics d'histoire naturelle furent ouverts à Epinal : les professeurs furent MM. Hogard, Mathieu et Guery, ce dernier pour la botanique. Dans nos Annales de 1832 est imprimé un travail fait par M. Guery pour servir d'introduction à son cours : *Précis historique des progrès de la botanique, avec une notice sur Tournefort, Linnée et Jussieu.* Travailleur et dévoué, le jeune employé, en dehors de ses heures de bureau, exemple rare, trouvait du temps non seulement pour ses cours et pour des excursions botaniques avec ses élèves, mais encore pour prendre une part très-active à la confection de l'herbier des Vosges destiné à notre Musée ; à tel point que, quelques années après, le vénérable docteur Mougeot, l'une des gloires de notre pays, déclarait qu'il n'était plus possible d'augmenter cet herbier pour les phanérogames. La Société d'Emulation honora M. Guery de sa confiance en le chargeant pendant dix-sept ans, de 1840 à 1857, des fonctions de trésorier : nos registres sont là pour prouver avec quel soin il gérait nos finances. Archiviste de la Préfecture, il rédigea le *Nouvel inventaire des archives du département des Vosges, dressé conformément aux instructions ministérielles du* 20 *janvier* 1854. Cet inventaire, terminé en une année, fut approuvé le 23 mars 1855 par le Ministre de l'Intérieur, et imprimé dans nos Annales de 1856, pour satisfaire au vœu du Conseil général. En jetant les yeux sur les cent - soixante et dix pages qui contiennent la première partie de ce travail, on voit quelle patience et quel soin il a fallu pour le mener à fin. Modeste autant que dévoué, M. Guery voulait, dans ces derniers temps, se séparer de nous, sous le prétexte que son âge et sa santé ne lui permettaient plus de prendre aucune part à nos travaux. Mais nous avons tenu, et c'était justice, à maintenir son nom sur la liste des membres de notre Société jusqu'à ce que la mort vint l'en effacer.

Et lui aussi, nous l'avons perdu, celui qui si souvent

donnait la vie et le mouvement à nos travaux; celui que vous entendiez l'an dernier à pareil jour vous exposer, avec quel charme vous le savez, les titres des lauréats de notre concours littéraire et artistique; celui qui, la veille de la Toussaint dernière, malade déjà, présidait la réunion de la Commission qu'il dirigeait; celui qui, à son lit de mort, dictait à notre adresse une lettre avec toutes les instructions, tous les détails nécessaires pour terminer certaines affaires pendant son absence, absence que nous avions déjà l'affreuse perspective de voir durer toujours ! celui enfin qui descendait dans la tombe le 14 novembre dernier, au milieu des regrets unanimes des membres du Barreau d'Epinal, des membres du Conseil municipal, des membres de la Société d'Emulation, et de tous ses nombreux amis. (1)

Claude-Louis-Marie Rambaud naquit à Mirecourt le 2 mars 1813. Il fit de brillantes études au Collége royal de Nancy, où il obtint en 1828, le prix d'honneur de rhétorique. A l'âge de vingt ans à peine il se fit inscrire comme avocat au barreau de Mirecourt; quelques années après, il fut nommé substitut près le tribunal de cette ville; puis procureur de la République à Saint-Dié, et revint enfin, en 1852, se fixer comme avocat à Epinal.

Dans tous les corps, dans toutes les réunions dont il a fait partie, M. Rambaud a laissé des traces de son passage; mais c'est surtout du membre de la Société d'Emulation que j'ai à vous entretenir. C'est en 1861 que nous l'avons accueilli parmi nous. Immédiatement il demandait à être inscrit au nombre des membres de la Commission littéraire et artistique vers laquelle ses goûts l'appelaient. Il serait trop long de rappeler les services qu'il a rendus à cette

(1) Nous joignons à notre travail pour le compléter les derniers adieux adressés à M. Rambaud au moment de la séparation suprême, par M. Leroy, père, avocat à Epinal, et par M. Cherest, directeur de l'Ecole industrielle des Vosges, Secrétaire perpétuel de la Société d'Emulation. Voir à l'appendice.

Commission, et les nombreux rapports qu'elle l'a chargé de présenter. Esprit actif et toujours jeune, il menait de front bien des travaux. Historien, il obtenait l'appui moral de notre Société pour la conservation de la sépulture de l'abbé Louis Hugo, d'Etival; et, plus tard, il nous représentait à l'inauguration du monument de Dom Calmet, à Senones. Archéologue, il nous signalait une pierre antique découverte au Bambois, sous la côte de Répy, ainsi que des pierres tumulaires à la Colline des Eaux, et obtenait de les faire transporter au Musée. Admirateur de notre beau pays et de nos sites pittoresques, il nous entretenait, à une séance publique organisée à Epinal, en 1864, à l'occasion du Concours régional, des monuments naturels des Vosges, et nous soumettait une lettre adressée au Conseil général pour la conservation de ces monuments. Poète, il charmait parfois nos séances par des lectures toujours applaudies. Quel sentiment dans ces pièces : *Une larme*; — *La vieillesse;* — *La neige!* Quelle ardeur dans cette autre : *La jeunesse!* Quelle grâce dans celle-ci : *Un ruisseau dans les Vosges!* Quelle grande idée dans celle : *Au Rhin,* idée mise à néant par une guerre désastreuse! En un mot, quelle inspiration dans toutes!

Tous ces efforts, Messieurs, et aussi toutes les qualités de l'aimable et charmant collègue dont je vous rappelle le souvenir encore vivant, ont commandé votre reconnaissance. Depuis 1868 vous avez maintenu sans interruption M. Rambaud président de votre Commission littéraire et artistique; en 1875 la Société l'a proclamé son premier Vice-président, et vous n'avez pas oublié comme, en cette qualité, il était soucieux de la dignité et de la prospérité de notre association : c'était assurément un de nos futurs présidents. Pourquoi faut-il que des liens qui se resserraient ainsi de jour en jour aient été si tôt et si brusquement brisés! Les collaborateurs de M. Rambaud, votre président le premier, peuvent surtout mesurer le vide immense qui vient de se faire au milieu d'eux.

Je venais de terminer cette longue, trop longue hélas! nécrologie, lorsque parmi nous une nouvelle victime vient encore de tomber. Depuis deux ans M. Deblaye, à cause de son grand âge, ne pouvait plus prendre aucune part à nos travaux ; mais, s'il était effacé de notre liste, ce vieillard, dont le corps et surtout l'esprit semblaient défier les années, ne l'est certainement pas de notre souvenir.

M. Deblaye naquit à Corre (Haute-Saône) le 25 mai 1790. Après de brillantes études au collége de Remiremont, il fit son droit à Paris, et alla s'installer à Amiens comme avoué. Dans cette ville il a laissé les meilleurs souvenirs d'honorabilité, et de vieux amis parmi lesquels il aimait à citer l'illustre sculpteur amiénois M. G. de Forceville. Vers 1842 il vint se fixer à Epinal, et, portant son infatigable activité vers l'agriculture, il créa cette belle propriété de Bellevue qu'on admire en arrivant dans notre cité par la route de Dogneville.

C'est alors, en 1854, que M. Deblaye fut nommé membre titulaire de la Société d'Emulation, et, dès la même année, notre Commission d'agriculture s'empressa de se l'adjoindre pour s'éclairer de ses lumières. Plusieurs fois, malgré son âge, il fut délégué pour la visite des fermes et des exploitations, même dans nos arrondissements les plus éloignés, et c'est toujours avec la plus grande activité et la plus grande conscience qu'il s'acquitta de cette mission. C'est lui qui s'occupait de l'examen des brochures agricoles qui nous arrivaient, et rendait compte à la Société de ce qui pouvait l'intéresser ; c'est lui qui faisait les expériences, soit sur de nouvelles plantes, soit sur de nouveaux engrais du commerce, soit sur les amendements, et qui nous apportait des résultats soigneusement constatés. Aussi notre Commission d'agriculture l'avait-elle nommé son président en 1863, et, pendant douze ans, jusqu'en 1875, il porta dignement cet héritage des Schœll-Dollfus et des Claudel.

La mort, qui a frappé un si grand nombre des membres titulaires de notre Société, s'est montrée plus indulgente, si toutefois la mort peut jamais être indulgente ! pour nos autres membres qui n'habitent pas Epinal. Bien qu'ils n'aient pas vécu aussi près de nous ni dans une aussi grande intimité, nous n'en devons pas moins des regrets à la mémoire de ceux qui ne sont plus.

Nous avons perdu un de nos membres correspondants, M. Portier, professeur d'histoire et de géographie, à Paris ; et un de nos membres associés, M. Collin, vétérinaire à Bulgnéville. Depuis deux ans à peine M. Collin faisait partie de notre Société ; il n'y a pas bien longtemps qu'il nous avait envoyé un rapport que vous avez remarqué à l'occasion d'un travail qui lui avait été soumis. (1)

Je serais injuste, Messieurs, si, après avoir dit un dernier et éternel adieu à nos chers et regrettés défunts, je ne souhaitais la bienvenue aux membres nouveaux qui nous ont apporté leur concours. Je serai bref ; je vous demande pardon de ne faire, pour ainsi dire, que vous les présenter. L'éloge des morts devait avoir la première place. Les vivants peuvent attendre ; puissent-ils attendre longtemps !

Comme membres titulaires vous avez élu :

M. Martin, chef de bataillon du génie, en retraite, qui a déjà prêté un concours actif à votre Commission scientifique;

M. Voulot, professeur au collége d'Epinal, dont le nom est connu des archéologues, et qui l'année dernière était un de nos lauréats pour son ouvrage : *Les Vosges avant l'histoire* ;

(1) M. Collin, Auguste, naquit à Conflans, (Haute-Saône). Depuis quatorze ou quinze ans il était venu habiter Bulgnéville, où il s'acquit bien vite l'estime et l'affection générales par son travail assidu, par sa haute instruction, par son honorabilité parfaite, par sa bienfaisance, par sa douceur et par sa loyauté. Une foule énorme, de Bulgnéville et des environs, assistait, le 1er septembre dernier, à son convoi funèbre, et, sur le bord de la tombe, M. Dany, notaire, a fait l'éloge de M. Collin, et lui a dit le dernier adieu au nom de tous ceux qui l'avaient connu.

M. Augustin Lapicque, ancien professeur, officier d'Académie, qui nous a rendu et nous rendra encore, patiemment et sans bruit, dans la poussière de nos archives, des services très-importants ;

M. Graillet, agrégé de l'enseignement spécial, professeur à l'Ecole industrielle des Vosges, qui va tout à l'heure vous présenter le rapport de votre Commission littéraire et artistique ;

M. Guilmoto, archiviste du département, qui a trouvé parmi nous une place occupée d'habitude par ses prédécesseurs, et sur lequel nous comptons pour continuer les travaux du Comité d'histoire vosgienne.

M. Colnenne, rappelé à Epinal, a repris son siége de membre titulaire, et nous continuera la très-utile collaboration à laquelle il nous avait habitués avant son départ.

Comme membres associés vous avez proclamé :

M. de Boureulle, colonel d'artillerie, en retraite, à Docelles. A quatre de nos séances de cette année, M. de Boureulle est venu nous lire d'intéressants et instructifs *Récits* tirés de ses *Etudes algériennes*, et chaque fois nous avons applaudi les exposés brillants et vivants qui passaient sous nos yeux ;

M. le prince d'Hénin, directeur de la Ferme école de Lahayevaux ;

M. Lung, industriel à Moussey ;

M. Vallon, vétérinaire à Châtel-sur-Moselle ;

M. Forel, père, ancien industriel, à Rupt, président du Comice agricole de Remiremont ;

M. Paul Forel, industriel à Rupt ;

M. Emile Arnould, industriel à Saint-Maurice-sur-Moselle ;

M. Michaux, architecte à Sartes.

Sur la liste de vos correspondants ont été inscrits :

M. Charles Laprevote, ancien maire de Mirecourt, secrétaire de la Société d'archéologie lorraine, dont le nom sera proclamé tout à l'heure dans un de vos concours ;

M. Bonardot, archiviste, à Paris ;





M. Gérard, botaniste, receveur de l'enregistrement à Neuilly-St-Front;

Et M. Max-Werly, négociant à Paris, qui s'est fait un nom comme numismate et comme archéologue.

Je termine, Messieurs ; puissent vos orateurs des années prochaines n'être pas empêchés par une tâche funèbre, soit de traiter des sujets moins pénibles, soit de vous présenter d'utiles réflexions sur l'ensemble et la marche de vos travaux !

APPENDICE

DISCOURS DE M. LE DOCTEUR ANCEL
sur la tombe de M. le docteur Crousse le 14 *mars* 1877.

Au nom de l'Association des médecins des Vosges, en mon nom personnel, je viens adresser au confrère, à l'ami que nous perdons, un dernier, un suprême adieu ; je viens dire en quelques mots, combien Crousse fut dévoué, infatigable et utile dans le cours de cette carrière si vite terminée.

Après de solides études médicales à Strasbourg et à Paris, Crousse revint en 1844 à Epinal, sa ville natale, avec le titre de docteur en médecine. Le sort l'a fait pauvre et sans appui ; il va devenir le fils de ses œuvres. Il a bientôt mérité la confiance d'une clientèle nombreuse et choisie ; aimable et bon, non moins qu'instruit, il compte autant d'amis que de clients. L'aménité de son caractère, son érudition le font rechercher comme homme du monde et comme médecin consultant.

Il acquiert vite une réputation dont le cercle s'étend au-delà de sa circonscription médicale naturelle.

Il entre bientôt en possession de nombreuses fonctions médicales officielles.

Médecin en chef de l'hôpital, médecin du chemin de fer, médecin des épidémies, professeur du cours d'accouchement, il sait faire apprécier partout son mérite et son dévouement, dévouement doublé de charité.

C'est surtout pendant la terrible épidémie cholérique de 1854 qu'il fait preuve d'un dévouement sans bornes. Les communes de Moriville et de Pallegney ont conservé le

souvenir de ses soins empressés, alors qu'on le retrouvait jour et nuit au chevet des malades, exposant courageusement sa vie et disputant le terrain corps à corps au fléau envahisseur.

Intrépide soldat à ce dangereux poste de combat, il eut pour compagnon d'armes, dans cette grande et noble mission, une de ces admirables sœurs de Saint-Charles que l'hôpital d'Epinal a le bonheur de posséder encore.

La Société médicale des Vosges tenait à honneur d'avoir pour président ce type accompli du médecin honorable, modeste et de relations confraternelles agréables. Il nous demandait vainement, il y a deux ans, de lui donner un successeur; nul n'était plus digne, il fut maintenu à l'unanimité.

Dès le début de sa carrière, Crousse dut se soumettre à un labeur auquel sa puissante organisation physique lui permit de résister longtemps. Pendant trente-trois années, ses jours et une partie de ses nuits étaient absorbés par les soins que réclamait une nombreuse clientèle, à la ville et à la campagne. Encore trouvait-il moyen de payer son tribut à l'étude: il nous reste de lui plusieurs publications relatives à la science des accouchements, publications justement appréciées.

Ses forces devaient enfin s'émousser contre le travail excessif, et il devait succomber avant l'âge, usé prématurément par les fatigues de notre profession.

Depuis bientôt deux ans, chaque jour ses intimes pouvaient suivre avec effroi les progrès de la désorganisation qui se faisait en lui. Il s'en rendait compte lui-même, et, quand éclata cette affection terrible qui nous le ravit, il ne se dissimula point la gravité de son état. Pendant les quelques semaines où j'ai suivi avec une sollicitude, hélas bien impuissante, les progrès de son mal, j'ai été frappé de son calme et de sa résignation qui ne se sont pas démentis un seul instant. Brusquement le mal prend une allure rapide, marche à pas de géant. C'est ainsi que la mort est

venue faire un vide immense dans le pays. Tous perdent un bon médecin, nous perdons, nous, un ami, un bon confrère. Puisse son exemple nous servir de modèle et d'encouragement, puisse cette imposante manifestation de deuil public, puisse l'hommage de nos regrets consoler dans leur profonde affliction les membres de cette famille, qui ont mis tant de soins pieux à adoucir les dernières souffrances de celui que nous pleurons!

Adieu, excellent confrère, adieu !

DISCOURS PRONONCÉ PAR M. L. RAMBAUD,

vice-président de la Société d'Emulation des Vosges, sur la tombe de M. Jules Laurent, le 18 *mai* 1877.

La mort, l'inexorable mort, qui n'a pas épargné notre Compagnie depuis quelque temps, vient de nous infliger un nouveau sacrifice, et ce sacrifice est un des plus sensibles.

Dans Jules Laurent, la Société d'Emulation perd un de ses membres les plus anciens, les plus notables et les plus précieux.

Président de la section ou Commission d'archéologie et d'histoire, si bien appropriée à ses spécialités, il consacra, jusqu'à la fin, à la Société, un attachement profond, et son dévouement sembla croitre à mesure que s'approchait le jour de la séparation dernière.

C'est donc un devoir pour nous d'esquisser, en cette heure douloureuse, cette calme figure, et de retracer, à grands traits, l'existence de cet homme honnête, de cet artiste distingué, de ce savant érudit, de ce numismate réputé, qui laissera dans nos rangs un vide bien difficile à combler.

Fils de Jean-Antoine Laurent, peintre de portraits et d'histoire en renom, dont les nombreuses toiles figurent honorablement dans les galeries du Luxembourg, au Musée du Louvre, et dans les collections célèbres, Jules Laurent reçut, dès son enfance, aux côtés d'un père ardemment voué à la peinture, les leçons et l'exemple du culte de l'art.

Entraîné par son goût vers la sculpture, il choisit le ciseau, exposa plusieurs fois au Salon et obtint, à l'Exposition de 1839, une troisième médaille pour : *Une jeune Fille jouant avec un chevreau*. Parmi les œuvres qu'il a laissées, nous pouvons citer des bustes, entre lesquels celui du docteur Mougeot, père, son ami; comme bas-relief, l'*Adoration des Mages*; à Raon-l'Etape, la chaire à prêcher de la même ville; le dessin et la direction des sculptures du portail neuf, en style roman, de la vieille église d'Epinal, et le *Christ bénissant* du tympan; mais nous ne devons pas oublier une œuvre trop peu connue qu'il a laissée en plâtre sans la ciseler sur le marbre, l'*Innocence*, sous les traits d'une enfant qui tient un oiseau dans ses mains, mais aux pieds de laquelle s'enroule un reptile.

L'archéologie devint aussi l'objet de ses études favorites, et il y acquit des connaissances étendues; initiateur ou protecteur de fouilles qui, dans le département des Vosges, ont amené de si curieuses découvertes et ont exhumé des statues, des statuettes, des armes, des vases, des outils, etc., appartenant aux époques gauloise, gallo-romaine et romaine, comme à celles du Moyen-Age et de la Renaissance, il a concouru ainsi à retrouver pour ce pays de nombreux anneaux aidant à refaire la chaîne des siècles écoulés, à reconstituer l'histoire des nationalités disparues.

Il avait acquis dans la science archéologique une si grande expérience qu'il indiquait sans difficulté l'emploi, l'usage d'un vestige découvert et fixait sa date d'origine.

Numismate plus distingué encore, il a enrichi le Musée départemental d'une quantité de médailles et de monnaies gauloises, romaines, et surtout lorraines.

Un catalogue de ces précieuses richesses a été dressé par lui, et l'on peut dire à l'honneur de Jules Laurent, sans craindre d'être démenti par ses collègues ou émules de la Lorraine, que le médaillier du Musée d'Epinal est le plus riche de ces contrées.

Enfin il a écrit de nombreux articles dans la *Revue de Numismatique*.

Dans le titre de Conservateur de ce musée qui lui fut si cher et qui doit nous rester cher à tous, Vosgiens, il avait succédé, en 1833, à son père, comme il lui succéda également dans le sein de la Société d'Emulation. Jean-Antoine Laurent était venu, en 1824, à Epinal où le Conseil général du département, appréciant l'influence heureuse que l'étude du dessin pouvait exercer sur les progrès des métiers ou des professions manuelles et de l'industrie, avait décidé l'ouverture d'une école où cet art serait enseigné. Laurent, père, avait été choisi pour arrêter le plan de cet utile établissement et le diriger; il remplit avec succès ce double devoir, forma des élèves dont quelques-uns devinrent artistes, et, dans le cours des huit années qu'il passa à la tête de cette école, il avait été appelé à la direction du Musée. Considérant cet emploi comme la récompense de sa longue et brillante carrière d'artiste, il y avait attaché le plus grand prix et s'y était dévoué avec une persévérante ardeur.

Le docteur Mougeot, père, fut l'auxiliaire successivement de Jean-Antoine Laurent et de Jules Laurent, pour l'installation et le classement des collections d'histoire naturelle, anatomie, minéralogie, etc.

Laurent fils fut le continuateur zélé et intelligent de son père, et au musée et à l'école publique de dessin, ses anciens élèves ont gardé de leur professeur le meilleur souvenir.

Notons aussi les amitiés élevées et les utiles et fécondes relations qu'il s'était créées dans l'intérêt de la science, et des collections qu'il se plaisait à former ou à augmenter.

Ce serait un regrettable oubli que d'omettre, dans ce récit rapide, les vertus de famille dont son père lui avait fourni le

touchant exemple, et qu'il s'attacha à perpétuer dans son existence commune avec Mlle Emma Laurent, sa sœur, artiste elle-même, peintre de portraits et de genre. Le frère et la sœur vécurent sans cesse dans l'intimité la plus inaltérable, la plus paisible et la plus dévouée. Aussi, quel deuil pour celle que la mort vient de séparer de son frère !

Ainsi tout finit, tout passe en ce monde, et le talent, le mérite, la vertu, rien n'échappe à cette loi inflexible.

Mais à ceux qui survivent est imposé le devoir de se rappeler ceux qu'ils ont estimés, honorés, aimés ; et la présence, dans ce convoi, de sociétés ou d'administrations de bienfaisance, prouve que M. Jules Laurent ne fut pas non plus étranger à leurs œuvres.

Organe insuffisant de la Société d'Emulation, je puis au moins, avec le mérite d'une sincérité profonde, mêler, en son nom, à l'adieu suprême et douloureux, un témoignage de reconnaissance pour celui que nous ne reverrons plus !

DISCOURS DE M. LEROY, PÈRE,
bâtonnier de l'Ordre des Avocats d'Épinal,
sur la tombe de M. Rambaud,
à Raon - l'Étape, le 14 novembre 1877.

Avant que cette tombe se ferme pour toujours, permettez-moi d'adresser, au nom du Barreau d'Epinal, à notre bien aimé confrère, un dernier adieu !

Il y a peu de jours, à notre tribunal, nous le voyions encore plein d'ardeur, de vivacité — j'allais dire de jeunesse — défendre avec dévouement les intérêts qui lui avaient été confiés !

Devions-nous penser que, quinze jours après, cette voix sympathique serait glacée à jamais, et que, pressés autour de cette fosse prématurément ouverte, nous viendrions regretter et pleurer le confrère qui n'est plus.

Que vous dirai-je de la vie de Me Rambaud que vous ne sachiez déjà ?

Après de brillantes études au Lycée de Nancy, il se

destina au barreau, et il avait à peine vingt ans, qu'il se faisait inscrire parmi les avocats de Mirecourt; mais les questions arides, sèches du droit, qui se débattent devant les tribunaux d'arrondissement, ne pouvaient convenir à son imagination vive, ardente et passionnée! Ce qu'il lui fallait, c'était la Cour d'assises, avec ses émotions puissantes, ses drames saisissants, ses luttes palpitantes dans lesquelles se débattent les grands intérêts de la société et ceux de l'accusé.

C'est dans l'espoir qu'il pourrait donner un libre cours à son imagination qu'il demanda à entrer au parquet.

Il fut nommé substitut et ensuite procureur de la République à Saint-Dié.

C'est au moment où ses vœux allaient être comblés qu'il fut emporté par un orage politique.

Nous nous rappelons encore cette lettre touchante qu'il nous adressait en quittant la magistrature : « Naufragé, je viens vous demander une place au barreau d'Epinal, comme dans un port calme et tranquille. »

Vous comprenez, Messieurs, avec quel empressement nous lui tendîmes les bras! Il était souffrant, blessé et il revenait à nous, ses anciens confrères! n'était-ce pas des titres suffisants pour l'accueillir avec joie et bonheur? Son activité, son intelligence, son travail, lui assurèrent bientôt une place distinguée dans nos rangs. Nommé quelques années après membre du conseil de l'ordre, et enfin bâtonnier, ce suprême honneur du barreau, il sut, par ses conseils et son amabilité, se faire chérir et estimer de tous ses confrères.

Vous dirai-je, Messieurs, avec quelle amertume, quelle angoisse nous apprenions chaque jour, chaque heure, les progrès rapides de cette fatale maladie?

« Non! s'écriait notre confrère, je ne veux pas encore mourir, je ne veux pas quitter cette famille que j'aime d'un amour si tendre et si profond, ces amis que j'affectionne, ces malheureux qui m'attendent et qui me réclament! »

Puis, quand il comprit qu'il devait tomber sur la brèche

comme un soldat épuisé de combattre, que la mort l'avait touché de son aile glacée, son esprit redevint calme et tranquille. — Il appela près de lui notre respectable curé d'Epinal, qui accourut pour lui donner les dernières consolations de la Religion.

Rambaud tourna alors ses regards vers Dieu, cette sublime espérance de tous les hommes d'élite, et il se prépara à comparaître devant l'Eternel, car il pouvait dire : J'ai passé ma vie en faisant le bien. — *Benefaciendo.*

Oh ! cher confrère, les larmes que tu as séchées, les misères que tu as soulagées, les prières de tous ceux que tu as arrachés à la prison, au bagne, à la mort, monteront, j'en suis sûr, avec toi vers le ciel, pour te faire reposer doucement dans l'Eternité.

Adieu ! cher confrère, puisqu'il faut te dire adieu pour toujours. Adieu ! ta mort nous a laissé, avec de bien précieux souvenirs, des regrets qui ne sauront s'éteindre !

DISCOURS DE M. CHEREST,

secrétaire perpétuel de la Société d'Emulation,
sur la tombe de M. Rambaud,
à Raon-l'Étape, le 14 *novembre* 1877.

Messieurs,

Au moment solennel et terrible où nous devons à jamais nous séparer de l'homme de bien que nous accompagnons à sa dernière demeure, permettez-moi de lui adresser un suprême adieu, au nom des membres de la Société d'Emulation des Vosges.

S'il n'avait été entraîné, comme toujours, par le sentiment du devoir ; s'il n'avait été si irrésistiblement attaché au culte d'un pieux souvenir, M. Rambaud n'aurait pas lutté contre le mal dont il était atteint déjà, pour se rendre à Raon-l'Etape ; s'il n'avait tenu essentiellement à payer, avec

les siens, comme les années précédentes, au jour des Morts, un juste tribut à la mémoire de ceux qui lui furent chers et qui ne sont plus ; s'il n'avait succombé loin du pays où il a vécu depuis 25 ans, loin du pays où il a rendu les plus éminents services, et dans le barreau, et dans l'administration municipale, et dans l'enseignement, et dans notre Société, toute la population d'Epinal assisterait à ses obsèques pour lui donner un dernier gage de son affection, de son estime et de sa sympathie ; une voix plus autorisée, celle de notre digne président, se serait fait entendre et vous aurait mieux dit tout ce qu'a été notre bien-aimé collègue : mais, pour cause de santé, notre cher président n'a pu venir jusqu'ici.

M. Rambaud était membre de la Société d'Emulation depuis 1861. L'ancien lauréat, prix d'honneur de rhétorique au Lycée de Nancy en 1828, l'avocat distingué, l'homme brillant du monde, l'homme aimable, à l'esprit délicat, à la parole facile, à la plume entraînante, trouvait naturellement sa place au sein de la Commission littéraire et artistique. C'est là qu'il fit surtout connaître combien étaient grandes la richesse, la variété et la verve de cette nature d'élite. En ouvrant nos Annales, on retrouve dans chaque volume des pages où se révèle, dans tout son éclat, l'amour profond pour les choses de l'intelligence, où brille de toute sa splendeur l'enthousiasme pour les lettres, la poésie, la musique, la peinture, amour, enthousiasme, que possédait presque à l'excès M. Rambaud, pour tout ce qui émane du génie et semble venir d'une inspiration divine.

Aussi, M. Rambaud devenait-il, en 1868, président de cette Commission, à laquelle il était sincèrement attaché, de cette Commission dont il était l'âme, de cette Commission que, suivant son expression favorite, *il avait l'honneur de présider*, de cette Commission dont il dirigeait encore les travaux le 30 octobre, la veille de son départ pour Raon, et dont il se préoccupait même, il y a quelques jours, à son lit de mort.

Homme d'élans généreux, homme d'inspiration, M. Rambaud voyait dans les œuvres de l'intelligence un reflet des

émotions de l'âme, émotions de joie ou de douleur, d'admiration ou d'enthousiasme; sa voix, tour à tour mélodieuse ou grave, sérieuse ou enivrée, religieuse ou dramatique, s'exaltait jusqu'à la passion, jusqu'aux plus grands cris du cœur, jusqu'aux plus saintes aspirations de l'infini.

Qu'il était beau, qu'il était noble et fier quand, en particulier, il se laissait aller à son amour pour les Vosges, pour sa terre natale. En contemplation devant ces montagnes qu'il aimait d'un amour tendre, en présence des tableaux les plus riants et les plus pittoresques qu'il savait apprécier en véritable artiste, il s'abandonnait volontiers à chanter la Patrie: pour lui, cette terre vosgienne était l'objet de sa prédilection, il se plaisait à la distinguer d'une patrie plus étendue qu'il savait aussi revendiquer avec énergie comme sienne, car, s'il était éminemment vosgien, M. Rambaud, avant tout, était essentiellement Français!

Et dans son cœur, une place exceptionnelle a toujours été réservée à sa chère ville de Mirecourt, cette ville qui l'a vu naître, où il a goûté les premières joies de la famille et où il n'a laissé que de bons et vrais amis. Vous dirai-je aussi, Messieurs, qu'il avait voué une affection toute particulière à une autre cité vosgienne, à laquelle le rattachaient de si doux souvenirs: il avait trouvé une seconde famille à Raon-l'Etape; c'était assez pour que cette ville lui devînt chère, qu'il aimât à y revenir, à y revivre de la vie du passé. Singulière destinée humaine, c'est à Raon-l'Etape qu'il devait rendre le dernier soupir; c'est à Raon-l'Étape qu'il doit reposer à jamais.

Dans tous ses travaux, ses rapports, ses mémoires, et ils sont nombreux, car il était un de nos infatigables travailleurs, M. Rambaud s'est toujours montré un défenseur zélé et énergique de tout ce qui a trait au progrès, non seulement à la Société d'Emulation, mais encore partout où il s'agissait de développer les intelligences, de former des hommes éclairés pour l'avenir de notre pays.

Depuis longtemps, n'était-il pas membre de la Commission

de l'instruction publique dans l'assemblée municipale de la ville d'Epinal ? Depuis longtemps n'était-il pas dévoué à ses fonctions de délégué cantonal pour les écoles ? et n'avons-nous pas été heureux de le voir appelé par le Ministère de l'instruction publique, à prendre place parmi les membres du Conseil de perfectionnement de l'Ecole industrielle. Que de fois il m'a encouragé, que de fois il m'a aidé de ses bienveillants conseils, que de fois il m'a soutenu dans des moments difficiles. Mais ici, c'est l'ami qui apparaît, c'est l'ami fidèle, l'ami dévoué dont nous ne pouvons plus serrer la main pour lui témoigner toute notre reconnaissance: qu'il en reçoive cependant l'expression bien sincère, et renfermons dans notre cœur tout ce que son amitié y a versé de baume bienfaisant, et tout ce que sa perte y laisse d'amertume.

Malgré vos 64 ans, mon cher monsieur Rambaud, vous étiez resté jeune et d'esprit et de cœur, vous deviez nous rendre à tous encore bien des services. En 1875, la Société d'Emulation vous avait proclamé son premier vice-président; elle allait vous offrir le fauteuil de la Présidence comptant sur vous, sur votre activité pour de longues années, parce qu'elle connaissait toûtes vos qualités et qu'elle savait surtout combien vous étiez soucieux de la dignité et de la prospérité de notre association. Vain espoir ! l'heure fatale de la séparation a sonné ; vous ne serez plus au milieu de nous, vous y laisserez un vide immense, mon cher collègue, mais votre souvenir y restera vivant comme celui d'un bon et excellent collaborateur, trop tôt enlevé à l'affection de tous.

Au nom de vos anciens collègues de la Société d'Emulation, au nom de vos nombreux amis, au nom de tous ceux à qui il a été donné de vous connaître et de vous apprécier, adieu, mon cher et bien-aimé Rambaud. Adieu ! pour toujours, adieu !

RAPPORT

DE LA

COMMISSION D'AGRICULTURE

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES

SUR LES RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES A L'AGRICULTURE EN 1877,

PAR J.-C. CHAPELLIER,

Trésorier de la Société.

Messieurs,

Désigné par notre Commission d'agriculture pour vous signaler le mérite des concurrents qui, cette année, ont sollicité vos récompenses, je viens m'acquitter de cette mission.

Depuis trop longtemps j'ai quitté le travail des champs ; mon inexpérience avait donc le plus grand besoin du secours de mes collègues de la commission voyageuse, MM. Lapicque et Houberdon : ils me l'ont donné largement ; nos communes appréciations, jointes à celles de toute la Commission d'agriculture, me serviront de guide. Si je parviens à en être le fidèle interprète, votre sympathie, je l'espère, voudra bien accueillir nos propositions, qui sont d'ailleurs en complet accord avec les prévisions et les prescriptions du programme de nos primes.

Le Programme ! permettez-moi, Messieurs, de m'arrêter

un instant sur un souvenir qu'il me rappelle. Autrefois la Société d'Emulation jouissait du privilége de voir ce programme annuel et la liste de ses récompenses arriver dans toutes les communes des Vosges : les plus humbles même les recevaient ; ils y étaient publiés, affichés, lus et commentés, et excitaient une vive émulation. J'étais bien jeune encore, lorsqu'en 1834, je fus témoin, dans la petite commune de Roncourt, de l'impression produite par la lecture de la liste des récompenses de cette année et du programme de 1835. C'était un ouvrier de la campagne, un modeste fermier, qui avait pris la parole devant des cultivateurs qui lui donnaient toute leur attention ; comme eux, je partageais ses sentiments; j'admirais cette association d'hommes sincèrement dévoués qui savaient encourager si dignement les travaux des champs; je me prenais à envier ces belles primes et surtout le sort de ceux qui parvenaient à les mériter. Dès ce moment j'appartins de cœur à notre Société. J'étais loin de prévoir qu'un jour je serais un de ses membres, chargé de vous exposer les titres des travailleurs intelligents qui continuent si dignement, depuis plus d'un demi-siècle, la longue et toujours honorable liste de vos lauréats.

Après l'exploitation exemplaire des domaines ruraux, qui reçut souvent vos récompenses les plus élevées, c'est à la mise en valeur des terrains improductifs, à la création des prairies, au reboisement, que vous avez continué à accorder une préférence bien méritée.

La mise en valeur des terrains improductifs a toujours vivement préoccupé les véritables amis de l'agriculture. Tous ont compris que fertiliser une terre inculte est une conquête précieuse pour le bien-être des populations. Les terrains délaissés étaient nombreux sur tous les points du département, et attristaient trop souvent l'œil des voyageurs, à l'époque où fut créée notre association. Ses efforts, auxquels vinrent se joindre, à partir de 1836, ceux des Comices agricoles, ont été fructueux ; ils ont contribué largement à faire disparaître la plus grande partie des sols incultes. Les défriche-

ments et les reboisements ont eu raison de cette nature, qui n'était restée sauvage et improductive que parce que les bras et les sueurs de l'homme n'étaient point venus la féconder. La tâche est encore inachevée, il est vrai, mais nos robustes défricheurs sont partout à l'œuvre, partout stimulés. Dans la montagne, comme dans la plaine, après s'être attaqué aux vastes espaces en friche, on en est arrivé aux ravins et aux coteaux, où le labourage n'eût été ni possible ni productif; on a compris que là aussi des arbres peuvent se développer.

Le bon exemple a été donné et il se propage pour la mise en valeur de ces terrains, en même temps que des améliorations intelligentes, apportées à la culture des terres et des prairies, en augmentent la valeur, ainsi que l'abondance et la bonne qualité des produits.

C'est à ces travaux dont nous venons de rappeler l'importance et les résultats, que, cette année comme les précédentes, nous allons décerner des récompenses.

Moinel, Sébastien, de Chavelot, est un de ces agriculteurs qui comprennent le progrès et qui auraient honte de voir une seule de leurs propriétés inculte ou ne donnant pas tout ce qu'ils peuvent en espérer. Il possédait quelques terrains vagues ou ne donnant que des récoltes insignifiantes : il se décida à les boiser. Il y a 20 ou 25 ans, il plantait en sapins, hêtres, charmes et bouleaux, un coteau totalement aride d'environ 20 ares; ces arbres sont aujourd'hui d'une belle venue, et ont certainement décuplé la valeur de ce coteau. Plus loin, c'est une terre argileuse, ombragée, éloignée du village, qu'il achète au prix de 5 francs l'hommée; il y sème des glands et d'autres semences forestières, et y plante des sapins; il a le plaisir aujourd'hui de voir cette propriété parfaitement boisée dans la plus grande partie de son étendue. Deux autres parcelles, situées au milieu des bois, dont une ancienne carrière, ont été récemment plantées de même. Nous nous garderons bien d'en oublier une dernière qui, située sur le bord de la forêt, dans un terrain humide, a été plantée, il y a environ 15 ans,

d'aulnes et de sapins qui ont aujourd'hui le plus bel aspect. En résumé c'est 3 hectares de terrains de peu de valeur que M. Moinel a ainsi rendus productifs par des plantations intelligentes, qui présentent la plus belle végétation ou sont en voie de réussite. Dans les autres parties de son exploitation, M. Moinel ne se montre ni moins habile, ni moins ami du progrès, et les beaux espaliers que nous avons vus contre sa maison témoignent encore en sa faveur.

Tout en travaillant pour lui, M. Moinel a voulu aussi être utile à ses concitoyens. Sur le territoire de Chavelot, au lieu dit *Bingreval*, existent environ 4 hectares de champs argilo-siliceux formant une cuvette très-prononcée où l'eau, n'ayant aucune issue, et ne pouvant disparaître que par l'évaporation ou par une infiltration très-lente, séjournait en formant un étang permanent, un lac sans issue. L'idée d'assainir ces champs préoccupe notre agriculteur ; la difficulté est grande, mais elle ne peut l'arrêter. Il se concerte avec les propriétaires, au nombre de 20 environ, parvient à leur faire partager ses vues, et le travail est décidé ; il est bientôt mené à bonne fin par un drainage complet au moyen de tuyaux entourés de cailloux, placés dans des fossés aboutissant à une rigole d'écoulement qui, par une tranchée de 5 mètres de profondeur, traverse le chemin de Domèvre et vient déboucher au milieu du talus voisin de la route d'Epinal. Ce travail considérable qui a sensiblement augmenté la valeur des terrains drainés, n'a pas coûté plus de 3 francs l'are. Le promoteur de cette œuvre si utile n'y a-t-il mis que son intelligente activité ? nous n'oserions l'affirmer.

En présence de ces faits, votre commission a été unanime pour vous proposer de décerner à M. Moinel une de vos plus belles récompenses : une médaille de vermeil et une prime de 100 francs.

Nous voici en présence d'une œuvre agricole qui mérite aussi au plus haut point votre approbation et vos encouragements. Trop souvent les eaux des rues, toutes chargées d'engrais et de matières fertilisantes, vont se perdre, sans



aucun profit, dans les ruisseaux de nos villages. Cette perte pour l'agriculture est très-regrettable, et il serait à désirer qu'il se trouvât dans chaque commune rurale des agriculteurs qui, à l'exemple de M. Lecomte Joseph, de Ménil-Rambervillers, sussent enfin faire apprécier ces eaux des rues et les utiliser. Homme laborieux, intelligent et très-chercheur, Joseph Lecomte, en vue de l'intérêt général non moins que de son propre intérêt, a été l'initiateur d'un grand travail d'irrigation qui fertilise en ce moment 25 hectares de prairies, entre Ménil et Nossoncourt. Les eaux saturées de purin et de fumier qui descendent des rues de Ménil allaient, comme cela arrive presque toujours, se mêler aux eaux du ruisseau, pour quitter bientôt le territoire de la commune, emportant au loin un précieux élément de fertilité qui n'avait d'autre effet que de troubler leur limpidité. Lecomte comprit tout le profit que l'on pourrait tirer de ces eaux par un barrage placé sur le ruisseau précisément au-dessous du point où elles s'y versent. Il intéressa à la réalisation de son idée un certain nombre de propriétaires ; une commission syndicale fut formée et le choisit pour son président. Sous sa direction le moulin de l'Avaque fut d'abord acheté et démoli, afin de pouvoir disposer en temps opportun de la prise d'eau ; la prairie fut nivelée, des canaux furent creusés, de mauvais champs même convertis en prés. La dépense pour l'acquisition du moulin, les travaux de nivellement et d'irrigation s'éleva à 10,500 francs, dont chaque propriétaire a payé sa quote-part en proportion de sa quantité de prairie.

Avant ces travaux, les prés actuellement irrigués produisaient à peine de 1650 à 1700 kilog. de foin à l'hectare; depuis, ils donnent une moyenne de 3500 à 4000 kilog. ; la production est donc plus que doublée. Le prix du fourrage étant d'environ 60 francs les 1000 kilog. il en résulte que les travaux exécutés par l'initiative de Lecomte, souvent de ses propres mains, produisent annuellement, à lui et à ses associés, un bénéfice de plus de 2,500 francs. La valeur du sol a naturellement augmenté dans la même proportion.

Jusqu'à ce jour, nous avons presque honte de l'avouer, on avait paru croire que l'irrigation n'était possible et profitable que dans la montagne, sur les prairies des terrains granitiques et arénacés ; on l'avait à peine essayée dans la plaine. L'expérience qui vient d'être faite à Ménil prouve surabondamment l'efficacité de ce moyen d'utiliser les eaux dont on pourrait disposer, qu'elles viennent soit des pluies, soit des sources ou des ruisseaux. Nous espérons donc que le bon exemple donné dans cette commune par M. Lecomte et ses associés aura de nombreux imitateurs. Le succès et les bénéfices obtenus seront, nous en avons la confiance, un puissant stimulant pour faire abandonner enfin des préjugés, une indifférence et une routine beaucoup trop préjudiables à notre production fourragère et aux vrais intérêts des possesseurs de prairies de nos terrains calcaires.

Toujours à la recherche de ce qui peut réaliser un progrès, Lecomte menait, il y a quelques années, au moyen d'un canal bien exécuté, qu'il creusait lui-même, un cours d'eau sur un de ses terrains valant à peine 1000 francs. On a construit là, depuis, une féculerie qui vaut 30,000 francs, et dont les eaux vont rejoindre celle des rues pour en augmenter encore les éléments fertilisateurs.

Enfin, en 1872, il exécutait à ses frais, à Ménil, deux fontaines qu'il entretient, et faisait arriver l'eau, d'une distance de 700 mètres, aux points les plus élevés des deux principales rues du village, où l'on croyait qu'elle ne pourrait parvenir.

Tous ces détails que nous avons pu constater, et qui nous étaient déjà attestés par l'honorable président du Comice de Rambervillers, et par M. Pernet, l'un de nos associés, nous permettent de vous demander, pour les travaux de Lecomte, le prix Claudel, consistant en une médaille de vermeil, et de plus une prime de 100 francs. Cette flatteuse récompense, dont le nom rappelle à la fois un acte de généreuse bienfaisance et le dévouement aux progrès de l'agriculture de l'un de nos plus respectables vice-présidents, prouvera à M. Lecomte et aux



praticulteurs vosgiens combien nous souhaitons de voir imiter le bon exemple donné dans la commune de Ménil.

M. Rol, Victor-Paulin, entrepreneur à Damas-aux-Bois, se recommande à vous par des améliorations de prairies, par une plantation de vignes en lignes et par des défrichements.

Trois prés, d'une contenance d'environ 60 ares, ont été nivelés avec soin et créés en partie par lui ; mais, laissés depuis quelque temps à des locataires, ils réclament de nouveau les soins vigilants sans lesquels les meilleurs procédés finiraient par devenir infructueux.

Nous avons vu avec plaisir ses vignes cultivées en lignes. Ce système introduit dans tous nos vignobles présenterait un double avantage : l'air et la lumière se répandraient mieux autour de chaque cep, et la culture à la main pourrait être remplacée par celle des grands instruments agricoles. Nous applaudissons donc à l'innovation adoptée par M. Rol ; cependant nous croyons que ses lignes, espacées seulement d'environ 50 centimètres, sont un peu serrées, et les ceps trop rapprochés. Nous estimons que, dans de bonnes conditions, l'espacement devrait être au moins de 70 à 80 centimètres en tous sens ; nous sommes persuadés que la récolte n'en serait que plus abondante, et que la qualité des produits y gagnerait encore.

La mise en valeur de terrains incultes constitue évidemment la partie la plus importante des travaux de M. Rol.

D'un coteau de 70 ares, situé à la sortie de Damas et en friche sur la plus grande partie de sa superficie, il a su faire un bel enclos renfermant un potager, un verger et un excellent pré. Les murs de cet enclos, d'une hauteur de 2 mètres, solidement établis, ont été construits avec les pierres provenant du défrichement et du défoncement du sol. Ces murs sont tapissés, à l'intérieur, d'espaliers parfaitement dirigés et en plein rapport ; les quenouilles du verger sont également dirigées avec goût, et, comme les espaliers, donnent des fruits d'un choix intelligent. Une loge, avec une cave voûtée et un fruitier, avoisinée par une pompe qui sert à l'arrosage

du potager, se trouve au milieu de la propriété. Le pré, parfaitement nivelé, occupe environ le quart de l'enclos, à la partie inférieure, et donne un foin de première qualité.

Deux autres terrains, d'une surface totale de 30 ares, ont aussi, sur le prolongement du même coteau, exigé un très-laborieux défrichement, dont les pierres ont servi pour les murs de soutènement.

Votre Commission vous propose de récompenser ces travaux par une médaille d'argent de 1re classe, et une prime de 60 francs.

Nous vous demanderons une semblable récompense pour MM. Lhôte, Jean-Nicolas, de Darnieulles, et Tachet, Dominique, d'Uzemain. L'un et l'autre justifient une fois de plus ce proverbe : «Le travail et l'économie conduisent toujours à une honnête aisance.»

Ouvrier des champs par excellence, Lhôte trouve en tout temps à s'y occuper; il y est le premier, pendant les travaux de l'été, il y est même l'hiver, par les temps les plus rigoureux. On le voit alors, dès le matin, un morceau de pain dans la poche et la pioche sur l'épaule, se diriger vers la campagne, pour y défricher, épierrer, créer, niveler champs et prairies. Par son labeur persévérant, il a ajouté, au *Vert Pré*, 20 ares de champ à un pré de 40 ares, puis a nivelé et amélioré le tout, de manière à obtenir de cette propriété un fourrage que l'on distingue facilement de celui des prés voisins. Par le défrichement de 28 ares d'un sol inculte, situé à 4 kilomètres du village, il obtenait, il y a quelques années, une bonne terre arable à la partie supérieure, et, au dessous, un pré de première qualité. Plus loin, par le défrichement et le défoncement d'un terrain couvert d'épines et de pierres, il parvenait à créer un champ de 44 ares, et un bon pré de 20 ares. L'énorme quantité de pierres extraites de ce terrain lui servait en même temps à empierrer solidement un chemin de défruitement, dont le sol fangeux rendait la fréquentation impossible dans les temps humides; et en cela, il rendait un grand service aux cultivateurs de la commune.

Sous le chemin de Chaumousey, il a transformé en pré des champs d'une superficie de 36 ares. Cette transformation a peut-être triplé la valeur du terrain. Enfin, sous le village, il a encore trouvé le moyen d'améliorer un pré de 22 ares, en faisant arriver l'eau au sommet, par une rigole d'irrigation.

Tous les habitants de Darnieulles témoigneraient, au besoin, en faveur de ce rude travailleur, excepté peut-être les cabaretiers qui le connaissent peu ; ses concitoyens apprendront avec plaisir qu'il est un de nos lauréats.

Dominique Tachet, de la commune d'Uzemain, est aussi un travailleur persévérant ; toute sa vie a été employée à l'amélioration des terrains qu'il possédait ou qu'il a pu acquérir. Nous avons vu ses prés, plus de 3 hectares ; tous prouvent que le propriétaire les visite souvent, et qu'il sait ce que rapporte une irrigation établie d'après les principes d'une pratique intelligente.

La plus récente et certainement aussi la plus importante de ses œuvres est la transformation en pré d'un étang d'environ 2 hectares. Nous avons pu y constater un nivellement parfaitement exécuté au moyen de terres prises sur les côtés, pour élargir la vallée. Un canal a été ensuite creusé autour de la propriété, de manière à pouvoir irriguer à volonté, par des rigoles latérales, toute la surface du terrain. Le pré est actuellement en bon état, et, presque partout, en plein rapport.

Autour de son habitation, Tachet a aussi un terrain de plus d'un demi-hectare où il possède un potager soigneusement dirigé, un verger avec des arbres fruitiers bien tenus, et un pré où il utilise, pour l'irrigation, les purins mêlés aux eaux pluviales et à celles qui viennent de la maison et des rues.

Vous estimerez que, par son activité et les améliorations qu'il a exécutées, Dominique Tachet mérite la prime que nous demandons pour lui.

En 1870, M. Kippeurt, d'Epinal, achetait, dans la petite vallée de Bénavau, territoire de Saint-Laurent, au prix de 3.000 francs, un terrain de 3 hectares, composant un mauvais pré, une tourbière remplie d'eau ou mal exploitée, et, sur

une grande étendue, couvert de bruyères et d'arbustes d'une valeur insignifiante. En assainissant, par des fossés larges et profonds, ce terrain presque délaissé et improductif, en défonçant la partie laissée en friche, en nivelant le tout au moyen de la tourbe extraite des fossés, mélangée à la terre siliceuse et aux cendres des bruyères provenant du défrichement, et en faisant ensuite conduire sur le tout quelques voitures de fumier, il est parvenu à changer totalement l'aspect et la valeur de ce terrain. Un pré où les meilleures plantes fourragères ont remplacé les joncs et les laîches en occupe actuellement plus des deux tiers, et donne un foin abondant et de bonne qualité; l'autre tiers a été converti en un champ où M. Kippeurt fait chaque année une récolte de magnifiques légumes, de pommes de terre, et de plantes sarclées, de seigle, d'avoine ou de sarrazin. De sorte que depuis qu'il jouit de cette propriété et qu'il a pu la fertiliser, il en retire les produits les plus rémunérateurs. L'épaisse couche de tourbe que renferme encore le milieu de ce terrain a une valeur importante que ne pouvait négliger M. Kippeurt; aussi continue-t-il à faire extraire, pendant la bonne saison, ce combustible qui l'indemnise largement de ses frais d'exploitation, tout en lui permettant d'assainir de plus en plus la superficie du sol.

Nous vous proposerons d'accorder à M. Kippeurt, pour des résultats si intelligemment obtenus, une médaille d'argent de 1re classe.

Dans une des fermes dont se compose le hameau du Bois de Girancourt, nous retrouvons encore un de ces cultivateurs qui mettent toutes leurs forces et toute leur activité au service de l'agriculture: c'est Joseph Finance, dit Lagarde.

Son père et sa mère étaient de simples domestiques; leurs gages, unis au faible produit du labeur de parents pauvres, furent toujours absorbés pour l'entretien, et surtout pour la subsistance de leur famille. Ils ne possédaient, quand ils s'établirent, que leur ardeur pour le travail et l'activité de leurs bras. Mais ils n'avaient ménagé ni l'une ni l'autre chez les étrangers, et bientôt ils sentirent leur santé s'affaiblir. Joseph

Finance avait à peine seize ans lorsqu'il leur vint résolûment en aide.

Ce dévouement filial héréditaire devait lui porter bonheur. Aujourd'hui, à quarante ans, il possède plusieurs hectares de terrains avec la maison qu'il habite ; et partout on peut constater que les champs, et surtout les prés qui lui appartiennent, se sont grandement améliorés par son travail.

Pour défricher, assainir, niveler, convertir en bons prés et pouvoir irriguer convenablement environ 2 hectares 1/2 de prés, de champs et de terrains incultes ou peu productifs, il a déplacé plusieurs milliers de mètres cubes de terres ou de gravier, la plus grande partie au moyen d'une simple brouette. Une fontaine manquait à son habitation ; pour se la procurer, il a creusé sous le sol, malgré de grandes difficultés, un tunnel de plus de 60 mètres de longueur, et a réuni les eaux souterraines au moyen d'un drainage avec des cailloux et des tuyaux. Il s'en sert à la fois pour l'usage de la maison et pour l'irrigation d'un pré auparavant marécageux, mais qu'il a assaini et nivelé en y transportant les matériaux extraits de son souterrain. Il dirige habilement ces eaux, ainsi que celles qu'il prend au déversoir d'un étang ou qu'il obtient des champs cultivés, sur les divers points de ses prés. Il a même imaginé, pour les rendre meilleures, de les faire passer dans des trous où il dépose du purin, du fumier et d'autres matières fertilisantes, dont elles s'imprégnent, et qu'elles vont ensuite distribuer sur toute la surface.

Il ne pouvait d'abord nourrir que deux bœufs et une vache ; il a maintenant un cheval et plusieurs vaches dont il sait tirer bon profit.

A cet ouvrier du sol, aussi ingénieux que laborieux, déjà deux fois récompensé par le Comice agricole, nous vous proposerons de décerner une médaille d'argent de 2e classe et une prime de 60 francs.

Les terrains vagues et incultes ressemblent aux oisifs et aux paresseux : ils ne s'attirent l'estime publique qu'en devenant meilleurs. Partisan sincère des transformations qui peuvent mettre en valeur ces terrains, M. Petitjean, entrepreneur et

maire à Charmois-l'Orgueilleux, les améliore, non-seulement lorsqu'ils sont les siens, mais encore quand ils appartiennent à la commune qu'il administre. Dans ce but il a boisé, pour lui, par le semis et la plantation de sapins et d'arbres d'autres essences, plusieurs parcelles de terrain en friche ou de peu de rapport, d'une superficie totale de 80 ares. Bien que ces boisements soient encore récents, on peut déjà constater les avantages qui doivent en résulter. Comme maire, il a aussi amené la commune à faire dans ses forêts, sur une étendue évaluée à 7 hectares, des repeuplements que l'administration forestière a dirigés. Il avait imaginé le projet d'en obtenir d'autres encore, en faisant fouir par des porcs le sol des coupes récentes, pour y faire ensuite des semis d'une réussite certaine. Nous pensons que cette bonne idée pourrait au moins être essayée.

L'assainissement, le nivellement et l'irrigation, même la construction d'un canal assez coûteux, lui ont permis d'augmenter considérablement la valeur de plusieurs prés, occupant environ 1 hectare. Les travaux exécutés ont été faits avec soin, comme nous avons pu le constater par la nature de l'herbe, qui tranche très-avantageusement sur celle des autres prés.

Pour construire une maison saine, commode et bien distribuée, et obtenir un jardin à côté, sur des rochers caillouteux et compacts du grès vosgien, il a défoncé 8 ares de terrain infertile, ce qui a nécessité le déplacement de 115 mètres cubes de déblais. De ce côté encore, tous ses projets sont réalisés.

Les travaux de M. Petitjean nous font un devoir de vous demander pour lui une médaille d'argent de 2e classe et une prime de 50 francs.

Dans cette même commune de Charmois-l'Orgueilleux, nous vous signalerons un autre cultivateur pour qui nous sollicitons une semblable récompense. C'est Auguste Chauffour du hameau de Reblangotte.

Par un drainage et un nivellement qui ont exigé bien du travail, Chauffour a créé, dans une fondrière isolée, véri-

table désert, un pré d'un demi-hectare. Les eaux venant du coteau supérieur croupissaient sur la plus grande partie de cette propriété, et la rendaient marécageuse; elle ne pouvait fournir qu'un grossier fourrage impropre à la nourriture du bétail. Ces eaux ont été réunies au sommet de la propriété, et, dociles aux volontés du propriétaire, elles suivent maintenant des rigoles tracées dans tous les sens, et contribuent à féconder ce même sol qu'elles dégradaient. Il reste peu à faire pour mettre en plein rapport ce pré, qui déjà donne un foin d'assez bonne qualité.

Après avoir acheté de la commune, pour 100 fr., il y a 25 ans, un hectare et demi de friches, couvert de rochers, de ronces et de bruyères, et, de plus, fort éloigné des habitations, Chauffour se mit à y planter, pêle-mêle, des saules, des hêtres, des sapins, etc. Le terrain s'est ainsi boisé; le bois y est d'une belle venue; dans un avenir peu éloigné, ce sera une petite forêt, qui a déjà pour le moins quintuplé la valeur du terrain. Mentionnons encore, parmi les autres améliorations exécutées par Chauffour, la création d'un chemin rural de 600 mètres, dont se servent avec lui ses voisins; le nivellement de plusieurs parcelles de prés; la création d'un atelier pour réparer lui-même ses instruments agricoles; et, un soin spécial pour le bon emploi des engrais liquides.

C'est encore à la suite d'améliorations parfaitement exécutées, que nous vous proposons de placer au nombre de vos lauréats Claudel, François, cultivateur à Naimont (commune d'Uzemain).

Sachant bien que les prés sont aussi nécessaires qu'avantageux à l'agriculture, il s'est appliqué à augmenter et à bonifier ceux qu'il possédait. Au moyen de terres arables, nivelées afin de pouvoir y distribuer les eaux qui descendent des champs, il a créé deux prés, l'un de 40 ares, l'autre de 20 ares, aujourd'hui en plein rapport. Ailleurs, à *Brennecône*, il a établi, à deux endroits différents, un chenal pour relier les côtés de la vallée, afin de pouvoir employer les eaux provenant d'une féculerie à l'irrigation d'un pré de 15 ares,

situé au-delà de cette vallée. Il a aussi exécuté 300 mètres de drainage, pour assainir des champs argileux et humides. Une fosse à purin, établie dans son écurie, lui fournit le moyen d'utiliser, sur ses prés, un des engrais les plus fertilisants.

En outre, il a créé autour de sa maison, en défonçant le sol, un jardin productif où nous avons surtout remarqué des arbres fruitiers fort bien tenus. Les espaliers qui couvrent les murs de ce jardin et ceux de sa maison méritent une mention toute spéciale pour la belle et intelligente direction qui leur est donnée. Non content de profiter lui-même de son goût pour l'arboriculture, Claudel se met encore au service de ses concitoyens pour greffer leurs arbres et introduire, dans la localité, les meilleurs fruits qu'il connaisse. Nous avons pu constater la preuve de cette propagation utile et désintéressée, en visitant, chez ses voisins, de jeunes arbres qu'il a plantés et greffés, et qu'il continue à diriger.

Une médaille d'argent de 2e classe et une prime de 50 fr. prouveront à François Claudel que nous apprécions ses labeurs et le bon exemple qu'il donne.

En France, comme autrefois à Rome, les vieux soldats rendus à la vie privée se sont souvent délassés des fatigues de la guerre en consacrant à l'agriculture les dernières années de leur existence. Les instituteurs en retraite, comme les anciens militaires, ne pourraient guère se procurer ailleurs d'occupations plus paisibles, plus agréables et plus utiles. C'est ce qu'a très-bien compris M. Counot, ancien instituteur à Golbey. En 1845, d'un maigre pâturage dont la commune lui abandonnait la jouissance, il faisait un bon pré, et méritait par cette amélioration une mention honorable et une prime en argent.

Admis à la retraite depuis quelques années, il s'est de nouveau livré à la praticulture; il possède aujourd'hui un excellent pré de 2 hectares 40 ares, assaini, irrigué, rendu productif par son travail, et obtenu, en majeure partie, par le nivellement de champs de médiocre valeur. Nous avons constaté aussi tout le soin qu'il met à recueillir, autour de son habitation, les curages de fossés, les boues des rues, la menue



paille, les feuilles des arbres, les herbes inutiles, etc, pour en faire du terreau qu'il arrose de purin, et qui, joint au fumier de son bétail, lui sert à bonifier et à faire produire, aussi largement que possible, ses prés et ses champs.

Nous vous demandons, pour M. Counot, une médaille d'argent de 2e classe et une prime de 50 francs.

Votre commission avait à voir enfin, entre Sainte-Hélène et Autrey, un travail de défrichement et de mise en culture fait par le propriétaire, Jean-Baptiste Renaudin. Sur un terrain de 50 ares, qu'il acheta couvert de broussailles, il a construit la maison qu'il habite, obtenu un assez bon champ, un jardin avec quelques arbres fruitiers, et un petit pré non encore assaini. A l'est de la route, en longeant la forêt, se trouvait une parcelle de ce terrain, plantée de pins qu'il a détruits pour tenter, par un nivellement inconscient, d'obtenir un pré naturel. Ces transformations, en ce qu'elles ont de bien, nous ont semblé avoir été suffisamment récompensées par deux primes des Comices de Rambervillers et d'Epinal. En raison des imperfections que nous signalons et du peu de superficie de la propriété, les conditions de notre programme n'étant point remplies, nous ne pouvons donner à Renaudin qu'un bon conseil, celui d'assainir son petit pré et de repeupler ou de cultiver la parcelle déboisée.

Malgré l'étendue de notre rapport, nous y parlons à peine des animaux domestiques et de leurs logements : c'est qu'aucune demande ne portait sur ce point, et les quelques étables que nous avons vues, étant d'anciennes constructions, ne pouvaient donner lieu qu'à des regrets sur leur disposition défectueuse, leur tenue, le peu d'espace laissé au bétail, le défaut d'éclairage, etc. Les récompenses que la Société protectrice des animaux décernait le 21 mai dernier, viendront combler cette lacune. Sur votre proposition, nous avons le plaisir de compter parmi les estimables lauréats de cette bienfaisante société, deux voituriers de l'arrondissement de Saint-Dié, également recommandables par leurs bons services. Ce sont Boitard, Sylvain-Antoine, depuis 28

ans chez M. Seitz, à Granges, plein de ménagements et de sollicitude pour les nombreux chevaux qui lui sont confiés; et Grandemange, Stanislas, voiturier chez M. Maire, à Fraize, tellement connu pour les bons soins qu'il donne aux chevaux dont l'alimentation et la conduite lui sont remises, qu'on l'a surnommé le *Père des chevaux*. Si ces bons serviteurs, tempérants par caractère et par raison, justifient la confiance et l'estime de leurs maîtres, ils méritent aussi la considération qui leur est témoignée, et qui vient de valoir à chacun d'eux une médaille de bronze.

Le reboisement du sol forestier dans les Vosges, nous le répétons, a toujours été considéré par notre Société comme une œuvre des plus utiles et des plus dignes d'encouragements. Cette année, comme les précédentes, elle a voulu prouver toute l'importance qu'elle attache au reboisement, en accordant des récompenses aux deux brigadiers forestiers dont nous allons résumer les services.

Il vous. souvient, Messieurs, d'avoir vu, il y a moins de 30 ans, le sommet des coteaux qui dominent la route de Saint-Laurent complétement dénudé. Ces coteaux arides et infertiles, couverts de roches ou de débris du grès vosgien, semblaient condamnés à une éternelle stérilité.

Depuis 1859, le brigadier Collot y a dirigé, sur une étendue de 157 hectares et demi, des semis qui ont réussi, et, forment actuellement un beau massif de pins. Les plantations qu'il a surveillées, tant dans les forêts de l'Etat que dans celles des communes, occupent une étendue évaluée à 200 hectares; une grande partie du succès obtenu est attribuée à son zèle et à ses soins intelligents. En outre le brigadier Collot a planté lui-même, à la *Fontaine des trois Soldats*, environ 2,500 résineux, épicéas et pins. Par ce travail il a assaini et boisé une clairière marécageuse, et embelli un site pittoresque, devenu une promenade fréquentée des habitants d'Épinal. Depuis 1873, l'administration forestière inscrit de nouveau à son actif: 213 hectares de semis de pins et de sapins; 2,230,000 plants de sapins, épicéas et hêtres ;93 ares de pépinières; 4,900

mètres de chemins exécutés ou réparés ; 8,500 journées obtenues.

Le brigadier Collot, âgé de 58 ans, compte 5 ans de services militaires, et 30 ans de services forestiers, dont 19 comme brigadier. Son zèle intelligent pour les travaux de reboisement, et surtout les résultats considérables obtenus sous sa direction, nous engagent à vous demander pour lui une médaille d'argent de 1re classe et une prime de 80 francs.

Le brigadier Ganier est un autre employé de l'administration forestière qui se distingue aussi par son activité et son aptitude spéciale pour le boisement et le repeuplement des forêts confiées à sa surveillance. Le hêtre domine dans ces forêts situées en plaine, au nord-ouest d'Epinal ; mais le chêne, dont la production est devenue d'un si grand intérêt, peut y être propagé. C'est à cette importante amélioration que Ganier a surtout apporté ses soins. Depuis 1869, date de sa nomination de brigadier, il a dirigé l'ensemencement en chênes de plus de 60 hectares, et la plantation de 500,000 brins de chênes, ormes et grands érables. Le succès de ces opérations lui est dû en grande partie, et les soins qu'il a apportés, soit personnellement, soit avec le concours de ses gardes, aux travaux d'entretien, ont sensiblement contribué à ce résultat, tout en évitant à l'Etat et aux communes des frais considérables. Les pépinières qu'il a créées et entretenues pour les repeuplements pourraient fournir en ce moment 500,000 plants; celle de la forêt du Souche, de 1 hectare 20, et celle de Mazelay sont très-remarquables.

En 1862 et 1863, simple garde à Renauvoid, Ganier y faisait une plantation de 4,000 épicéas, actuellement très-beaux, dont quelques uns ont déjà 4 mètres de hauteur.

Si, à ces travaux, nous ajoutons ceux qu'il a exécutés ou surveillés depuis 1873, nous sommes amenés à considérer ce brigadier comme constamment préoccupé de ne laisser aucun vide dans les forêts confiées à sa garde, et d'y favoriser partout le développement des bonnes essences.

L'administration forestière porte aujourd'hui à son actif :

la plantation de 4,000 épicéas; le semis de 60 hectares de chênes; la plantation de 725,000 brins de bonnes essences; 8 pépinières qui, outre 400,000 brins extraits depuis 1873, offrent encore 250,000 plants dont 100,000 de 1 à 3 ans; et, dans les forêts domaniales ou communales, de très-importants dégagements, de nombreuses plantations, d'intelligentes améliorations, le tout réalisé au moyen de plus de 2,000 journées de concessionnaires.

Agé de 51 ans, Ganier en compte 21 de services forestiers, dont 8 comme brigadier. Ces services, vous pouvez en juger, sont très-méritants, et vous vous joindrez à ses chefs pour les apprécier en lui accordant une médaille d'argent de 1re classe et une prime de 60 francs.

Ma tâche est terminée, Messieurs; vous trouverez sans doute que j'ai été un peu long dans l'exposé des titres que j'avais à faire valoir; mais votre programme, que je souhaite de voir à l'avenir, comme autrefois, publié dans toutes les communes, ou au moins dans celles de l'arrondissement qui doit obtenir vos principales récompenses, porte en tête l'énumération des concours agricoles: c'est là une marque évidente de l'importance que vous leur attribuez. Et d'ailleurs, vous ne vous plaindrez pas des détails dans lesquels je suis entré, si, par ce moyen, je suis parvenu à exprimer, en votre nom et au nom de nos lauréats, l'attachement sincère qu'a toujours voué aux progrès de l'agriculture notre Société d'Emulation, et cette sympathie toute particulière dont elle continuera longtemps encore, nous l'espérons, à honorer le premier des arts.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION D'ARCHÉOLOGIE

ET D'HISTOIRE

SUR LE CONCOURS DE 1877,

par M. Félix VOULOT,

Secrétaire.

Messieurs,

Cette année, une seule œuvre a été présentée au concours d'Archéologie et d'Histoire, et je suis heureux de pouvoir vous en lire l'appréciation suivante, écrite de la main de M. Rambaud, notre regretté collègue, quelques jours avant l'événement fatal qui l'a enlevé à notre affection.

Notice historique et biographique sur la ville de Mirecourt, par M. Ch. Laprevote.

« Si vous voulez récompenser la patience et l'effort dans
« les recherches, l'étude et l'analyse des chartes, lettres
« patentes, actes de fondation et autres archives, l'exactitude
« dans le dépouillement de ces pièces et dans les citations,
« le culte des souvenirs du pays natal ou l'attachement
« à la patrie, en un mot la conscience et le patriotisme
« ou le civisme chez l'écrivain. vous honorerez l'auteur de

« la *Notice historique et biographique sur Mirecourt* par
« une de vos belles récompenses, parce que vous trouverez
« en lui et en son œuvre toutes les qualités que je viens de
« dire.

« Jusqu'à lui aucune monographie n'avait été écrite sur
« cette ville qui était pourtant autrefois la seconde ville
« du Duché de Lorraine, siége du baillage des Vosges, par
« conséquent importante au point de vue de l'administration
« de la justice pour les possessions ducales répandues dans
« ce département.

« Place forte, entourée de fossés, et en dernier lieu
« munie d'une citadelle, elle eut son existence militaire
« aussi; elle soutint divers siéges, dont les plus récents,
« contre les Français, aux 16e et au 17e siècles, et succomba
« comme toutes les autres places fortes du pays, en 1670,
« sous les attaques du maréchal de Créqui. A cette date
« tombèrent aussi ses murs et ses tours dont Louis XIV
« ordonna la démolition.

« M. Laprevote raconte les souffrances de cette ville dans
« le cours des guerres qui signalèrent les derniers temps
« du règne de la maison de Lorraine, et surtout la période
« où régna le chevaleresque, mais aventureux Charles IV.
« Il dit les malheurs de l'invasion, les misères de la
« famine, de la peste, de l'émigration et du dépeuplement,
« les pillages et les barbaries des Suédois, etc.

« Son récit s'arrête à la date de 1766, date de la réunion
« définitive de la Lorraine à la France; et les faits principaux
« qu'il énonce sont justifiés par des pièces qu'il reproduit
« à la fin de sa notice, dans leur langue originaire.

« La partie *biographique* renferme, par ordre alphabétique,
« les noms d'hommes ou de familles de Mirecourt qui ont
» marqué dans son histoire ou dans celle de la Lorraine
« tout entière, avec les renseignements sur les mérites et
« la situation particulière de ces familles ou de ces
« habitants. Ce n'est pas un simple énoncé de faits; c'est
» plutôt une liste, une énumération de bons exemples, de

« modèles à suivre, un complément aux annales de
« la ville, ou du bailliage, ou même du duché de Lorraine.
« En résumé, si l'œuvre de M. Laprevote n'est pas proprement
« l'histoire d'une ville, elle contient les matériaux, les
« assises principales d'une histoire, et à ce titre elle mérite
« une médaille d'argent. »

La Commission, approuvant le rapport de M. Rambaud, a décidé qu'il serait décerné une médaille d'argent de première classe à l'œuvre de M. Laprevote.

Si le travail dont je viens de parler est le seul présenté cette année à la Commission pour le concours, il est des services d'un autre genre qui méritent aussi d'être reconnus et encouragés. Je dois signaler spécialement le zèle empressé que M. Joseph Conrard, licencié en droit, propriétaire à Damas-devant-Dompaire, a apporté pour concourir aux recherches archéologiques exécutées à Bousemont. La Société reconnaissante à M. Conrard de son dévouement désintéressé, a cru devoir lui offrir une médaille de bronze.

Maintenant, Messieurs, permettez-moi de vous dire un mot des fouilles exécutées aux frais de la Société à Bousemont. J'ai été délégué, de concert avec mon collègue, M. de Jarry, pour opérer des fouilles au bois de Bousemont, sous les tombelles signalées dans l'annuaire de 1822 par M. Parisot. Ici s'est rencontrée la période de la Gaule encore indépendante de l'influence romaine, période qui manquait pour ainsi dire à notre musée. De cette époque, une seule urne se voit à ses vitrines; nous en avons exhumé huit. Le bronze nous a offert une vraie collection de bracelets destinés soit au poignet, soit au haut du bras, et surtout des plaques minces, couvertes de dessins fins et élégants, pointillés au repoussé. Ces tombelles de Bousemont qui seront décrites en détail dans les Annales de 1878, offriront sur cette époque si peu connue les plus intéressantes révélations.

Mais si les fouilles de Bousemont doivent déjà jeter un jour nouveau sur la civilisation gauloise du pays vosgien, celles que j'ai faites dans le bois de Pierrefitte, en compagnie

et aux frais de la famille Edouard Bresson, concernent la même époque, et achèvent de l'éclairer par de nombreux points de comparaison.

Je ne citerai que pour mémoire huit stations romaines encore inconnues, dont j'ai constaté l'existence sur des points divers du département.

Il en est de même pour deux nécropoles mérovingiennes, dont celle de Fomerey m'a permis de recueillir un ensemble de documents précieux pour l'histoire locale.

Pour vous dire un mot de faits moins anciens, mais qui ne sont guère moins intéressants pour nous, puisqu'ils touchent à notre ville même, je vous signalerai un squelette d'homme, de moine sans doute, exhumé depuis peu devant notre église, et celui d'une jeune femme trouvé par M. Weiss, entrepreneur, sous le jardin Olry, au faubourg St-Michel. Le premier était daté et caractérisé par une élégante petite croix carlovingienne trouvée par mon jeune élève Léon Steinbach, le second par une statuette de la Vierge, en os émaillé, par une bague-cachet aux armes surmontées d'une crosse abbatiale, et par deux monnaies dont une française de 1593 et l'autre d'Henri II de Lorraine, objets qui figureront bientôt à notre musée départemental, ainsi que ceux provenant de Fomerey.

Enfin, la trouvaille la plus importante de l'année est celle d'un monument des cultes gaulois, dont je vais vous entretenir quelques instants.

Le 30 décembre 1876, vers 7 heures du matin, j'abordais pour la première fois les bois du haut plateau de Bousemont. L'aspect solitaire et sauvage de cette forêt séculaire me frappa, et me parut bien propre au gîte d'un sanctuaire gaulois. Je voulus tout d'abord me rendre compte de l'ensemble de la montagne, et, songeant au culte des Hauts Lieux, en visiter surtout la cime. J'étais accompagné de MM. Jules Galland, Joseph Conrard de Damas, qui avaient bien voulu me suivre, et de quelques terrassiers destinés aux travaux des tombelles. Au moment même où j'examinais si j'étais bien au point culminant, une borne forestière de forme

phallique fixa mon attention. Je ne pus m'empêcher de m'écrier : Un autel gaulois ! voilà une belle pièce pour le musée d'Epinal ! Je demandai à mes compagnons si cette borne n'avait pas un nom particulier, et l'on me répondit : « Vous ne connaissez donc pas la *Pierre St Boson,* en grand honneur dans le pays? C'est le patron de Bousemont, racontent les vieillards, qui l'a lancée, du haut du clocher de l'église, à la place qu'elle occupe depuis des siècles, à 3 kilomètres de distance. Les 6 cavités qui se creusent à son sommet sont les empreintes des cinq doigts et de la paume de sa main gigantesque. — Une jeune villageoise qui allait cueillir du bois mort ajouta : La jeune fille qui pourrait mettre à la fois le bout des cinq doigts dans les cinq empreintes sacrées serait, dit-on, assurée de trouver un mari dans l'année. »

Je ne décrirai pas en détail ce monument lapidaire qui sera reproduit et expliqué dans une monographie spéciale. Cette pierre qui a servi de borne bibanale, a dû attendre de longs mois l'achèvement des formalités nécessaires à son remplacement. Un si long stage dans des lieux isolés, depuis que j'avais appelé sur elle l'attention, a donné le loisir à un personnage que je me garderai de nommer, d'écorcher le fût couvert de ses mousses séculaires, pour y inscrire son nom, à coups de ciseau, à grands coups de maillet. A-t-il voulu ainsi passer à la postérité en compagnie de l'antique symbole du paganisme ? ou bien espérait-il être un jour enlevé en paradis sur les ailes de St Boson ? c'est là son secret. Quoi qu'il en soit, le musée départemental possède aujourd'hui un témoin éloquent des cultes de nos ancêtres païens dans les Vosges, le seul dans son genre qu'on ait trouvé jusqu'ici sur le sol de l'ancienne Gaule.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION LITTÉRAIRE

ET ARTISTIQUE

SUR LES CONCOURS

DE 1877,

par M. GRAILLET,

Membre titulaire.

Messieurs,

Appelé à l'honneur de vous présenter un rapport sur le Concours littéraire et artistique de l'année 1877, je viens en quelques mots vous faire connaître les œuvres que votre Commission littéraire et artistique a jugées dignes de récompenses, et vous indiquer quelques-unes des qualités qui les ont le plus spécialement recommandées à son attention.

Les travaux présentés au concours sont peu nombreux. Ils comprennent : 1° cinq petites poésies ; 2° une œuvre littéraire ; 3° une carte du canton de Lamarche et une carte du département des Vosges.

I.

Toutes les poésies que nous avons eu à examiner émanent probablement d'auteurs jeunes, animés des meilleures intentions, mais chez qui l'art des vers n'est pas encore arrivé à un haut point de perfection.

Aussi nous rappellerons aux jeunes gens qui pratiquent le

culte des muses qu'il ne suffit pas, pour être un poète véritablement digne de ce nom, de consacrer son talent à exalter les idées et les sentiments les plus nobles, comme le dévouement, le patriotisme, l'amour de l'humanité et de Dieu; qu'il ne suffit pas de flétrir les travers et les vices, les passions qui dégradent l'homme et de faire aimer la vertu. Il faut encore, pour émouvoir les cœurs et élever les âmes vers ce qu'on est convenu d'appeler l'idéal, que la poésie soit revêtue d'un langage toujours pur, toujours élevé; il faut que les pensées les plus belles soient habilement enchâssées dans le moule étroit des vers d'où elles s'échappent ensuite avec une force irrésistible.

Nous aurions voulu récompenser les trois auteurs qui nous ont adressé des poésies. Malheureusement nous avons dû ajourner à un autre concours l'un d'entre eux dont les pièces ne nous ont pas paru réunir les qualités nécessaires pour mériter vos encouragements. La première pièce, pour laquelle nous vous proposerons une récompense, a pour titre : *Une famille des Vosges en Algérie*, par M. Pierre Mieusset.

Pour vous donner une idée de cette petite poésie je ne saurais mieux faire que de vous citer le rapport si judicieux de notre cher et regretté collègue M. Rambaud. « La *famille des Vosges en Algérie* attire l'attention en réveillant, par son titre et par son sujet même, la fibre patriotique et le mélancolique souvenir de la patrie absente.

« Mais ce serait insuffisant pour gagner vos faveurs si c'était le seul mérite de cette pièce de vers ; elle en a d'autres : il y a d'heureuses descriptions de la terre et du sol algérien ; il y a une expression profonde de l'amour du pays ; il y a justesse et correction dans le style ; les vers sont généralement irréprochables et celui qui les a composés a un sentiment développé du genre élégiaque.

« Ce que le lecteur regrettera, ce que nous autres Français, regretterons, nous qui sommes habitués à considérer l'Algérie comme un seconde France, c'est que ce jeune auteur la représente en définitive comme un pays malsain, soumis

à des influences atmosphériques nuisibles et faisant en quelque sorte coûter cher aux colons son inconstestable fécondité. »

Malgré cette réserve la Commission, voulant encourager M. Mieusset, vous propose de lui accorder une mention honorable.

Nous avions ensuite à examiner deux Idylles dont la première a pour titre: *Vierge et Fleur*, et la seconde *Jeanne*. Suivant l'expression de l'honorable Président de la Commission littéraire, ces deux petites pièces « se distinguent certainement par beaucoup de bon vouloir, par le culte des choses simples, de ce qu'on rencontre de beau et de bon au village, dans les champs, le long des ruisseaux, mais malheureusement elles ne se recommandent pas par quelque relief, celui du style, du coloris ou des pensées neuves. Nous avons donc le regret de ne pouvoir appeler vos récompenses sur une œuvre que des qualités spéciales ne relèvent pas.

Trois autres poésies ont été présentées par M. Lorrain, ancien élève du collége d'Epinal, aujourd'hui étudiant en droit à Iberville (Canada).

L'une de ces pièces, *La Chapelle solitaire,* a déjà mérité à son auteur une médaille d'or au concours de l'Université-Laval, à Québec. La Société d'Emulation, voulant encourager les efforts d'un compatriote établi au Nouveau-Monde, a décerné à M. Lorrain une mention très-honorable. Nous engageons ce jeune auteur, qui a déjà obtenu de nombreux succès au Canada, à travailler avec beaucoup d'ardeur. Quelques-uns de ses vers laissent encore à désirer; les expressions ne sont pas toujours bien choisies et les idées manquent quelquefois de la précision nécessaire.

Nous espérons que M. Lorrain mettra nos conseils à profit et que dans un prochain concours nous aurons le plaisir de constater ses progrès.

II.

Après vous avoir parlé de la poésie je dois vous entretenir

quelques instants d'une œuvre intitulée : *Récits* ; *Impressions et Légendes recueillies à travers les Vosges* par M. Morlot, instituteur à Igney.

Depuis quelques années le goût des voyages s'est développé considérablement. On commence à aimer les montagnes et chaque jour des touristes, des hommes courageux et amis de la science escaladent des sommets jusqu'alors inconnus ou incomplètement explorés.

Mais les occupations, les exigences d'une position sociale, les infirmités et les maladies sont autant de causes qui empêchent ceux qui ont la passion des voyages de satisfaire leur curiosité. Eh bien ! M. Morlot nous a procuré le moyen de faire une excursion dans les Vosges sans que nous ayons besoin de quitter le coin du feu.

M. Morlot aime passionnément le sol natal et il contemple avec une émotion profonde les merveilles dont la nature s'est montrée si prodigue dans les Vosges.

Dès sa jeunesse il a admiré avec enthousiasme nos belles montagnes et les forêts encore plus belles qui ornent leurs flancs ou couronnent leurs sommets. Il a parcouru nos vallées si pittoresques ; il a vu nos rivières aux eaux claires et rapides ; il a visité les ruines des anciens châteaux et il a pu juger des richesses agricoles et industrielles de notre beau département.

Il nous offre aujourd'hui ses impressions dans cinq cahiers comprenant trente et un chapitres dont quelques-uns sont fort intéressants.

Du reste pour vous faire connaître cette œuvre je n'ai qu'à vous citer le rapport si remarquable de notre collègue M. le commandant Martin.

« Le travail de M. Morlot est un voyage en zig-zag dans le département des Vosges. D'Epinal, l'auteur se rend à Neufchâteau poussant des pointes à droite et à gauche, partout où il y a des lieux qui offrent quelque intérêt, circule capricieusement dans cet arrondissement de l'est à l'ouest, du nord au sud, revient ensuite à Epinal en passant par Darney,

Bains et s'arrêtant volontiers dans les stations balnéaires auxquelles il donne une attention spéciale. Une nouvelle excursion le conduit à Charmes, puis à Châtel, enfin dans la vallée des Rouges-Eaux qui lui offre un intérêt tout particulier. De Saint-Dié il rayonne dans les environs jusqu'aux extrêmes confins du département et, quand il rencontre cette fatale frontière que l'invasion nous a imposée, il trouve des accents douloureux et indignés pour flétrir la guerre et les conquérants qui osent spéculer sur les extorsions qu'elle autorise. Il s'attache ensuite à l'arrondissement de Remiremont dont il décrit les charmantes et industrieuses vallées. Enfin son dernier cahier est consacré à la visite des Vosges, dont il parcourt les crêtes, non sans porter fréquemment des regards attristés vers l'Alsace...... »

« Dans cette longue excursion M. Morlot a soin de nous rappeler les lieux célèbres, les causes de leur célébrité, les guerres qui dans les vieux temps ont amené de fréquentes dévastations, les transformations qui s'y sont opérées, des villages ruinés remplacés par d'autres villages que de récentes industries faisaient surgir. Il signale avec soin l'envahissement de l'agriculture; les lacs, les étangs disparaissant devant ce conquérant de bon aloi; toutefois il déplore l'indifférence qui semble endémique dans certains cantons forestiers du sud-ouest du département, où la misère ne peut être attribuée qu'au peu de soin qu'on donne à l'agriculture. A ce sujet il a des chapitres vraiment intéressants où il combat cette indifférence, cette apathie, la routine qui en est la suite et où il donne des conseils dont les habitants de ces pauvres contrées pourraient tirer le plus grand profit. »

M. Morlot aime les grandes et sombres forêts, les vastes solitudes, il y promène sa mélancolie avec bonheur, écoutant avec ravissement le murmure du ruisseau, le bruit de la cascade, le chant des oiseaux, et admirant la création dans ses splendides et harmonieuses dispositions. Son cœur ému élève vers Dieu des hymnes de reconnaissance et de vive piété qu'on aime à retrouver plusieurs fois dans le cours de son

ouvrage. Il s'arrête volontiers devant les églises, visite les cimetières, note ses impressions, l'effet architectural des édifices, en fait connaître l'histoire, soit d'après les archives locales, soit d'après la tradition. Quand il rencontre des ruines, il veut en connaître l'origine. Qu'elles proviennent d'un château seigneurial ou d'un monastère, il vous dira la date de la construction, les noms des fondateurs, la vie des personnages qui les ont occupés, le rôle qu'ils ont joué, l'influence heureuse ou néfaste qu'ils ont eue dans la contrée. »

« Tout en cheminant, M. Morlot recueille une foule de légendes propres à nous donner l'idée des mœurs naïves et superstitieuses de nos bons aïeux. Ces légendes ne font pas mauvais effet dans son récit. Ce sont des digressions qui ne manquent pas de charmes, qui reposent et entretiennent l'attention du lecteur. »

M. Martin, après avoir dit que le travail de M. Morlot est écrit sans prétention et qu'il est à la portée de toutes les intelligences, ajoute qu'il ne manquera pas de plaire aux Vosgiens et nous sommes complètement de son avis.

Nous croyons cependant que quelques chapitres pèchent par ce qu'on peut appeler le manque de méthode. Ainsi au sujet des différentes invasions que la Lorraine a subies, pourquoi nous entretenir de la politique de Richelieu avant de citer les expéditions de Charles-le-Téméraire? Nous engageons donc M. Morlot à revoir sérieusement son travail, à l'amender dans certains endroits, non pas en ajoutant mais plutôt en retranchant. Ainsi, certaines pages que M. Morlot a semblé vouloir rendre siennes, mais qui, en réalité, ont été copiées dans des ouvrages relatifs aux Vosges, doivent être impitoyablement supprimées.

Néanmoins, la Société d'Emulation, dans le but d'indemniser M. Morlot d'une partie des frais que lui a coûté son travail, lui accorde une médaille d'argent de 2e classe et une prime, valeur totale 100 francs.

III.

Il me reste, Messieurs, à vous parler de la carte de M. Dubois et de celle de M. Garnier.

Il serait à désirer qu'il existât pour chaque canton une carte dans le genre de celle qui a été dressée pour le canton de Lamarche par M. Dubois. On arriverait ainsi à posséder un atlas cantonal qui serait très-utile à tous ceux qui s'occupent de statistique et qui s'intéressent à l'agriculture, à l'industrie et au commerce.

La carte du canton de Lamarche est à l'échelle de $\frac{1}{40,000}$. Elle ne se distingue pas par la beauté du dessin et la géographie physique est peut-être la partie la plus négligée. Il est impossible de se rendre compte du relief du sol, malgré les cotes qui se trouvent sur la carte. Ce qu'il faudrait, ce sont des courbes de niveau qui aideraient à comprendre les cotes et permettraient d'envisager l'ensemble de la région.

Les cours d'eau, les étangs, les mares, les routes, les chemins de toute nature jusqu'aux simples sentiers, sont tracés sur la carte de M. Dubois. On y trouve d'utiles renseignements au point de vue agricole et industriel. Ainsi les forêts sont représentées par une teinte spéciale. On peut même reconnaître les bois appartenant aux particuliers et ceux qui appartiennent aux communes ou à l'Etat. Bien plus, les coupes affouagères avec les numéros d'ordre de leur exploitation sont distinguées des réserves communales.

Les vignes, les friches, les broussailles et les landes sont figurées par des teintes particulières. Mais nous n'avons pas remarqué les prairies et les pâturages. C'est une lacune assez considérable qui, si elle était comblée, permettrait de juger de l'importance des terres arables comparativement aux autres cultures.

Enfin tout ce qui intéresse l'industrie : carrières, fours à chaux et à plâtre, moulins et usines de toutes natures,

tout cela est parfaitement indiqué sur la carte du canton de Lamarche.

En terminant nous croyons devoir faire remarquer à M. Dubois qu'il a employé, pour désigner les routes et les chemins de grande communication, le signe conventionnel qui, dans la plupart des cartes, indique les chemins de fer en construction. Il serait peut-être bon de tenir compte des conventions les plus généralement admises.

La Société d'Emulation a trouvé dans l'œuvre de M. Dubois des qualités sérieuses. Aussi elle récompense l'auteur par une médaille d'argent de 2e classe.

Il y a quelques années, M. Garnier, conducteur des Ponts-et-Chaussées, présentait à la Société d'Emulation une carte routière du département des Vosges pour laquelle il a obtenu une médaille d'argent de 1re classe.

M. Garnier est un travailleur infatigable dont vous connaissez tous le mérite. Dans un but essentiellement patriotique, je pourrais ajouter et philanthropique, il s'est proposé de faire une carte du département des Vosges d'après celle de l'Etat-Major, mais plus complète par l'addition des notions industrielles les plus indispensables. C'est cette carte qui est à l'échelle de $\frac{1}{80.000}$ que nous avons eu à examiner.

L'épreuve qui a été présentée à la Société renferme encore quelques imperfections qui probablement disparaîtront lors du tirage définitif.

Cette carte présente le relief du sol à l'aide de courbes de niveau équidistantes; mais les teintes fondues qui auraient si bien fait ressortir la physionomie du pays ont dû être abandonnées momentanément, par suite de la dépense énorme qu'aurait entraînée ce perfectionnement. Malgré l'absence des teintes fondues, les courbes de niveau permettent cependant, à celui qui a un peu l'habitude de lire une carte, de se faire une idée assez exacte du relief du sol vosgien. Seulement nous sommes persuadés, et M.

Garnier le reconnaîtra avec nous, que des cotes plus nombreuses auraient beaucoup contribué à l'intelligence de sa carte.

Les cours d'eau, les canaux, les lacs, etc, sont tracés d'une manière à peu près irréprochable. Il en est de même des voies de communication. Non-seulement M. Garnier a indiqué les chemins de fer, les routes, les chemins et même les sentiers, mais il a encore distingué les voies non carrossables. C'est là un avantage réel surtout au point de vue militaire.

Nous nous rappelons avoir vu, dans la dernière guerre, des officiers de notre armée être réduits à se servir de cartes informes qu'ils trouvaient dans les mairies ou ailleurs. Ah! si chaque département avait possédé une carte comme celle de M. Garnier, que de marches, de contre-marches devenues inutiles et quel temps précieux on aurait pu gagner!

Au point de vue administratif, la carte de M. Garnier comprend les divisions en arrondissements, cantons et communes. Les hameaux et les fermes sont également indiqués mais en caractères plus petits que les noms des communes.

La géographie économique occupe une place assez importante : les forêts sont marquées par une teinte particulière; les usines de toutes natures sont mentionnées, les ouvrages d'art sont tous indiqués et un signe conventionnel permet de reconnaître s'ils sont construits en bois, en pierre ou en fer. Ce sont là de précieuses données qui peuvent être utiles à tous.

En résumé le travail de M. Garnier, fort considérable, a été exécuté de la manière la plus scrupuleuse au point de vue de l'exactitude. L'épreuve définitive qui, nous n'en doutons pas, sera gravée avec un soin tout particulier, formera une belle carte qui fera aimer la géographie et qui inspirera aux Vosgiens un amour encore plus grand pour leur beau pays. Aussi nous sommes convaincus que

pas une commune du Département ne reculera devant la petite dépense nécessaire pour se procurer la carte de M. Garnier.

La Société d'Emulation, en décernant une récompense à l'auteur, a voulu lui montrer qu'elle comprend toute l'étendue de son travail et qu'elle a su apprécier les services que sa carte est appelée à rendre.

La Société accorde à M. Garnier sa plus haute récompense : une médaille de vermeil.

Après cet exposé déjà un peu long, permettez-moi, Messieurs, une simple réflexion. Autrefois un allemand a pu dire que les français se distinguaient entre tous les peuples par leur ignorance en géographie. Eh bien ! il faut démentir cette parole. Déjà les travaux dont je viens de vous parler prouvent que des efforts sérieux ont été faits et que le département des Vosges tient une place honorable dans la voie du progrès. Il nous reste encore beaucoup à faire; espérons que nous serons à la hauteur de notre tâche. Nous continuerons à combattre sans cesse l'ignorance et la routine, nous rappelant que propager la science, répandre partout les lumières, c'est contribuer encore à la grandeur de la Patrie.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION DE L'INDUSTRIE

SUR

LES RÉCOMPENSES

A DÉCERNER EN 1877,

par M. LE MOYNE,

Vice-président de la Société.

Messieurs,

C'est au nom de la Commission des sciences et de l'industrie que je viens, à mon tour, vous faire connaître les noms des travailleurs et des hommes utiles que notre Société a jugés dignes de participer aux récompenses de cette année.

En général, ces hommes sont déjà récompensés de leur assiduité au travail et de leur bonne conduite par l'amélioration de leur position, par le contentement qui règne dans l'âme de ceux qui travaillent et se conduisent bien; nos médailles et nos primes ajouteront donc peu à leur bien-être; mais, Messieurs, notre but n'est pas tant de les récompenser que de les mettre en évidence et d'encourager, par leur exemple, tous les hommes à faire comme eux, et à se rendre utiles à la fois au pays et à eux-mêmes par un travail consciencieux et persévérant.

Le premier inscrit de ces hommes utiles, de ces travailleurs

persévérants, est M. P. Petot, de Nancy, qui nous a envoyé un mémoire très-intéressant sur les machines électro-magnétiques, dans lequel il a cherché à déterminer, par le calcul algébrique, les conditions à remplir par ces machines pour développer le maximum de force dont elles sont susceptibles. M. le commandant Martin, notre collègue, a bien voulu faire une étude très-approfondie de ce mémoire et, à son avis comme au nôtre, c'est un travail considérable et de grande valeur, qui a exigé beaucoup d'études et de recherches, et que l'auteur ne pouvait mener à bonne fin qu'à condition de posséder des connaissances étendues en physique, en chimie et en mathémathiques. Où M. Petot, ancien commerçant, a-t-il pu puiser, où a-t-il pu réunir un ensemble si remarquable de connaissances sur des machines aussi peu répandues, aussi peu étudiées jusqu'ici? Nous en étions si étonnés que nous le lui avons demandé franchement, et il nous a répondu aussi franchement: « c'est dans un pensionnat, à Lyon, que j'ai acquis les premières notions des connaissances dont vous me parlez, mais je les dois plus à un travail solitaire et persévérant qu'à toute autre cause. » Honneur donc, Messieurs, à ce travail solitaire et persévérant qui a porté de si bons fruits! M. Petot n'est pas d'ailleurs un étranger pour nous: il s'est marié au Thillot et y a habité longtemps; nous lui décernons donc, pour l'encourager dans ses travaux et pour que d'autres Vosgiens fassent comme lui, une médaille d'argent de 1re classe et une prime de 100 francs.

Après lui, nous appellerons votre attention sur M. Louis Thévenot, ancien forgeron, cultivateur à Autigny-la-Tour près Neufchâteau. Né à Xertigny, le 6 janvier 1806, de parents sans fortune, Louis Thévenot débuta à treize ans comme apprenti dans la fabrication des chaines en fer, et, devenu habile ouvrier, il transporta cette industrie dans l'arrondissement de Neufchâteau, où il devint successivement chef ouvrier, contre-maître, et enfin patron d'une petite usine à lui appartenant. Son succès lui créa des imitateurs,

et peu à peu la fabrication des chaînes en fer s'est répandue dans un grand nombre de localités de l'arrondissement de Neufchâteau et du département de la Haute-Marne, et y a pris une grande extension. M. Louis Thévenot imagina en outre, en 1834, de substituer à la braisotte de charbon de bois, employée alors pour cette fabrication, les escarbilles ou résidus de houille qui passent à travers les grilles des grandes forges, et qui, jusqu'à lui, restaient sans emploi, au moins dans la région de Neufchâteau, et il en résulta une grande économie dont ses concurrents et les consommateurs ont profité autant que lui. Louis Thévenot n'est donc pas seulement un travailleur émérite, c'est encore un homme utile à son pays, à ses concitoyens, et c'est pourquoi nous lui décernons aujourd'hui une médaille d'argent de 2e classe et une prime de 50 francs.

Me rapprochant d'Epinal je vous nommerai en troisième ligne M. Mourot, Charles-François, commis chez M. Pellerin, où il est entré en 1831. Vous le connaissez tous, et tous vous savez son affabilité, sa patience, sa complaisance inépuisable, aussi bien pour l'enfant qui vient lui acheter une image de cinq centimes que pour le gros client qui vient lui en commander des milliers. Vous savez aussi que son patron a en haute estime son exactitude, son assiduité, sa probité, et qu'il le considère comme un employé modèle. Je n'ai donc pas besoin de vous faire de lui un plus long éloge, et vous vous associerez certainement à nous pour lui décerner une médaille d'argent de 1re classe en témoignage du bon exemple qu'il donne à tous.

C'est encore dans la même maison que nous avons trouvé deux plus modestes, mais non moins bons ouvriers, que leurs longs et fidèles services ont signalés à notre attention. Ce sont Justine Lafontaine, âgée de 69 ans, papetière chez M. Pellerin depuis 52 ans, et Colinmaire Joseph, âgé de 61 ans, ouvrier dans la même fabrique depuis 47 ans. Nous donnons à chacun d'eux une médaille de bronze et une prime de 30 francs, et nous espérons que cette petite

récompense leur donnera un jour de plus de bonheur et de satisfaction.

Je vous citerai maintenant Débuisson, François, âgé de 61 ans, ouvrier à la tuilerie mécanique de M. Humbert, aux Forges, depuis 46 ans. Entré tout enfant chez le grand père de M. Humbert, il a continué à servir si fidèlement chez le fils et chez le petit-fils, que, sur le bon rapport qui nous a été fait de son assiduité et de sa conduite, nous lui avons accordé une médaille d'argent de 2e classe et une prime de 30 francs.

Enfin, j'ai à vous parler de deux bonnes et fidèles ouvrières, deux sœurs, Marie-Anne et Marie-Françoise Lambolez, âgées la première de 66 ans et la seconde de 61 ans, employées l'une et l'autre depuis quarante ans dans le tissage de M. Paul Forel à Rupt. Puissent-elles y travailler encore longtemps avec la même régularité, avec le même zèle, avec le même dévouement à leur patron ! Nous les verrions volontiers revenir devant nous dans quatre ou cinq ans chercher une nouvelle et plus haute récompense. En attendant, nous décernons aujourd'hui à chacune d'elles une médaille de bronze et une prime de 40 francs.

Avant de terminer, Messieurs, permettez-moi de vous dire que, si ma liste a été longue, c'est parce que de généreux donateurs sont venus ajouter leurs offrandes au modeste budget que la Société avait mis à la disposition de sa Commission de l'industrie. Qu'ils en reçoivent nos biens sincères remercîments, et permettez-moi de vous prier d'y joindre les vôtres. Ce sont les bons maîtres qui font les bons ouvriers : et, si nous ne les récompensons pas, si nous ne les nommons pas publiquement, ils n'en méritent pas moins un témoignage éclatant de gratitude et de satisfaction.

RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES PAR

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES,

dans sa séance publique et solennelle
du 20 décembre 1877.

La Société d'Emulation a reçu de M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce une somme de mille francs pour primes à distribuer à la suite de ses concours agricoles de 1877.

Sur les rapports de ses diverses Commissions, la Société d'Emulation des Vosges a décerné les récompenses suivantes :

Concours agricoles, ouverts spécialement, en 1877, dans l'arrondissement d'Epinal.

A M. Moinel, Sébastien, cultivateur à Chavelot (Epinal), une médaille de vermeil et une prime de 100 fr. pour reboisements et drainage.

A M. Lecomte, Joseph, cultivateur à Ménil (Rambervillers), une médaille de vermeil [*Prix*



Claudel] et une prime de 100 fr. pour ses travaux d'irrigation.

A M. Rol, Victor-Paulin, entrepreneur à Damas-aux-Bois (Châtel), une médaille d'argent de 1re classe et une prime de 60 fr. pour défrichements.

A M. Lhôte, Jean-Nicolas, cultivateur à Darnieulles (Epinal), une médaille d'argent de 1re classe et une prime de 60 fr. pour défrichements.

A M. Tachet, Dominique, cultivateur à Uzemain (Xertigny), une médaille d'argent de 1re classe et une prime de 60 fr. pour ses prairies.

A M. Kippeurt, François, propriétaire à Epinal, une médaille d'argent de 1re classe, pour création de prairies.

A M. Finance, Joseph, dit Lagarde, cultivateur au Bois de Girancourt (Epinal), une médaille d'argent de 2e classe et une prime de 60 fr. pour améliorations agricoles.

A M. Petitjean, Constant, entrepreneur et maire à Charmois-l'Orgueilleux (Xertigny), une médaille d'argent de 2e classe et une prime de 50 fr. pour reboisements et prairies.

A M. Chauffour, Auguste, cultivateur à Reblangotte, commune de Charmois-l'Orgueilleux (Xertigny), une médaille d'argent de 2e classe et une prime de 50 fr. pour reboisements et prairies.

A M. Claudel, François, cultivateur à Naimont, commune d'Uzemain (Xertigny), une médaille

d'argent de 2e classe et une prime de 50 fr. pour ses prés et ses arbres fruitiers.

A M. Counot, François, ancien instituteur, à Golbey (Epinal), une médaille d'argent de 2e classe et une prime de 50 fr. pour ses prairies.

A M. Collot, Pierre, brigadier forestier à la maison forestière Leclerc, tranchée de Bains, commune des Forges (Epinal), une médaille d'argent de 1re classe et une prime de 80 fr. pour reboisements.

A M. Ganier, Charles-Adolphe, brigadier forestier au Petit Saint-Nicolas, commune des Forges (Epinal), une médaille d'argent de 1re classe et une prime de 60 fr. pour reboisements.

Concours d'histoire et d'archéologie.

A M. Laprevote, Charles, ancien maire de Mirecourt, secrétaire de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy, une médaille d'argent de 1re classe, pour son travail : *Notice historique et biographique de la ville de Mirecourt, depuis son origine jusqu'en* 1766.

A M. Conrard, Joseph, licencié en droit, à Damas-devant-Dompaire (Dompaire), une médaille de bronze, pour recherches archéologiques.

Concours littéraire et artistique.

A M. Mieusset, Pierre, homme de lettres à Besançon (Doubs), une mention honorable, pour



sa pièce de poésie : *Une famille des Vosges en Algérie.*

A M. Lorrain, Léon, étudiant en droit à Iberville (Canada), une mention très-honorable, pour ses pièces de poésie.

A M. Morlot, Joseph, instituteur à Igney (Châtel), une médaille d'argent de 2e classe et une prime, valeur totale 100 fr., pour son travail : *Récits ; impressions et légendes recueillies à travers les Vosges.*

A M. Dubois, Jules, propriétaire à Martigny-les-Lamarche (Lamarche), une médaille d'argent de 2e classe, pour sa *Carte du canton de Lamarche.*

A M. Garnier, Adolphe, conducteur des Ponts et chaussées, chef des bureaux de l'Ingénieur en chef, à Epinal, une médaille de vermeil, pour sa *Carte des Vosges.*

Concours scientifique et industriel.

A M. P. Petot, ancien négociant, faubourg des Trois-Maisons, 27, à Nancy, une médaille d'argent de 1re classe et une prime de 100 fr. pour son *Mémoire sur les conditions à remplir par les machines électrodynamiques.*

A M. Thévenot, Louis, cultivateur à Autigny-la-Tour (Neufchâteau), une médaille d'argent de 2e classe et une prime de 50 fr. pour perfectionnements économiques dans la fabrication des chaînes en fer.

Récompenses aux ouvriers industriels pour leurs bons et longs services.

A M. Mourot, Charles-François, commis chez M. Pellerin, imprimeur-imagiste à Epinal, une médaille d'argent de 1re classe.

A Melle Lafontaine, Justine, ouvrière chez M. Pellerin à Epinal, une médaille de bronze et une prime de 30 fr.

A M. Colinmaire, Joseph, ouvrier chez M. Pellerin à Epinal, une médaille de bronze et une prime de 30 fr.

A M. Débuisson, François, ouvrier à la tuilerie des Forges (Epinal), une médaille d'argent de 2e classe et une prime de 30 fr.

A Melle Lambolez, Marie-Anne, renoueuse au tissage de M. Paul Forel, à Rupt, une médaille de bronze et une prime de 40 fr.

A Melle Lambolez, Marie-Françoise, tisserande chez M. Paul Forel, à Rupt, une médaille de bronze et une prime de 40 fr.



FERRURE DES CHEVAUX

DANS

L'ANTIQUITÉ

Les instructions de Xénophon, à en juger par le petit nombre d'ouvrages ayant trait à la matière, qui nous sont venus après lui, de la Grèce et de Rome, ont été considérées comme si satisfaisantes et si utiles, qu'on n'a pas cru nécessaire de rien y ajouter. Et de nos jours, même, elles sont encore pleines d'actualité et autorisées par les connaissances que nous possédons sur l'anatomie, la physique et la physiologie.

Il est vraiment curieux de voir avec quelle sollicitude il indique les précautions à prendre pour que la corne des sabots se montre toujours dure et résistante.

On a induit, avec raison, de ces recommandations, que la ferrure, telle qu'elle se pratique aujourd'hui, c'est-à-dire, à l'aide de clous, n'était pas connue de ce temps là.

Le cheval était déjà si étroitement associé aux destinées de l'homme, surtout comme machine de guerre, qu'il paraît vraisemblable, en effet, que tous les poëtes et les historiens, surtout les auteurs techniques qui ont traité des matières agricoles ou militaires, auraient parlé de la manière de ferrer les chevaux, si on avait connu cet usage; et qu'ils se seraient moins appesantis sur les soins minutieux employés pour durcir la corne, la rendre moins fragile, si alors, on avait su la protéger par un fer.

Néanmoins, il s'est trouvé bien des opposants à cette manière de voir qui est celle exprimée dans l'analyse de la traduction du traité de Xénophon par Paul Louis Courrier.

Les discussions, souvent très-savantes, auxquelles elle a donné lieu, ont porté principalement sur des interprétations différentes des textes anciens, surtout sur la signification à donner aux mots: *chevaux aux pieds d'airain, — chevaux aux pieds sonores,* employés par des poëtes, et que les uns ont regardés comme des expressions indiquant que les pieds des chevaux étaient protégés contre l'usure par du métal, tandis que d'autres, notamment Bracy-Clarck en ont tiré des déductions contraires.

A la société centrale de médecine-vétérinaire, il y a quelques années, M. Bouley, membre de l'Institut et Inspecteur général des Ecoles vétérinaires, en prenant part à une discussion touchant l'origine de la ferrure, a insisté sur cette particularité, que les poëtes de la grande époque romaine, ne faisant aucune allusion dans leurs vers, aux étincelles que le cheval ferré tire des pierres sur lesquelles il galope, ni aux éclats de ces fers quand ils réfléchissent les rayons du soleil à chaque relever du pied, il y avait là de fortes inductions que la ferrure n'existait pas de leurs temps. Ces phénomènes sont trop poétiques, a-t-il ajouté, pour que, s'ils les avaient observés, ils n'en aient pas fait l'objet de leurs descriptions comme les poëtes modernes.

Bracy-Clarck, auteur anglais d'une grande érudition, a fourni de nombreux et solides arguments en faveur de cette thèse, qui je crois, n'est plus contestée.

Il fait observer entre autres choses que si Homère, en décrivant le char de Neptune, se sert de l'expression *chevaux aux pieds d'airain* pour désigner les chevaux qui le traînaient; s'il emploie la même épithète quand il parle des chevaux du char de Jupiter descendant du mont Ida pour venir décider du sort des armes grecques

et troyennes, cette expression n'était, dans la bouche du poëte, qu'une métaphore par laquelle il voulait dépeindre la qualité par excellence des pieds du cheval, la grande dureté qui est la conséquence de leur résistance à l'usure, et que cette expression, loin d'impliquer comme on l'a prétendu, qu'aux temps homériques les sabots du cheval étaient garnis d'airain, devait au contraire faire admettre une conclusion tout opposée. En effet, n'était-il pas naturel qu'une nation qui ne connaissait pas la ferrure et qui se trouvait si fort sous la dépendance du cheval et de l'aptitude de ses sabots à l'usure, estimât au plus haut degré cette dernière qualité et l'élevât au-dessus de toutes les autres, puisque sans elle, le cheval perdait sa solidité, sa résistance à la marche d'où dépendaient la sécurité du soldat et le résultat des batailles.

Rien d'étonnant donc, dans cette expression *cheval aux pieds d'airain* du poëte, pour qualifier cet animal d'un de ses plus précieux attributs, la dureté de la corne.

Dans l'Enëide, le cheval est appelé *sonipes,* l'animal *aux pieds sonores.* Horace aussi, dans le même sens que Virgile, se sert des expressions : *sonans ungula.*

Des expressions poétiques analoges se retrouvent dans les livres saints. Lorsque le prophète Isaïe prédit la ruine de Jérusalem, il dit en faisant allusion aux armées romaines qui doivent accomplir cette prédiction : Leurs flèches sont aiguisées, leurs arcs sont déjà tendus, la corne des pieds de leurs chevaux est *dure comme le diamant.*

Lors de la discussion sur l'origine de la ferrure à la Société centrale de médecine vétérinaire, une légende citée par M. Piétrement, archéologue très-érudit, fait bien ressortir le sens métaphorique à attribuer aux désignations précitées. Cette légende rapporte que l'un des travaux d'Hercule fut de prendre à la course une biche *aux cornes d'or* et *aux pieds d'airain,* et qu'il ne put s'en emparer qu'après une année entière de poursuites.

Il est clair, dit M. Piétrement, que ces mots, *pieds d'airain,*

appliqués à un animal sauvage, ne sont qu'une image poètique destinée à peindre la solidité, la résistance de l'enveloppe cornée ; image analogue à celles de *cœur d'airain, cœur d'acier* qu'on trouve dans Homère et dans Hésiode ; et à l'expression homérique *Thétis aux pieds d'argent,* c'est-à-dire aux pieds blancs, expression aussi juste, pour désigner une divinité marine, que celle de déesse *aux doigts de roses,* pour désigner l'aurore.

Il serait beaucoup trop long de rapporter tout ce qui a été dit et écrit à propos de l'ignorance ou de la connaissance de la ferrure chez les peuples civilisés pendant la période classique, c'est-à-dire pendant cette période qui commence à l'époque d'Hésiode et d'Homère et qui se termine sous le règne des empereurs romains.

La question peut être résumée ainsi : Tout tend à prouver que, jusqu'au commencement de notre ère, la ferrure est restée inconnue, aussi bien en Perse, en Assyrie et en Egypte que dans le monde gréco-latin ; qu'elle n'a été introduite dans ces régions que par suite de l'invasion des Barbares de l'ancienne Germanie dont les hordes ont commencé à entrer comme auxiliaires dans les armées romaines plusieurs siècles avant d'entreprendre la conquête de l'empire romain ; et tout semble indiquer que ce sont ces anciennes populations gothiques ou tudesques qui ont inventé la ferrure à une époque qu'il est impossible de déterminer dans l'état actuel de l'archéologie.

Puisqu'il est question de l'origine de la ferrure chez les anciens, une petite digression, au sujet de la ferrure à clous dans notre pays, se trouve motivée par des découvertes relativement récentes faites en plusieurs endroits du sol français. On a trouvé, il n'y a pas bien longtemps, dans des terrains non remaniés, des fers étampés de différentes grandeurs. On en a rencontré principalement dans la vallée de l'Armançon où un combat livré par Vercingétorix à César a du avoir lieu, aux environs et devant l'ancienne Alésia (aujourd'hui Sainte-Reine, d'après le plus grand nombre

des historiens modernes). D'autres ont été recueillis entre Paris et Sèvres, dans la plaine d'Issi, où un combat a été livré par Sabinius, lieutenant de César, aux Gaulois sous la conduite de Camulogène.

Dans ces deux endroits, il s'est trouvé des fers plus grands, à bords ondulés provenant, dit-on, de chevaux allemands dont un certain nombre de cavaliers servaient comme auxiliaires dans les armées de César, et d'autres plus petits appartenant aux chevaux gaulois de plus petite taille.

Ces découverte de fers à cheval mêlés à d'autres objets qui font époque, établissent indubitablement, qu'alors, la ferrure à clous était connue des Gaulois. M. Mengin fait remonter son origine dans les Gaules à deux siècles avant notre ère, et M. Mathieu de Sèvres, aussi archéologue de mérite, lui assigne une origine plus ancienne encore, et la fait remonter, chez nous, à l'invasion des Celtes. Il base cette appréciation hypothétique sur l'état très-avancé de la maréchalerie au moment de la conquête romaine, état avancé dont témoignent la forme et le fini des fers trouvés près de Paris et dans la vallée de l'Armançon, en Bourgogne.

Dans l'analyse de la traduction de Xénophon de M. Defranoux il est dit : « Si les anciens ne ferraient pas leurs chevaux de guerre, ils ferraient leurs mulets et leurs chevaux de trait d'un sabot de fer qui, se remettant et s'ôtant à volonté, s'appelait pantoufle. »

« Néanmoins, du temps de Xénophon, c'était un usage inconnu. »

Cette assertion est contredite par plusieurs archéologues. Ces auteurs prétendent que si les Grecs ne ferraient pas leurs chevaux, ils cherchaient quelquefois à garantir les sabots des animaux employés au transport du matériel de guerre.

Selon M. Rey, professeur de maréchalerie à l'Ecole vétérinaire de Lyon, auteur d'un traité de maréchalerie

très-estimé, Xénophon a parlé de chaussures en cuir, semblables à celles destinées aux soldats, qu'on employait quelquefois pour les chevaux : on les nommait *embatai*.

En effet, il parait supposable que les divers peuples ont dû, avant l'emploi de la ferrure à clous, essayer de divers moyens pour protéger les pieds de leurs animaux de service contre une usure anticipée.

Aristote rapporte, qu'à la suite de longs voyages, on appliquait, de son temps, des enveloppes appelées *cabartinai* sous les pieds douloureux des chameaux.

Apsyrthe, qui vivait du temps de Constantin, parle des *hippopodes*, sortes de chaussures dont les courroies et les cordes causaient aux chevaux de graves blessures, au point de faire tomber la peau et de mettre les tendons à découvert. Il indique le moyen de guérir ces accidents par diverses applications médicamenteuses.

Columelle, contemporain d'Auguste, a parlé de *spartea* ou *sparteum apus*, sorte de chaussure faite de branches de genêt qui se nouait autour de la couronne (sparteum jonceum, genêt d'Espagne remarquable par la longueur et la flexibilité de ses tiges)

Végèce parlait aussi du *spartea* ou *sparcia* pour chausser les pieds malades après un pansement fait préalablement.

Quelquefois, les semelles que les anciens appliquaient sous les pieds de leurs animaux, étaient garnies de lames de métal.

Catulle comparait un homme paresseux à la mule dont les chaussures de fer sont retenues par une boue épaisse.

D'après Suétone (an 70 de notre ère), les chevaux de l'empereur Vespasien avaient des pieds munis d'un appareil protecteur. Dans un voyage, ayant soupçonné qu'un palefrenier était descendu sous le prétexte de chausser les mules, mais en réalité pour donner à un solliciteur le temps et le moyen de s'approcher, il lui demanda combien avait été payée sa peine et il exigea une partie de son gain.

Dans une autre occasion, le même auteur parlant du luxe

de Néron, dit qu'il était tel, qu'il ne voyageait pas sans qu'il eût à sa suite mille voitures trainées par des mules dont les pieds portaient des semelles d'argent.

D'après Pline, les semelles des mules de Popée, femme de Néron, étaient en or.

Inutile de mentionner ici tous les auteurs qui ont parlé de ces sortes de chaussures encore nommées *Solea* par les Romains, qu'on désigne généralement aujourd'hui sous le nom d'hipposandales et qui non seulement étaient employées dans un but d'utilité, mais aussi quelquefois comme objets de luxe.

L'opération désignée sous le nom *d'Empas,* aujourd'hui *Lampas,* était anciennement et jusqu'au milieu de notre siècle, souvent pratiquée pour remédier à une palatite plus imaginaire que réelle. Elle ne l'est plus guère de nos jours que lorsque le palais est gonflé par la protusion des dents.

Du silence gardé par le grand capitaine grec relativement à la gourme, Paul Louis Carrier conclut que cette maladie n'était pas observée de son temps. C'est là une opinion contestée quelque part, mais sans preuves suffisantes, du moins que je sache. Cependant, il est permis de croire que, comme de nos jours, cette maladie se manisfestait alors de temps en temps, mais avec des caractères si bénins et si rarement que les anciens hippiatres n'ont pas cru devoir s'en occuper.

COLLIN,

De Bulgnéville.

RAMBERVILLERS

AU

XVIIme SIÈCLE

(1670—1690)

I

L'Hôpital. — Son origine. — Ses bienfaiteurs. — Procès avec l'ordre de Saint-Lazare. — Réponse des bourgeois. — Désistement des représentants de l'ordre de Saint-Lazare.

En 1557, Rambervillers fut totalement incendié par les Allemands, toutes les archives, y compris celles de l'hôpital (1) furent détruites, il ne nous est rien resté de l'origine de cette institution de charité, et à la fin du XVIIme siècle, les bourgeois eux-mêmes déclarèrent ne rien en savoir au delà de 1580.

A cette époque « l'Hostel-Dieu de Rambervillers » consistait en une salle unique au fond de laquelle s'élevait une petite chapelle où une fois l'an on disait la messe ; dans cette salle, on recevait les pauvres, on leur distribuait les aumônes; le revenu était des plus modestes: « 83 fr. six gros provenant de donations pieuses » et le produit de quêtes faites dans les églises de la ville. (77 francs en 1581).

(1) L'hôpital était situé hors ville; aujourd'hui il est relié à l'ancienne ville par une large rue qui porte le nom de rue Notre-Dame.
L'hôpital ne fut pas incendié en 1557.

Un revenu aussi faible, un local aussi exigü ne pouvaient suffire au nombre toujours croissant des malheureux : un généreux habitant, vint au secours de la maison des pauvres; Jean Didier, archer des gardes du duc de Lorraine et Barbe Goiry, sa femme, firent rebatir (1604) à leurs frais, sur un plan beaucoup plus vaste un nouvel hôpital « tel qu'il se voit aujourd'hui » (Archives. 1684); (1) on transfera de la ville à la nouvelle église de l'hôpital une chapelle fort vénérée, et dédiée à « Notre-Dame d'entre les deux portes » (2), plus tard on supprima le cimetière placé autour de l'église paroissiale (3), pour l'établir à côté de l'hôpital (1610) « ce qui, disent les archives, a attiré la dévotion et en même temps l'augmentation des revenus dudit hôpital » ..... Si bien que « au lieu d'une messe par année que l'on y faisait anciennement célébrer, il y eut un prêtre établi comme chapelain (4) qui tous les jours y dit la

(1) Une plaque placée au dessus de la porte de l'hôpital faisait mention des générosités de Jean Didier.

(2) Cette chapelle était située probablement à l'angle de la rue des Marchands et de la place de l'église; jusqu'à ces dernieres années, on voyait encore une niche contenant une vierge, souvenir sans doute de l'ancienne chapelle.

(3) Le cimetière placé autour de l'église fut transféré en 1610, sans doute après la première épidémie de peste. Ce fut l'abbé d'Autrey qui présida la cérémonie de la bénédiction. On enleva la terre du cimetière, ancien, on la transporta au dehors, on fit paver tout autour de l'église. Ce « qui transforma la place merveilleusement agrandie de plus de deux fois autant qu'elle n'était auparavant ». Cette place de l'église était avant ces travaux fort petite, on l'avait déjà agrandie en abattant une maison attenant à l'église. Sur l'emplacement de cette maison on établit une fontaine.

Il y eut à la suite du transfert du cimetière un procès avec l'évêché de Metz, L'évêque prétendit soumettre cette nouvelle place au droit de halage. La place primitive était déjà louée, l'évêché se servit de ce prétexte pour s'emparer de la nouvelle.

(4) Le premier chapelain fut Nicolas Goury « prêtre du diocèse de Toul ». Celui-ci obtint l'autorisation de demeurer sa « vie durant à l'hôpital », offrant en échange de donner à la chapelle de l'hôpital, les chasubles, voiles et autres ornements d'église, et une somme de 300 francs. Il se fit également bâtir dans l'hôpital, à ses frais, un logement (1611).

messe et administre tous les sacrements aux pauvres. »

.... Nous trouvons en effet dans nos archives bon nombre de donations (1) faites à l'hôpital dans les années qui suivirent son agrandissement (1604-1619); nous en relevons encore une de Jean Didier et de Barbe Goiry pour faire apprendre à lire et écrire à 15 enfants pauvres de la ville. (16 mai 1609).

On peut dire que les véritables fondateurs de l'hôpital de Rambervillers furent Jean Didier et Barbe Goiry sa femme (2).

L'hôpital continua ainsi à prospérer jusqu'au moment où les grandes guerres du XVIIme siècle eurent leur contre-coup en Lorraine. Les bourgeois ruinés par les troupes allemandes, lorraines, suédoises, françaises; par la peste, par un siége (1635) où l'hôpital eut beaucoup à souffrir, cessèrent forcément leurs générosités, pendant que la misère croissante augmentait les charges de l'hôpital (3).

La paix rétablie, la charité des habitants releva bien vite l'hôpital et le rendit aussi prospère qu'avant la guerre.

Vers la fin du mois de janvier 1675, à la suite de désordres que nous raconterons dans le chapitre suivant, l'hôpital fut pillé par les troupes de Turenne, les meubles brisés et jetés dehors, les portes et les fenêtres arrachées, les murs eux-mêmes eurent à souffrir de la colère du soldat.

(1) En 1607, donation de 500 fr. par la veuve de Nicolas Grand, à la condition que ladite veuve passera le reste de ses jours à l'hôpital.

14 août 1609, fondation d'une messe qui devra se célébrer tous les vendredi à l'hôpital, 500 fr.

Décembre 1609, don de 300 fr. par Nicole Maire, fille de Jean Maire; 4 février 1616, 12 fr. de rentes donnés par Claudon Choppat; 4 mars 1619, 500 fr. par Claudon Picard. etc.

(2) Jean Didier et sa femme firent un premier legs de 5 fr. de rente en 1597.

(3) Les charges de l'hôpital durent être énormes à cette époque. La misère était profonde, la population de Rambervillers était tombée en quelques années de 300 feux à 80.

Le désastre était complet, mais loin de diminuer le zèle des bourgeois, il ne fit que l'exciter et quelques années après tout était réparé !......

Aussi n'était-ce pas sans orgueil que nos aïeux écrivaient : « il est constant que l'Hôtel-Dieu a été fondé et institué peu à peu par les habitants de la ville, qui ont voulu signaler leur piété et leur zèle par le soulagement et la subsistance des pauvres honteux..... qu'ils ont augmenté les revenus (de l'Hopital) par les charités et donations...». (1684).

L'incident le plus intéressant de l'histoire de l'hôpital fut un procès qui nous fera voir ce qu'était un « Hôtel-Dieu » d'il y a deux siècles: une ordonnance du roi Louis XIV (décembre 1672) confirmait à l'ordre de Notre Dame de Mont-Carmel et de Saint-Lazare et Jérusalem (1) les biens, droits et priviléges qui lui appartiennent; y ajoutait les hôpitaux, Hôtels-Dieu et autres lieux pieux où l'hospitalité n'est ou n'a été « ci-devant gardée suivant

(1) L'ordre de St-Lazare, consacré aux soins des lépreux; établi par les croisés à Jérusalem au commencement du XIIe siècle, vint s'établir en France après l'expulsion des croisés en Palestine.

Le roi Louis VII leur donna la terre de Boigny près Orléans, une maison près Paris.

En 1253 le pape Innocent IV modifia le statut qui voulait que le grand-maître fut un lépreux.

En 1608, Henri IV réunit l'ordre de St-Lazare et Jérusalem à celui du Mont-Carmel, également très-ancien, exclusivement composé de Francais au nombre de cent, et qui étaient chargés de l'inspection des lazarets et ladreries.

Le roi Louis XIV confirma cette réunion en 1664 et 1672 ; mais à cette époque les œuvres pieuses n'y entraient plus pour rien. Pour faire partie de cet ordre il fallait produire quatre degrés de noblesse paternelle.

Cet ordre possédait en France 50 commanderies, celle de Boigny était la première.

Les chevaliers de St-Lazare avaient le privilége quoique mariés de posséder des pensions sur toutes sortes de bénéfices.

Le grand-maître en 1684, était le marquis de Dangeau.

l'intention de leur fondation..... S. M. oblige les détenteurs et usurpateurs des revenus d'iceux d'en rendre compte de 27 années......»; deux autres ordonnances (août 1673 et mars 1674) ajoutèrent « tous les hôpitaux de pelerins et pauvres passants à la réserve de ceux dont les revenus auront été auparavant remis et incorporés aux Hôtels-Dieu où hôpitaux où l'hospitalité a été gardée et sera justifiée par les comptes rendus dix ans auparavant...»

Une chambre spéciale, siégeant à l'Arsenal à Paris fut instituée pour juger les nombreux procès que de telles ordonnances devaient nécessairement susciter.

L'attention des représentants de l'ordre de Saint-Lazare fut appelée sur l'hôpital par un habitant de Rambervillers, Jean Bouquot, gérant des propriétés de Madame de Castéjà dont le mari, gouverneur de Toul, était chevalier de Saint-Lazare et Jérusalem ; ce qui fit dire aux bourgeois « que ledit sieur de Castéjà était l'auteur de la vexation qui leur était faite... » Le 26 janvier 1683, le sieur Prevost agent de l'ordre se présente à l'hôpital, exhibe un arrêté de « Nosseigneurs de l'Arsenal » et consigne dans un procès-verbal le résultat de son enquête : (1) « étant entré dans l'hôpital des pauvres passants et pèlerins de ce lieu, nous l'avons trouvé consister en plusieurs grands bâtiments en assez mauvais état qui se composent, savoir : une chapelle érigée sous le titre et invocation de Notre-Dame et à côté de laquelle chapelle, tirant sur Epinal, nous sommes entrés dans une grande cour dont les bâtiments se composent de deux ailes, dans laquelle nous y avons trouvé le sieur Claude Olivier, soi-disant gardien dudit hôpital,.... lequel interpellé nous aurait fait voir une grande salle qui compose le corps de bâtiment à l'aile droite, laquelle nous aurions

(1) Archives de Rambervillers FF. 12. 1683-1684.

On remarquera que dès le début Prevost appelle l'Hôtel-Dieu de Rambervillers un hôpital de pèlerins et pauvres passants : c'était bien comme le disaient les bourgeois une « vexation ».

trouvé toute nue, sans aucun lit, ni paillasse, ni bois de lit et en fort mauvais état,..... il y avait une autre salle dans l'autre aile du bâtiment où l'on recevait et gobergeait les pauvres passants et pèlerins, il s'y trouvait cinq pauvres hommes avec deux filles ou femmes........» pas plus que dans la salle précédente, il n'y avait ni meubles, ni paillasses, ni bois de lit;..... aux deux coins de la paille destinée à coucher les malheureux;...... sur la demande du sieur Prevost, le gardien Olivier déclara qu'il n'y avait point d'autre lieu pour loger et coucher les pauvres passants et pèlerins.......

Ayant interrogé, ajoute le sieur Prevost, les nommés Nicolas Mangeon et Jean Boucot, proches voisins de l'hôpital, s'il ne se commettait pas de désordres, auraient dit « que trop souvent, et même ledit Boucot y avait pensé être tué en les voulant mettre d'accord et qu'il s'y commettait mille vilenies....»

Avec Prevost ont signé; Olivier gardien; Jean Boucot, Nicolas, tous deux « proches voisins de l'hôpital»......

Le 28 janvier, c'est-à-dire deux jours après la visite de Prevost, les bourgeois de Rambervillers recevaient une assignation où il était dit : « qu'ils soient condamnés se désister et départir des biens et revenus dudit hôpital, appartenances et dépendances, avec restitution des fruits depuis vingt années.... faire faire les réparations.... apporter et mettre au greffe de la chambre tous les titres et papiers concernant les biens et revenus dudit hôpital.... »

L'assignation, conformément à la déclaration du sieur Prevost, considérait l'hôpital de Rambervillers comme un hôpital de *pèlerins et pauvres passants*, et se fondait sur les ordonnances des mois d'août 1673 et mars 1674 pour poursuivre la ville; enfin elle prétendait que l'hospitalité n'était point pratiquée selon le vœu des donateurs, cas prévu par l'ordonnance de décembre 1672......

L'étonnement des bourgeois fut grand à la lecture de cette pièce; ils ignoraient absolument les ordonnances

royales, ordonnances qui n'avaient point été publiées dans le bailliage de Metz dont dépendait Rambervillers, ils n'en eurent connaissance que par l'assignation; leur colère fut plus grande encore quand ils se virent accusés de violer les volontés des donateurs, de s'approprier l'argent des pauvres !....

Il ne sera pas difficile, répondirent les bourgeois indignés, « il ne sera pas difficile aux maires, échevins, conseillers, officiers de l'hôtel de ville, habitants et communauté de détruire l'allégation de l'ordre parcequ'il parait par tous les comptes rendus par les commis à l'administration dudit Hôtel-Dieu;.... dans ces comptes il est fait mention des choses données, leur destination, toujours selon les vœux des donataires;..... il n'est donc pas vrai que les administrateurs convertissent à leur profit particulier les revenus dudit Hôtel-Dieu, puisqu'ils ont soin eux-mêmes qu'ils soient employés suivant leur destination...... et s'il reste un reliquat celui-ci est toujours employé au compte suivant;.... ils justifieront au besoin de 20, 30, et 40 ans et davantage s'il était nécessaire que jamais l'hospitalité n'a été mieux gardée et observée, selon le vœu des donataires;..... du reste les commis qui sont toujours de bons bourgeois de la ville, de même que les administrateurs, ne profitent d'aucune chose desdits revenus, ils y mettent le plus souvent de leur bien propre à cause de l'insolvabilité de quantité de rentiers qui eux-mêmes sont réduits à l'aumône par le malheur des temps.....

L'hôpital n'est point destiné aux pauvres passants et pèlerins, il a été fondé pour les seuls habitants pauvres de la ville; hebdomadairement on donne des aumônes aux pauvres de Rambervillers, ces distributions sont de droit, (et telles sont les volontés des donateurs); aux étrangers, on donne par nécessité (11) et charité.....

(11) On donnait par nécessité « nécessité » était bien le mot. Si ces mendiants n'avaient reçu secours de l'hôpital, ils auraient volé. Il valait mieux



Les pauvres vieilles gens et imposants de la ville y sont admis de droit; les pauvres passants y sont reçus pour le coucher; en cas de maladie ils séjournent, afin de ne pas laisser périr sur les routes les malheureux......

Ce n'est pas un hôpital de fondation royale;..... ruiné plusieurs fois il a toujours été relevé par la piété et la charité des particuliers;......

Il n'y a jamais eu de maladrerie ni de léproserie......

L'hospitalité y a toujours été pratiquée selon le vœu des donateurs.....

Les pauvres de la ville avant tout ....

Les étrangers viennent ensuite.

Telle est la règle.

Jamais, ajoutaient les bourgeois dans leur défense, on n'a refusé asile aux soldats pauvres et estropiés, après avoir constaté que ce soldat n'était ni un déserteur, ni un vagabond ou autre libertin ou gens sans aveu, il était reçu conformément à l'ordonnance du roi (août 1671);.... cela, à la vérité, était contraire au règles de l'hôpital, mais peut-on le leur reprocher?..... Aussi quand les poursuivants ont allégué que l'hôtel-dieu était destiné aux pèlerins ils n'ont fait qu'une simple allégation mensongère, injurieuse, calomnieuse, contre l'honneur des suppliants et cela sans aucune preuve !

Le procès-verbal du sieur Prevost est la seule pièce que puissent produire les demandeurs :

Mais Prevost est intéressé à ramener l'ordre dans les biens de l'hôpital !

Dans sa visite à l'hôpital, il n'a demandé à voir que les salles affectées aux étrangers; s'il avait demandé où se trouvaient les

qu'ils passent la nuit à l'hôpital que de les laisser rôder la nuit aux alentours des villes et villages. Qu'il y ait eu des rixes, avec une telle clientèle, rien d'étonnant.

La passion de « servir son maître » faisait parler Boucot, les bourgeois ne s'y sont pas trompés.

La mauvaise foi de Prevost est évidente.

salles réservées anx pauvres de la ville; il aurait vu qu'au premier étage il y avait des salles plus vastes, plus nombreuses qu'en bas, il aurait vu.....mais il s'est bien gardé de le faire, et l'eut-il fait il n'en aurait dit mot, cela étant trop contraire à ses intérêts et à ceux de l'ordre qu'il représentoit !

Boucot, qui a signé aussi, est l'agent de M. de Castéjà, chevalier de St-Lazare, et s'il accuse les commis d'abus et d'insolence, c'est la passion de servir son maître qui seule le pousse.....

Quant à Olivier et Mangeon on ne peut leur en vouloir, ils n'ont signé que parceque Boucot l'avait fait.

C'est donc l'intérêt, la passion, qui ont conduit Prevost et Boucot à « faire de grandes exclamations, par la dureté que l'on a, dit-on, de ne pas donner de paille aux pauvres passants pour se coucher. »

La chambre, concluaient les bourgeois, peut voir par ces raisons que ce procès n'a été intenté que pour ravir aux pauvres de Rambervillers le peu de revenus dus à la charité des prédécesseurs des suppliants.

En même temps les « maires, gens de justice et police, de Rambervillers demandèrent à ne pas aller à Paris comparoir et plaider sur cette assignation, les frais mangeraient le pain des pauvres contre l'intention de S. M. » (1)

Il fallut pourtant s'y rendre :

Le 4 janvier 1684, Jean Gauville assisté de M. Petitgas, son procureur au grand conseil jura et affirma, devant la chambre, être venu exprès de Rambervillers sa demeure habituelle en

(1) Les bourgeois demandaient qu'une enquête fût faite sur place. La cour établie à l'arsenal crut que la ville voulait gagner du temps, le 3 août 1683 elle ordonna la saisie des biens de l'hôpital.

On décida alors l'envoi à Paris de Jean Gauville, et pour payer les frais de ce voyage, on fit rentrer les rentes de l'hôpital, d'accord avec Prevost ; la ville répondant du remboursement dans le cas où le procès serait perdu.

Gauville ne partit pas immédiatement ; la cour venait d'entrer en vacances ; puis d'accord avec Prevost, on demanda un nouveau sursis, ce ne fut qu'à la fin de l'année que Gauville se mit en route.

cette ville de Paris, distant de 80 lieues, pour produire et poursuivre l'instance pendante.....

Le 17 mars suivant, l'ordre de St-Lazare abandonna les poursuites (1).

Par devant les conseillers du roi....etc., les membres de l'ordre du Mont-Carmel et de St-Lazare et Jérusalem,...etc. lesquels après avoir examiné les pièces produites par les administrateurs de l'hôpital de Rambervillers et notamment les comptes rendus depuis l'an 1660 jusque et y compris 1682, et par ledit examen reconnus que l'hospitalité est et a toujours été bien et duement gardée en iceluy hôpital de Rambervillers..... se désistent de l'assignation qui a été donnée à leur requête, par exploit de Genin huissier ez domaines de Lorraine.

II.

Les soldats français à Rambervillers. — Insurrection de femmes. — Turenne à Rambervillers. — Semis de désordres au passage des troupesdu maréchal. — Triste situation des bourgeois. — Les orgues.

Le duc de Lorraine avait recommencé ses intrigues contre le gouvernement français. Louis XIV voulut en finir : 25000 hommes sous les ordres du maréchal de Créqui envahirent la Lorraine, Charles IV faillit être enlevé, ses états occupés, seules Epinal, Châtel, Longwi, opposèrent quelque résistance. Créqui vint lui-même assiéger la première de ces places (19 septembre 1670) qui se rendit après quelques jours de siége seulement, et il en fut de même de Châtel. Créqui se rendant à Epinal traversa Rambervillers, y prit un guide ; satisfait sans doute, le maréchal utilisa les connaissances des lieux

(13) Ganville fait demander de l'argent, 8 pistoles. Le commis de l'hôpital n'en ayant plus, le maire Canon en fait l'avance ; cet argent fut confié à l'huilier écuyer de madame de Guise.

qu'avait cet homme en le chargeant à diverses reprises de guider plusieurs détachements français. (1)

Cette nouvelle occupation irrita fort les bourgeois de Rambervillers ; leur irritation s'accrut encore quand ils virent le gouvernement royal, traiter tout le pays en province française : (2) ils arrachèrent les poteaux aux armes royales que Louis XIV avait fait établir partout, à chaque instant, ils avaient des rixes avec les soldats ; deux bourgeois Nicolas Petreman et Nicolas Leclerc le vieux furent blessés, pendant le siége d'Epinal, un parti français enleva le bétail de la communauté ; (3) les habitants pourtant cherchèrent à se concilier la bienveillance du maréchal de Créqui ; à son passage dans leur ville ils lui offrirent deux tonneaux de vieux vin de Bourgogne ; à plusieurs reprises ils lui envoyèrent du gibier ; ils rétablirent à leurs frais les poteaux brisés, firent une enquête à ce sujet et accusèrent les habitants d'un village voisin ; mais si les bourgeois dissimulaient autant que possible leur hostilité, il n'en était pas de même de leurs femmes : le gouvernement français avait installé à Rambervillers un magasin de vivres, et un commissaire spécial ; nous ne savons trop à quel sujet, celui-ci devint l'objet de l'aversion des femmes ; toujours est-il qu'un jour ameutées elles firent subir de fort mauvais traitements au commissaire du roi.

L'affaire était grave ; l'intendant envoya le lieutenant du Grand-Prévot de Toul, faire une enquête à la suite de la-

(1) Epinal fut investi le 19 septembre et pris le 28. Châtel ne résista pas en apprenant la reddition d'Epinal.

(2) Dans les prières publiques, on substitua le nom de Louis XIV à celui de Charles IV. Toutes les archives de Lorraine furent transportées à Metz. Le roi ne peut se concilier les sympathies des Lorrains qui tous restèrent fidèles à leur duc, pourtant bien peu digne d'une telle fidélité.

Quoique les bourgeois de Rambervillers ne fussent pas Lorrains, toutes leurs sympathies étaient pour ces derniers ; la position géographique de la ville suffit pour l'expliquer.

(3) Ce fut M. de S[t]-Arnoux et ses archers qui coururent après les pillards et ramenèrent le bétail dérobé.

quelle, un grand nombre de femmes furent arrêtées, entassées sur un grand charriot attelé de quatre chevaux et conduites par un fort détachement d'archers à Toul où elles furent jetées en prison.

Les maris aidés des chefs de la municipalité, firent de nombreuses démarches pour délivrer leurs femmes; on implora l'appui de l'Evêque de Metz, on demanda gârce au Maréchal de Créqui, à l'Intendant; on chercha protection à Paris.... A tous on fit des cadeaux. Enfin après un mois d'emprisonnement, les femmes furent délivrées, et rendues à leurs maris; le soir de leur arrivée, conduites par des archers, éclairées par des torches, ces malheureuses allèrent faire amende honorable au commissaire royal (1).

Nos malheureux aïeux n'étaient pas au terme de leurs misères; pendant neuf longues années, ils devaient être en butte aux brutalités du soldat, qui, la campagne terminée, venait en Lorraine prendre de ruineux quartiers d'hiver; ce fut surtout de 1674 à 1679 (à la paix de Nimègue) que la situation de l'habitant devint intolérable.

A la fin de 1674, Turenne venait de repasser (par Saverne) les Vosges, reculant devant des forces ennemies par trop supérieures; l'allemand se croyant victorieux prenait paisiblement ses quartiers d'hiver, quand tout à coup Turenne, se dirige — tournant les Vosges — vers Belfort et Mulhouse, surprend ses adversaires éparpillés dans toute l'Alsace, et, en quelques jours, met en pleine déroute une armée double de la sienne et reconquert l'Alsace.

Ce fut au moment où Turenne se dirigeait vers Mulhouse, qu'il traversa Rambervillers; déjà quarante années

(1) Les démarches furent nombreuses, les voyages fréquents. Une imposition spéciale fut frappée pour « subvenir aux frais que la ville était obligée de faire pour décharger le gros de la ville de la sédition de quelques femme séditieuses » Cet impôt s'éleva à 1955 francs.

auparavant, ce grand général avait séjourné (1) dans notre cité, il logea chez le commissaire du roi; la ville lui offrit du vin, des biscuits, du fromage. De Rambervillers, Turenne se dirigea vers Padoux, où on lui envoya un tonneau de vin acheté à Domptail et de l'avoine pour ses chevaux.

Après la défaite des Impériaux, l'armée vint cette fois prendre définitivement ses quartiers d'hiver en Lorraine. Ivres de joie de leurs succès éclatants, les soldats commirent d'immenses dégats qui, pour longtemps ruinèrent notre pays.

Les 23, 24, 25, 26 et 27 janvier 1675, une partie de l'armée française séjourna à Rambervillers et dans tout le pays environnant; Roville, Moyemont, Bru, Xafévillers, Vomécourt, Ménil, Romont, furent occupés; cinq régiments logeaient dans la ville et les faubourgs; un officier, M. de Marmont, avait eu, l'hiver précédent, une violente altercation avec le sieur Canon, maire; M. de Marmont avait été jusqu'à frapper de son épée le maire; plainte avait été faite et l'officier réprimandé. Le régiment auquel appartenait M. de Marmont était malheureusement un de ceux logés à Rambervillers : au souvenir de cette querelle, les soldats se portèrent en foule chez le maire et commençaient à piller sa maison, quand M. de Marmont, moyennant une somme d'argent qui lui était promise et payée par le maire, intervint et finit par éloigner les pillards, mais les autres régiments imitèrent, sans avoir le même prétexte, leurs camarades et à leur tour se mirent à piller : l'hôpital entre autres souffrit beaucoup de la fureur du soldat, après s'être emparé de tout ce qui avait une certaine valeur, ces furieux, brisèrent les meubles, les lits, arrachèrent les portes et les fenêtres, et surexcités

(18) En 1635. A cette époque Turenne guerroya en Lorraine. Il parle plusieurs fois dans ses lettres de Rambervillers. (Voir Mémoires de Turenne collect. Michaud et Poujoulat t. XXVII.)

par cette scène de dévastation, ils s'en prirent aux murs qu'ils cherchaient à renverser !.... Une maison fut brûlée et ce fut grâce au dévouement d'un charpentier que cet incendie ne prit pas de plus vastes proportions.... Les soldats logés dans les villages voisins accoururent, voulant aussi avoir leur part de butin, mais le commandant de la ville parvint a leur faire rebrousser chemin et réussit même à faire restituer le bétail de la ville enlevé par ces mutins; le procureur, M. de Cabasacq, secrétaire de l'intendant, plusieurs officiers se joignirent au commandant de la ville et parvinrent enfin à arrêter le pillage et à rétablir l'ordre (1).

Ces scènes tragiques n'étaient pas faites pour rendre plus sympathique la domination française : ruinée par de fréquents passages de troupes, par de longs quartiers d'hiver, obligés de fournir voitures, chevaux, bœufs pour le transport des munitions et vivres de l'armée, de réparer les routes défoncées par ce mouvement perpétuel, d'évacuer leurs maisons transformées en ambulances ou en magasins de vivres, les bourgeois devinrent de plus en plus récalcitrants; ils cachaient leurs chevaux, leur bétail, si bien que l'on ne pouvait plus satisfaire aux réquisitions de l'armée; l'on défendit à « tous bourgeois indistinctement qui ont chevaux et bœufs tirants de les éloigner de la ville, ils devront au contraire les faire retirer proche de la ville, ou en la ville elle-même en sorte que dans une heure après qu'ils auront été commandés pour les fournir, en exécution des ordres du roi, ils aient à les atteler et satisfaire à ce qui leur sera ordonné... »

Forcé de loger le soldat, l'habitant aimait mieux abandonner sa maison !

(1) « Les soldats de Turenne, bien que surveillés par leur chef commirent quantité de désordres dans tous les lieux ou ils furent cantonnés... » Digot, *Hist. de Lorraine*, l. V.

« Il est défendu à tous bourgeois de quitter ni abandonner leurs maisons et lieux de résidence ; ordonné à tous bourgeois de s'y trouver pour recevoir les billets et aller chercher les subsistances.... à peine de cent francs d'amende, un tiers applicable au rapporteur, les deux tiers à la ville, attendu qu'il s'agit du service du roi et de l'intérêt public qu'un chacun demeure dans sa maison pour recevoir le billet de logement »... (18 novembre 1675) ; ce fut surtout dans l'année 1678 que la situation de nos aïeux devint intolérable : « Sur ce qu'il nous apparait visiblement qu'il y a quantité de bourgeois en cette ville qu'aussitôt qu'il y arrive des troupes pour y loger, abandonnent leurs maisons et les laissent désertes, ce qui apporte un grand désordre dans la communauté en ce que le soldat ne trouvant pas d'hôte, s'en va chez un autre bourgeois, et celui-ci se trouve surchargé et supporte la charge de son voisin..... Si le soldat s'installe dans la maison abandonnée, elle court le risque d'être brûlée comme il est arrivée en la maison de Claude Francolin.... Vingt-cinq francs d'amende à quiconque abandonnera sa maison, si le délinquant ne peut pas payer ou qu'il n'ait pas un mobilier suffisant pour payer, il sera mis en prison.... » (22 juin 1678).

Le 24 novembre suivant : « Sur la plainte à nous faite par le capitaine commandant en cette ville que beaucoup d'habitants chez lesquels on a donnés des billets de logements ont *vidée leurs maisons de leurs meubles*.... Que la plupart se sont *réfugiés en l'église de cette ville*.... »

Il fallait que la brutalité du soldat fut bien grande et allât toujours augmentant, pour que le bourgeois poussé à bout en vint a abandonner sa maison au risque de la voir incendiée, et à se réfugier dans l'église pour y chercher de la sécurité !

Les malheureuses imploraient partout aide et protection, aux généraux au devant desquels on « allait par res-

pect » (1), on leur offrait, vin, pâtés, biscuits, gibier, poissons; à l'intendant qui faisait « avertir les bourgeois maltraités lors du passage des troupes les 26, 27 et 28 juillet 1678 d'avoir à venir faire plainte, procès-verbal lui en sera adressé... » ou bien il faisait « assavoir à tous bourgeois qui ont eu logements de dragons et qui ont plaintes à faire, qu'ils aient à les donner par écrits signés d'eux.... » (23 mai 1679), ordres dérisoires, sans conséquences, et qui n'empêchaient pas, nous l'avons vu, le soldat de continuer ses vaxations.

La paix de Nimègue (1679) ne rendit pas au nouveau duc Charles V ses états (2).

La Lorraine fut traitée en province française et occupée militairement pendant 18 années (3). Il y eut garnison à Rambervillers. De loin en loin il y avait encore des rixes avec le soldat:

« De par Mgr de Bissy et de l'intendant (4) tous les bourgeois de Rambervillers doivent se trouver sur la maison de ville pour être confrontés avec un cavalier logé, à Xafévillers, qui a été battu, volé et frappé de plusieurs coups de couteau, dans le bois de Roville par trois individus à lui inconnu...... trois francs d'amende pour tous bourgeois qui ne se présentera pas... »

Plusieurs bonnes récoltes, l'introduction de la pomme de terre (5) permirent à nos aïeux de réparer leurs pertes;

(1) Les bourgeois, pour se donner de l'aplomb, burent vingt pots de vin au frais de la ville.

(2) Le duc Charles IV était mort le 18 septembre 1675.

(3) Charles V préféra renoncer à ses états que d'accepter les dures et humiliantes conditions faites par Louis XIV à Nimègue. Ce ne fut qu'en 1697 au traité de Riswyck que le fils de Charles, Léopold pût reprendre possession de ses états.

(4) Le gouverneur de la Lorraine était M. de Bissy et l'intendant Jacques Charuel.

(5) La pomme de terre avait été introduite en Lorraine vers le milieu du XVIIe siècle. On s'en servait pour la nourriture des bêtes à cornes. Les vingt dernières années du XVIIe siècle furent des plus prospères. Une

la prospérité revint, les impôts étaient régulièrement payés, et en 1686, ils dépassèrent les dépenses; aussi « d'un commun accord, la communauté, déclara qu'il n'y a aucune ville dans le voisinage, et même plusieurs villages qu'ils n'aient des orgues en leur paroisse ; il n'y a que Rambervillers seule qu'il n'en ait point ; il n'est guère honnête d'y entendre des violons les bons jours de l'année, qu'ainsi qu'ils estiment tous que pour faire un bon usage desdits deniers..... il faut les employer à construire un beau jeu d'orgues, en l'église paroissiale dudit Rambervillier... » (10 avril 1687). Ainsi fut fait et le 5 juin 1690 : « les orgues construites, tout à neuf, en l'église paroissiale de Rambervillers aux frais et dépens de la communauté... visite en a été faite par M. Blaise maître facteur d'orgues, chanoine régulier de la congrégation de notre Sauveur de de Belchamp et M. François Dutray, maître organiste de l'insigne église collégiale de Saint-Dié venus exprès en cette ville pour le faire, lesquels après avoir exactement visité lesdites orgues et toutes leurs circonstances et dépendances, conformément au marché fait avec M. Jean Adam, facteur d'icelles, iceux après serment prêté ont déclaré qu'ils les trouvent en bon et suffisant état et sans aucuns manquements; de laquelle déclaration en a été dressé le présent acte. »

Dr A. FOURNIER.

série de bonnes récoltes donna en Lorraine une telle quantité de grains, que celle-ci produisait trois fois plus de blé qu'elle n'en pouvait consommer. C'est à cette époque que Vauban proposa de réunir, au moyen d'un canal, la Moselle à la Meuse. Ce canal aurait passé par le Val de Foug et eût été alimenté par les eaux de l'Ingressin. (Digot. t. V. p. 444).

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA

VILLE DE BRUYÈRES

par M. HENRI LEPAGE.

I. — LA VILLE

Entre le village d'Arches, où commence le chemin de fer de la Vologne, et le bourg de Gérardmer, où il aboutit maintenant, après s'être embranché sur Saint-Dié, s'élève la petite ville de Bruyères, chef-lieu de canton (1) de l'arrondissement d'Epinal, connue au loin par l'importance du commerce qui s'y fait.

Elle est à 478 mètres au-dessus du niveau de la mer, dans une situation agreste, au pied de deux montagnes: l'une, dite du Château, l'autre, l'Avison ou Grand-Avison, dont le sommet est à l'altitude de 608 mètres, et du haut duquel on jouit d'une vue très-étendue sur cette riante partie des Vosges. Bruyères, dont les environs sont curieux et pittoresques, possède un collége d'enseignement secondaire spécial, un hôpital, placé dans une charmante situation, une belle église, achevée en 1846, une promenade plantée de tilleuls en 1779, et une source minérale froide, dite de la Madelaine. Sa population est de 2,428 habitants.

---

(1) On doit à M. Prosper Antoine, ancien agent-voyer, une très-belle carte de ce canton, sur l'agriculture duquel M. Etienne Lahache, membre de la Société d'Emulation, a fait, en 1859, un fort intéressant rapport. (*Annales de la Société*, 1859, 2e cahier, p. 74.)

Suivant un écrivain (1) auquel on a ajouté trop légèrement foi (2), Bruyères remonterait à une époque fort reculée, puisque son château aurait été bâti par Ambron, fils de Clodion-le-Chevelu, c'est-à-dire au Ve ou au VIe siècle. Le même auteur ajoute que l'empereur Henri VI l'habita, en 1196, lorsqu'il vint dans les Vosges se livrer aux plaisirs de la chasse.

La première de ces assertions repose évidemment sur un passage de Wassebourg (3), que l'on a amplifié, et où il est simplement dit qu'Ambron, fils aîné de Clodion, fit faire les châteaux de Toul, d'Epinal, de Marsal, et reconstruire les bains de Plombières. Le nom de Bruyères, on le voit, n'est pas prononcé, et il convient d'ajouter que l'existence même d'Ambron est fort problématique (4).

Il n'y a pas non plus de conséquence à tirer de la découverte faite, en 1858, dans la forêt de Boremont, de divers objets paraissant dater de la période gallo-romaine (5).

(1) L'abbé Didelot, mort curé de Pouxeux en 1825, qui a laissé des notes manuscrites sur plusieurs localités des Vosges.

(2) *Statistique des Vosges*, t. II, p. 81; *Géographie physique et historique des Vosges*, par Gérard Gley, p. 95.

(3) *Les antiqvitez de la Gaule Belgicque*, etc., f° vij verso; Dom Calmet, *Hist. de Lor.*, 1re id., t. I, col. 288. — Le texte porte : « et feit faire le » chasteau de Tulle, Espinal, Marsaulx, et fait rédifier les baings de » Plumieres ».

(4) Voy. Digot. *Histoire du royaume d'Austrasie*, t. I, p. 133.

(5) Il a été rendu compte de cette découverte dans une lettre adressée au *Journal de la Société d'Archéologie lorraine* (septembre 1858), et ainsi conçue :

« L'Administration municipale de Bruyères, désireuse de procurer aux habitants les eaux qui leur manquent, vient de faire ouvrir une tranchée dans la forêt de Boremont, à 3 kilomètres est de la ville, à mi-côte du versant occidental.

» Les ouvriers occupés à ces travaux ont découvert, à quelques centimètres, enfouis sous la terre et sous le détritus de la mousse et des sapins, plusieurs fragments de statues, creusés ou taillés dans le grès vosgien qui forme la base de cette montagne.

» On voit en relief: 1° un enfant nu, du sexe masculin, dont la tête est



On ne sait pas plus l'époque de l'origine de Bruyères que celle d'une foule d'autres localités, et il faut se borner à constater son existence depuis le moment où on le trouve mentionné dans des titres authentiques. Le plus ancien est une charte de Pierre de Brixey, évêque de Toul, de l'an 1189 (1) rappelant diverses donations faites à l'abbaye de Beaupré par Charles, chevalier de Velacourt *(Karolus miles de Velacort)*, lequel, y est-il dit, confirma celles qui provenaient de son aïeul, Gérard de Bruyères *(Gerardus de Brueriis)*.

Dans une charte du même évêque figure un nommé Thierri d'Arches *(Theodericus de Arches)*, lequel ainsi que Charles et Gérard, empruntait évidemment son nom soit au lieu d'ou il était, soit au fief ou à la terre qu'il possédait. Les documents du XIIe siècle contiennent ainsi les noms d'un grand nombre de personnages, souvent témoins dans des actes émanés du prince, et dont les familles ont depuis longtemps disparu sans qu'on en ait conservé le souvenir.

enlevée ; 2° un personnage bien conservé, vêtu d'une robe antique et tenant dans la main droite un petit vase un peu au-dessus de sa poitrine ; 3° le fronton triangulaire d'une niche dans laquelle est une tête défigurée ; 4° une tête assez bien conservée, surmontée de l'inscription en creux : SENIVIVS ; 5° une main droite tenant un couteau de sacrificateur.

» En statues : 1° une tête défigurée ; 2° un fragment de statue, depuis le milieu de la cuisse gauche jusqu'au-dessous du genou ; 3° le pied droit d'une autre jusqu'au-dessus de l'orteil.

» Enfin, un petit vase d'étain ou d'un métal analogue, de forme demi-sphérique, bien conservé, et quelques morceaux de tuiles ou de briques dont la fabrication dénote une grande perfection de l'art. »

D'après M. Laurent, le savant et regretté conservateur du Musée d'Epinal, les pierres dont il vient d'être parlé, et qui sont déposées dans ce Musée, seraient des ex-voto placés, vers le milieu du IVe siècle, autour d'une fontaine voisine, probablement sacrée, appelée en patois *la Parose*. *(Annales de la Société d'Emulation*, 1859. p. 421.)

M. le docteur Antoine Mougeot a aussi trouvé, au sommet d'Avison, une couche de cendres, des tuiles romaines et quantité de monnaies de cuivre à l'effigie de Constance Chlore, Constantin, etc. (Note communiquée par M Mougeot.)

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, H 331.

Le premier titre où Bruyères soit mentionné en tant que localité, n'est pas antérieur à 1219, et il semble en résulter que l'abbaye de Remiremont y possédait des hommes, de même que dans le bourg de Dompaire et le village d'Arches. Un autre titre, de l'année 1255, parle du tonneux ou tonlieu (1) que la duchesse régente de Lorraine, Catherine de Limbourg, avait précédemment établie à Bruyères (*in Brueres*). En 1263, le duc Ferry met à la loi de Beaumont le château de cette ville et les bourgeois qui résidaient dans son enceinte. En 1274 et 1295, le même prince donne encore deux chartes (2) dans lesquelles il est fait mention de Bruyères, où l'on voit qu'il jouissait de droits communs avec le chapitre de Remiremont. D'où ces droits provenaient-ils au chapitre? on l'ignore complètement.

L'acte de partage, au mois d'août 1285, de la succession de Liébaut de Haute-Pierre entre Renaud de Neufchâtel et Jean (de Toullon), voué de Nomeny, son neveu, porte : «... Et à est à savoir que les vingt et quaittre charrues que li terre mon signour lou duc de Lorregne et marchis doit, c'est à savoir li chastellerie de Bruyères et li vaus des Chans (le val de Champ), sy come li dis sire Regnaut et Jehan lou dient, sunt communes (3) ».

Par lettres datées du mardi après la Saint-Remy 1316, Huguenin de Port (4) et Sibile de la Bourgonce, sa femme, reprennent en fief et hommage ligement d'Henri, sire de Blâmont, de qui ces choses meuvent, « tout ceu de terre et héritaige » qu'ils ont à *Bruières*, à Belmont et au ban, savoir : en cens d'argent, de cire, de chapons et de vin, en champs, en prés, etc., et « la maison que siet devant

(1) Des mots latins *tonagium*, qui voulait dire imposition sur les liquides, ou plutôt *telonium*, qui signifiait un péage.

(2) Je les ai analysées, ainsi que les précédentes, dans ma notice sur le village d'Arches. (*Annales de la Société d'Emulation*, 1874.)

(3) Trésor des Chartes, reg. B. 280, f° 174 v°.

(4) Saint-Nicolas-du-Port, à 2 lieues de Nancy.



lou pustilz dou chastel »; lesquelles choses ils tenaient, avant la confection de ces lettres, comme leur franc alleu (1). A quel titre les sires de Blâmont avaient-ils dans leur mouvance des héritages à Bruyères ? aucun document ne le fait connaître.

En 1338, Henri de Rapolstein, dit de Hohennag, fait savoir qu'il renonce, moyennant 60 livres de petits tournois, à tout le droit qu'il pouvait avoir au tonlieu de Saint-Dié et de Bruyères (*in Sancto Deodato et Brueris*), à lui vendu par le duc Raoul (2).

Le 12 août 1457, « Jaiquet de Jussey » (Jussy), écuyer, reconnaît tenir en foi et hommage du duc de Lorraine « lou tier en la vente de Bruyères. Item, le droict de trois charrues du vaul de Champz, à panre on grenier de mon redoubté seigneur à Bruyères » (3).

En 1461, le duc Jean II donne à Conrard Auberdon (4), son valet tranchant, en récompense de services, une rente de 200 fr., à rachat de la somme de 2,000 fr., sur le revenu du passage ou du péage de Bruyères. Outre cette rente, le duc lui avait donné la châtellenie de Condé-sur-Moselle (5), plus une pension de 200 fr. sur la recette du duché de Lorraine; en 1465, Auberdon reçut, en échange, les châtel et châtellenie de Bruyères, pour en jouir sa vie durant, et sa seconde pension fut assignée sur le profit de

(1) Trésor des Chartes, layette Blâmont, fiefs, n° 38.

(2) Layette Saint-Dié I, n° 15

(3) Reg. B. 279, f° 154 v°. Au f° 158 se trouvent, sous la date du 2 juillet 1553, des lettres de Claude de Jussy, écuyer, seigneur d'Hurbache, par lesquelles il déclare tenir en foi et hommage la moitié par indivis en trois quarts ou environ de la vente de la châtellenie de Bruyères, venant de feu son grand'père, Thiébaut de Jussy, chevalier, et la moitié de certains grains dus par chacun an à Thiébaut de Jussy, son frère, à prendre et recevoir au grenier du duc à Bruyères.

(4) Ce personnage est appelé, dans les documents postérieurs, Conrard Moine et le Moynne, dit Haultbourdon, Obredon, Haubourdon, Aberdon, et Conral de Gachuang, dit Oubredon.

(5) Aujourd'hui Custines, près de Nancy.

la prévôté (1) et du passage de ce lieu. Des lettres de René II, du 4 novembre 1473, expliquent la donation précédente, en disant que le duc Jean avait retenu Conrald Haubourdon « en chastellain du chastel et chastellenie de Brouyères », c'est-à-dire qu'il lui avait conféré l'office de capitaine du château, avec les émoluments y attachés. Par ces lettres, René jugea à propos, « à cause des grandes charges et affaires qu'il avait trouvées à son avènement au duché de Lorraine », de réduire à 300 fr. les deux pensions ci-dessus (2).

Quel rôle avait joué le personnage en question, et dont le nom se trouve mêlé à l'histoire de Bruyères? les pièces qui le concernent ne le disent pas.

On (3) a prétendu que la ville de Bruyères avait été entièrement saccagée, en 1342, par les troupes de l'évêque de Metz, Adémare de Monteil, pendant sa guerre avec le duc Raoul; cette assertion paraît hasardée, car aucun des auteurs qui parlent de cet événement (4) ne disent que l'armée épiscopale soit venue de ce côté des Vosges.

Mais, ce qui n'avait pas eu lieu alors devait arriver un peu plus d'un siècle après: en 1475, les Bourguignons s'étant emparés de Bruyères, brûlèrent et démolirent une partie des maisons et y causèrent des dégâts considérables. Afin de mettre les habitants en état de rétablir leurs demeures, René II dut les exempter des tailles, aides,

(1) Par lettres patentes du 4 décembre 1613, le duc Henri II donna à Antoine de La Vaulx, seigneur de Gironcourt, l'un de ses pages, dont il avait reconnu la bonne inclination à son service, la somme de 1,500 fr. de rente, jusqu'à rachat de 20,000 fr., à prendre chaque année sur les plus clairs deniers de la recette de Bruyères. (Layette Bruyères, n° 21.)— Toutes les recettes du duché étaient ainsi grevées de rentes ou de pensions qui diminuaient notablement le revenu du domaine.

(2) Layette Bruyères, n° 9.

(3) *Statistique des Vosges*, p. 81.

(4) Voy. Dom Calmet, *Hist. de Lorr.*, 1re édit., t. II, col. 522; Digot, *Hist. de Lorr.*, t. II, p. 239-243

subsides, gabelles, etc., excepté de la garde et « rétention » des murailles de leur ville (1).

L'année suivante, cette dernière, ainsi que le château, fut reprise sur les Bourguignons à l'aide d'un stratagème imaginé par un courageux laboureur du lieu, nommé Varin Doron. On sait que ce brave homme ayant été, au péril de sa vie, trouver René, qui était alors à Strasbourg, obtint de lui qu'il mettrait à sa disposition une bande de gens d'armes, à l'aide desquels il se faisait fort de reprendre le château. Ceux-ci arrivèrent au milieu de la nuit, et Doron les fit cacher dans sa maison (2), située en face de l'église, où le capitaine bourguignon et une partie de ses gens avaient coutume d'aller tous les jours entendre la messe. Ceux-ci y étant venus selon leur habitude, les Lorrains sortirent subitement de leur cachette, pénétrèrent dans l'église, dont ils fermèrent les portes, firent prisonniers le capitaine et ses soldats, leur enjoignant, sous peine de mort, de rendre la ville et le château; ce qu'ils firent (3).

Varin Doron demanda, pour toute récompense, la charge de sergent héréditaire dans les prévôtés de Bruyères et d'Arches, que le duc s'empressa de lui accorder: les habitants du village de Laveline, qui avaient pris part à son hardie entreprise, en obtinrent une bien autrement éclatante: René leur conféra à tous le titre et la qualité de gentilshommes, avec le privilége, pour leurs filles, de communiquer la noblesse à ceux qu'elles épouseraient (4).

(1) Ces faits sont consignés dans des lettres patentes du duc Charles III, de l'année 1560, dont je donnerai plus loin le texte.

(2) Cette maison, qui existe encore et où habite à M. Voinesson, descendant direct des gentilshommes de Laveline, s'appelle maison *de la Roche*, parce qu'elle est bâtie sur un rocher, quoique au niveau du chemin.

(3) En souvenir de cet événement, et pour perpétuer la mémoire du libérateur de Bruyères, on a donné le nom de *Doron* à la place qui est au-dessus de l'église.

(4) Voy., dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, année 1877, mon travail intitulé: *Varin Doron et les gentilshommes de Laveline*

En 1480, René, pour rémunérer les services de Gérard de Ligniville, son premier chambellan et bailli de Vosge, lui assigne une pension de cent écus d'or, à raison de 25 gros pièce, monnaie de Lorraine, à prendre sur les plus clairs deniers du passage de Bruyères (1).

Ces deniers étaient perçus, par un fonctionnaire qui prenait la qualification de gouverneur et receveur du passage, sur les « charretons menans vins à chars et à charrettes », et venant d'Alsace et d'Allemagne. Le péage était établi sur un pont qui se trouvait entre Bruyères et Corcieux, ainsi qu'il résulte de la mention suivante, consignée dans le compte de Guillaume Hennezel pour l'année 1484-85 (2) : « Payé par ledit gouverneur pour avoir fait » le pont d'Auffaingtz (Aufain ou Aufaing), estant sur le » hault chemin entre Bruyères et Courresseulx, dont les » vins qui passent par ledit passage de Bruyères passent » par ledit pont ».

Le même officier, sous le titre de cellérier, rendait compte de la recette et de la dépense des grains, poules et œufs dus par des communautés ou des individus pour redevances ou cens. Le dernier chapitre fait mention de dix gélines, un « blanc jal (3) » et cent œufs délivrés aux dames de Remiremont pour la part d'un « past » (repas) qui leur était dû chaque année à la Saint-Remy, on ne sait pourquoi.

A partir de 1492, l'officier comptable de la prévôté de Bruyères se qualifie receveur du domaine et du passage, et, quelques années après, il cumule encore avec ses fonctions celles de cellérier. J'aurai à faire plus d'un emprunt à ses

(1) Layette Bar, mélanges, II, n° 307.

(2) Reg. B. 3662. Le premier de ces comptes que l'on possède est de l'année 1482-83.

(3) En 1496 il y a *gal*; *geal* en 1549 ; en 1593, *jaul*, avec la mention que le receveur n'en fait recette ni dépense, parce que le maire de Bruyères en est chargé. Le compte de 1633 donne l'explication de ces mots en y substituant ceux de *coq blanc*. *Jâu* ou *geau*, en patois vosgien, signifient coq.

comptes, dans lesquels se trouvent beaucoup de particularités intéressantes.

Au commencement du XVIe siècle, la ville de Bruyères n'avait que bien peu d'importance sous le rapport de la population, puisqu'en 1503 (1), elle ne renfermait que 58 conduits ou ménagès, donnant environ 300 habitants. En 1505, il y en avait 76, dont 16 veuves, comptées pour un demi-conduit, ce qui fait 68, non compris ceux qui ne payaient pas la taille, dont le nombre n'est pas indiqué, et parmi lesquels on doit placer le messager portant les lettres.

Cette année, le duc René II et son épouse, Philippe de Gueldres, vinrent à Bruyères, où ils restèrent deux jours, comme l'attestent les mentions suivantes, consignées dans le compte du receveur du domaine (2) : « Payé à ung » boullengier de Ramberviller pour dix huictz douzainnes » et huictz pains pour l'estat du Roy et de la Royne estans » à Bruyères : lesquelles xviij xij^{nes} et viij pains ont esté » éwalués à seize resaulx de seigle, mesure de Bruyères, » pour ce... xvj res.

» Item, délivré de l'avoinne de la recepte, pour les » chevaulx du Roy et de la Royne, eulx estans audit » Bruyères par deux jours entiers, la quantité de xxij » resaulx. »

Le compte de 1509-10 (3) nous apprend que l'on fit diverses réparations aux tours et aux murailles de la ville.

On possède, pour les années 1522 et 1525 (4), deux documents fort curieux : ce sont des déclarations des feux,

(1) Compte des conduits des prévôtés de Bruyères et Arches de l'aide du florin d'or par feu octroyée au roi de Sicile (René II) au mois de février 1502, c'est-à-dire 1503, suivant notre manière actuelle de compter. (B. 3671.)

(2) B. 3673.

(3) B. 3675.

(4) B. 1923 et 1924.

ménages et conduits du bailliage de Vosge, où les habitants de chaque localité sont désignés nominativement ; on y trouve pour Bruyères, en 1522 : 82 conduits, 24 veuves ou 12 conduits, 8 mendiants, 17 franches gens, 3 fauconniers, les hommes restaurés, 31 conduits ; — en 1525, 94 conduits, y compris 24 veuves, 7 mendiants, le pâtre, les franches gens formant 13 conduits et demi, les 3 fauconniers, les 31 conduits des hommes restaurés (1) et les 5 pêcheurs restaurés. En déduisant ces trois dernières catégories d'individus, qui ne résidaient peut-être pas tous à Bruyères, mais dans les villages de la mairie, on a : pour 1522, 119 conduits ou 595 habitants ; pour 1525 (2) 115 conduits ou 575 habitants.

Le compte de l'année 1529-30 (3) porte en dépense une somme payée à Jean du Bourg, prévôt de Bruyères, pour avoir fait traîner au gibet par des chevaux le cadavre d'un individu qui s'était tué en prison.

(1) On les appelait aussi *hommes le Duc*, parce qu'ils étaient au duc de Lorraine seul, ce qui signifie sans doute que le chapitre de Remiremont n'avait aucun droit sur eux. Ils formaient comme une compagnie de milice bourgeoise.

Quant aux mots *restauré*, *restaurable* ou *restorable*, il est difficile d'en donner la véritable étymologie ; il est probable qu'ils viennent du latin *restaurare*, rétablir, et, par extension, établir, élire, choisir.

Le compte de l'année 1548 porte : « A la mairie de Bruyères a cinq pêcheurs *restorables* PAR ceulx de ladite mairie » ; et on lit dans la déclaration fournie à la Chambre des Comptes par la communauté de Bruyères, en 1708 : « Le prévôt a droit de *choisir* en la mairie 32 hommes le Duc, anciennement destinés à la garde et suite du prince, à son ordre et besoin ; deux guetteurs pour le guet qui se faisait anciennement au château, et cinq francs pêcheurs pour pêcher pour le prince et ses envoyés, ensemble pour les officiers qui créent le maire de ladite mairie ; tous lesquels hommes jouissent de certains droits et privilèges ».

(2) La déclaration de cette année porte qu'un des hommes restaurés « s'en était allé avec les Luthériens », c'est-à-dire avait été prendre part à l'insurrection des Rustauds.

(3) B. 3682.

En 1835 (1), on refait la porte de la ville, qui était tombée, et on construit une nouvelle muraille de pierres de taille. — En 1523 (2), on rebâtit la tour sur la porte de la ville.

A cette époque, Bruyères se ressentait encore des dégâts qu'y avaient causés les Bourguignons : plusieurs maisons n'avaient pas été relevées de leurs ruines, et, pour engager des individus à les rebâtir, on jugea à propos de les leur *arrenter* (3), c'est-à-dire de les leur abandonner moyennant un cens, en fixant les redevances auxquelles seraient attenus ceux qui y résideraient.

Par lettres patentes du 18 septembre 1534, Nicolas de Lorraine, régent du duché pendant la minorité de son neveu le duc Charles III, arrente à Mougin Bessat, receveur de Bruyères, « une sienne maison inhabitée, quasy du tout *arruynée* séante au faulbourg dudit Bruyères, qu'on dit la maison Hennezel,... aux mesmes pareilles conditions que sont les aultres arrentés en la prévosté dudit Bruyères, tant en bannie, pasturaiges, communaultez, qu'en aultres libertez, en paiant de cens et rente annuelle et perpétuelle la somme de trois gros », moitié au duc et moitié à l'église de Remiremont ; à charge aussi que lui et ceux qui résideront dans cette maison demeureront contribuables aux aides ordinaires, pour lesquelles le prince les aborne à 15 gros, et aux aides générales, telles qu'elles seront accordées (4).

(1) B. 3685.

(2) B. 3692.

(3) Les lettres patentes dont je donne un extrait font connaître la signification de ce mot, qu'on trouvera répété plus d'une fois dans cette Notice. « ARRENTARE, *arentare*, dit le Glossaire de Du Cange, ad censum ponere, ad canonem annuum, vel ad emphyteesim prædium locare. — *Arrenditia*, item valet ac *reditus*, seu *census* annuus... Ita Galli *Arrentement* appellant dationem ad censum. »

Cette explication diffère beaucoup de celle que donne Dom Calmet dans sa *Notice de la Lorraine*, t. I, col. 196, art. CHAMONTARUPT. — Des individus s'arrentaient à leur seigneur, c'est-à-dire s'accordaient avec lui pour le taux des redevances et corvées qu'ils lui devaient.

(4) B. 28, f° 164.

Quelques jours auparavant, Jean Bertrand, de Bruyères, avait aussi obtenu l'arrentement d'un maison « quasi *arruynée*, séante devant la halle, entre la maison de la chapelle Sainct Jean, scituée en l'église de Champs, et une grange *arruynée*, à Adam du Bourg (1).

Dans le role des acensements faits en cette même année 1554 (2), figurent Adrian Soirel, tabellion, pour une maison au bourg ou faubourg de Bruyères; et Demenge Aubert, prévôt, pour une maison séante à Bruyères, regardant devant l'église, joignant d'un côté aux murailles de la ville et de l'autre côté au jardin de dehors lesdites murailles jusqu'à une tour appelée la Cabée.

En 1557, Demengeon, fils de Didier Doridant, obtient l'acensement d'une pièce de terre sise au faubourg, en la Voye de Champ, « pour en icelle place, en laquelle n'y eut jamais nul édifice, faire bâtir une maison, dont les demeurants en icelle seront de pareilles conditions, franchises et libertés que les autres *arrentés* de la prévôté (3) ».

Par lettres patentes du 6 novembre 1558 (4), le régent du duché permet aux habitants de Bruyères, Laval, Champ, Prey et Fay de mettre le bois des Rains-des-Eaux en nature de bois de haute futaie pour y prendre et couper à leurs besoins et nécessités et y mener ou faire mener leur bétail. Charles III les confirma dans ce droit, le 4 août 1570 (5).

Dix ans auparavant, ce prince avait affranchi les habitants du clos de Bruyères des impôts, gabelles, tailles et aides, par des lettres patentes (6) dont il a été précédemment question, mais qui méritent d'être reproduites en entier, à cause des faits qui y sont consignés :

(1) Ib,. f° 284 v°.
(2) B. 3699.
(3) B. 32, f° 127.
(4) B. 23, f° 218 v°.
(5) B. 40, f° 89 v°.
(6) B. 35, f° 23, et B. 419, ° 181.



« Charles, etc... Receue avons l'humble supplication et requeste de noz chers et bien amez les manans et habitans dans la closture et fermeté de nostre ville de Bruyères, au desoub de nostre chasteau et maison forte, contenant que, *pour la démolition, ruyne, bruslement et dommage qui auroit esté faict et inféré, durant la guerre que feu, de bonne mémoire, le roy René*, nostre seigneur et bisayeul, *auroit eue contre le duc Charles de Bourgongne, de leurs maisons et édifices*, leur auroit esté accordée, par nostredict seigneur et bisayeul, franchise et exemption de toute taille, ayde, subside, impos, gabelle et aultres choses quelesconques, fors et exeptée la garde et rétention des murailles de nostredicte ville, afin de leur bailler moyen plus suffisant de povoir rédiffier et refaire lesdictes maisons; à ces causes, désirans nostre ville de Bruyères estre repeuplée et les maisons dans la closture d'icelle rebâties, et donner aux habitans commodité de ce faire et occasion à plusieurs de noz subjectz s'y aller accomoder et résider, par l'advis et délibération des gens de nostre conseil, avons affranchy et affranchissons... tous et chacuns les manans et habitans dedans la closture et fermeté de nostredicte ville de Bruyères, ensemble ceulx qui pour l'advenir y iront demeurer et se habituer, de toutes tailles, aydes, subsides, impos, gabelles et aultres choses quelconques, fors et exceptez la garde et rétention des murailles de ladicte ville et aydes généralles qui seront accordées par les Estatz de noz pays; le tout jusques à nostre bon plaisir.... Donné en nostre ville de Nancy, quatrième jour de mars l'an de grâce mil cinq cens soixante. Ainsy signé : Charles... »

En 1577, on rétablit le signe patibulaire de Bruyères, que les grands vents avaient renversé, et on répare le pont d'Aufaing, ruiné par les grandes eaux. — En 1588, on recouvre la tour de l'enclos de la ville.

En 1595, les habitants, assistés des officiers du duc, statuent que les « déforains » venant faire résidence et prendre bourgeoisie dans la ville paieront 60 fr. d'entrée, et ceux qui s'y marieront pour y demeurer, 30 fr., la moitié au domaine, l'autre moitié à la communauté. Ces droits n'étaient auparavant que de 40 et de 10 fr.

Les documents de la seconde moitié du XVI[e] siècle ne fournissent que des renseignements fort incomplets sur la population de Bruyères, soit parce qu'ils n'indiquent que le nombre des conduits payant la taille, soit parce qu'ils ne

donnent que le chiffre de ceux de la mairie, sans qu'il y ait un article particulier pour chacune des localités qui la composaient. C'est seulement en 1618 que l'on dressa un rôle détaillé (1), qui fait connaître l'état exact de la population de la ville et des villages qui en dépendaient, avec les noms et la condition des habitants. Voici le résumé de l'article consacré à Bruyères :

Francs :

Le prévôt, le receveur, le tabellion et contrôleur, le tabellion et substitut, le contrôleur de gruerie, résidant en l'enclos de la ville. 5

Les habitants « du même enclos et ville » n'étant de la mairie, et exempts de l'aide. 30

Tabellions cotisables 3

Mairie de Bruyères. — A Bruyères (2).

Francs :

Le curé (Claude Poirson), le régent d'école, qui était prêtre; le lieutenant de bailli et sa mère, veuve (3) ; un valet de chambre du duc, résidant au château ; le messager du domaine, le clerc juré, le tabellion et garde du sceau ; Jacob Chevalier, *sergent bailliager héréditaire* (4) ; trois forestiers . . 10

Cotisables abornés à 21 gros le conduit . . . 46

Huit veuves 4

Moitriers (fermiers), manouvriers et locataires n'ayant moyen de vivre que sur le bien d'autrui . 40

Mendiants (dont 5 veuves) 4

Pâtres. 4

En tout 146 conduits, qui, multipliés par 5, donnent le chiffre de 730 habitants.

(1) B. 3799.

(2) Hors de l'enclos, dans ce qu'on appelait les faubourgs.

(3) Je ne la compte, avec le curé et le régent, que pour un conduit.

(4) Jacob Chevalier, qui joignit à son nom celui de *Doron*, était allié à cette famille et jouissait, à ce titre, de l'office conféré héréditairement, par René II, au libérateur de Bruyères. (Voy. mon travail intitulé : *Varin Doron et les gentilhommes de Laveline.*)



Cette population diminua notablement par suite des calamités de tout genre qui désolèrent la Lorraine pendant une partie du XVII[e] siècle, et dont les montagnes des Vosges ne préservèrent pas les habitants de cette contrée. Ce fut d'abord la peste, qui, après avoir fait une courte apparition à Bruyères dès l'année 1614 (1), s'y montra de nouveau en 1629 et en 1630, ainsi que le fait voir le rapport suivant (2) des gens des Comptes, à propos d'une requête de Nicolas Georgel, amodiateur du domaine, qui demandait une réduction sur le prix de sa ferme :

« Advertissent.... que le quinzième du mois de septembre année 1629, la contagion ayant fait paroistre son infection en la ville de Bruyères et y continué jusque vers la fin de mars de la dernière 1630, le commerce y auroit cessé entièrement et la hantise et fréquentation interdite aux habitans dudit lieu ; en sorte que, tant en raison de ladite contagion que de celle régnée ez villages d'Ivoux, Gerbépal et Deicimont, le traficque du vin qui s'amoine d'Allemagne en Lorraine auroit esté interrompu audict Bruyères, notamment à cause dudict village d'Ivoulx, et les roulliers contrainctz de prendre leur chemin par la próvosté de Saint-Diey...., ce qui auroit causé une telle diminution à l'ancien passage dudict lieu, qu'au lieu de 1,012 frans qu'il estoit affermé en l'année 1625 (3), la recette entière d'iceluy n'auroit monté qu'à 484 frans 6 gros 12 deniers.

» Le tabellionnage dudict Bruyères, qui valloit, avant ladicte admodiation, 1,660 frans, aussi grandement diminué, parce que les tabellions résidans audict Bruyères n'auroient que fort peu stipulé pendant ladicte contagion, laquelle leur auroit faict cesser leur exercice, et à ceulx des villages dudict office, qui estoient aussi pestiférez.... »

Les gens des Comptes terminent leur rapport en émettant l'avis qu'il conviendrait d'accorder à l'amodiateur, sur le canon de sa ferme de l'année 1630, une réduction de 900 fr.

A la peste succéda bientôt un autre fléau, qui vint mettre

(1) C'est attesté par une mention du compte de cette année. (B. 3784.)

(2) B. 10,426, f° 90 v°.

(3) En 1612, noble Jean Didier, ci-devant archer des gardes de Charles III, demeurant à Rambervillers, avait reconnu tenir en fief du duc Henri II ce qui lui appartenait au petit passage d'Anoux, Fontenay et Bruyères, mouvant du duc à cause de ses château et châtellenie de Bruyères. (Layette Lamarche III, n° 178.)

le comble à la misère des habitants : en 1635 (1), des troupes suédoises envahirent la ville, la livrèrent au pillage, puis mirent le feu à plusieurs habitations ; de ce nombre fut le couvent des Annonciades, qu'ils réduisirent complètement en cendres ; l'église, qui lui était contiguë, fut également incendiée, et la ville dut solliciter l'établissement d'impôts et gabelles pour pouvoir la remettre en état.

Après les Suédois survinrent d'autres gens de guerre, qui achevèrent d'enlever ce qui pouvait rester encore, ainsi que l'atteste la pièce suivante (2) :

« Du quinzième octobre 1645.

» Les soubsignés maire, officiers et gouverneurs commis de Bruyères certifient à tous sieurs qu'il appartient que Florentin Demangeon, ci devant sergent du domaine de l'office dudit Bruyères, gérant sa charge en l'année 1643, soub l'adveu du sieur Garnier, receveur dudit lieu, seroit arrivé le passage du régiment de Streff parmy le bourg dudit Bruyères. En ce mesme temps, le peuple s'estant retiré ès montagnes, les soldats dudit régiment ayant pillé et ravagé tout ce qu'ils trouvèrent aux maisons, et de fortune rencontré dans celle d'Antoine Doridant tout l'argent que ledit Demangeon avoit levé dudit domaine, enterré dans la chambre du four de ladite maison. Ensuitte de quoy, les soldats de Vildistein, advertis que ledit Demangeon géroit ladite charge, se seroient saisis de sa personne, lequel avoit encor beaucoup d'argent sur luy, qui luy fust osté sur le champ, prindrent tous ses papiers concernants sadicte charge, et l'emmenèrent prisonnier audit Vildistein, où, au chef de quelque quattre ou cinq sepmaines, il y auroit esté mort, ne sçavent lesdits soubsignés de quelle façon.

» Fait audit Bruyères, les an et jour que dessus.

» Vaudeschamp, mayeur. Jean Bertrand, commis

» Vannesson, lieutenant prévostal.

» D. Pierre, commis greffier.

A la suite de toutes ces calamités, la population de Bruyères avait diminué dans une proportion vraiment effrayante : des rôles des conduits en état de payer l'impôt portent : pour

(1) Le receveur remontre, dans son compte de l'année 1633 (Layette Bruyères n° 66), qu'à cause des gens de guerre et beaucoup des coureurs qui volaient les passants, il a été obligé de prendre avec lui trois hommes à cheval pour s'assurer à porter les deniers de la recette.

(2) B. 3831.

l'année 1658, un conduit dans l'enclos de la ville et 7 dans le bourg ; pour l'année 1659, un conduit un quart dans l'enclos, 9 dans le bourg, les tabellions un conduit et demi (1).

Dans un certificat délivré par lui le 24 février 1634 (2), le prévôt dit qu'il avait reçu mandement, l'année précédente, en vertu d'un ordre du duc Charles IV, d'établir à Bruyères des « postes à pied pour, par voye de staffects, porter en toute diligence à Plumières, Remiremont, Espinal, Saint-Diez, Saincte-Marie, Raon et aultre part, toutes les lettres et pacquets qui luy seroient envoyés pour son service par Messieurs les chefs de guerre, capitaines et officiers d'icelle, et à eulx ceulx que réciproquement Son Altesse leur adresseroit » ; ce qui fut fait. Le prévôt termine en disant que son certificat est destiné à tenir lieu du mandement, lequel se trouve perdu « à l'occasion que ses papiers et aultres meubles ont esté éloignés et transportés ailleurs, pour les dangers de guerre ».

En 1665 (3), le receveur du domaine demanda le rétablissement du messager « appelé stafet », qui existait, dit-il, avant les guerres, mais on ne sait s'il fut donné suite à sa réclamation.

Au commencement du siècle dernier, Bruyères se trouvait, sous le rapport de la population, à peu près dans la même situation que cent années auparavant : le curé certifie, à la suite de la déclaration fournie par la communauté en 1708, qu'il y a 520 communiants et 240 non communiants ; d'après l'Etat du temporel des paroisses, rédigé en 1710 (4), il y avait environ 140 bourgeois et habitants ; suivant

(1) B. 3836.

(2) B. 3827.

(3) B. 3842.

(4) B. 292. Les parties de la ville, y est-il dit, sont la ville, le bourg, le faubourg et la Neuveville... Comme elle est située dans un terroir assez stérile et rempli de bruyères, on croit, et il est aisé d'imaginer, que c'est l'étymologie de son nom.

le *Polium* de Bugnon, écrit vers la même époque, on y comptait 177 habitants et 33 garçons. Cette population s'accrut beaucoup, puisque en 1778 (1), elle était de 300 feux (2), répartis dans 170 maisons.

La ville s'était augmentée d'un bâtiment affecté, paraît-il, à renfermer en même temps les halles, les prisons, l'auditoire, et à servir d'hôtel-de-ville (3). Sa construction avait été ordonnée par Léopold, dès les premières années de son règne, et, en 1703, les entrepreneurs recevaient la somme de 2,217 livres 17 sous, destinée à compléter celle de 5,175 francs, montant de leur adjudication (4). Quelques années après, la ville acheta deux jardins pour agrandir la place devant les halles (5).

On a vu précédemment que, dès le XVIe siècle, il y avait à Bruyères un messager chargé de porter les lettres, et qu'en 1665, le receveur du domaine demandait le rétablissement du « stafet » qui y était avant les guerres. On ne sait à quelle époque cette partie du service fut organisée ; le premier document qui s'y rapporte est un brevet de directeur de la poste aux lettres, délivré à Nicolas Gaudel par la duchesse régente, le 5 février 1734.

(1) Durival, *Description de la Lorraine*, t. II, p. 203.

(2) Ce chiffre n'est pas conforme à celui qui est consigné dans un Mémoire que je reproduirai plus loin.

(3) C'est, sans doute, ce que Durival appelle le *Palais-de-Justice*, en disant qu'il fut probablement construit pendant la régence de la duchesse Elisabeth-Charlotte : on y voyait les armes de Lorraine et de France-Orléans.

(4) B. 1569. — Un arrêt du Conseil de Léopold, du 7 avril 1704, maintint les habitants de Bruyères et de Champ-le-Duc en la possession d'un canton de bois rapaille situé en la pente de la montagne de Boirmont (Boremont), dont ils jouissaient de temps immémorial pour servir à entretenir leurs chemins, fermer leurs héritages, etc. (Pièce jointe à la déclaration de 1708.)

(5) Archives de Bruyères, BB. 6 (1699-1712), d'après l'inventaire sommaire des Archives des Vosges (supplément à la série E), rédigé par M. Duhamel.

Par un autre brevet, daté du 1er mars 1736 (1), la même princesse exempte de toutes charges et impositions publiques, ordinaires et extraordinaires, le sieur Jacques-Joseph Georgel, chirurgien juré à Bruyères, en considération de ce qu'il avait toujours donné gratuitement ses soins et ses médicaments aux malades pauvres, tant de la ville que des villages voisins.

Un compte rendu, l'année suivante, par le receveur des deniers patrimoniaux et d'octrois de la ville (2), nous apprend que les revenus de celle-ci s'élevaient alors à la somme de 5,223 livres 7 sous 9 deniers. Ils provenaient de la ferme des places sous l'Hôtel-de-Ville, des redevances dues par divers particuliers à cause de portions acensées, en 1625, 1709, 1712 1717 et 1733, pour y bâtir des maisons ; d'un terrain dit *le Champ-de-l'Hôpital;* des cens et locations des héritages de la ville ; des deniers nouveaux : fermes du moulage des grains, de l'encavage et débit des vins, de la boucherie, etc. (3) ; des amendes prononcées en la gruerie.

La dépense s'élevant à la somme de 3,046 livres 15 sous, contient, entr'autres, les articles ci-après :

A François Doridant, lieutenant général (4) au siége bailliager, pour ses gages de l'année, 60 livres.

(1) B. 240, n° 33.

(2) B 11,729, n° 113.

(3) Dans une liasse de pièce intitulées : recettes et dépenses de 1707 à 1714 (archives de Bruyères, CC. 12), se trouve la continuation du privilège laissé à un nommé Quirin Claude de prélever diverses sommes ; on lit dans cette pièce : « Le droit de *la mairie des chétifs*, ainsi appelés, appartient à la ville de Bruyères et consiste en ce que chaque homme marié ayant engrossi une fille le doit racheter pour n'être pas conduit honteusement par les rues dudit Bruyères et après être jetté dans le bassin de la grande fontaine, et la famille doit trois gros à chaque nouveau marié, et qui est ainsi appelé le cens de la *tête*.

(4) Il n'était que lieutenant, et non lieutenant *général*, comme on le verra plus loin.

A Jean-François Febvrel, capitaine, prévôt, chef de police (1), 120 livres.

A Pierre-Henry Lavaux, procureur du roi, en qualité de syndic, 60 livres.

A Jean-Antoine de Martimprey, en qualité de conseiller pour la noblesse, 60 livres.

Aux trois conseillers de l'Hôtel-de-Ville, à chacun 20 livres.

Pour les flambaux qui ont été fournis aux officers de l'Hôtel-de-Ville à la fête de la Purification, 36 livres.

Au secrétaire de l'Hôtel-de-Ville, 30 livres.

Pour les flambeaux qui ont été fournis aux officiers de l'Hôtel-de-Ville pour assister aux processions de l'auguste sacrement de l'autel, 42 livres 2 sous 6 deniers.

A Philippe Laurent, régent d'école et marguillier, 290 livres.

Aù même, pour avoir enseigné les enfants pauvres de la ville, 10 livres 14 sous 3 deniers.

Au valet de ville, 8 livres 14 sous 3 deniers.

Au fontainier, pour ses gages, 171 livres 8 sous 6 deniers.

A celui qui a l'entretien des puits, 42 livres 17 sous.

A J.-B. Mengeotte, organiste, 144 livres.

Au pâtre, 70 livres 5 sous.

A Joseph Robert, régent de la langue latine, 110 livres.

A Joseph Claudel, régent de la langue latine, 100 livres.

Dans le chapitre de la dépense extraordinaire figurent une somme de 600 livres payée à Claude et François les Vaultrin, maîtres horlogers à Châtel-sur-Moselle, pour avoir fait et posé « un horloge neuf » en l'église de Bruyères, et une somme de 100 livres délivrée à M. le comte de Kinigl de Mauléon pour ses appointements de bailli.

Le 1er juin 1760, l'intendant de Lorraine étant passé à Bruyères, les officiers municipaux lui présentèrent un Mémoire (2) dans lequel ils exposaient les moyens d'amé-

(1) Aussi pour ses gages, de même que les suivants.
(2) C. 291.



liorer les revenus de la ville (1) par l'augmentation de son commerce; ils demandaient, notamment, la formation, de leur ville à Docelles, d'une route qui fournirait un débouché pour faire passer les planches en Franche-Comté par une voie moins dispendieuse que celle dont on usait. Il fut fait droit à cette requête quelques années après, et, un peu plus tard, on établit un piéton pour faire le service sur la nouvelle route (2).

Dans le but d'accroître la ville, de faciliter et de développer son commerce, qui était assez considérable en bétail et « autres denrées comestibles », ses magistrats résolurent, en 1769, d'y faire tracer, au lieu communément appelé le Champ-de-l'Hôpital, une place propre aux différentes foires qui s'y tenaient annuellement, et de faire bâtir, sur les faces de cette place, des maisons uniformes, solides et commodes, qui serviraient en même temps à l'utilité et à la décoration de la ville. Afin d'engager des particuliers à élever ces constructions, ils décidèrent de leur abandonner en tout droit de propriété l'emplacement qui leur serait marqué à cet effet.

Requête fut adressée au roi, qui rendit en son Conseil, le 15 août 1769, un arrêt par lequel il était permis aux officiers municipaux d'employer à la formation de la place (3) le terrain en question, comme aussi d'en abandonner le surplus aux particuliers qui avaient fait leurs soumissions pour y bâtir, avec exemption de tous cens et redevances envers la ville, qui fut autorisée, en outre, à vendre le bâtiment des écuries, lequel ne pouvait subsister à cause des nouvelles constructions (4).

(1) Ils avaient diminué depuis 1737, puisqu'ils ne s'élevaient plus qu'à la somme de 4,915 livres 12 sous 8 deniers.

(2) Archives de Bruyères, BB. 14 et 16.

(3) On y construisit une fontaine en 1772. (Archives de Bruyères, DD. 2)

(4) B. 11,792. — A cet arrêt sont joints une Carte topographique de la place projetée à construire, et une Elévation d'une maison à un angle de cette place.

L'état matériel de Bruyères et la physionomie qu'il présentait vers cette époque, sont exposés dans un mémoire (1) qui contient beaucoup de détails intéressants.

« La ville, y est-il dit, est située sur une hauteur, aux pieds de deux montagnes, sur l'une desquelles existent encore les ruines d'un ancien château.

» Elle est composée de 177 maisons, y compris celles de la nouvelle place. — Toutes ces maisons, même celles de la place, sont couvertes en bardeaux (2), les uns de chêne, les autres de sapin ; un accident de feu est la chose du monde la plus à redouter. La facilité effrayante avec laquelle l'incendie (3) se communiqueroit, le rendroit bientôt général ; cependant on n'a pris jusqu'à présent aucune précaution pour éviter un pareil malheur : il n'y a à la ville ny eaux, ny sceaux, ny pompes à feu.

» Les rues sont larges, mais tortueuses ; toutes les maisons sont rangées dans l'ordre le plus bisare, en sorte qu'à peine en trouve-t-on quatre qui soient alignées. — La ville n'est susceptible d'aucune régularité pour les rues, à moins de la renverser de fond en comble.

(1) Il se trouve dans le fonds de l'Intendance, C. 220, ne portant ni date ni signature. Il émane probablement du subdélégué au département de Bruyères et a dû être rédigé entre 1771 et 1774, puisqu'il porte que les droits de moulage des grains *sont* affermés pour trois années commencées au 1er janvier 1771.

Le Mémoire est divisé en deux colonnes, dont la première est consacrée au Mémoire, la seconde à des Observations, que je reproduis en les séparant du texte par un trait (—),

(2) Un arrêt du Conseil de Stanislas, du 10 mai 1758, avait cependant prescrit aux habitants de couvrir leurs maisons en tuiles ou autres matières incombustibles.

(3) Il y avait eu, dit-on, des incendies à Bruyères en 1702, 1745 et 1773 ; mais le plus considérable paraît avoir été celui du 29 décembre 1779. A 7 heures du matin, le feu prit dans une maison de la place Neuve et gagna bientôt tous les bâtiments d'une aile de cette place : deux heures après, quatre de ces maisons étaient réduites en cendres et une cinquième fortement endommagée. (C. 346.)

» La place nouvellement bâtie est vaste, mais n'est pas sans difformité; c'est sur cette place que se tient le marché des bestiaux les jours de foire.

» *Bâtimens publics*. L'église paroissiale est située dans l'endroit le plus élevé de la ville. — Cet édifice est en assés bon état, mais la population s'augmentant toujours, l'église ne se trouvera bientost plus assés vaste pour contenir tous les paroissiens. La fabrique est pauvre; il faudroit y unir la confrairie des Morts pour en augmenter les revenus.

» La maison de cure est située près de la paroisse.

» La maison d'école est située près de l'ancien hôpital (1). — La salle d'école n'est point assés vaste pour contenir tous les enfants; il faut absolument que la ville s'arrange pour en avoir une dans l'ancien hôpital.

» La maison de ville, située au centre de la ville, est élevée sur des arcades, sous lesquelles on loue des places aux marchands, qui y étalent leurs marchandises les jours de foire.... Il y a au-dessus une grande salle pour l'hôtel-de-ville, une autre grande salle pour le bailliage, une chambre du conseil et deux chambres pour les greffes.

» Les prisons sont attenantes à l'Hôtel-de-Ville sur le derrière.

» Les halles sont situées sur une petite place à l'entrée de la ville, du côté d'Epinal; c'est là que se tient le marché des grains.

» Le bâtiment des boucheries est situé à l'entrée de la ville, du côté d'Epinal; il ne sert que de tuerie... Derrière se trouve un petit terrain où on a creusé pour qu'il puisse contenir toutes les immondices de la boucherie. — Ce cloaque est on ne peut pas plus mal imaginé. Les immondices qui y séjournent se corrompent facilement pendant les chaleurs et répandent une infection insupportable et très-dangereuse...

(1) Celui-ci était au pied de la montagne où sont les ruines du château avant sa translation, en 1772, sur l'emplacement qu'il occupe aujourd'hui.

» *Fontaines publiques.* Il y a neuf fontaines, qui sont distribuées tant dans les rues de la ville que sur les places. — Ce sont de simples fontaines telles qu'on en voit dans les plus pauvres hameaux; c'est un corps de bois dressé qui verse son eau au moyen d'un canon de fusil dans une auge de bois qui peut contenir une douzaine de sceaux d'eau. Elles manquent souvent d'eau; leurs sources viennent, les unes d'une montagne voisine, les autres de plus d'une demie lieue. Il faut absolument chercher le moyen d'amener une plus grande quantité d'eau à la ville....

» *Puits publics.* Il y a sept puits, qui sont distribués dans les rues... — Tous ces puits sont découverts; des jeunes gens peuvent y tomber, comme il est arrivé; on peut y jeter des charognes ou d'autres vilenies qui en infecteraient les eaux. Il est donc de toute nécessité de faire faire des couvertures à ces puits...

» *Lavoir.* Il n'y a qu'un lavoir: il est situé hors de la ville, au-dessous des jardins de M. Doridant. — Ce lavoir étant unique pour toute la ville, il a fallu permettre qu'on lavât et lessivât aux fontaines, en sorte qu'il arrive très-souvent qu'il n'y en a pas une seule dont l'eau soit propre pour abreuver les bestiaux; d'ailleurs, la fureur des lessiveuses de battre sur leurs linges, souvent dès le milieu de la nuit, occasionne un bruit très-désagréable et contraire à la tranquillité publique...

» *Pavés.* Une partie des pavés a été faite à neuf, il y a trois ou quatre ans, grâce à M. de Girecourt, qui a bien voulu prêter 1,000 livres à la ville; l'autre partie est dans le plus mauvais état.

» *Habitans.* Suivant le rôle des impositions, il y a 398 habitans à Bruyères, dont 246 contribuables, 47 nobles ou exempts et 105 pauvres. — Des 246 contribuables il y en a au moins le tiers dont la cotte ne se porte pas à 15 livres, encore faut-il en exécuter beaucoup pour les faire payer. Ce n'est donc point une exagération d'avancer qu'on peut regarder la moitié des habitans comme pauvres et

hors d'état de supporter la moindre augmentation d'imposition.

» *Commerce.* On n'entend point parler du commerce en général qui se fait dans la ville de Bruyères par les habitans de la montagne, mais seulement de celui que font les bourgeois.

» Loger et éberger les coquetiers qui arrivent toutes les semaines, soit du plat pays, soit de la montagne; vendre du vin, quelques livres de beurre, les veaux provenant de leurs vaches, quelques porcs gras, quelques livres de salins et quelques livres de fruits de l'airelle, connu sous le nom de brinbelle dans le pays, voilà à peu près les seules sources d'où la plus grande partie des bourgeois tire sa subsistance. — Quoiqu'il paroisse étonnant que le commerce des bourgeois soit borné à de si faibles ressources dans un pays aussi commerçant que la Vosge, l'étonnement cessera si l'on se rappelle ce qui a été dit cy-devant sur les facultés des bourgeois; il faut de l'argent pour commercer, et *la moitié de la ville manque du nécessaire.*

» *Bétail.* Il y a à Bruyères 321 vaches ou genisses, 251 porcs et 104 chèvres, sans compter les bœufs et les chevaux. — Outre cette quantité de bétail, M. Doridant, par lettres patentes du duc Léopold, a droit de bergerie; son troupeau est au moins de 400 bêtes (1). »

Suit la désignation des paquis et des bois communaux, puis le détail des revenus de la ville, dont le total est de 5,497 livres 17 sous 6 deniers. La dépense, année commune, est évaluée à 5,383 livres.

(1) « Les terres, dans la montagne, ajoute le Mémoire, ne sont point mises en saison comme dans le plat pays: on trouve un champ ensemencé de bled à côté d'un autre ensemencé d'avoine ou de pommes de terre; tout est mêlé. Ce n'est donc qu'au 1er octobre qu'on peut conduire les troupeaux pour vain-pâturer sur ces terres, et pour lors la pâture se trouve déjà foulée ou absorbée par les bestiaux des cultivateurs qu'ils mènent sur les champs dont ils viennent de recueillir les fruits, souvent au grand préjudice du champ voisin, qui n'est pas encore dépouillé. »

En 1777, il s'élevait à 6,650 livres 6 sous 6 deniers; les octrois établis, par déclaration du duc Léopold, du 3 décembre 1717, sur les vins et liqueurs, sur la boucherie, sur les grains, pour le moulage, rapportaient 5,971 livres. La dépense, de 7,359 livres 2 sous 9 deniers, comprend les charges ordinaires et annuelles de la ville et ses charges extraordinaires; parmi les premières se trouvent les suivantes, qui ne figurent pas dans le compte de 1737 :

Pour pension congrue du sieur curé et de son vicaire. (1), 904 l. 3. s. 4 d. de Lorraine.

Au médecin stipendié, pour gages, 200 l.

Au chirurgien juré, pour gages, 60 l.

Au deux gardes forêts, id., 85 l. 14 s.

Au commis de la poste aux lettres, id., 48 l.

Aux deux sergents de ville, id., 240 l.

Au visiteur des boucheries, id., 31 l.

A la matronne jurée, id., 50 l.

Pour logement des cavaliers de la maréchaussée (2), 248 l.

A l'entrepreneur de l'entretien des pavés, pour gages, 100 l.

Dans le chapitre des dettes à la charge de la ville figurent les gages des officiers de l'Hôtel-de-Ville créés par édit de

(1) La pension du vicaire avait été mise à la charge de la ville par arrêt du Conseil du 23 octobre 1776.

(2) L'édit du mois d'avril 1730, concernant la maréchaussée, avait établi à Bruyères ce qu'on appelait une brigade, composée d'un brigadier et de deux archers. (*Recueil des ordonnances*, t. V, p. 50.)

Il y avait aussi à Bruyères un maître des hautes et basses œuvres, qui joignait aux fonctions d'exécuteur de la haute justice celles de rifleur ou abatteur et dépouilleur des bêtes mortes, voire même de vidangeur. Il n'était pas salarié; au contraire, il payait au domaine une redevance annuelle pour le droit d'exercer son office dans une certaine circonscription. C'est ce que l'on voit par un arrêt rendu, le 29 novembre 1728, en faveur de Michel Henry, maître des hautes et basses œuvres à Bruyères. (B. 230, n° 97.)

1771 (1) savoir : le maire royal, trois échevins, le procureur du roi, le trésorier receveur et le greffier.

En 1782 les officiers municipaux (2) ayant adressé au roi une requête dans laquelle ils exposaient que les revenus de la ville étaient insuffisants pour faire face à toutes ses charges, et demandaient, en conséquence, une augmentation de leurs octrois; ils en obtinrent, le 31 octobre, des lettres patentes par lesquelles il leur fut permis de percevoir, pendant dix années, sur les marchands et les débitants, 1 livre 6 sous 8 deniers de France par mesure de vin qu'ils encaveraient ou débiteraient, au lieu de 17 sous de Lorraine qu'ils prélevaient auparavant (3).

J'ai réservé, pour terminer ce premier chapitre, un épisode comique sur l'histoire de Bruyères au siècle dernier; il est consigné dans un volume composé de 94 feuillets, format petit in 8° devenu assez rare (1), intitulé : *Histoire d'une cause célèbre traitée au temple de la gloire, toutes les Nations assemblées, la veille de décembre de la première année du 272e. Lustre depuis la fondation de la Monarchie Françoise*. — A Paris, chez Le Moucheur de la Comédie Italienne. M. DCC. LXIV.

Au 3e feuillet se trouve la pièce suivante :

(1) Cette organisation subit quelques modifications, puisque Durival (1778) indique : le maire royal chef de police, le lieutenant de maire et de police, quatre échevins, un échevin-trésorier et secrétaire-greffier, un procureur du roi.

(2) Ils venaient de prendre une délibération par laquelle il était défendu de crier, de tirer des coups de fusil et de nommer des valentins et des valentines pendant la soirée du premier dimanche de carême. (Archives de Bruyères, B B. 16.)

(3) B. 267, n° 35

(4) M. Rouyer, bibliothécaire de la Société d'Archéologie lorraine, M. le premier président Leclerc et M. le docteur Mougeot, de Bruyères, l'ont dans leur collection.

Extrait des registres du greffe de l'Hôtel-de-Ville de Bruyères, en Lorraine (1).

Du 17 novembre 1764.

Ce jour, la Chambre et Conseil de police assemblés, il a été dit ce qui suit:

Quoique les Arts fassent plus particulièrement leur séjour dans les grandes villes, ce n'est pas à dire qu'on doive les exclure de celles de second ordre. Nous ne pouvons qu'être flattés de voir germer ici les semences du bon goût, et nous devons, autant qu'il est en nous, favoriser les vœux et l'émulation d'une jeunesse distinguée, qui nous a remontré qu'on pourrait aisément construire un théâtre permanent, et peu dispendieux, dans quelque partie de nos édifices publics, sur lequel elle représenterait à ses frais et gratuitement des pièces dramatiques, qui seraient tout à la fois une école de morale et d'urbanité. En plaignant Zaïre, on éprouve les douceurs d'une compassion généreuse ; Mérope vivifie la tendresse maternelle ; le Cid fait des guerriers, et sur le portrait d'Harpagon, nous détestons l'avarice. Ce serait un tableau divin que celui des avantages que le Drame a faits à la société ; c'est aux grands peintres d'histoire d'oser l'entreprendre. Pour nous, nous aurons rempli nos vues et celles de nos concitoyens quand nous aurons prié M. l'Intendant de leur donner son approbation. Nous devons le faire avec d'autant plus de confiance, que ce Magistrat n'est pas moins éclairé qu'ami des arts, pronostic du succès de la demande. La matière mise en délibération, et tout considéré :

Ladite Chambre et Conseil de police, approuvant unanimement le plan proposé (dont l'exécution ne présente qu'une dépense d'environ trois cens livres pour l'achat des planches nécessaires), a arrêté qu'il serait exécuté immédiatement après l'approbation de M. l'Intendant, à la charge que la police des spectacles appartiendra à ladite Chambre, qui fera les règlements nécessaires pour la manutention du bon ordre.

Délibéré en l'Hôtel-de-Ville, les an et jour avant dits.

PAR LA CHAMBRE :

Signé: GÉRARDIN, secrétaire.

L'éditeur, s'adressant ensuite au public de Bruyères et du voisinage, explique les motifs qui lui ont fait composer

(1) Cette délibération se trouve réellement dans les registres de l'Hôtel-de-Ville, mais le texte du second paragraphe n'est pas exactement conforme à celui qui est donné dans la brochure ; il porte : « Ladite Chambre et Conseil de ville, charmés du » plan proposé, pour le bien qui en doit naturellement résulter, y donne son » consentement d'autant plus volontiers que l'on peut à très-peu de frais construire » le théâtre demandé en quelque partie d'édifices publics dont on peut aisément se » passer : pourquoi il a été arrêté qu'il y sera travaillé après qu'il aura plus à M. » l'Intendant d'accorder son approbation, pour laquelle obtenir il sera envoyé » à Sa Grandeur un extrait de la présente délibération et des motifs, le tout à la » charge que la police, etc.

» Signé: GUYOT, CLAUDEL, LAURENT.

» GÉRARDIN. »

cette « Plaisanterie », dirigée en première ligne contre le curé, qui s'était alarmé du projet formé par l'Hôtel-de-Ville, parce qu'il le croyait pernicieux; contre le vicaire, qui l'avait attaqué en chaire; contre les Capucins, qui avaient fait cause commune avec eux; contre plusieurs légistes, qui avaient partagé l'avis de leurs pasteurs; contre le procureur-syndic de l'Hôtel-de-Ville, qui, après avoir accédé à la délibération, s'en était repenti; contre un conseiller qui, absent au moment de la délibération, parce qu'il travaillait à se marier, avait déclaré qu'il l'aurait empêchée; enfin, contre les dévotes du lieu, qui avaient « suivi bande ».

La « Plaisanterie » commence au feuillet 11, par ces mots : « Thalie, muse de la comédie, au Clergé séculier et régulier de la ville de Bruyères en Lorraine, Honneur et Révérence, comme de raison »; et l'auteur tourne en ridicule, quelquefois avec esprit, toujours avec méchanceté, les personnes (1) qu'il accuse ou soupçonne d'avoir fait échouer le projet conçu par les officiers municipaux.

II — La mairie. — La prévoté. — Le bailliage.

Bruyères était le chef-lieu d'une mairie, composée des villages, hameaux ou censes ci-après, dépendant du canton de ce nom et de celui de Corcieux :

Aumontzey (C).
Beauménil (B).
Champ-le-Duc en partie (B).
La Chapelle (C).
Fay (B).
Frambeménil (2).
La Goutte (3).
Herpelmont (C).
Jussarupt (C).
Laval (B).
Laveline - devant - Bruyères (B).
La Rosière (4).
Yvoux (5).

(1) Sur l'exemplaire de M. Rouyer, leurs noms sont écrits à la main en regard du titre du volume, avec les mots : « Clef de cet ouvrage ».

(2) Hameau, com. de Granges (C).

(3) Cense, com. de la Chapelle ou de Docelles (B).

(4) Cense, com. de Docelles.

(5) Hameau, com. de la Chapelle.

Le duc de Lorraine était haut justicier dans ces lieux (1) ; il y prenait toutes treuves et épaves (2) et la moitié aux confiscations et mortemains (3) des habitants, conjointement avec l'abbaye de Remiremont. Ceux-ci étaient tenus de comparoir au haut jugement et faire « monstres (4) » toutes et quantes fois ils en étaient requis. Ils devaient les guets à Saint-Barthélemy (5), à Saint-Jean-du-Marché (6) et au château de Bruyères, à moins qu'ils ne s'en rachetassent près des capitaine et prévôt de cette ville.

Les sujets de la mairie (hors ceux de Bruyères) devaient les charrois nécessaires pour l'entretènement et la réfection des murailles de la ville, sauf que les habitants de celle-ci étaient tenus de charroyer le sable et porter l'eau ; et le duc payait la façon, réservé d'un pan de muraille prenant dès la tour dite la Cabée jusqu'au château, et la toiture dudit château, dite la grande nef, que ceux des bans de Vaudicourt et de Bayécourt devaient maintenir à leurs dépens.

Les sujets de la mairie (hors ceux de Bruyères) étaient encore tenus à faucher et charroyer les foins des prés le duc, et les veuves à les fanner et sécher ; et, en les fauchant

(1) Les détails sur les droits des ducs de Lorraine et sur les redevances et corvées auxquelles étaient sujets les habitants, sont empruntées aux comptes du domaine de Bruyères.

(2) Ces deux mots qui ont à peu près la même signification, sont traduits par *trouvailles* dans le glossaire de la *Diplomatique pratique* de Lemoine.

(3) La déclaration de 1708 porte : « Les sujets de la mairie sont mainmortables et font encheute de leurs meubles (c'est-à-dire que leurs meubles échoient) à S. A. R. (le duc) et aux dames de Remiremont, s'ils décèdent sans hoirs procréés de leur corps ; et, en ce qui est des arrentés de Bruyères, ils ont encheute à S. A. R. seule ».

(4) Les revues des hommes marchant sous la bannière de la prévôté.

(5) La chapelle de Saint-Barthélemy, sur les bords du lac de Longemer, où les gens de la mairie devaient se rendre chaque année, en armes, la veille de la fête du patron, pour maintenir la police. (Voy. ma *Notice de Gérardmer.*)

(6) Saint-Jean-du-Marché est un village, à 10 kil. de Bruyères, où il se tenait autrefois un marché considérable.

et fannant, ils devaient être nourris, et l'on donnait du pain à ceux qui les charroyaient.

Le lieutenant Saint-Pierre (c'est-à-dire du chapitre de Remiremont) mandait les plaids annaux deux fois l'année, et le prévôt du duc pouvait les contremander jusqu'à trois fois. Ces deux officiers créaient ensemble les maire, doyen et échevins, dont le lieutenant prenait le serment.

La justice était rendue par le prévôt, le lieutenant du bailli de Vosge à Bruyères, et par le maire.

Le prévôt connaissait des plaintes qui lui étaient faites de ceux qui étaient sujets à sa verge, comme des vagabonds et des trente-deux hommes le Duc. Il faisait les cris des fêtes par toute la mairie, au nom du duc.

Le lieutenant du bailli connaissait des actions personnelles d'entre les nobles, tabellions, clercs tonsurés et arrentés de la mairie, ensemble pour cas de dîmes et autres privilèges.

Le maire connaissait des actions réelles et personnelles de ceux qui étaient responsables par-devant lui. Toutes les causes portées devant ces trois « justices » se jugeaient en première instance par semblant (1) par les bons hommes (2), et les appellations de toutes les causes personnelles se vuidaient à Mirecourt en dernier ressort, et les réelles de devant les prévôt et maire, à Remiremont.

Il se prenait dans la mairie trente-deux hommes *le Duc*, douze pêcheurs servant à Arches, et cinq pêcheurs servant à Bruyères, lesquels étaient tenus de fournir la justice de poisson aux plaids annaux, et chaque fois que le prince ou ses officiers y venaient; et ils devaient avoir un pain et une pinte de vin. On prenait aussi en la mairie quatre fauconniers et deux guets ordinaires pour les gardes du château; lesquels étaient restaurables, c'est-à-dire que, quand

(1) On appelait *semblants* les sentences rendues par les bailliages. (Rogéville, *Dictionnaire des ordonnances*, t. I, p. 61.) — On donnait aussi ce nom à l'avis ou au jugement des échevins du tribunal de Nancy sur les affaires qui lui étaient soumises.

(2) Les anciens ou bien les gens de probité, *viri boni*.

l'un mourait, les bons hommes étaient obligés d'en élire d'autres, entre lesquels le receveur en choisissait un pour servir à la place du défunt.

Les tailles. — Les habitants de la mairie de Bruyères étaient taillables deux fois l'année, à Pâques et à la Saint-Remy (1) ; sur lesquelles tailles le grand fauconnier de Vosge prenait quatre livres à cause de son office ; le lieutenant Saint-Pierre de Remiremont et le prévôt de Bruyères chacun une livre aussi à cause de leur office ; le prévôt de Saint-Goëric, d'Epinal (2), une livre, parce que les habitants ne payaient pas de droit de vente dans cette ville ; enfin, les officiers de la mairie (le maire et les jurés) une livre, à cause de leurs offices.

Les trente-deux hommes restaurables devaient aussi, aux mêmes termes, 20 livres pour leurs tailles, qui appartenaient au duc. Il avait sur eux le droit de morte-main et de confiscation.

La Goutte. — Les habitants de la cense de la Goutte avaient été exemptés de toutes rentes par lettres du duc Thiébaut

(1) En 1558, ils avaient adressé à Nicolas de Lorraine, régent du duché, une requête dans laquelle ils disaient qu'il y avait ci-devant dans la mairie un grand nombre d'hommages (sujets) qui, outre les 32 hommes restaurables, les 12 francs pêcheurs d'un côté et 5 de l'autre, et 30 ou 40 hommes arrentés qui y étaient, contribuaient aux aides ; mais, comme le reste des habitants avait été trop fortement cotisé, le plus grand nombre d'entre eux se seraient retirés sous d'autres seigneurs. Afin qu'il n'en fût plus ainsi à l'avenir, le régent, par lettres patentes du 10 décembre de cette année, les cotisa à 21 gros par conduit pour l'aide ordinaire (B. 32, f° 209.)

Nonobstant cet acte de l'autorité souveraine, le receveur de Bruyères voulut, en 1664, lever 4 gros sur chaque conduit de la mairie pour l'aide Saint-Remy, outre la cote ordinaire de 21 gros. Les habitants s'en plaignirent au duc Charles IV, lequel, par patentes du 5 novembre de cette année, ordonna que, conformément à celles de 1558, ils demeureraient « abornés » à la somme de 11 gros. (B. 99, f° 252.)

(2) C'est-à-dire du chapitre des chanoinesses de cette ville.



II, de l'année 1306 (1), à charge de payer 12 deniers toulois par chaque bête tirante, 6 deniers pour chaque bête pâturante, et un denier pour chaque menue bête.

Champ-le-Duc (en partie de la mairie de Bruyères). — Ce village appartenait nuement au duc de Lorraine, en tous droits de confiscations, mains-mortes, treuves, épaves et amendes. Les habitants étaient responsables au prévôt de Bruyères pour actions personnelles, et, pour actions réelles, par-devant le maire du même lieu. Ils étaient sujets à la bannière, aux montres et hauts jugements, guet à Saint-Barthélemy, à Saint-Jean-du-Marché et au château de Bruyères, à moins qu'ils ne s'en rachetassent. Le prévôt y faisait faire les cris par jour de fête. Ils étaient sujets aux charrois pour la réfection et l'entreténement du château de Bruyères, des murailles et portes de la ville et aux corvées des prés le duc, et devaient tailles deux fois l'année (2).

Beauménil. — Le duc y avait les mêmes droits qu'à Champ, et les habitants étaient sujets aux mêmes corvées et redevances.

Laveline. — Le duc y était également haut justicier, et les habitants, nonobstant leur qualité de gentilshommes, devaient le guet et la garde au château de Bruyères.

Les autres localités (3) comprises dans la mairie de cette

(1) Un arrêt de la Chambre des Comptes, du 20 janvier 1554, confirmatif des lettres de Thiébaut, les déclare exempts de « porter offices » en la mairie de Bruyères, comme auparavant. (B. 3691, f° 64.)

(2) Le compte du domaine de Bruyères, de l'année 1595, auquel j'emprunte ces renseignements, donne ensuite l'énumération des « scyes » ou scieries du Val de Champ, au nombre de neuf.

(3) L'une d'elles, la cense de la Rosière, donna naissance au P. Didac, qui fut confesseur du duc Charles IV. Par un décret daté de Bruxelles, le 15 octobre 1647, ce prince affranchit de toutes tailles, subsides, logements, contributions et de toutes sortes de charges, de quel nom elles puissent être, « la maison où le R. P. Didac, religieux de Saint-François, est né, située au milieu du *village* de la Rosière, où est un saint Antoine dans une niche au devant de ladite maison ». (B. 3847.)

ville n'ont point d'article spécial : le duc y exerçait les mêmes droits de justice que dans tous les villages qu'elle renfermait, et les habitants étaient sujets aux mêmes servitudes.

Bruyères était le chef-lieu d'une prévoté, et c'est à ce titre qu'il avait des armoiries (1), ainsi blasonnées dans le Livre de Hérauderie qui est au Trésor des Chartes, et doit être considéré comme un document officiel : *d'azur, à la tour d'argent crénelée, accompagnée au canton dextre d'une maison avec deux panonceaux de même, et au sénestre d'une église avec son clocher, aussi d'argent ; en chef trois étoiles d'argent.*



Ces armoiries sont déssinées d'une autre façon sur une des planches qui représentent l'entrée du duc Henri II à Nancy, et dans le Héraut d'armes de Lorraine, savoir : *d'azur, à la montagne surmontée d'une ville entourée de murailles; au centre, une église et son clocher ; à dextre et à sénestre, des maisons ; en chef, deux étoiles ; le tout d'argent.*

On (2) a dit que ces armoiries faisaient *peut-être* allusion

(1) J'en donne la représentation d'après la gravure sur bois qu'en a faite M. Constant Lapaix pour son *Armorial des villes de Lorraine*, ouvrage couronné par la Société d'Emulation.

Une ordonnnance royale du 28 mars 1817 confirma la ville de Bruyères dans la possession de ces armoiries.

(2) L'auteur de *l'Armorial*,

à la tour de *la Cabée* (dont il a été précédemment parlé) ou aux constructions que le duc Ferry III fit faire à Bruyères (1) ; pour ma part, je ne tenterai pas d'en donner la signification, et je ne saurais dire non plus depuis quelle époque cette ville était devenue le siége d'une prévôté. Ce qui est certain, c'est que celle-ci existait dès le commencement du XVe siècle, puisqu'en 1426, le duc Charles II assigna en dot à sa fille Catherine 40,000 florins de bon or, pour garantie desquels il donna, entr'autres choses, les châtel, châtellenie et *prévôté* de Bruyères (2).

Quelle était dans l'origine, l'étendue de cette circonscription ? on l'ignore ; le premier document officiel qui la fasse connaître est le *Dénombrement du duché de Lorraine* en 1594, par Thierry Alix, président de la Chambre des Comptes (3). On y voit que les localités qui la composaient (4) appartenaient au domaine, au clergé ou à des « fieffés », plusieurs à l'un et à l'autre à la fois. Je me bornerai, pour ne pas donner une trop longue nomenclature, à indiquer (5) celles qui forment aujourd'hui des communes.

Aumontzey (D).
Aydoilles (D et C).
Barbey-Seroux (F).
Bayecourt (C).
Belmont (F).
Biffontaine (C).
Le Boulay (F).
Brouvelieures (C et F).
Bruyères (D).
Champdray (D et C)
Champ-le-Duc (D).
La Chapelle (D).
Charmois devant-Bruyères (C).
Cheniménil (F).
Corcieux et vil. en dép. (C, D, F).
Destord (C).

(1) Je me permettrai de faire remarquer que ce fait n'est rapporté par aucun historien.

(2) Layette Saint-Dié 1, n° 35.

(3) Je l'ai publié dans le *Récueil de documents sur l'histoire de Lorraine*, année 1870

(4) Elles dépendaient des cantons actuels de Brouvelieures, Bruyères. Châtel-sur-Moselle, Corcieux et Remiremont.

(5) Les lettres D. C. et F., mises entre parenthèses, signifient domaine, clergé et fieffés.

Deycimont (C et D).
Docelles (D).
Domêvre-sur-Durbion (C et F).
Domfaing (C et F).
Dompierre (D).
Faucompierre (F).
Fiménil (C et F).
Fontenay (D et C).
Fremifontaine (C et F).
Gerbépal (F).
Girecourt (D. C et F).
Grandvillers (D).
Granges (D et F).
Gugnécourt (D).
Herpelmont (D).
La Houssière (F).
Jussarupt (D).
Laval (D).
Laveline-devant-Bruyères (D).
Laveline-du-Houx. (D)
Lépanges (F).
Méménil (D et C).
Mortagne (C et F).
La Neuveville-et-Grémoménil (D).
Nonzeville (C).
Pierrepont (D).
Les Poulières (C).
Prey (D).
Rehaupal (C).
Le Roulier (C).
Saint-Jean-du-Marché (F).
Vervezelle (F).
Vichibure (D et F).
Vienville (D).
Villoncourt (C).
Viménil (D et C),

L'officier placé à la tête de cette circonscription, avait des fonctions tout à la fois civiles, militaires et judiciaires; il jouissait de droits et émoluments, dont quelques-uns assez bizarres, que l'on trouve énumérés dans les comptes du domaine (1), ainsi que les charges auxquelles il était attenu.

Il prenait annuellement 40 gros sur les tailles de la mairie de Bruyères; six poules de droit à Charmois et au Roulier.

(1) Les détails qui suivent sont empruntés à celui de l'année 1596. — Les autres « officiers » étaient, avec le prévôt, son lieutenant, le clerc juré et le messager du domaine.

Quoique l'office de prévôt se conféràt en vertu de lettres patentes, il était néanmoins affermé chaque année moyennant une somme d'argent qui (variait.

Un des prévôts de Bruyères, Georges Milot, fut anobli le 20 mars 1631. B. 107, f° 74 v°)

Chaque jour de foire et « ès esclos marchés », qui étaient les mercredis avant Noël et jusqu'à la Saint-Hilaire, il percevait de chaque saulnier un quarteron de sel, de chaque boulanger un pain, et, le mercredi avant les Rois, un gâteau.

Il lui était du, pour le rachat du guet au château de Bruyères : à Granges, 12 florins valant 24 fr. ; au ban de Dompierre et à Gugnécourt, 8 fr.; à Girecourt et à Pierrepont, 6; à Docelles, 5; à la Neuveville, 3; au ban de Vaudicourt, 14; sans les hommes le Duc, qui avaient coutume de donner chacun une berlingue (1), qu'ils refusèrent de payer en 1596.

D'autres villages, sujets aux guets à Saint-Barthélemy et à Saint-Jean-du-Marché, payaient au prévôt des redevances en avoine pour être exempts d'y aller, savoir : chaque conduit du doyenné de Corcieux, du ban de Belmont, du Void-de-Belmont et de la mairie de la Tour (2), un demi-resal ; à Vichibure et à Ruxurieux, 9 ; à Seroux et à Deycimont, 8; à Fiménil, 6; à Docelles, 10; à Champ-le-Duc, 11; à Charmois et au Roulier (ensemble), 4; à Grandvillers, 12; à la Goutte, 1; la mairie de Bruyères 12; les hommes le Duc, 32.

Le prévôt créait les maires à Docelles, la Neuveville et Pierrepont, et y percevait la totalité ou la moitié des amendes hautes et basses.

Il tenait les plaids annaux, conjointement avec les officiers des dames de Remiremont et des seigneurs voués, au ban de Vaudicourt, à Deycimont, Dompierre, Grandvillers et Gugnécourt, y prenant la moitié des hautes amendes.

Il tenait aussi les plaids annaux, avec le lieutenant Saint-Pierre de Remiremont, au ban de Corcieux et en la mairie de Bruyères, y prenant la moitié des amendes, ledit lieutenant la moitié, et la totalité des basses à Corcieux.

(1) Mesure de vin. (Lemoine, *Diplomatique pratique.)*

(2) Du nom d'une maison forte qui existait à Corcieux (?).

Et quand ces plaids étaient mandés, il pouvait les contremander jusqu'à trois fois, si bon lui semblait, et aidait à faire les maires et leurs lieutenants auxdits lieux.

Il prenait les hautes amendes à Cheniménil, Granges et Champ-le-Duc, et la moitié à Girecourt.

Il prenait aussi la moitié des mouches à miel qui se trouvaient égarées dans la prévôté; l'autre moitié appartenait à ceux qui les avaient découvertes. Cette droiture s'appelait « la villene ».

Il faisait faire les cris des fêtes de par le duc dans toute la prévôté. Il vendait les danses des fêtes Saint-Georges à Granges et Saint-Marc à Champdray, et une danse à Saint-Jean-du-Marché, le dimanche après la décollation de saint Jean-Baptiste.

Il tenait siége de justice à Bruyères et connaissait en première instance des matières et plaintifs qu'il recevait, et des injures, battures et délits qui se commettaient sur les hauts chemins, prenant seul les amendes.

Les « charges » auxquelles il était attenu se réduisaient aux suivantes :

Il était obligé d'assister à chacune des assises qui se tenaient à Mirecourt pour juger, avec les autres prévôts, les causes qui s'y déduisaient, et pour vuider les appellations qui s'interjetaient ès prévotés pour actions personnelles et faits communaux.

De plus il était tenu de conduire l'enseigne (la bannière de la prévôté), avec telle quantité d'hommes sujets à la suivre, que bon lui semblait, pour faire le guet, le soir de la veille de Saint-Barthélemy, dans le bois de Longemer.

Le rôle du prévôt n'était pas toujours aussi pacifique : en temps de guerre, il devait amener à l'armée ducale le contingent de sa circonscription et aller avec lui partout où on le lui commanderait (1). Ce contingent marchait sous un

(1) La convocation des gentilshommes appartenait, paraît-il, au lieutenant du bailli de Vosge : l'inventaire du Trésor des Chartes (layette Bruyères,

drapeau, probablement au blason de la prévôté, confié à un officier qu'on appela d'abord banneret (1) puis porte-enseigne. Au commencement du XVIe siècle, cette milice bourgeoise avait à sa tête deux tambours ou tabourins. comme on disait, lesquels jouissaient de certains priviléges En 1508, ceux qui étaient alors en fonctions, Claude le Parmentier et Valentin de Laval, présentent à René II une requête contenant que, de toute ancienneté, les tabourins qui ont été à Bruyères et ont servi la bannnière de ce lieu quand elle a été mandée, et aux autres mandements du prévôt, ont été tenus francs et exempts, sans contribuer comme les autres de la ville, à cause du service qu'ils devaient faire lorsqu'ils en étaient requis, à quoi, depuis neuf ou dix ans, ils se sont employés sans avoir franchise, gages ou salaires ; qu'ils sont jeunes compagnons, habiles et idoines pour servir de tabourins pour la bannière de la prévôté, en conséquence de quoi, ils demandent à jouir des mêmes franchises que leurs prédécesseurs. Le duc, informé de la vérité des faits exposés dans cette requête, affranchit et exempte lesdits Claude et Valentin de toutes tailles, aides, prières, subventions, droitures et redevances à lui dues, réservé guet, garde et rétention de bonne ville, s'ils y sont demeurants, à charge qu'ils serviront et seront tenus servir, toutes et quantes fois que métier sera et que le cas le requerrera, à la conduite de la bannière de Bruyères et aux commandements du prévôt, comme il appartiendra. Donné à Remiremont, le 12 juin 1508 (2).

n° 22 bis) mentionne, sous la date du 26 novembre 1592, une « lettre signée Haussonville (Jean d'Haussonville, bailli de Vosge), adressée au sieur du Bourg, lieutenant à Bruyères, pour faire commander les nobles du ressort et prévôté de Bruyères de se rendre à Lunéville, armés et équipés, conformément aux ordres du duc ».

(1) En 1593, c'était un nommé Clément Gérard, de Prey.

(2) B. 11, f° 145.

Il a été plusieurs fois question, dans ce qui précède, de la manière dont la justice était rendue aux habitants de la ville et de la prévôté : ayant été menacés de perdre leurs anciennes coutumes à cet égard, ils s'adressèrent au duc Charles IV, de qui ils obtinrent les lettres patentes ci-après :

Charles, etc. Nos bien amés vassaux et sujets des ville et prévôté de Bruyères nous ayans représenté que pendant plusieurs siècles, ils ont usés paisiblement et avec grande douceur, sous les règnes de nos prédécesseurs et le notre règne, par un capitaine, prévôt et lieutenant particulier qui lui ont rendu la justice en première instance, sauf l'appel au siége bailliager de notre ville de Mirecourt, et désirans continuer de nous rendre obéissance sous les mêmes officiers et juridictions, sans estre rendus dépendans du bailly et gouverneur qu'ils ont appris devoir estre établis à S[t] Diez de notre part, attendu que présentement par ce nouvel établissement, ils seroient privez de la jouyssance d'une partie de leurs anciens magistrats, nous suppliant très-humblement de vouloir bien les maintenir en la forme et manière de gouvernement où ils sont présentement, tant pour la police que pour la justice, les déchargeans de toutes sujettions, attachemens et dependances dudit bailly et gouverneur, bailliage et gouvernement de S[t] Diez. Sçavoir faisons que, désirans traitter fevorablement nos vassaux et sujets des villes et prévôté de Bruyères, en considération de l'affection avec laquelle ils ont vescu et nous ont rendu leurs services et obéissance, et à nos prédécesseurs ducs, nous les avons maintenus et maintenons dans l'ancienne forme et administration de la justice qui a esté observée du passé et y est encore observée présentement, sans aucune innovation ny altération, et sans autre chef et gouverneur que d'un commandant capitaine et prévôt tel qu'est à présent le sieur Darnollet, cy devant colonnel dans nos trouppes ; deschargeons lesdits vasseaux et sujets de toutes sujettions, attachemens et dépendances soit audit bailly et bailliage gouverneur et gouvernement, avec deffenses de les troubler èsdites jouissances, et du surplus de faire aucun acte d'autorité et jurisdiction dans lesdites ville et prévôté de Bruyères, à peine de faux, et ausdits vassaux et sujets de reconnoître et déférer en aucune façon aux ordres desdits baillys, gouverneur, bailliage et gouvernement, nonobstant les lettres d'établissement que l'on a subreptissement obtenus de nous, lesquelles nous avons cassées, révoquées et annulées en ce qui concerne lesdites ville et prévôté de Bruyères.., Donné à Mirecourt, le vingt troisième novembre mil six cens soixante deux. Signé : CHARLES (1) ».

(1) B. 112, f° 46.

Par son édit du 31 août 1698, portant suppression des offices des bailliages, prévôtés, etc. (1), Léopold établit en sa ville de Bruyères, dépendant ci-devant du bailliage de Mirecourt, un siége bailliager, composé d'un lieutenant bailliager, avec la justice locale, et gruyer dudit Bruyères et du ban de Granges; d'un premier assesseur, d'un second assesseur, en même temps garde-marteau en la gruerie; d'un substitut èsdites juridictions, d'un tabellion garde-notes, de quatre autres tabellions, d'un huissier audiencier exploitant, de deux sergents, d'un arpenteur premier forestier en la gruerie, et d'un capitaine, prévôt, chef de police (2).

La création du siége bailliager remontait beaucoup plus haut qu'on ne pourrait le supposer d'après le texte de l'ordonnance qui précède; mais aucun document ne permet de préciser l'époque de son établissement. Le seul que l'on trouve (3) est la nomination, le 25 février 1666 (4), comme lieutenant à ce siége, de Jean Doridant, gruyer à Bruyères,

(1) *Recueil des ordonnances*, t. I, p, 48.

(2) Cette organisation subit, dans la suite, des modifications, puisque l'édit du 27 février 1725, sur l'hérédité des offices *(Recueil des ordonnances*, t. III, p. 99), porte : « *Siége bailliager de Bruyères :* un lieutenant bailliager, deux conseillers, un procureur, un curateur en titre, un commissaire aux saisies réelles et un huissier audiencier; — *Prévôté de Bruyères :* un capitaine prévôt, deux sergents. — *Greurie de Bruyères :* un gruyer, un arpenteur et premier forestier. » La gruerie correspondait à peu près à une de nos sous-inspections forestières.)

Le nombre de ces officiers s'accrut, en 1729, par la création d'un lieutenant des chasses, dépendant de la capitainerie d'Epinal *(Ordonnances*, t. III, p. 348). En 1736, ces fonctions étaient remplies par Joseph-François-Antoine du Saulget. (Layette Bruyères, n° 62.)

A cette époque, le siége bailliager avait à sa tête un bailli : c'était le comte de Kinigl de Mauléon, qui figure avec ce titre dans l'Almanach de 1734, et dans le compte de l'année 1737, dont il a été donné plus haut des extraits.

(3) Jacob chevalier est bien qualifié *officier bailliager* dans le rôle des habitants de Bruyères en 1618, mais je n'oserais pas conclure de ce fait qu'il y eût dès lors un siége bailliager dans cette ville.

(4) B. 116, f° 14.

« docteur ès-droits et bien versé en la pratique judiciaire » (1), par la démission de Jacques Milot.

Le siége bailliager fut créé bailliage royal par l'édit de juin 1751. Ce dernier était composé, en 1778, (2), du lieutenant général civil et criminel, du lieutenaut particulier-assesseur de deux conseillers (3), d'un avocat procureur du roi et d'un greffier.

Les noms des baillis ne se trouvent que dans les Almanachs de Lorraine, lesquels indiquent : en 1762, le comte de Croix, et, de 1766 à 1789, le comte de Girecourt, qui eurent pour lieutenants généraux :

Antoine-François Doridant de Grand'Haye, le 23 octobre 1751 (4).

Jean-François Doridant, le 3 janvier 1754 (5);

Toussaint, dit de Rambaville, fils du précédent, le 6 décembre 2761 (6).

Claude-François-Louis-Emmanuel Gusman, avocat au Parlement, le 10 novembre 1779, par la démission de Toussaint Doridant (7).

Outre le bailliage, il y avait un tribunal appelé la Justice commune, établie par la déclaration au Roi de Pologne, du 22 novembre 1751. Il était composé du lieutenant général du bailliage et d'un officier du chapitre de Remiremont, Il connaissait des cas ordinaires regardant les sujets communs entre le roi et le chapitre ; ses appels se portaient directement au Parlement de Nancy. Le bailliage avait même, sur les sujets communs, la connaissance des causes des nobles, des ecclésiastiques et communautés, des matiéres féodales, domaniales, et des cas royaux (8).

(1) Jean Doridant avait été anobli le 1er mars 1663.
(2) Durival, t. II, p. 203.
(Trois, en 1762, d'après l'Almanach de Lorraine.
(4) B. 196, n° 47.
(5) B 198, n° 1.
(6) B. 200, n° 45.
(7) B. 210, n° 28.
(8) Durival, t. II, p. 203-204.

III. — Le chateau.

Le château servait de résidence à un officier, qualifié d'abord châtelain, puis capitaine, et qui joignit à ce titre celui de fauconnier, ensuite de grand fauconnier de Vosge.

En temps de paix, ses fonctions devaient être une véritable sinécure; en temps de guerre, il commandait sans doute les vassaux et les gens de la prévôté qui s'enfermaient dans l'enclos de la ville et dans le château pour le défendre.

Outre les gages (1) qui lui étaient attribués, il avait droit à certaines redevances, qui sont ainsi énumérées dans les comptes du domaine :

Ce qu'un capitaine de Bruyères prend tant à cause de son office de capitainerie que de la grande fauconnerie de Vosge (2).

Ceux de la mairie de Bruyères doivent chacun an, sur leurs tailles, le 1er mai, 4 livres, 20 gros pour livre, à un grand fauconnier de Vosge.

Ceux de *Champs-les-Bruyères*, résidant au Champ-le-Duc, doivent chacun an, au terme Saint-Martin, à un capitaine dudit Bruyères, 3 gros par conduit.

Tous ceux de la mairie de Bruyères doivent 3 gros par conduit et la veuve 6 blancs, audit capitaine, pour une droiture appelée le guet. En laquelle mairie sont quatre jurés, tenus de la recevoir chacun en sa juration (3), savoir : le juré de Granges, ceux de Jussarupt, la Chapelle et Champ; les quatre jurés francs.

Les gentilshommes de Laveline doivent audit capitaine, pour la même droiture, chacun 6 gros, et, s'ils faisaient le guet, ne la payeraient pas.

Chaque conduit résidant au ban de Tendon, prévôté d'Arches, doit au grand

(1) Ces gages étaient bien modiques, puisqu'ils ne consistaient, d'après le compte de l'année 1504, qu'en 20 resaux de blé assignés sur la recette de Bruyères.

(2) Il jouissait anciennement de quelques autres droits, qui avaient été réunis au domaine, entr'autres la redevance d'une pinte de poisson due par les cinq pêcheurs restaurables, et la moitié, contre le sonrier de l'église de Remiremont, de tous les fromages qui se faisaient par les amodiateurs des chaumes de la prévôté de Bruyères. (Compte de 1557-59, B. 3697. f° 71 v°.)

(3) Le village de la Chapelle formait, avec la Rosière, le fief du Saulget et quelques censes, ce qu'on appelait la *Juration* de la Chapelle, c'est-à-dire, sans doute, le ban ou le petit territoire sur lequel le juré exerçait son autorité.

fauconnier de Vosge une poulle, aussi bien la veuve que le conduit entier.

Le forestier des bans de Longchamp et de Ramonchamp doit au mêmes. pour son forestage, 30 francs ou environ. — Celui des bans de Moulin, d'Arches et de Tendon, lui doivent 16 fr. ou environ. — Celui du ban de Vagney, 5 fr.

Le forestier des bois du Val de Champ doit chacun an, au château de Bruyères, une grande cuve, une petite cuvette, un grand « cuvé (ou cuve) burat », avec un grand bouillon servant à jeter l'eau sur la buée (lessive), un petit cuvel, un quarteron d'écuelles de bois, un quarteron de « trancheoir (ou trenchois) », une grande cuiller et une moyenne pour faire la bouillie, douze petites cuillers, un petit bouillon, un « thinne (1) et une seille (un seeau à tirer de l'eau de la citerne.

Prend, ledit capitaine, pour le droit des cerfs et biches, le quartier droit du derrière, et des sangliers et ours, les hures et les traces.

Dans l'énumération des droits dont jouissait le capitaine, il est question de la « droiture » dite le *guet*. Cette corvée était l'une des plus pénibles et des plus insupportables pour ceux qui y étaient astreints, aussi demandaient-ils instamment d'en être affranchis. C'est ce qu'on voit par des lettres patentes de René II, données à Lunéville, le 2 octobre 1488 (2) :

Les manans et habitans de nostre mairie de Bruyères, du Champ-le-Duc et les trente hommes restaurez nous ont fait remontrer comme, au moyen du guet qu'ilz font chaque nuit en nostre chastel de Bruyères, assavoir : une foiz quatre, autrefoiz six, ou plus ou moins, ainsi qui plaist à nostre cappitaine dudit lieu leur commander, ilz sont très-grandement vexez et travaillez, et leurs enffans ne se veullent marier ausdits lieux, mais les habandonnent, et en deviennent pauvres, en manière que à grant peine peuvent ilz nourrir leurs femmes et enffens, nous suppliant y avoir regard en les soulaigeant desdits guetz pour eulx et leurs hoirs et iceulx qui pour l'avenir y viendront demourer. Savoir faisons que nous, ayans regart et considération au contenu cy dessus, et affin que les devant nommez puissent vivre soubz nous, nourrir leurs femmes et enffens retirer avec eulx par mariaige et autrement leursdits enffens,... avons... accordé... ausdits manans et habitans... et à tous autres qui pour l'avenir viendront demourer soubz nous, que doresenavant ilz soient et demeurent quictes et exemps de faire guet en nostredit chastel de Bruyères, en quelque manière que se soit..., moyennant ce qu'ilz... et ceulx qui y viendront demourer, seront tenuz nous paier, ou à nostre cappitaine dudit Bruyères..., chacun an, chacun conduit entier, troys gros... et

(1) Tine ou tinette, petit baquet.

(2) B. 3, f° 184.

le demy conduit ung gros et demy,... et ce pour emploier au paiement do troys guettes qui se lèvront par l'advis dudit cappitaine (1)... »

Il faut croire que l'office de capitaine avait une certaine importance ou était regardé comme un honneur, puisqu'on le voit, le plus souvent, conféré à des gentilshommes, en récompense de services par eux rendus au souverain.

Le premier que l'on connaisse est *Conrard Le Moyne* dit *Hauberdon* (1465), dont il a été parlé au commencement de cette notice. Viennent ensuite :

Huyn Reynette, secrétaire de René II et receveur du passage de Bruyères (2), nommé, le 14 février 1476 (1477), châtelain « du châtel, pour entendre et vacquer à la garde d'icelle place de jour et nuit, et aux réfections et réparations nécessaires, aux gages anciens et accoutumés » (3).

Henri de Gironcourt, chevalier, « capitaine et châtelain de la ville, terre et seigneurie de Bruyères », le 18 novembre 1477 (4).

Hannus Studer, « capitaine et châtelain de la place et châtel », le 12 juillet 1490, en place du précédent, nommé capitaine de Châtenois (5). Il était en même temps fauconnier de Vosges et touchait, pour sa « pension » de cet office, deux resaux de blé sur la recette de Bruyères.

Henri de Barbay (Barbas), chevalier, conseiller et échanson du duc, « capitaine des ville, châtel et seigneurie », le 11 janvier 1493 (6); confirmé dans son emploi le 10 janvier 1510 (7).

Nicolas de Pfaffenhofen, dit de la Rappe, conseiller du

(1) Des individus étaient payés pour faire cette corvée ; un article du compte du domaine pour l'année 1492-93 est consacré aux gages des deux « vaictes » du château.

(2) Il fut anobli le 9 mars 1482.

(3) B. 1, f° 330.

(4) B. 1, f° 432.

(5) B. 4, f° 23.

(6) Ib., f° 154.

(7) B. 10, f° 220.

duc, « capitaine du châtel », le 16 juillet 1522, par le décès du précédent (1).

Guillaume Deslye ou Deslie, seigneur dudit lieu, « capitaine des ville et châtel », le 8 février 1523, par le décès du sieur de Pfaffenhofen (2).

André des Porcelets, sieur de Maillane, gentilhomme et écuyer d'écurie du duc de Bar, nommé le 23 septembre 1543, par la démission du précédent, capitaine des ville et château de Bruyères et *grand fauconnier du bailliage de Vosges* (3).

Didier d'Ourches, écuyer, seigneur dudit lieu, gentilhomme ordinaire de la maison du duc Charles III, capitaine de Bruyères et « grand fauconnier de la fauconnerie de Vosges », le 28 octobre 1558, par la démission du sieur de Maillane, nommé bailli et capitaine d'Epinal (4).

Claude d'Ourches, seigneur de Germiny, fils du précédent, « capitaine du château », le 12 mai 1616 (5). Les lettres patentes qui le nomment à cet office contiennent quelques particularilés intéressantes, qu'il est bon de rappeler :

Henry, etc. Nostre très-cher et féal le sieur Claude d'Ourches, sieur de Germiny, nous ayant représenté que la charge et office de capitaine de Bruyères, dont il auroit pleu à feu nostre.. père.. dez longtemps prouvoir le feu sieur d'Ourches, père du remonstrant, ayant vacqué depuis son décès (6), et Sadicte Altesse ayant réuny à son domaine les droictz, revenus,

(1) B. 15, f° 34.
(2) Ib., f° 80.
(3) B. 22, f° 183.
(4) B. 32, f° 137.
(5) B. 87, f° 129.
(6) Cet office avait « vaqué » depuis la nomination de Didier d'Ourches à la charge de bailli d'Epinal, et il avait été confié à une espèce de suppléant, qui ne prenait que le titre de châtelain. C'est ce qui résulte d'une mention du compte de l'année 1566 (B. 3705, f° 124, v°) : le receveur porte en dépense la somme de 25 francs délivrée à *Mougin Valentin*, « chastellain au château de Bruyères, pour les gages qu'il souloit recepvoir » du cappitaine précédent, d'aultant que, depuis que le sieur d'Ouches a » esté prouveu du bailliage d'Espinal, il n'y a eu cappitaine audit Bruyères ». Il avait été nommé bailli d'Epinal le 24 avril 1576.

proffctz et esmolumens dudict office, et qui lui tenoient lieu de gaiges, il désiroit succéder en iceluy audict feu sieur son père.... s'il nous plaisoit luy accorder ladicte charge, avec lesdictz droitz et esmolumens, qui ne pouvoient monter à plus de six ou sept vingt frans.... Sçavoir faisons que.... nous, en faveur des sens, probité, habilité.... dudict sieur de Germiny, luy avons....donné.... ledict estat de capitaine de nostredict chasteau de Bruyères... pour en jouyr aux droictz, honneurs, prérogatives, immunités et previléges y appartenans, et aux gaiges de cent frans par chascun an, à laquelle nous avons limité lesditz gaiges, pour et au lieu desdictz droitz, revenus et esmolumens de ladicte charge de capitaine, qui ont estés réunis à nostre domaine par le décès dudict feu sieur d'Ourches.... et dont luy et ses prédécesseurs capitaines jouyssoient, à cause dudict estat, pour gaiges et droitz d'iceluy; et lesquelz droitz, revenus et esmolumens qui suyvoient jadis ladicte capitainerie, voulons et entendons demeurer à toujours réunis à nostre dict domaine, et qu'aussy le soing, charge et esgard de lever et faire entrer à nostre profict et recepte-dudict Bruyères les droitz et redebvances des gardes et guetz dheus à nostredict chasteau,, demeureront entièrement à nos officiers dudict Bruyères qui l'ont eu jusqu'icy, sans que ledit sieur de Germiny s'en puisse ny doibve entremectre ny d'autres choses appartenantes à leurs charges, fors qu'en cas de nécessité, en temps de guerre et d'éminant péril, où il pourra (sy besoing faict pour la garde et tuition de nostre dict chasteau) mander promptement et commonder les subjectz attenus à ladicte garde et notamment ceux des villages de Voirin-Feste et Rehapault (1), obligés à y venir en armes, à leurs despens, audict temps de guerre et de péril, quand ilz y sont commandés.... »

Claude d'Ourches mourut l'année qui suivit celle où il avait obtenu les lettres patentes ci-dessus, et il eut pour successeur, comme capitaine du château, *Jean d'Einville*, seigneur d'Insviller et Gueblange (2), homme d'armes dans la compagnie que le duc Henry avait au service du roi de France (3).

Celui-ci se démit de sa charge et fut remplacé le 6 mars 1620, par *Claude de Fisson* (4), qui l'occupait encore en 1633 (5).

(1) Varinfête, hameau, commune de Rehaupal, canton de Corcieux.

(2) Communes de l'ancien département de la Meurthe, cantos d'Albestroff et de Dieuze.

(3) B. 89, f° 322.

(4) B. 91, f° 64.

(5) Compte de cette année, layette Bruyères, n° 66.

On ne connaît pas son successeur immédiat, si toutefois il en eut un (1) pendant les guerres qui marquèrent la première partie du règne de Charles IV. C'est seulement en 1665 que nous trouvons un personnage qualifié tout à la fois gouverneur, capitaine et prévôt de Bruyères : c'était *Jean Arnolet*, précédemment lieutenant-colonel pour le service de ce prince, qui lui accorda, le 14 avril de cette année, des lettres de gentillesse (2). Jean Arnolet ne fut que titulaire de son office, sans en remplir les fonctions, puisqu'il suivit le duc en Allemagne, resta à son service tant qu'il vécut, puis passa à celui de Charles V, où il resta jusqu'à sa mort. Son fils, *Jean-François d'Arnolet*, obtint la survivance de la charge de son père par brevet du 2 juin 1676, et en devint titulaire, au décès de ce dernier, par patentes du 20 septenbre 1679 ; mais il n'en prit possession qu'en vertu d'un décret de Léopold, du 11 août 1698 (3).

A cette époque, le château de Bruyères n'existait plus ; il avait été détruit comme toutes les autres forteresses de la Lorraine, ne laissant que des ruines qui attestaient l'ancienneté de sa construction. A quel siècle remontait-il? aucun document ne le fait connaître ; il est probable toutefois qu'il avait précédé la ville bâtie au pied de la montagne sur laquelle il s'élevait.

Les renseignements que l'on possède ne permettent pas non plus de le reconstruire, ni même de se faire une idée bien exacte de la physionomie qu'il présentait ; les notes éparses dans les comptes mentionnent : la tour *la Cabée*,

(1) Jean Doridant est qualifié « capitaine du château » dans ses lettres d'anoblissement, du 1er mars 1631 (*Wobiliaire* de Dom. Pelletier, p. 204), mais je n'ai pas trouvé sa nomination.

(2) B. 115, f° 36.

(3) B. 190, n° 35. — Les prévôts de Bruyères continuèrent paraît-il, à joindre à ce titre celui de capitaine, puisqu'en 1737, Jean-François Febvrel porte cette double qualification.



la chapelle, les prisons et leurs deux tours, le petit beffroi du côté ou près de la grande tour, la chambre du capitaine Boulain, le grand poêle, le petit beffroi au-dessus de la chapelle, la tour du guet, les deux beffrois au-devant du château, la grande étable, la citerne et le réservoir. — En 1515, on mit en état les arquebuses et serpentines du château. — En 1578, on recouvrit à neuf la tour la Cabée et on répara un pan de murailles entre les deux tours. — En 1581, 1584 et 1591, on réfectionna les toitures, qui avaient été découvertes par les grands vents. — En 1587, sans doute à cause de l'armée protestante que conduisait le duc de Bouillon, le receveur et le contrôleur de Bruyères avaient reçu ordre de faire faire les réparations nécessaires au château, « au plus tôt et le plus fidèlement que possible serait, employant à cet effet ouvriers experts (1) ». — En 1629, on construisit deux prisons dans la grande tour.

Quelques années après, toutes les parties de cet édifice qui en faisaient auparavant une forteresse, étaient démolies : dans la suite, la foudre (en 1715) et le temps achevèrent cette œuvre de destruction, et il n'en resta que des débris, à l'aide desquels on a cru pouvoir le reconstituer (1). Il était de forme quadrangulaire; au milieu s'élevait le donjon; d'un côté il y avait une grande salle, et, de l'autre, les appartements du capitaine ou gouverneur ; deux remparts placés à environ 13 mètres de distance, en défendaient l'entrée. Il avait deux portes. Contre la première était la grosse tour de *la Cabée*; on arrivait à la seconde par un pont-levis, et de *la Cabée* on descendait à la ville par un passage fort étoit, qui venait aboutir aux premières maisons. Cette dernière se bornait anciennement à une seule rue, qui allait du tertre du château jusqu'au bas de l'église. Un mur fort épais, protégé par un fossé profond, lui servait de défense. On communiquait du faubourg dans l'enclos

(1) B. 10,382, f° 87 v°.

(2) Voy. *Statistique des Vosges*, t. II, p. 81 et 84.

de la ville par une porte, qui est tombée le 26 mai 1730, et l'arc-boutant dont cette chute avait nécessité la construction près de la tour de l'église, a été démoli en 1842, lorsqu'on a voulu réédifier celle-ci.

A l'extrémité est du plateau qui servait d'emplacement à la forteresse, s'élevait la chapelle Saint-Blaise, remplacée aujourd'hui par un kiosque, bâti sur un rocher qui présente, dans son épaisseur, une profonde ouverture en forme de four. De cet endroit ou découvre un panorama magnifique.

Les ruines du château, dont les prévôts avaient joui jusqu'à leur suppression, furent réunies au domaine du roi vers 1760; elles étaient restées en friches, à part une petite portion, située au sud-est, la seule que l'on eût cultivée et qui fût en état de l'être. Joseph-Nicolas Guyot, conseiller au bailliage et chef de police à Bruyères (1), qui avait établi une manufacture dans le terrain avoisinant, désirant l'agrandir, demanda l'abandon, à titre d'acensement, de cette portion en même temps que de l'emplacement occupé par les ruines; ce que la Chambre des Comptes lui accorda par arrêt du 14 mai 1763, moyennant un cens annuel de 20 livres (2).

Par un autre arrêt, du 26 avril 1776, la Chambre subrogea au bénéfice de cet acensement Jean-François Georgel, prêtre, docteur en théologie, prieur et seigneur de Ségur en Auvergne (3), à qui, par contrat du 19 février 1774, le

(1) Sans doute le père de *Joseph-Nicolas* Guyot, auteur de plusieurs ouvrages de jurisprudence, et notamment du *Dictionnaire raisonné des lois de la République française.*

(2) B. 11,110-124, n° 21 — A cet arrêt se trouve joint un plan informe indiquant la place des ruines du château et, à une assez grande distance, celles de la chapelle.

(3) Et non M. Georgel, maire royal de Bruyères, comme le dit Durival au t. IV, p. 115, de sa *Description de la Lorraine et du Barrois.*

L'abbé Georgel, qui descendait des gentilhommes de Laveline (il l'établit



sieur Guyot avait rétrocédé ses droits (1). M. Georgel fit boiser la montagne sur laquelle s'élevaient les ruines, et créa, au pied, un petit château avec de grandes ailes et des jardins dans le genre Lenôtre; mais tout cela était à peu près abandonné et en très-mauvais état, quand « un vétéran de la vieille garde impériale » (M. Merlin) s'en rendit acquéreur. En coupant les ailes au château, en agrandissant quelques parties du parc, il a fait de cette retraite un ensemble modeste, mais très-agréable, qui attire, dans la belle saison, beaucoup de visiteurs (2).

IV. — Paroisse. — Maisons religieuses. — Hopital. — Ecoles.

Le nom de Bruyères ne se trouve pas mentionné dans

dans une requête présentée par lui à la Chambre des Comptes en 1783), était né à Bruyères en 1731 et y mourut en 1813. Il fut successivement grand vicaire de l'évêché de Strasbourg, administrateur de l'hospice des Quinze-Vingts, prieur de Ségur, secrétaire d'ambassade à Vienne sous le cardinal de Rohan, adjoint à la députation que le grand prieuré d'Allemagne envoya à Paul Ier, empereur de Russie, et enfin provicaire général du département des Vosges. Il joua un grand rôle dans la fameuse affaire du Collier, et a laissé des mémoires sur la politique en général et sur les causes de la révolution (Paris, 1817). M. l'abbé Gley a écrit l'article de l'abbé Georgel dans la *Biographie universelle de Michaud.*

Un autre descendant des gentilshommes de Laveline, que la ville de Bruyères doit s'honorer d'avoir vu naître, est le docteur *Jean-Baptiste* Mougeot, naturaliste éminent, né le 25 septembre 1774, mort le 5 décembre 1858.

Il convient de mentionner aussi M. Loye, maire de Bruyères, et *Valentin* de la Pelouse, publiciste distingué, née en 1777. *(Géographie des Vosges,* p. 95.)

(1) B. 11,340.

(2) *Alsace et Lusitanie* (par Merlin), p. 285-287. Epinal, A. Cabasse, sans date. (Extrait du *Journal des Vosges.*) — L'auteur dit, en parlant de Bruyères: « Cette petite ville où se voyait, avant 1789, une société dont le chevalier de Boufflers fait quelque part l'éloge... » Ce dernier se borne à dire, dans la première lettre, datée du 4 octobre 1764, de la relation de son voyage en Suisse : « Le mauvais temps et les *bonnes façons* nous ont retenus deux jours à Bruyères ». *(Œuvres complètes de Boufflers,* Paris, 1827, t. I, p. 257.)

le Pouillé du diocèse de Toul rédigé au commencement du XVe siècle (1), ce qui prouve que cette ville était alors bien peu importante : « il n'y avait, dit *l'Etat du temporel des paroisses* (2), qu'une chapelle dépendant de la paroisse de Champ; mais le lieu s'étant agrandi, il en fut détaché et érigé en cure le 16 juillet 1612, sous les conditions ci-après :

« Les bourgeois auront la faculté d'augmenter leur chapelle et d'en faire une église suffisante pour servir désormais de paroisse à la ville.

» Ils seront chargés à perpétuité d'entretenir et de réparer ladite église à leurs frais et y fournir tout ce qui sera nécessaire pour le service divin, sans inquiéter aucunement les décimateurs à ce sujet.

» Ils bâtiront une maison presbytérale pour le curé, auquel ils assigneront et fourniront une portion congrue compétente. Ce dernier percevra, en outre, les droits provenant de l'autel.

» A l'égard du patronage de la cure, attendu que ce droit appartenait déjà aux dames de Remiremont sur la paroisse de Champ, il leur sera aussi conservé à Bruyères pendant les mois de mars, juin, septembre et décembre ; il appartiendra, pendant les huit autres mois, aux bourgeois et habitants, à cause que la paroisse a été fondée et doté par eux (3).

» Que ceux de Bruyères, pour conserver l'honneur qu'ils doivent à leur ancienne paroisse de Champ, seront tenus d'aller tous les ans en procession et entendre le service divin audit lieu, le mercredi des Rogations, et d'assister

(1) En 1402. Je l'ai publié, d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale, dans le *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine*, annee 1865.

(2) 1710. Archives, B, 292.

(3) Ils y instituèrent pour la première fois le 7 octobre 1612 : « Prima » ecclesiæ institutio per gubernatores et syndicos communitatis, 7 octob. » 1612 ». *(Poleum universale diœcesis Tullensis.)*

à la messe paroissiale le lendemain, c'est-à-dire le jour de l'Ascension, s'ils n'ont aucun empêchement légitime (1) »

L'Etat du temporel mentionne la confrérie du Rosaire, qui avait environ 40 francs de fixe, et celle du Scapulaire, dont le revenu n'était guère que de 5 fr. . Il parle aussi d'une fondation de trois messes, faite par le sieur Michel, curé de Bruyères, lequel avait donné 25 fr., dont 5 pour l'église, un au marguillier, le reste pour les maître d'école, clercs servants et les pauvres.

Outre ces confréries il y eut plus tard celle des Trépassés, qui obtint, en 1742, l'amortissement d'immeubles par elle acquis (2), et une congrégation des filles.

Le *Pouillé du diocèse de Toul* (3) indique la chapelle de la Sainte-Famille (4), fondée par Henri Moureau, en 1655, au cimetière, et il ajoute : « Il y avoit autrefois une chapelle de Sainte-Catherine, proche de Bruïeres, dont les sieurs de Visse (Wisse) de Gerbéviller étoient patrons (5). — Il y avoit aussi la chapelle de Saint Jean-Batiste dans l'église paroissiale, dont les sieurs de Ribaupierre étoient patrons ».

L'église dont il est ici parlé (6) avait remplacé l'ancienne

(1) La procession fut, dans la suite, reportée au mardi, parce que le mercredi était jour de marché à Bruyères ; quant à l'obligation d'assister à la messe, elle était déjà tombée en désuétude au commencement du siècle dernier.

(2) B. 246, n° 62.

(3) 1711. Tome II, p. 158.

(4) En 1765, Stanislas amortit les biens possédés par les chapelain et receveur de la Sainte-Famille (B. 259, n° 69.) — Une pièce jointe à ces lettres patentes mentionne la congrégation des filles.

(5) Les ruines, ou plutôt les amas de pierres taillées, que l'on voit sur la montagne de Fourchon, à 2 kilomètres de Bruyères, sont peut-être les restes de cette chapelle. On les désigne sous le nom de l'Ermitage, et on prétend que cet endroit aurait servi de retraite à un chevalier de la préceptorerie du Temple de Brouvelieures.

(6) Un membre de la famille Redoubté lui avait fait présent d'une lampe, de burettes, d'un plat, d'un encensoir, d'une navicule et d'un soleil

chapelle, incendiée par les Suédois en 1635, et elle a été remplacée elle-même par l'église actuelle, achevée en 1846.

Les curés de la prévôté de Bruyères avaient obtenu des ducs de Lorraine des lettres de sauvegarde et des priviléges particuliers pour leurs maisons curiales, moyennant un cens annuel de quelques resaux d'avoine (1).

Ils jouirent paisiblement du bénéfice de ces lettres jusqu'au commencement des guerres du XVII[e] siècle ; mais, pendant qu'elles régnèrent, leurs habitations furent souvent pillées et abandonnées à la discrétion des gens de guerre, qui les traitèrent « avec toutes sortes d'hostilités ». En 1653, Charles IV les déchargea de la redevance à laquelle il étaient attenus ; mais, durant la détention de ce prince en Espagne, ils furent inquiétés de nouveau. Ils s'adressèrent alors à la duchesse Nicole, qui était à Paris, et obtinrent d'elle la confirmation de la faveur qui leur avait été octroyée. Enfin, par décret daté de Plombières, le 22 septembre 1661, Charles IV les exonéra, pour une année, des deux tiers des redevances qu'ils pourraient devoir (2).

Les guerres dont les curés se plaignent dans la requête à la suite de laquelle fut rendu ce décret, avaient également été funestes à l'un des établissements religieux que Bruyères possédait alors.

En 1630, les Annonciades, fondées dans le bourg de Saint-Nicolas par Henriette de Lorraine, princesse de Phalsbourg, avaient sollicité de Charles IV la permission

d'argent, poinçon de Paris, sur lesquels la ville de Bruyères avait fait graver les armes du donateur par un nommé Grolin, d'Epinal. (Compte de 1737, joint à la déclaration de 1738.)

(1) La recette d'avoine pour la garde des curés était de 55 resaux en 1593. (B. 3730.)

(2) B. 3840.

de créer à Bruyères un monastère de leur ordre, où il y aurait quinze religieuses professes. Après avoir fait demander aux habitants si cela leur serait agréable, le duc accorda l'autorisation réclamée, par lettres patentes du 15 janvier 1631. Les religieuses se rendirent immédiatement dans leur nouvelle résidence, achetèrent des maisons voisines de l'église et y établirent leur couvent. Elles y étaient à peine installées, quand, en 1635, les Suédois, s'étant emparés de la ville, le livrèrent entièrement au pillage, y mirent le feu et le détruisirent en cendres avec ses dépendances, de sorte que, se voyant ruinées, sans aucune ressource ni lieu de retraite, elles furent obligées de s'en aller çà et là pour chercher les moyens de vivre. C'est ce qu'elles disent dans une requête adressée à la Chambre des Comptes en 1665, à l'effet d'obtenir l'amortissement du peu de biens qui leur restaient (1). Leur monastère n'était pas rebâti, et ne le fut jamais.

L'année précédente, le jour de l'Exaltation Sainte-Croix 1664, les Capucins étaient venus s'établir à Bruyères, « sur des fonds » que leur avait donnés Jeanne Balan, veuve d'Adam Fevrel (2). En 1708 (3), la communauté se composait de sept prêtres et quatre frères. Leur couvent subsista jusqu'au moment de la Révolution : les bâtiments furent alors (1792) vendus comme propriété nationale et convertis en habitations particulières.

Plus heureux que les maisons religieuses, l'hospice de Bruyères a échappé à la destruction, et il est encore debout pour rappeler le souvenir de l'homme bienfaisant auquel il doit sa fondation.

En 1727, Jean-François Humbert, chevalier, baron de

(1) H. 2384, fonds des Annonciades de Saint-Nicolas.

(2) Etat du temporel des paroisses.

(3) Déclaration de la communauté de Bruyères.

Girecourt, secrétaire d'Etat, commandements et finances (1) du duc Léopold, exposa à ce prince que, n'y ayant à Bruyères aucun hôpital ni asile pour les pauvres malades et invalides, tant de ce lieu que du bailliage, il avait pris la pieuse résolution d'y en faire construire un, à ses frais et sur son fond, espérant, avec l'aide du Seigneur, pouvoir l'achever et le meubler des choses nécessaires au soulagement des malheureux, mais qu'il ne pouvait le doter de revenus suffisants. Le duc, voulant contribuer à l'exécution d'un si louable projet, fit don à M. de Girecourt, par lettres patentes du 5 mars 1727, en faveur de l'hôpital qu'il avait fondé, de trois prés, appelés les prés le Duc, situés sur les bans de Bruyères et de Champ, et de toutes les redevances en avoine dues par différentes communautés pour le rachat des guets de Saint-Barthélemy et Saint-Jean-du-Marché. Par autres patentes, datées du lendemain, Léopold ajouta à cette donation celle de terrains vagues et incultes à la suite du vignoble de Saint-Hippolyte (2).

Le 2 août 1731, le duc François III confirma les donations faites par son prédécesseur et le règlement, en douze articles, concernant l'administration de l'hôpital (3). Les administrateurs étaient le lieutenant général et le procureur du roi du bailliage, le curé de Bruyères, le maire et des notables du lieu.

(1) Durival (t. IV, p. 115), qui le qualifie, dès 1727, de *comte* de Girecourt, dit qu'il fut chancelier et garde des sceaux de la duchesse douairière Elisabeth-Charlotte d'Orléans.

La terre de Girecourt (Vosges) avait été érigée en baronnie, le 10 décembre 1722, en faveur de Jean-François Humbert, lequel avait été grand maître des eaux et forêts, conseiller, et enfin secrétaire d'Etat. Il mourut à Nancy, en 1754, âgé de 91 ans.

Son fils, *Dieudonné-Gabriel*, né à Bruyères, et mort à Nancy en 1795, membre de la Société littéraire de cette ville, a publié (1778-1781) un *Essai sur l'histoire de la maison d'Autriche*.

(2) B. 229, n°s 50 et 61.

(3) B. 236, n° 105. Le règlement est transcrit à la suite des lettres patentes de François III.

Marguerite de Humbert, sœur du fondateur, et d'autres personnes pieuses contribuèrent à l'enrichir de leurs dons. Il avait été originairement établi au pied du château, dans un bâtiment (1) peu propre à sa destination; en 1772, on le reconstruisit à neuf, dans un endroit plus aéré (2), sur l'emplacement qu'il occupe aujourd'hui.

Longtemps avant l'époque où M. de Girecourt eut l'idée de fonder cet hospice, Bruyères avait dû en posséder un, sur l'origine et l'histoire duquel on n'a malheureusement aucun renseignement, mais dont l'existence paraît attestée par la dénomination de *Champ-de-l'Hôpital*, affectée au terrain que la ville acensa par parcelles, à dater de 1625, pour y élever des habitations (3). Le testament du duc Ferry III, de l'an 1297 (4), porte qu'il donne « à l'hospital de Remiremont cent solz; *as malaides* de Bruyères cent solz ». Les mots *as malaides* désignent évidemment une de ces maisons appelées maladreries, dans lesquelles on enfermait les malheureux atteints de la lèpre. Où cette léproserie était-elle située? La tradition est muette à cet égard; toutefois, il est permis de supposer qu'elle s'élevait sur le terrain dont il vient d'être parlé, soit que celui-ci lui appartenait. Il est possible aussi qu'après avoir servi d'asile à des lépreux, on y ait reçu des individus atteints d'autres infirmités; ou bien encore qu'on ait donné la dénomination d'hôpital à ce qui n'avait été réellement qu'une maladrerie. En tout cas, à part le testament de Ferry III, aucun document n'en fait mention (5).

(1) Ce bâtiment, qu'on appelle *hôpital*, est occupé par l'école des filles et un pensionnat de demoiselles.

(2) Durival, t. IV, p. 115.

(3) Ainsi qu'il résulte du compte des recettes de la ville en 1737, dont il a été donné des extraits dans le premier chapitre de ce travail.

(4) Dom Calmet, *Hist. de Lorr.*, 1re éd., t. II. pr., col, DXLVJ.

(5) La maladrerie de Bruyères est peut-être celle que l'on place sur le territoire de Laval (commune à 5 kilomètres seulement de cette ville), et dont l'existence est constatée dès le commencement du XIVe siècle. (*Statistique des Vosges*, t. II, p. 295.)

L'hôpital n'était pas la seule institution de bienfaisance (1) que possédât la ville de Bruyères : il y avait depuis longtemps une école où quatre enfants pauvres recevaient gratuitement l'instruction (2). A quelle époque avait-elle été fondée? Il ne m'a pas été possible de le découvrir; ce qui est certain, c'est qu'elle existait au commencement du XVIIe siècle, et que sa direction était confiée à un ecclésiastique, puisqu'on trouve dans le Rôle des habitants en 1618 (3), « messire Gegoulf Jacquemin, prebtre et régent ». Le compte du receveur de la ville pour l'année 1737, dont j'ai donné plus haut des extraits, nous apprend que le maître d'école remplissait en même temps les fonctions de marguillier (4), et qu'il y avait alors à Bruyères un second établissement dans lequel on enseignait la langue latine.

V. Industrie et commerce.

Eu égard à sa population, Bruyères possède un assez grand nombre d'industries : féculeries, tuileries, tannerie, teinturerie, brasserie, tissages à la main, etc., qui sont de création plus ou moins récente ; on ne cite (5) comme ayant existé au siècle dernier, qu'une manufacture de tapisseries soncices (de papier veloûté), comme celles d'Angleterre, dont un sieur Didelot était directeur.

En revanche, on fait remonter à une époque fort éloignée l'importance commerciale de Bruyères, puisqu'on prétend(6)

(1) On y établit un bureau de charité vers 1750. (Archives de la ville.)

(2) Comptes de la ville, de 1662 à 1682.

(3) B. 3799.

(4) On voit, d'après l'état des charges de la ville en 1777, qu'il avait été exonéré de ces fonctions, mais qu'il remplissait celles de chantre et était chargé de l'entretien de l'horloge.

(5) Dans une note du petit volume consacré à l'affaire du théâtre. — Quant à la manufacture fondée par le sieur Guyot dans le terrain avoisinant celui qu'occupaient les ruines du château, on ne sait ce qu'elle était.

(6) *Statistique des Vosges*, t. II, p. 81. J'y ai dit, sur la foi de je ne sais plus quel renseignement, que des extraits de ces chartes se trouvaient dans les Archives de Bruyères. Vérification faite récemment par M. le docteur Antoine Mougeot, il a été constaté que ces extraits n'existent pas.

que les ducs de Lorraine auraient accordé des chartes aux marchands de cette ville en 1317, 1340 et 1564 ; et qu'un réglement du 22 novembre 1664 avait imposé des conditions à ceux qui viendraient s'y établir.

Ce qui est certain c'est que dès le milieu du XV[e] siècle, il y avait une foire ou un marché qui produisait un certain revenu au domaine ducal par les droits que l'on percevait sur ceux qui venaient y apporter leurs denrées ou marchandises : en 1457, Jacquet de Jussy reconnait tenir en fief du duc de Lorraine Jean II « lou tier (le tiers) (1) en la *vente* (2) de Bruyères. »

Dans un acte d'acensement de 1554, rappelé précédemment, il est question de la halle, sous laquelle se tenaient sans doute la foire ou les foires qui existaient à cette époque. « En l'année 1563, porte le compte du domaine (3), fut instituée au lieu de Bruyères, par M[gr] le duc, une nouvelle foire le jour Saint Blaise, lendemain de la Purification Nostre Dame, de laquelle il y a heu réservé la vente seul (4), qui a été receue par Adrian Claude Henry et Lucien Jehan Thierry, ad ce commis par les officiers dudit Bruyères pour ceste fois, lesquelz en ont receu la somme de 10 frans 9 gros ». — En 1569 (5), la vente de la foire Saint-Blaise fut publiée par jour de marché, et « ouye à cui plus », pour trois ans, moyennant la somme de 37 fr. et demi ; ce qui semblerait prouver qu'elle était peu importante.

Le commerce de Bruyères ayant pris de l'extension, on fut obligé d'augmenter le nombre des foires : en 1708 (6)

(1) B. 379, f° 154 v°.

(2) « Vente, marché, halle, foire », dit Lemoine dans sa *Diplomatique*.

(3) B 3698, f° 113.

(4) C'est-à-dire sans doute que le duc se réservait pour lui seul les droits de vente. — Il faut croire que, pour l'autre foire ou les autres foires, ces droits appartenaient au chapitre de Remiremont, car il n'en est pas fait recette dans les comptes.

(5) B. 3701.

(6) Déclaration de 1708.

outre les marchés qui se tenaient tous les mercredis, il y en avait cinq : le lendemain de la Purification, le 2 mai, le lundi après la Saint-Jean-Baptiste, le jour de la Décollation de saint Jean et le lendemain de la Saint-Nicolas (1). Quelques-unes de ces foires furent sans doute supprimées, car, quoique l'on en eût établi deux nouvelles en 1774 (2), il n'y en avait plus que quatre en 1778 : les 2 mai, 25 juin, 29 août et 7 décembre (3)

Un Mémoire (4), rédigé vers cette époque, contient d'intéressants détails sur le sujet que je traite en ce moment : « La ville de Bruyères, porte-t-il, est dans une position qui semble mériter l'attention des personnes qui s'occupent du bien public et qui sont préposées au gouvernement de l'Etat ; ses marchés sont, sans contredit, les plus considérables de tous ceux qui se tiennent dans les différentes villes de la province, pour les espèces de denrées qui proviennent du crû des montagnes, telles que le bœur, le fromage, les veaux, les cochons, la volaille, le gibier et autres. C'est à Bruyères que se fait l'approvisionnement de toutes ces denrées pour les villes de Nancy, de Lunéville, Pont-à-Mousson, Metz, Vic, Toul, mesme pour l'Alsace. On voit arriver à Bruyères régulièrement, toutes les semaines, plus de soixante et dix voituriers qui enlèvent ces denrées pour les conduire dans ces différentes villes. Bruyères, au centre des montagnes des Voges, semble situé pour en estre le principal entrepôt. Ses foires ne le sont pas moins par la quantité du gros bétail que l'on y amesne et qui s'achepte soit pour servir au labourage, soit pour la fourniture des boucheries des différentes villes, en sorte que l'on peut regarder Bruyères comme une ville naissante pour le commerce.

(1) D'après un arrêt du Conseil, de l'année 1707, les foires et marchés devaient se tenir sous l'Hôtel-de-Ville et les halles. (Archives de Bruyères.)

(2) Archives de Bruyères.

(3) Durival, t. I, p. 365.

(4) Archives des Vosges ; copie communiquée par M. Chapellier

» Elle est redevable de cet avantage aux deux chaussées qui luy ont été données depuis peu d'années, l'une qui conduit à Anould et de là en Alsace ou à Saint-Diez, l'autre à Ramberviller, et qui mesne à Lunéville et à Nancy; car il est notoire qu'avant ces deux chaussées, les foires et les marchés de Bruyères estoient la chose du monde la plus chétive.

» Ces foires et ces marchés seroient encore bien plus abondants s'il y avoit à Bruyères une chaussée qui conduisît droit à Cheniménil... »

Ce qui devait être à désirer aussi, c'étaient des moyens de communication plus nombreux et plus faciles que les mauvaises voitures publiques qui existaient alors.

En 1739, conformément au bail à lui passé par le fermier général des carrosses et messageries royales de Champagne, généralité de Metz, Lorraine et Alsace, François Thomas, bourgeois de Nancy, s'était chargé d'établir un carrosse public de cette ville à Rambervillers, et retour, et de mettre sur pied, pour la même route, telles voitures qu'il lui plairait pour le service du public, et ce pendant quatre années.

Par arrêt du 2 décembre, la Chambre des Comptes consentit à l'enregistrement du bail dont il vient d'être parlé, et donna en même temps, pour la nouvelle entreprise, des règlemenents dont voici les principales dispositions :

« Le sieur Thomas partira pour les villes de Rambervillers et Bruyères... tous les lundis de chacune semaine, depuis le mois de novembre jusqu'au lundi de Quasimodo, avec un carrosse bien suspendu, bien fermé et attelé de bons chevaux, à six heures du matin (1), pour raison de quoi il percevra par chacune place 6 livres, et pareille somme pour le retour dudit Bruyères à Nancy, et moitié par place au pannier...Ledit Thomas partira de Nancy depuis le lundi de Quasimodo jusqu'au premier novembre, *à quatre heures*

(1) On ne dit pas quand il devait arriver.

du matin, les lundis de chacune semaine, pour, en tout temps, partir de Bruyères les mercredis aussi de chacune semaine, *en sorte qu'il puisse arriver d'une ville à l'autre de jour,* à moins qu'il ne survienne quelque cas fortuit ou imprévu qui l'en empêche (1). »

En 1768, le directeur des carrosses et messageries royales de Lorraine laissa à bail pour deux années cinq mois, moyennant la somme de 87 livres, à Nicolas Samboeuf, négociant à Nancy, « la messagerie de cette ville à Bruyères passant par Gerbéviller et Rambervillers (2) ».

Deux ans après, ce service subit de notables modifications relativement au mode de transport, ainsi qu'il résulte de l'arrêt rendu sur la requête des nouveaux adjudicataires, Louis Mengin, marchand coquetier, et Françoise Husson, sa femme, demeurant à Nancy. La Chambre, dit cet arrêt, a déchargé les suppliants de la fourniture et entretien d'un carrosse pour les routes de Nancy à Gerbéviller, Rambervillers, Bruyères, à la charge néanmoins d'avoir, pour le service public, un chariot couvert, bien fermé, muni de soupentes de bon cuir; et contiendra huit places, avec un panier sur le derrière pour les balots, denrées et marchandises, dont il sera séparé, de façon que les personnes qui se trouveront dans la voiture n'en soient point gênées; pour raison de quoi il sera payé par chacune personne, savoir : de Nancy... à Bruyères, 3 livres 10 sols...

» La voiture partira de Nancy..., depuis le lendemain de Quasimodo jusqu'au 1er novembre, tous les lundis de chaque semaine, à quatre heures du matin, et pendant le reste de l'année, à cinq heures précises; et partira pareillement de la ville de Bruyères aux heures ci-dessus, de façon qu'elle arrive en tout temps avant la nuit.... (3) »

Le service de Nancy à Bruyères cessa d'avoir lieu en 1781; du moins l'Almanach de cette année n'en parle plus.

(1) *Recueil des ordonnances*, t. VII, supplément, p. 52.

(2) B. 261, n° 11.

(3) *Recueil des ord.* t. XII, p. 281,



Qui eût dit alors que l'on ferait un jour en quelques heures le trajet pour lequel il fallait toute une grande journée ! Qui eût dit que Bruyères, devenu station d'une voie ferrée, verrait passer à chaque instant des trains de voyageurs, emportés par la vapeur à travers ces montagnes des Vosges, réputées longtemps inaccessibles, et qui, aplanies ou percées par la main de l'homme, se trouveraient transformées en promenades aussi faciles qu'agréables à parcourir !

RÉCITS
SUR L'ALGÉRIE

par M. De BOUREULLE,

Colonel en retraite.

A MM. les Membres de la Société d'Emulation des Vosges.

Lorsqu'on a habité et parcouru l'Algérie comme je l'ai fait pendant dix ans, on en conserve de nombreux souvenirs, — et l'on aime à les raconter ; — voilà une première explication de mon désir d'en faire l'objet de quelques lectures au milieu de vous ; mais vous auriez eu le droit de la trouver insuffisante.

Mon second et principal motif, c'est que l'Algérie est une terre française, — une France d'Outre-mer, qui n'est pas encore assez connue de ce côté-ci de la Méditerranée ; — c'est qu'elle a cependant besoin de notre active sympathie et qu'elle la mérite ; d'où il suit que je considère comme un devoir patriotique de contribuer pour ma petite part à la faire mieux connaitre, à la faire aimer.

Pour cela, je devrais n'avoir que l'embarras du choix ; car mes souvenirs contiennent tout un monde. Tous les genres d'intérêts peuvent se rattacher au récit d'une simple excursion dans cette contrée. Physionomies variées des paysages et des populations, — intérêt historique, — poësie des traditions légendaires, — intérêt de gloire nationale, de colonisation, d'avenir social, — tout cela, dans le langage d'un conteur exercé, — d'un habile conférencier, comme on dit aujourd'hui, — pourrait composer des tableaux aussi attrayants qu'instructifs. Malheureusement, — au point de vue du succès de mes efforts de propagande, — je ne suis pas un habile conférencier. J'appartiens à cette modeste catégorie d'orateurs

qui ne savent aborder la tribune qu'avec leur manuscrit à la main. Et si je parviens à éviter à mes auditeurs la monotonie trop ordinaire à une lecture, c'est grâce à une collection de photographies que je puis leur montrer, qui parlent à leurs yeux, qui m'animent moi-même et qui m'aident, en quelque sorte, à les faire voyager en touristes à travers les pays qu'il s'agit d'étudier.

Toutefois, messieurs, avant de vous conduire ainsi par des chemins où l'on rencontre à chaque pas quelque ruine ou quelque monument d'un autre temps, quelques représentants d'une ou même de plusieurs races différentes de la nôtre, il me parait utile de préluder à mon rôle de *Guide du voyageur en Algérie* par un aperçu rapide du passé historique de cette contrée. — Et attendu que tout se tient, dans les choses de ce monde, me voici naturellement conduit à débuter ici par une vue d'ensemble sur la géographie et l'histoire de ces trois portions de l'Afrique septentrionale que nous appelons aujourd'hui la *Tunisie, l'Algérie* et *le Maroc.*

I. — *Géographie générale des contrées de l'Atlas. — Origines de la race Berbère ; aperçu des destinées de cette race dans les temps antérieurs à l'Islamisme.*

J'appelle tout d'abord vos regards sur l'ensemble de ces contrées, qui se trouvent comprises entre le Golfe tunisien de *Gabès*, (la *petite Syrte* des anciens,) et le rivage marocain de *l'Atlantique.* (1) — Ce qui constitue géographiquement cette partie saillante du continent africain, c'est, d'un bout à l'autre, le long massif d'une triple chaine de montagnes dont la direction générale est à peu près parallèle à la côte méditerranéenne, et dont les lignes de faîtes successives, de hauteurs très-variables, se distinguent habituellement par les noms de *petit,* de *moyen* et de *grand* ATLAS.

(1) Voyez la carte ci-jointe

Le pied septentrional de cette triple chaîne, c'est le littoral lui-même. C'est une côte généralement accore, c'est-à-dire d'un relief fortement accusé et descendant brusquement à la mer. – Son tracé offre peu de sinuosités, peu de rentrants; par suite, elle est peu hospitalière au marin. Presque partout elle est dominée de près et de haut par quelque ramification de l'Atlas.

Voilà ce qui a fait dire à un de nos hommes de guerre modernes, (2) dans un savant opuscule sur l'Algérie, que, si la conquête de l'Afrique septentrionale a toujours coûté cher aux Européens, c'est parce qu'ils se sont toujours vus contraints d'attaquer « le taureau par les cornes », tandis que les invasions asiatiques, au contraire, venues par les plaines de Tripoli, ont eu le grand avantage de l'atteindre par un de ses flancs.

C'est qu'en effet les pentes orientales et méridionales de l'Atlas sont généralement beaucoup plus adoucies que ses pentes du nord. Elles se raccordent presque insensiblement avec l'immense plateau allongé, — plus ou moins ondulé ou déprimé en divers sens, — que nous appelons le *Sahara,* ou, plus exactement, la *zône saharienne.* Cette zône que, du reste, aucune limite précise ne sépare du Sahara central ou grand désert, porte, en langage habituel, les noms de *Sahara Tunisien*, de *Sahara Algérien* ou de *Sahara Marocain*, suivant qu'il s'agit de sa portion correspondant à la Tunisie, à l'Algérie ou au Maroc.

Cette zône, dans son état actuel, n'est pas colonisable. Cependant ses oasis sont habitées par des tribus indigènes dont l'histoire et les conditions d'existence se lient étroitement à celles des populations beaucoup plus nombreuses du *Tell.* — *Le Tell,* (*tellus,* terre labourable,) — c'est par ce mot presque latin que les indigènes eux-mêmes désignent notre zône susceptible de colonisation.

Pour le Maroc, la chaîne du grand-Atlas se trouve déjà

(2) Le général Duvivier.



dans la zône saharienne. Il en est de même pour l'Algérie, à l'exception de sa partie orientale qui, par sa jonction avec le moyen-Atlas, forme le massif de *l'Auréss (l'Aurasius* des Romains). Ce vaste massif, — qui règne sur tout le sud-est de notre province de Constantine et qui la relie au Tell tunisien, — double en cette partie la largeur de notre zône colonisable, largeur qui est à peine de trente lieues, en moyenne, dans nos provinces d'Alger et d'Oran. — Les hauteurs absolues des points culminants du Grand-Atlas ne dépassent point celles des pics des deux autres chaînes; elles leur sont, au contraire, généralement inférieures. Un des sommets les plus élevés de l'Algérie est celui du *Djurjura*, le *mons Ferratus* des Latins, — ce pic culminant du petit-Atlas, autour du quel s'étend la Grande-Kabylie d'aujourd'hui. — Les sommets les plus élévés de la triple chaîne se trouvent dans le Maroc; ils ont des neiges perpétuelles; ils atteignent des hauteurs de trois à quatre mille mètres; et néanmoins, comme notre Djurjura, ils appartiennent aux ramifications les plus rapprochées du littoral méditerranéen.

C'est par son étendue que la chaîne dite du Grand-Atlas mérite cette dénomination. Partie d'un cap qu'elle forme à l'orient de Tunis, — et d'où une chaîne sous-marine va rejoindre les monts italiens par la Sicile, — elle règne sans interruption sur un parcours de plus de quatre cents lieues; elle ne s'affaisse complètement que sur le littoral atlantique du Sahara Marocain, en face duquel on la voit se relever encore du fond de l'océan pour former les îles Canaries.

La chaîne du Moyen-Atlas, moins longue, part d'un autre cap tunisien, — voisin des ruines de Carthage, — se rapproche du grand-Atlas pour former avec lui, comme je l'ai dit, un massif considérable qui porte le nom particulier d'Aurèss, puis s'en détache pour marquer à très-peu près, sur tout le reste de l'Algérie, ce que nous appelons la limite du Tell. Arrivée dans le Maroc, elle va finir au détroit de

Gibraltar, dont les hauts-fonds la relient au système des sierras espagnoles.

La chaine du petit-Atlas, enfin, commence et finit en Algérie ; et même, elle ne se distingue bien des ramifications latérales de la précédente que sur l'étendue de notre province d'Alger.

— Au point de vue géologique, la formation de cette triple chaine appartient à la période secondaire. Par conséquent elle est antérieure aux mouvements, relativement modernes, qui ont fait surgir le Sahara au dessus des eaux de l'Océan. Elle renferme des richesses minéralogiques dont quelques unes sont déjà l'objet d'une exploitation avantageuse. Malheureusement, jusqu'à ce jour, aucun gisement de houille n'a encore été découvert sur cette partie du continent africain.

En général les régions supérieures de l'Atlas sont rocheuses, abruptes, dénudées, comme nos Alpes françaises. Sur ses pentes on trouve quelques belles forêts, — mais elles y sont trop rares. — De là résulte qu'en général les rivières d'Algérie ne sont guères que des torrents, — torrents gonflés et souvent dévastateurs pendant la saison des pluies, maigres filets d'eau pendant la saison des chaleurs. (1)

· Un jour, si cela vous convient, j'aurai le plaisir de vous faire voyager à travers notre province actuelle de Constantine, et de vous conduire par ce côté jusque dans nos plaines du Sahara. En prenant, à partir de Constantine, la direction sud, nous traverserons le massif de l'Aurèss. Là, nous rencontrerons un ruisseau qui, descendant d'un versant méridional de ce massif, devient bientôt une petite rivière, et que les arabes du pays appellent l'*Oued-Biskra*. Si nous la suivions, toujours vers le sud, jusqu'à une dizaine de lieues au-delà de l'oasis qui porte le même

(1) Une *Note* qu'on trouvera plus loin contient quelques renseignements plus détaillés sur l'hydrographie de notre zône *saharienne*.

nom, nous la verrions aboutir à un long talweg, c'est-à-dire à la longue trace d'une autre rivière, — celle ci venant de l'ouest, mais presque entièrement desséchée, — puis se perdre avec elle dans un de ces lacs vaseux et très-peu profonds que les arabes appellent *Chott,* ou *Sebka.* A partir de ce dernier Chott, et en nous tournant vers l'est, — ce qui nous ferait pénétrer dans le Sahara tunisien, — nous rencontrerions successivement plusieurs étendues d'eau semblables, très-rapprochées les unes des autres ; — et enfin nous pourrions constater que le plus oriental de ces Chott, ou Sebka, — traversant par sa longueur toute la zône saharienne du Bey de Tunis, — n'est séparé du golfe de Gabès que par une dune de sable.

Evidemment cette dune, — cette barre de sable, quelque large qu'elle soit aujourd'hui, — n'a pas toujours existé. Les témoignages des historiens et des géographes de l'antiquité s'accordent avec l'étude actuelle des lieux pour nous convaincre que jadis cette série de petits lacs ne formait qu'un seul lac continu, et même pour nous faire croire que ce grand lac, — véritable bras de mer, — communiquait avec le golfe, et qu'en conséquence le territoire que nous appelons aujourd'hui la Tunisie était une presqu'ile.

Vous avez certainement déjà entendu parler d'une étude tendant au rétablissement de cette mer intérieure. Ce serait là une œuvre de très-grande et de très-heureuse portée. Peut-être aurai-je plus tard l'occasion de revenir sur ce sujet. Pour le moment mon seul but est d'attirer votre attention sur cette donnée géographique : la triple chaîne de l'Atlas, en sa partie orientale, se réunit sensiblement en un seul massif formant le noyau de la Tunisie; — et l'abaissement des plages méridionales de cette contrée lui donnait certainement jadis, encore plus qu'aujourd'hui, l'aspect d'une presqu'ile.

Ainsi s'explique comment l'Atlas, vu de profil par les premiers navigateurs venus d'Orient, figurait à leurs yeux une vaste montagne isolée, sortie du sein de la mer et

s'élevant jusqu'aux nues. De là le Géant *Atlas* de la légende grecque, — un Titan métamorphosé en rocher et portant le ciel sur ses larges épaules. « Sa barbe et ses cheveux sont changés en forêts; ses épaules et ses mains forment les collines; ce qui fut sa tête se transforme en sommet d'un mont élevé; ses os deviennent des rochers.... » (Métamorphoses d'Ovide.)

— Cependant ces navigateurs, poursuivant leur course aventureuse, s'avancèrent peu-à-peu, côtoyant les longs pieds du géant accroupi; — Et un jour ils découvrirent ses filles : Les *Hespérides,* — nom qui signifie en grec, comme vous savez très-bien : filles du couchant; — les filles d'Atlas... c'est-à-dire les populations natives de cette région mystérieuse pour les nouveaux venus, — de ce monde inconnu que l'imagination de leurs poètes peupla bientôt de monstres et de merveilles. — Les monstres qui gardaient les jardins des Hespérides, c'étaient les lions, les panthères, les serpents, que l'on y rencontre encore quelquefois de nos jours; — les pommes de ces jardins, c'étaient nos oranges de Bône, de Bougie, de Blidah... Rien de plus simple; voilà comment on retrouve la réalité dans la Mythologie.

La réalité, l'histoire, nous la retrouvons bien mieux encore dans une autre légende : celle de *l'Hercule* Tyrien, pénétrant au fond de la Méditerranée, jusqu'à l'Océan, — jusqu'au-delà de ce détroit sur lequel deux colonnes, élevées par ses compagnons, devaient transmettre son nom aux âges futurs et l'ont en effet porté pendant des siècles. — Les récits de ses travaux, de ses exploits, ce sont les annales héroïques des premiers marins partis des côtes de Phénicie à la découverte des pays lointains de l'Occident; — c'est l'épopée de leurs premières conquêtes et de leurs premiers efforts de colonisation sur les rivages d'Afrique et d'Ibérie. — Les Carthaginois, issus de cette même race phénicienne, n'ont fait que suivre les traces de leurs pères lorsqu'ils sont venus créer une ceinture de colonies sur ce vaste

pourtour qui s'étend depuis *Carthage,* leur seconde patrie, jusqu'à sa presque homonyme *Carthagène.*

Nos ports de Bône (près de l'ancienne *Hippone),* de Stora, de Bougie, (l'ancienne *Saldœ),* d'Alger, (l'ancienne *Icosion,)* de Cherchell, (l'ancienne *Cæsarea,)* etc, ont été fondés ou en grande partie peuplés par des essaims de carthaginois plusieurs siècles avant la conquête romaine. — Sur nos parages de l'ouest, je vois deux points dont ils ont certainement dû profiter aussi : ce sont les mouillages de deux golfes aux courbes gracieuses, — l'un, nommé plus tard en latin *Portus Deorum,* (P. D.) le port des Dieux ; — l'autre, *Portus Magnus* (P. M.), le grand port, — exactement la signification de son nom arabe actuel de *Mers-el-Kébir.*

Tout près et au sud de leur Portus Deorum, les Romains, héritiers de Carthage, ont eu leur *Arsénaria,* dont les ruines se retrouvent près de notre Arzew d'aujourd'hui. A quelque distance de leur Portus Magnus ils avaient également, dit-on, une cité du nom de *Quiza,* dont les archéologues sont encore à chercher les vestiges sur les parages de notre Oran actuel ... Ils ont beau chercher ; ils n'en retrouvent plus rien.

— Mais avant de vous parler de l'Empire Romain et des ruines qu'il a laissées sur cette partie de l'Afrique septentrionale, il convient de vous occuper un instant des origines de la race indigène que la conquête romaine y avait trouvée, et qu'elle y avait subjuguée pour un règne de plusieurs siècles. Cette question d'histoire est devenue pour nous un problème très-intéressant, puisqu'il s'agit d'y retrouver la généalogie de nos Kabyles d'aujourd'hui. — Notons en passant que ce mot *kabyle* ou, plus exactement, *k'baïl,* est une locution arabe dont l'usage ne remonte pas au-delà de la conquête musulmane. C'était alors, dans la bouche des envahisseurs arabes, l'équivalent du mot latin *gentes,* — les gens du pays, les indigènes.

Dans l'antiquité grecque, toute la partie du continent africain qui s'étend à l'occident de l'Egypte portait le nom

de *Lybie*. Plus tard, cette dénomination primitive continua à désigner les espaces immenses, — et à peu près inconnus alors, — que nous appelons aujourd'hui le Sahara; mais l'ensemble mieux défini des contrées de l'Atlas fut plus ordinairement désigné du nom de *Berbérie*, — pays des *Berbers*, — un de ces mots qu'on appelle en rhétorique, si je ne me trompe, une onomatopée : *Ber-ber*, — c'était le son imitatif d'un langage rude et d'une prononciation mal articulée, (quelque chose comme notre expression moderne de *Charabia*.) — Telle est aussi, d'ailleurs, l'origine de cette épithète de *Barbares*, que les Romains, à l'exemple des Grecs, finirent par appliquer en tous pays aux races qu'ils considéraient comme grossières ou incultes.

Les Carthaginois, peuple navigateur et commerçant, s'étaient peu répandus dans l'intérieur de la Berbérie; — mais ils s'y étaient créé et ils y avaient constamment entretenu de nombreuses relations; — et certainement les notions qu'ils possédaient sur les origines de la race indigène étaient plus sérieuses que n'ont pu l'être celles d'Hérodote sur les Lothophages, les Nasamons, les Garamantes, etc., dont il nous dit les mœurs fantastiques. Malheureusement la littérature des Carthaginois a péri toute entière le jour où, pour la première fois, les Romains envahirent leur métropole. (An 146 avant J. C.) L'orgueilleuse ignorance du vainqueur abandonna alors les annales de cette grande cité à un roi de Numidie, allié de Rome; — et ce fut par hasard que Salluste, envoyé à *Cirta* (notre future Constantine,) cinquante ans après, en qualité de gouverneur de Province, put encore y recueillir, sur la question qui nous occupe, un manuscrit qu'il se fit traduire en latin, pour lui servir dans la rédaction de son histoire de la *Guerre de Jugurtha*. — Mais le traducteur de cette chronique carthaginoise tronqua, sans aucun doute, les noms des divers peuples d'Asie qui, d'après le texte, seraient venus s'établir dans les vallées de l'Atlas au temps d'Hercule; car il n'est guère possible de croire, avec Salluste, que des hordes de *Mèdes*, de *Perses* et d'*Arméniens*,

après avoir fait partie de l'armée d'un Hercule mort en Ibérie, soient venues former en Lybie les noyaux de ces confédérations de tribus qui se distinguèrent, dans la suite, par les dénominations de *Numides*, de *Gétules*, et de *Maures* ou *Mauritaniens*.

Quoi qu'il en soit, voilà à quoi se bornait tout le savoir des historiens latins sur la question dont il s'agit.

— Cinq cents ans, environ, après Salluste, nous trouvons en Numidie un autre personnage célèbre. Celui-là y est né; il a vécu dans le voisinage des Berbers de l'Aurèss; il leur a préché l'Evangile; il connait leur dialecte et leurs traditions: c'est Saint-Augustin. Or Saint-Augustin nous dit que ces tribus descendent de Cham par son fils *Chanâan*. — Remarquez bien ce dernier mot; car s'il s'était borné à émettre l'idée que ces tribus descendaient de Cham, ce n'eut été là qu'un renseignement banal : chacun sait que, d'après la Bible, c'était la lignée de Cham qui avait mission de peupler l'Afrique, tandis que l'Asie était le lot des enfants de Sem, et l'Europe celui des enfants de Japhet. Mais l'Evêque d'Hippone ajoute ici un détail qui a sa valeur précise: pour lui, les ancêtres de ses voisins les Berbers sont venus de la *Terre de Chanâan;* et il ne manquera pas de commentateurs pour trouver dans la nomenclature des tribus primitives de la Palestine les noms que Salluste, ou ses collaborateurs numides, travestissaient en nous parlant de Mèdes, de Perses et d'Arméniens.

Cent cinquante ans après Saint-Augustin, l'historien bysantin Procope, — qui était secrétaire de Bélisaire et qui avait accompagné son héros en Afrique, pendant toute la durée d'une guerre dont je dirai tout à l'heure quelques mots, — Procope nous confirme l'assertion du saint évêque. Et même il prétend avoir vu quelque part, — sur certain point malheureusement introuvable aujourd'hui, — une colonne portant cette inscription en langue phénicienne : « Nous sommes venus ici, fuyant le Brigand Josué, fils de Nun. ».....

La patrie des Chananéens était voisine des côtes de Phénicie; par conséquent ils ont pu, tout aussi bien que les armées d'Hercule, venir en Berbérie par la voie de mer. Si l'on en croyait les chroniques arabes, une invasion sémitique, — plus considérable et probablement plus ancienne, — y serait parvenue par la voie de terre, à travers l'Egypte et la Lybie orientale, sous la conduite d'un conquérant qu'elles nomment *Melek-Afriki*. (le Roi d'Afrique,) — et dont la domination se serait étendue pendant un temps plus ou moins long jusque sur l'Atlas. La réalité d'un pareil évènement ne pourrait être admise qu'en le faisant remonter au temps où l'Egypte elle-même vivait sous la domination d'une dynastie de race sémitique, c'est-à-dire sous celle de ses rois-pasteurs. Mais à cet égard la tradition arabe est loin de s'accorder avec la chronologie égyptienne; — et en résumé l'existence même de ce *Melek-Afriki* demeure problématique. Si je vous la signale, c'est qu'elle a sérieusement occupé les savants orientalistes du 18e siècle, et que vous pouvez encore rencontrer ce nom dans divers ouvrages publiés en France, soit avant, soit depuis notre conquête d'Alger.

— Voilà où en était restée la question des origines Berbères, lorsque deux résultats d'observations, — quelque peu négligés jusqu'alors, — attirèrent particulièrement l'attention de nos ethnographes contemporains, et les portèrent à envisager le problème sous un aspect plus réaliste. Le premier de ces résultats, — que divers voyageurs européens avaient depuis longtems signalé, et pour lequel ils ne manquaient pas d'explications plausibles, — c'est qu'il n'est pas très-rare de rencontrer, dans nos tribus berbères actuelles, des individus aux yeux bleus, ou gris, et aux cheveux chatain-clair ou même blonds. — Le second résultat d'explorations modernes, c'est qu'il existe sur l'Atlas, non seulement en Algérie mais aussi dans le Maroc, quelques *dolmens* et quelques *menhirs* semblables à ceux que chacun de nous peut avoir rencontrés sur les territoires de nos anciennes provinces de race celtique. — De là l'opinion que, dans le

nombre des immigrations qui ont contribué au peuplement des contrées de l'Atlas, la plus importante à nos yeux, — et sans doute aussi la plus ancienne, — doit être considérée comme venue du nord de l'Europe, par la péninsule ibérienne et par le détroit qui sépare celle-ci du littoral qui appartient aujourd'hui à l'Empire de Maroc.

En 1874, à Paris, une commission spéciale composée de membres de la Société d'Anthropologie, s'est faite l'organe de cette opinion dans un rapport qui a pour titre : *Instruction sur l'Anthropologie de l'Algérie.* C'est un programme proposé aux ethnographes pour une étude méthodique des variétés de races humaines qui se retrouvent dans les principaux groupes de notre population africaine actuelle. Le point de départ de ce programme est précisément cette idée :

Qu'au temps où les Phéniciens et les Chananéens sont venus s'établir sur les côtes de Berbérie la race lybienne primitive, autochtone, s'y trouvait déjà mélangée d'un contingent d'hommes de *race blonde.*

Une courte introduction historique, dans laquelle cette thèse est établie, contient divers détails fort intéressants. L'on se sent tout-à-fait disposé à accorder à son auteur l'immigration qu'il fait venir du nord de l'Europe, lorsqu'on voit qu'il en a besoin, par exemple, pour s'expliquer le phénomène de l'existence d'une jeune princesse lybienne blonde « aux yeux bleus et au teint rosé », dit-il, qu'un Pharaon d'Egypte épousa dix-sept ou dix-huit cents ans avant J. C.

Pourtant, il faut que je vous l'avoue, les arguments sur lesquels le savant écrivain fonde sa thèse me paraissent très-discutables (1). — D'une part, il n'est nullement prouvé que les peuples de l'Europe septentrionale aient eu, dans l'antiquité, le monopole de ces constructions mégalithiques si élémentaires, si primitives, qui s'appelaient en langue

(1) L'auteur de cette introduction est le général Faidherbe, alors président de la société d'anthropologie.

celtique : *Dol-men*, *Men-hir*. etc. D'autre part, — et ceci est reconnu par la commission d'Anthropologie elle-même, — il n'est nullement besoin de recourir aux premiers siècles de l'histoire pour s'expliquer que, parmi nos Berbers modernes, il y ait des individus aux yeux bleus, ou gris, et aux cheveux châtains ou blonds.

Pour cela il suffit de se rappeler quelle était la composition des Légions que Rome entretenait en Afrique, et dans quelles conditions elle les y avait installées pour dominer tout le pays. Ces légions ne se composaient pas seulement d'hommes de races méridionales; elles se recrutaient aussi et le plus souvent dans les Gaules, en Germanie; elles comptaient aussi parmi leurs mercenaires des Goths, des Slaves, des Sarmates. Ces gens du nord ont donc contribué dans de fortes proportions à peupler, sur l'Atlas, toute la série des colonies militaires qui y ont vécu pendant trois ou quatre siècles, c'est-à-dire pendant plus de temps qu'il n'en faut pour y pousser de vigoureuses racines. — Qu'y a-t-il d'étonnant à ce que les rejetons de ces racines aient pu se reproduire jusqu'à nos jours? — Et enfin, par quel fléau l'empire romain d'occident s'est-il vu enlever, au 5e siècle de notre ère, la possession de toute la partie orientale du territoire qui constitue aujourd'hui l'Algérie? — Par l'invasion des Vandales de Genseric, — qui y sont venus au nombre de quatre-vingt mille, hommes, femmes et enfants, — qui s'y sont multipliés à loisir pendant plus de cent ans, et dont la plupart, au 6e siècle, parviennent à échapper aux armes de Bélisaire en se réfugiant dans les vallés les plus inaccessibles de l'Atlas. — Voilà donc encore, pour nos futurs Kabyles du Djurdjura et de l'Aurèss, un autre contingent d'ancêtres *blonds*.

— Quelle singulière destinée que celle de ces Vandales, — dont le nom est resté dans toutes les langues de l'Europe pour y signifier dévastation brutale et aveugle ! — Quelle étrange pérégrination que celle de ce petit peuple slave, quittant les bords du Danube vers l'an 400 de notre ère,

pour s'ouvrir un passage à travers les Alpes helvétiques, les Gaules, les Pyrénées, l'Espagne, — puis pour passer d'Espagne en Afrique sur quelques vaisseaux fournis par un traitre, et venir s'établir sur les anciens domaines de Carthage, afin de pouvoir, de là, nouveaux Carthaginois, fondre sur Rome par les chemins de la mer et de l'Italie méridionale, — n'ayant pu y réussir par un plus court chemin !...

Vous le savez, c'est à leur séjour provisoire sur la province la plus méridionale d'Espagne que cette province doit le nom qu'elle porte aujourd'hui : — *Vandalitia,* — *Vandalusia,* — *Andalousie*.... jamais nom plus harmonieux n'a eu une origine plus barbare.

Ces hordes vandales, après avoir franchi le détroit, n'avaient également fait que passer sur les *Mauritanies Tingitane* et *Césarienne,* — pressées qu'elles étaient d'aller s'établir sur les portions du littoral les plus rapprochées de l'Italie. — Bélisaire, dans la première moitié du 6e siècle, a pu les vaincre et les disperser sans poursuivre son expédition bysantine jusque sur les parties occidentales de la Césarienne (capitale *Cæsarea,* aujourd'hui *Cherchell*). Il est vrai que celles-ci, de même que la Tingitane (capitale *Tingis*, aujourd'hui *Tanger,)* se considéraient déjà alors comme indépendantes de toute autorité impériale. Les Empereurs de Constantinople se voyaient désormais impuissants à reconquérir tous les territoires qui avaient jadis appartenu à leurs collègues de Rome. Le temps approchait où tout ce qui leur restait, même en Orient, devait subir une invasion nouvelle, — celle-ci venant d'Arabie, — plus désastreuse pour eux que toutes les migrations de Barbares venus autrefois du nord de l'Europe.

— Nous voici au 7e siècle de l'ère chrétienne. Portons un instant nos pensées vers la péninsule qui s'étend à l'orient de la Mer Rouge, entre cette mer et le golfe persique: — c'est de là que va surgir un des phénomènes les plus extraordinaires de l'histoire du genre humain.

Un chamelier, — un conducteur de caravanes, — devenu l'époux d'une aimable veuve qui lui a apporté en dot les revenus d'un riche commerce et son amour, se décide un jour à sacrifier son repos domestique au service d'une idée qui a pris possession de lui. Déja parvenu à sa quarantième année, il a passé dans d'austères méditations bien des loisirs de sa jeunesse. Sa famille, illustre et vénérée en Arabie, lui a dit qu'il descend d'Abraham par Ismaël, — le fils de l'esclave Agar si cruellement envoyée au désert. Homme d'imagination vive, poétique, facile aux enivrements de l'extase, — âme d'anachorète dans un corps ardent, — il sent bouillonner en ses veines le sang des patriarches et des prophètes.

Enveloppant dans son religieux mépris l'idolâtrie grossière des tribus au milieu des quelles il a dû vivre, le culte aveugle et corrompu des Juifs dégénérés qu'il a rencontrés dans ses voyages, les subtilités impies des sectes chrétiennes dont les folles disputes arrivent jusqu'à lui, — il se croit appelé à inaugurer enfin le règne du vrai Dieu sur toutes les races humaines ; — pour cela, il veut dégager à la fois l'ancien Jéhovah de Moyse de son exclusivisme hébraïque, et des vieux oripeaux de polythéisme oriental au milieu desquels les disciples égarés du Christ semblent vouloir l'étouffer à leur tour.

Habile messager de bonne nouvelle, il se déclare, à l'exemple de ses devanciers, le confident d'une voix céleste. Prédicateur patient et convaincu, il met treize ans à rassembler autour de lui quelques centaines de croyants. Echappé par une fuite presque miraculeuse à la fureur des idolâtres et aux inimitiés de sa propre famille, il s'improvise chef de bandes guerrières pour conquérir par le sabre tous ceux de ses compatriotes que sa parole n'a pu transformer. Une vieillesse hâtive l'atteint au bout de cette lutte opiniâtre, prélude déjà puissant des immenses conquêtes réservées à ses disciples. Il meurt en sage, après quatre ans de souffrances, sans avoir cessé un seul jour de remplir, au milieu d'une foule

émerveillée, ses triples fonctions de Général, de Législateur et d'Apôtre.

Voilà, en quelques lignes, l'histoire du Prophète arabe *Mohammed,* — histoire que nos pères ont généralement assez mal connue, parce que l'Eglise et Voltaire, quoique rarement d'accord, semblaient s'être entendus pour la leur défigurer à plaisir. (1)

Cependant les commentateurs de cet homme étrange avaient résumé sa doctrine de propagation dans ce commandement devenu fameux : « Soumettez les nations par la force, car la force est la manifestation des volontés de Dieu sur la terre. » ..... Et cette maxime impie, — qui aurait suffi, à défaut d'autres erreurs, pour frapper de stérilité finale tout l'essor religieux de *l'Islamisme,* — communiqua pour un temps à la nation du Prophète une puissance d'expansion si prodigieuse, qu'il lui fallut moins d'un siècle (632-720,) pour répandre et faire régner sa Loi depuis les sources du Gange, au centre de l'Asie, jusqu'aux rivages espagnols de l'Océan Atlantique. (2)

— Vous ne pouvez avoir oublié que, pour notre monde méditerranéen du moyen-âge, cet inépuisable torrent d'envahisseurs musulmans s'appela d'un nom désormais terrible et détesté : celui de *Sarrasins.* Il convient donc que j'en indique, ou que j'en rappelle ici l'origine et la signification primitive.

Il nous venait du latin (saraceni,) qui l'avait emprunté, en le défigurant quelque peu, aux dialectes sémitiques des contrées du Liban. Sous l'Empire Romain, les habitants de ces contrées appelaient *Charachin,* — ce qui veut dire *Orientaux,* — les arabes dont les tribus s'étendaient, entre

(1) Gibbon, — dans sa grande *Histoire de la décadence et de la chute de l'Empire romain,* — est le premier libre penseur qui ait su juger Mahomet avec une érudition suffisante et une entière impartialité.

(2) *Islam,* en langue arabe, exprime l'idée de « salut par abandon à Dieu, » La même racine se retrouve dans le mot *Moselmin.* (Musulman.)

la Syrie et l'Euphrate, sur les territoires du royaume de Palmyre. L'Empire romain, après sa victoire sur la fameuse reine Zénobie, avait enrégimenté pour son propre compte les arabes *Charachin;* peu à peu la même dénomination s'était étendue à toutes les hordes asiatiques qui, plus tard, abandonnèrent les armées impériales pour grossir celles des premiers Kalifes; — de telle sorte que, pour l'Europe chrétienne, le mot *Sarrasin* ne tarda pas à devenir synonyme de *Mahometan.*

Maintenant, comment ces Orientaux vont-ils, de leur côté, désigner en bloc les populations africaines, espagnoles, etc., dont ils entreprennent la conquête? — Ils les appelleront *Mogrebin,* — les gens du *Mogreb,* ou simplement du *Greb,* — ce qui signifie les gens du *Couchant,* (1).

Et puisque me voici en train d'étymologies, j'ajoute, par anticipation, que la racine arabe de ce mot, *greb,* — laquelle se prononce à peu près indifféremment *gréb,* ou *guerb,* ou même *garb,* et se trouve ordinairement précédée de l'article *el* ou *al,* — finira, en reculant peu à peu vers l'Atlantique, par se réfugier sur l'extrême pointe sud-ouëst de la péninsule Ibérienne, où nous retouvons aujourd'hui, en effet, une petite province portugaise nommée *Algarve* (2).

(1) La syllabe *mo,* ou *ma,* ou simplement *m'* — placée en tête d'un nom ou d'un adjectif qui, sans elle, n'aurait qu'un sens abstrait ou indéterminé, y ajoute une idée d'incarnation humaine, soit collective, soit individuelle;— Exemples :

Greb, occident, couchant; *Mogreb,* pays du couchant, y compris leurs populations.

Islam, salut par abandon à Dieu; *Moselmin,* hommes cherchant leur salut par abandon à Dieu.

Rabout, objet ou sujet quelconque consacré à Dieu; *M'rabout,* personne consacrée à Dieu, homme de Dieu.

(2) L'écriture arabe est une sorte de sténographie dans laquelle, sauf exceptions, les voyelles sont omises et laissées jusqu' un certain point au choix du lecteur, quant à la prononciation : — voilà ce qui explique qu'un mot qui s'écrit simplement *grb* a pu, suivant les temps et les lieux, se prononçer successivement ou concurremment : *greb, guerb, garb, garve,* etc. Nous en rencontrerons plus d'un exemple.

II. — *Conquête de l'Afrique septentrionale par les Arabes. — Domination arabe. — Révolutions musulmanes et nationales. — Dynasties berbères. — Royaume de Tlèmcen. — Premières incursions des corsaires turcs.* (645-1516.)

Au nombre des Oasis de palmiers qui vivent, — en arrière des monts Aurèss, — sur le petit bassin hydrographique de l'Oued-Biskra, il en est une qui porte le nom de *Sidi-Okba* (1). — Ce nom *d'Okba* est celui du plus grand apôtre musulman de l'Afrique septentrionale. — C'est là que se retrouve aujourd'hui son tombeau ; — il est venu mourir là, frappé mortellement dans une bataille contre les Berbers, après avoir conquis à l'Islam toutes les contrées qui s'étendent depuis le désert de Barcah jusqu'au midi de la Mauritanie césarienne.

Dans sa jeunesse, il avait pu recueillir directement la parole du Prophète. Compagnon d'Amrou, il avait d'abord envahi avec lui la Palestine et l'Egypte, pendant que d'autres hordes arabes se ruaient sur la Syrie et la Perse. De retour à la Ville sainte, il y avait rassemblé une armée nouvelle pour la conquête de l'Afrique. Sa femme, partie de La Mecque avec lui vers l'an 22 de l'Hégire, fut la compagne assidue de ses travaux et de sa gloire pendant vingt-cinq ans.

Il lui avait fallu plusieurs années pour parvenir, à travers le désert de Barcah et la Cyrénaïque, jusqu'au cœur de la province de Carthage. Avant de concentrer ses efforts contre les Berbers de l'Aurèss, il avait, paraît-il, poussé une pointe rapide sur toute la zône saharienne, jusqu'à l'extrême limite du couchant. Une tradition nous montre Okba, arrivant à cheval sur une plage des sables de l'Atlantique, marchant contre la vague jusqu'à ce qu'elle atteigne sa monture au poitrail, — levant les yeux au ciel et se plaignant à Dieu

(1) Voyez la carte ci-jointe.

de ne pouvoir porter sa Loi sainte jusqu'aux régions inconnues dont il devine l'existence au-delà de l'Océan.

A son retour vers le golfe des Syrtes, et longtemps avant cette bataille où il est tombé avec plusieurs milliers des siens, il avait fondé, à une trentaine de lieues au sud de Tunis, la ville de *Kérouan*, — aujourd'hui disparue, comme tant d'autres. Du premier coup, il en avait fait une ville grandiose, voulant qu'elle devînt la capitale de l'Afrique musulmane. En effet, Kérouan fut, dès les premières années du 8e siècle, la résidence d'un *Emir du Mogrèb*, c'est-à-dire d'un souverain des populations du couchant. A ce titre d'Émir était attachée une délégation partielle de la puissance suprême et universelle du Kalife, dont le siége était alors à Damas.

A la mort d'Okba, son armée arabe, très-compromise, est contrainte de reculer jusqu'au désert de Barcah. Bientôt elle reprend l'offensive, renforcée et commandée par un Emir d'Égypte, qui prend et détruit Carthage, mais qui se voit ensuite contraint, à son tour, de reculer devant une armée indigène descendue des hautes vallées de l'Aurèss. Celle-ci, — d'après une tradition recueillie par les historiens nationaux, est sous la conduite d'une héroïne berbère : la reine ou, plus exactement, la prophétesse *Damia Cahéna*, d'origine israélite. — Il y aurait tout un poëme à faire sur cette Velléda juive ou chrétienne, (sa religion n'est pas clairement indiquée,) combattant les envahisseurs de son pays pendant cinq ans, toujours, à la tête de ses tribus, exerçant sur elles un prestige mystérieux, et succombant avec les plus braves, vaincue par l'épuisement de ses alliés chrétiens plus encore que par la force des hordes musulmanes.

C'est en ce temps-là qu'un nouvel émir de Kérouan, nommé *Moussa ben Nacer*, vient achever l'œuvre d'Okba. Pendant qu'il rentre glorieusement dans sa capitale, après avoir subjugué les Mauritanies de l'ouest, un de ses lieutenants, nommé *Tarik*, laissé par lui sur le littoral de la Tingitane, prépare secrètement une entreprise sur la côte d'Europe. A l'aide

des Maures qu'il vient de convertir à coups de sabre, et qu'il associe à sa fortune par des promesses de brillantes razzias, il noue des relations avec un parti turbulent des Wisigoths d'Espagne ; il réussit à opérer une première et fructueuse reconnaissance au-delà du détroit. L'année suivante, — c'était l'an 710, — il s'embarque de nouveau pour l'Espagne, cette fois avec dix mille hommes, tant arabes que maures ; et en quelques mois il s'empare des provinces méridionales de la péninsule. L'émir Moussa, jaloux de son lieutenant, accourt pour achever sa conquête ; et lorsqu'elle est finie, il essaye de s'en attribuer tout l'honneur. Mais la postérité, plus juste envers Tarik, a immortalisé le souvenir de son aventureuse audace en donnant son nom à la montagne espagnole sur laquelle il avait, le premier, planté l'étendard du prophète : elle l'a appelé : le mont Tarik, en arabe : *Djebel-Tarik*. — mot dont nous avons fait *Gibraltar*.

Il est vrai que Moussa, en vertu d'un droit tout pareil, aurait pu léguer son nom au Col des Pyrénées qu'il franchissait le premier, en l'année 715, poursuivant sa chasse aux chrétiens jusque sous les murs de Carcassonne.

Jusque sous les murs de Carcassonne !.... vous l'avez entendu : voilà les Sarrasins en France. Bientôt il en viendra une armée innombrable, qui envahira toute l'Aquitaine, jusqu'à la Loire. Et il faudra que le chef austrasien *Karl*, accourant des pays de la Moselle et du Rhin, vienne frapper sur la tête du monstre, jusqu'à l'écraser dans les champs de Poitiers, — si bien qu'il en rapportera le surnom de *Karl-Martel*. ..... Mais ceci dépasse le cadre de notre étude ; hâtons nous de regagner les rives africaines de la Méditerranée.

— Nous voici à l'apogée de la phase héroïque des conquêtes sarrasines. C'est l'époque où un Kalife de Damas, comparant la forme géographique de son vaste Empire à celle d'une immense tunique étendue sur la surface terrestre, se plait à dire de cette longue bande qui se développe

depuis le Nil jusqu'à l'Atlantique : « voilà la manche du Couchant. »

Ce n'est, en effet, qu'une manche de la tunique. Mais bientôt cette manche va se découdre, et même se déchirer en plusieurs morceaux. Dans le premier siècle de l'Hégire, plusieurs Kalifes ont été élevés à cette dignité suprême par leur mérite personnel ; — mais le principe électif n'a jamais prévalu dans les mœurs de leur race. Bientôt la tradition d'hérédité l'emporte ; et chaque famille issue d'un des premiers élus fournit un prétendant, qui réussit à se faire acclamer sur quelque point de cet empire colossal. — Vers l'époque où l'un d'eux, dans son triomphe, transfère son siége de Damas à Bagdad, j'aperçois jusqu'à trois autres Kalifes sur la manche occidentale de la tunique : un à *Kérouan*, (ville située, comme je l'ai dit, à une trentaine de lieues au sud de Tunis,) — un à *Fez*, (à pareille distance au sud de Tanger,) — enfin un à *Cordoue*.

Plus tard, ce sont les morceaux détachés de cette manche qui se subdivisent, l'un après l'autre. De tous côtés l'autorité des Kalifes est plus ou moins méconnue. Pendant quelques années celui de Cordoue, profitant du désarroi de ses rivaux africains, réussit à se faire reconnaître des droits de suzeraineté sur tout le Mogreb ; mais ce n'est là qu'un succès éphémère. Tandis qu'une guerre contre les chrétiens le rappelle en Espagne, une nouvelle crise d'anarchie détruit tout son pouvoir de l'autre côté du détroit. — Décidément l'Empire arabe du Mogreb tombe en dissolution ; — c'est maintenant un Empire à dominance berbère qui s'y prépare.

Il me tardait d'arriver à cette période de renaissance indigène ; parce que c'est alors seulement que les annales de notre future Algérie vont commencer à s'animer pour nous ; — parce que c'est dans cette période que *Tlémcen*, — la reine de cette contrée au moyen-âge, — s'est acquis un degré de splendeur dont nous admirons encore aujourd'hui

les monuments, bien que la plupart de ces monuments ne soient plus que des ruines.

— La position de Tlémcen est une des plus belles de l'Algérie. Adossée à un rameau de l'Atlas qui l'abrite des vents du sud, cette ville est assise sur un plateau dont l'altitude lui procure un vaste horizon vers le nord. Grâce à cette altitude, et quoique située à une douzaine de lieues du littoral, elle peut voir la mer par une échancrure du rideau de collines qui en borde le rivage. Dans la direction de l'ouest, cet horizon n'est borné que par les contreforts qui dessinent la frontière du Maroc. A l'est, on voit s'élargir un joli vallon, qui reçoit les eaux d'une jolie cascade et qui, par de gracieux détours, va les verser dans la Tafna. — C'est précisément l'embouchure de la Tafna qui taille, sur la côte, cette brêche par laquelle Tlémcen aperçoit le bleu de la haute mer par les beaux temps.

L'étendue des ruines qui entourent la ville actuelle est prodigieuse. Presque toutes sont d'un caractère élégant ou, tout au moins, original. Quelques unes sont tapissées ou enlacées de verdure ; la plupart sont entourées de hauts buissons, de taillis épais, de jardins, d'arbres à fruits, — de gigantesques oliviers qui paraissent, eux aussi, plusieurs fois séculaires. Le sol qu'elles traversent ou qu'elles recouvrent est sillonné de clairs ruisseaux, qui l'animent et le fécondent. — C'est là que les Romains avaient leur cité de *Pomaria*. Le mot fait image; et fort heureusement, après tant de révolutions et de désastres, l'image n'a point cessé d'être fidèle : c'est en effet un magnifique verger que cette vaste et plantureuse ceinture qui entoure encore aujourd'hui notre Tlémcen.

Les arabes des premières invasions, en reconstruisant et fortifiant Pomaria, l'avaient appelé *Agadir*. Le nom de *Tlémcen*, ou *Trémcen*, appartient à l'idiôme berber; il date de la période de révolutions que je vais rapidement esquisser. Au reste, l'emplacement occupé par la ville actuelle n'est

exactement, ni celui de la cité romaine, ni celui de la forteresse du moyen-âge : celle-ci, plusieurs fois bouleversée et presque anéantie, s'est plusieurs fois déplacée, agrandie ou rétrécie en se relevant. Voilà ce qui a fait qu'aujourd'hui nous trouvons autour d'elle les traces de cinq ou six enceintes successives, — quelques unes révélant des proportions vraiment formidables.

— C'est vers la fin du 11e siècle que la race berbère commence à s'élever aux premiers rôles dans les révolutions musulmanes du Mogreb. Et ce qui frappe tout d'abord, dans cette partie de son histoire, c'est qu'au jour où elle secoue enfin le joug de la race arabe, c'est le triomphe de la Loi du Prophète qu'elle prétend associer à la résurrection de sa nationalité. Sa gloire, à ses propres yeux, est d'être plus orthodoxe en Islamisme que les descendants dégénérés du peuple de Mahomet.

Je vous épargne les détails de deux grands évènements successifs, dont l'un a pour résultat la formation d'un Empire ayant pour capitale la ville de *Maroc,* — fondée alors par son souverain berbèr à une quarantaine de lieues au sud-ouest de Fez, — et dont le second y remplace violemment sa dynastie par une autre dynastie berbère. La première était celle des *Almoravides ;* la seconde, celle des *Almohades.* Leurs règnes successifs s'étendirent, non seulement sur la totalité du Mogreb africain, mais aussi sur celles des provinces d'Espagne que la Chrétienté n'avait pas encore pu enlever à l'Islamisme. Voilà pourquoi je n'ai point voulu négliger d'inscrire ici ces deux noms célèbres : *Almoravides* et *Almohades;* ils retentissent dans l'histoire de l'Espagne elle-même pendant plus de cent cinquante ans. (1)

(1) Les deux dynasties Berbères qui les portaient avaient, l'une après l'autre, dû leur naissance à deux guerres religieuses; naturellement elles avaient emprunté leurs noms à la langue du Koran. — Dans le premier de ces deux noms, *Al-morabit,* nous retrouvons, les « hommes de Dieu »; —

Quant à notre ville de Tlémcen, elle a conservé de ces temps-là un monument remarquable, sur lequel se réunissent les souvenirs des deux dynasties : c'est sa mosquée principale *(Djâma-Kebir)*. — Elle a été construite sous le règne du deuxième Almoravide, et l'un des fondateurs de l'Empire Almohade avait eu pour père un de ses *mouézzin*. — Alors comme aujourd'hui l'on appelait *mouézzin* un personnage dont la principale fonction consiste à monter cinq fois par jour sur le sommet du minaret d'une Mosquée pour inviter les croyants à la prière.

Tlémcen, d'après ce que je viens de dire, n'avait eu que le deuxième ou même le troisième rang parmi les villes de cet Empire dont la capitale était Maroc. J'ajoute que, dans le cours des guerres furieuses dont cet empire n'avait pu se préserver, la ville natale du trop fameux mouézzin fut plusieurs fois saccagée et arrosée de sang.

— C'est dans la seconde moitié du 13e siècle, — c'est au temps où le roi de France Louis IX vient mourir devant Tunis, — qu'une troisième révolution berbère partage définitivement l'Empire du Mogreb africain en deux Etats distincts, dont l'un, — celui de l'extrême occident, — prend le nom d'*Empire de Maroc*, tandis que l'autre se fait connaître des Européens sous celui de *Royaume des Sultans de Tlémcen*. — Le territoire de ce dernier embrasse et dépasse même pendant quelque temps celui de notre Algérie actuelle.

Les dynasties particulières à l'un et à l'autre état se distinguent aussi par les noms de leurs tribus d'origine : celui de Maroc est aux *Beni-Mériin*, celui de Tlémcen est aux *Beni-Zian*.

Malheureusement pour les populations des deux contrées, leurs sultans se font souvent la guerre. Quoi qu'il en soit, c'est un bien remarquable souvenir de leurs querelles que nous retrouvons aujourd'hui, à trois kilomètres de Tlémcen,

quant au second, il rappelle le titre apocalyptique d'*Iman Al-mohadi*, (Iman Directeur,) que s'était donné à lui-même l'inspirateur fanatique de la seconde des deux guerres dont il s'agit.

dans les ruines dites de *Mansourah*. Cette vaste enceinte flanquée de tours, dans laquelle nous voyons s'épanouir un des plus beaux villages de notre colonie moderne, n'était d'abord, en l'an 1300, que le tracé du camp d'une armée de siége amenée jusque là, contre Tlémcen, par un Sultan de Maroc. Puis, le siége traînant en longueur, l'assiégeant, — séduit d'ailleurs par la beauté du pays, — avait cru ne pouvoir mieux utiliser ses loisirs qu'en faisant de son camp une ville. En 1307, — ce qui veut dire après sept années de siége, — la ville était complète, et, si l'on en juge par les chroniques du temps, elle était splendide.

S'il est vrai, comme l'affirment ces chroniques, que son nom de *Mansourah* (victoire) lui fut donné par son fondateur lui-même, ce ne fut que par anticipation qu'il put la nommer ainsi : car il mourut avant d'avoir pu s'emparer de Tlémcen, et après avoir abandonné par un traité de paix sa propre création. — Ce fut son fils qui vint, en 1335, reprendre sa besogne inachevée, et qui, par deux nouvelles années de siége, s'acquit enfin la gloire d'entrer à Tlémcen en conquérant. Encore le triomphe de celui-ci n'y fut-il qu'éphémère, car l'inconstante fortune le contraignit bientôt à tout rendre aux Beni-Zian.

C'est à cette dynastie que Tlémcen doit ses monuments les plus distingués, entr'autres une petite mosquée, dite d'*Abou-el-Hassen*, que nos zouaves appelaient, il y a trente ans : « la Mosquée aux farines », comme pour immortaliser le vandalisme d'une administration militaire qui en avait fait un magasin-annexe de sa manutention. Les sacs de farine, entassés dans cette nef délicate, y heurtaient des contours d'une élégance et des arabesques d'une finesse dignes de l'Alhambra !...

Hors de la cité, quelques *Koubbas* (chapelles funéraires,) quelques tombes mauresques, d'un beau style, datent de la même époque. Malheureusement, les oliviers magnifiques qui les ombragent depuis plusieurs siècles n'ont pu les préserver de tous les outrages de la guerre et du temps.

Enfin, c'est aussi sous le règne d'un sultan des Beni-Zian qu'a été construite la Mosquée du village dit de *Bou-Médine.* Ce village indigène, tout voisin de Tlémcen, est un des lieux les plus vénérés de l'Afrique musulmane. C'est là que repose, depuis près de huit cents ans, le plus illustre Marabout de la période berbère, après une longue vie sur laquelle les traditions abondent en récits merveilleux. C'est là que, depuis sa mort, il a continué à faire toutes sortes de miracles.

— Cependant ce saint voisinage, quelque précieux qu'il fût, ne pouvait dispenser les sultans de Tlémcen de subir leur part des vicissitudes humaines. La fin du 14e siècle les a vus en pleine prospérité, celle du 15e les voit en décadence ; le commencement du 16e verra leur ruine. Les tribus arabes, si longtemps et si impatiemment soumises à des princes de race mogrébine, parviennent peu à peu à recouvrer leur indépendance. Mais, dans l'impuissance où elles restent de se reconstruire, à leur tour, une nationalité, elles ne savent se venger de ces indigènes, — de ces *Kabyles,* — qu'en aidant une poignée d'aventuriers *Turcs* à s'emparer du gouvernement de leur patrie commune.

L'histoire de l'établissement des Turcs à Alger nous dit que leur premier chef, — le fameux corsaire *Baba-Aroudj* vulgairement appelé *Barberousse,* — est venu se faire tuer dans une équipée aventureuse sur les terres de Tlémcen. Cet évènement date de l'an 1518. Quelques années plus tard, *Kreir-ed-Din,* — que la tradition a également gratifié du surnom de *Barberousse,* — vengeait la mort de son frère; — et le dernier des Beni-Zian n'obtenait la faveur de mourir en paix dans la capitale de ses aïeux qu'à la condition de s'y reconnaître le vassal de la « Sublime Porte. » — A sa mort, Tlémcen reçut un gouverneur turc, et tomba définitivement au rang des villes secondaires, — tandis qu'*Alger,* naguère son humble servante, devenait sa souveraine, comme capitale d'une nouvelle puissance redoutée des nations du midi de l'Europe. — Désormais le centre

politique de cette contrée africaine devait naturellement s'établir sur son littoral.

. Nous ne tarderons pas à nous y transporter aussi, pour faire connaissancc avec l'Alger des Turcs. Mais avant de quitter le moyen-âge, — qui finit à la veille de leur conquête de forbans, — je voudrais vous montrer à grands traits quel fut, pendant cette longue période de l'histoire, le caractère général des relations des souverains musulmans du Mogreb avec les chefs des nations chrétiennes du littoral-nord de la Méditerrannée.

La doctrine de l'*Islam*, — avant de s'endormir dans ce fatalisme avec lequel elle nous parait s'identifier aujourd'hui, — n'était point systématiquement hostile au progrès humain. La légende chrétienne qui nous peint le Kalife Omar faisant jeter au feu tous les manuscrits de la Bibliothèque d'Alexandrie, — sous prétexte que le monde n'avait plus besoin de lire d'autres livres que le Koran, — cette légende est une pure fable. Sa fausseté est aujourd'hui demontrée. Et d'autre part, voici, à l'égard du domaine de la Science, un commandement que le Prophète lui-même avait laissé à ses premiers disciples ; — vous jugerez s'il était possible de leur parler un plus noble langage.

« Enseignez la science, leur disait-il, car l'enseigner c'est glorifier Dieu. La dispute sur la science est une dispute sacrée. Par la science on distingue ce qui est juste de ce qui est injuste... Elle est une confidente dans le désert, une compagne dans la solitude, un guide fidèle dans le bonheur et dans le malheur. Les anges désirent son amitié; tout ce qui existe sur la terre brigue sa faveur; elle est le remède des cœurs contre la mort de l'ignorance, le flambeau de l'esprit dans la nuit de l'injustice. »

Quant à l'application de cette belle maxime, les témoignages les plus sérieux de l'histoire semblent prouver qu'elle a servi de règle aux premiers Kalifes, aussi bien qu'à

leurs plus magnifiques successeurs, tels que les *Haroûn-al-Reschid,* les *Abd-er-Rahman,* etc.

L'Islamisme avait fait à la race arabe une seconde jeunesse. Elle avait de la poësie dans l'imagination, de la finesse d'esprit, de remarquables aptitudes pour les sciences spéculatives. Elle ne tarda guère à savoir tirer parti des débris de richesses intellectuelles qui lui étaient légués par la civilisation gréco-romaine dans ses anciennes métropoles d'Orient, telles qu'Alexandrie, Antioche, Damas. Elle sut cultiver ces richesses, en vue de les féconder, — et cela, dans un temps où, par un malheureux retour des choses d'ici-bas, l'Europe presque toute entière se trouvait replongée dans les ténèbres de la Barbarie; — si bien que ce fut par les Arabes de l'Espagne musulmane que nos premiers scolastiques de France ont connu les écrits d'Aristote, d'Euclide, de Ptolémée, ainsi que de plusieurs autres représentants de l'antiquité savante.

Or, pour arriver jusqu'en Espagne, ce nouveau courant de civilisation asiatique avait un chemin tout tracé : celui de l'Afrique du nord; et pendant la longue durée de son passage il ne pouvait manquer d'y répandre aussi quelques bienfaits. Du 8e au 11e siècle de notre ère, Kérouan et Fèz rivalisèrent avec Cordoue comme foyers intellectuels. Plus tard, Maroc et Tlémcen se distinguèrent aussi dans la même voie, quoiqu'à un moindre degré. Sans doute la foule des tribus nomades qui étaient venues s'abattre sur ces contrées du Mogreb n'en conserva pas moins l'ignorance patriarchale dans laquelle nous la retrouvons encore aujourd'hui. Sans doute aussi ces lumières de l'esprit pénétrèrent peu chez les Berbers refoulés dans les hautes vallées ou sur les plateaux lointains de l'Atlas. Mais elles purent du moins, ces lumières, éclairer les classes supérieures de l'une et l'autre race, civiliser leurs populations urbaines et surtout leurs dynasties régnantes. — Voilà qui suffit pour nous expliquer les caractères d'humanité, de courtoisie, de tolérance religieuse, dont sont empreints un grand

nombre de documents retrouvés, depuis un demi-siècle, principalement dans les archives de l'Italie, sur les relations commerciales, politiques et religieuses des souverains de l'Afrique du moyen-âge avec les nations chrétiennes de l'Europe méridionale.

C'est à la fin du 11e siècle que ces relations ont commencé à se régulariser diplomatiquement. Et ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'elles n'ont presque pas été interrompues par les Croisades. Cela vient de ce qu'à partir du déclin du Kalifat, — c'est-à-dire à partir du temps où « la manche d'occident », détachée de la « tunique », se déchirait elle-même en plusieurs morceaux, — les liens de solidarité religieuse qui unissaient primitivement les musulmans du Mogreb à leurs correligionnaires d'Orient se sont peu à peu relâchés, - de telle sorte que les uns finirent par se désintéresser à peu près des évènements les mieux faits pour passionner les autres.

Un jour, — lorsque le moment sera venu de vous retracer l'intéressante histoire du port d'*Oran,* — j'aurai occasion de vous dire quelques mots des relations de politique commerciale qui s'étaient établies entre les côtes de Berbérie et les Républiques de Pise, de Gênes, de Venise, — relations qui, d'ailleurs, existaient aussi avec nos côtes de Provenee, et notamment avec Marseille. — Pour aujourd'hui, je me borne à vous signaler plus spécialement les correspondances de diplomatie religieuse que les Emirs ou Sultans du Mogreb africain eurent lieu d'échanger avec les Souverains Pontifes de Rome.

Rien n'est plus intéressant que ces correspondances, — que les recherches des historiens modernes ont réussi à exhumer des archives du Vatican. — D'abord on y voit qu'en dépit des fureurs de plusieurs invasions arabes successives, quelques petites églises chrétiennes ont pu, sur divers points de l'Atlas, vivre jusqu'au milieu du 13e siècle, et qu'à dater de cette époque, si elles ont complètement disparu, ç'a été beaucoup plus par l'impossibilité

de recruter leur clergé que par suite de persécutions subies. A cet égard, si le pape Grégoire VII et quelques-uns de ses successeurs n'avaient pas obtenu tout ce qu'ils demandaient à leurs redoutables correspondants africains, les réponses qu'ils en avaient reçues étaient, du moins, irréprochables quant aux formes. Les textes de leurs missives semblent même révéler une confiance et une déférence réciproques.

D'autres renseignements, remarquables au point de vue de l'histoire de l'Eglise, se trouvent également dans la collection du Vatican; — et le plus curieux de tous, c'est une Bulle adressée en l'an 1290, par le pape Nicolas IV, « aux chevaliers et hommes-d'armes chrétiens servant dans les armées des sultans de Tunis, de Tlémcen et de Maroc, pour les exhorter à ne jamais blesser, au milieu des dangers qui les entourent, les vertus et l'honneur du christianisme». Il serait trop long de vous dire les détails de cette bulle; mais je puis vous en résumer la substance par le rapprochement que voici :

De même qu'aujourd'hui nous avons, au service de la France chrétienne, des régiments de spahis et de tirailleurs algériens dans lesquels il est permis à ces musulmans de rester fidèles aux pratiques de la religion du prophète, — de même les états musulmans du Mogreb avaient à leur solde, en plein moyen-âge, des petits corps d'aventuriers italiens, provençaux, ou espagnols, auxquels il était permis de recevoir des missionnaires du Souverain Pontife de Rome, dans l'intérêt du culte catholique, et d'obéir à leurs exhortations (1).

(1) On peut consulter une traduction authentique des textes dont il s'agit, dans un volume in-4° publié en 1860 par M. de *Mas-Latrie*, alors chef de section aux archives de l'Empire et sous-directeur des études à l'école des Chartes. — Cette importante publication a pour titre : *Traités de paix et de Commerce, et Documents divers concernant les relations des Chrétiens avec les Arabes* (sic) *de l'Afrique septentrionale au moyen-âge, — avec introduction historique.* L'introduction est elle-même fort intéres-

— En résumé, — contrairement à une opinion qui a été jadis très-répandue, et qu'il est d'ailleurs facile de s'expliquer, — les relations des puissances musulmanes du Mogreb avec la chrétienté ont été, pendant la plus grande partie du moyen-âge, empreintes de courtoisie, de loyauté et même de tolérance religieuse. — C'est dire qu'elles offrent un heureux contraste avec la physionomie farouche et brutale qu'une famille de corsaires Ottomans va imposer à notre future Algérie pour une domination de trois siècles. Ce sera alors seulement que se développeront sur ces côtes les instincts fanatiques et cupides d'une piraterie systématiquement organisée contre les chrétiens. Ce sera alors que ce nom antique de *Berbérie,* — dont l'usage s'était perpétué parmi les commerçants européens du moyen-âge, — fera place, dans le langage de l'histoire, aux expressions de *Côtes de Barbarie* et d'*Etats Barbaresques*.....

Et voyez quelle nouvelle ironie du sort : — Cet abaissement moral et intellectuel des populations du Mogreb africain coïncide précisément avec le temps qui s'appellera, pour l'Europe, du beau nom de « Siècle de la Renaissance », — avec les jours glorieux de François 1er et de Charles-quint !

NOTE SUR QUELQUES PARTICULARITÉS CARACTÉRISTIQUES DE L'HYDROGRAPHIE DU SAHARA ALGÉRIEN.

Les renseignements que je me propose de réunir dans cette note peuvent se grouper sous trois titres distincts ; c'est ce que je vais faire dans les trois articles suivants.

sante; cependant elle a un tort : c'est de paraître attribuer à la race arabe tout l'honneur des sentiments chevaleresques dont est empreinte la diplomatie des souverains du Mogreb, — tandis que ceux de ces souverains qui étaient de race berbère ont droit à la plus grande part de cet honneur. — L'auteur ne pouvait ignorer cela; mais à l'époque où il écrivait un livre à publier aux frais de l'Etat, on rêvait, en haut lieu, d'*Empire arabe*.



4° — *Les Sebka ou Chott.*

Ces deux mots correspondent à peu près à nos expressions de *lac* et d'*étang*.

J'ai déja mentionné la série méridionale des *Sebka* qui se succèdent, aux pieds des pentes-sud des monts Aurèss, entre le méridien de Biskra et le littoral du Sahara tunisien, et dont les fonds sont tellement abaissés au dessous du niveau de la mer qu'il est possible d'y faire entrer les eaux du Golfe de Gabès. — Il me reste à parler de la ligne des *Chott* plus septentrionaux, et aussi beaucoup plus élevés, qui se trouvent enfermés entre le grand et le moyen-Atlas, depuis la frontière algérienne du Maroc jusqu'au dessous du méridien de Sétif.

La profondeur de ceux-ci est très-faible. On peut très-facilement les traverser à cheval; souvent même on les traverse à pied sans se mouiller jusqu'aux genoux. Ce sont des cuvettes de dimensions variables, de formes indécises, qui reçoivent en hiver quelques ruisseaux arrêtés par les plis naturels du terrain; leurs évaporations quotidiennes suffisent à en limiter constamment les niveaux; quelquefois même, en été, on en voit certaines parties complètement à sec.

Quoi qu'il en soit, à première vue l'on pourrait croire que ces réservoirs naturels constituent une ressource précieuse, surtout en un climat chaud; mais ce serait là une illusion. Leurs eaux sont saumâtres, et, par suite, presque aussi peu propres à abreuver les troupeaux qu'à désaltérer l'espèce humaine. Aussi leurs bords sont-ils généralement déserts Il y a peu d'années, cette zône de plateaux sablonneux était tellement déserte que les rares voyageurs qui y passaient isolément pouvaient, — s'ils passaient tranquillement et sans bruit, — voir des gazelles se mirer dans les eaux des chott et y gambader à loisir.

Aujourd'hui une compagnie industrielle entreprend sur ces plateaux un genre d'exploitation qui ne peut manquer

d'y répandre de la vie; j'en dirai quelques mots lorsque nous nous occuperons plus spécialement de la province d'Oran.

2° *Le Djèbel-Amour.*

La zône de *Chott* dont je viens de parler se trouve interrompue, — à très-peu près sous le méridien de Paris, — par un massif montagneux qui, bien qu'appartenant à la chaîne du Grand-Atlas, se relie par deux arêtes latérales à celle du moyen-Atlas : c'est le *Djèbel-Amour* (1).

Quelques-unes de ses pentes sont boisées, et fournissent des sources vives; mais, malheureusement pour les populations de notre Sahara, presque toutes ces sources s'échappent par les pentes septentrionales et envoient leurs eaux dans le Tell. Grâce à un singulier jeu de la nature ce sont précisément ces sources sahariennes qui donnent naissance au cours d'eau le plus considérable de l'Algérie : le *Chélif*,— que les anciens nommaient *Chinalaph.* — Profitant d'une brèche qu'il a trouvée, ou qu'il a faite lui-même, dans la chaîne du Moyen-Atlas, il va arroser une des plus vastes plaines du Tell; puis enfin, par une autre brêche du bourrelet littoral, il se jette dans la mer vers l'extrémité orientale du Golfe d'Arsew. *(Portus Deorum.)*

Cependant les pentes méridionales du *Djèbel-amour* fournissent aussi quelques minces ruisseaux, — (entr'autres *l'Oued-Djédi,* dont la trace dirigée vers l'est aboutit au *Chott* ou *Sebka Mel'rir*) ; — mais le faible contingent de leurs eaux

(1) *Amour*, qui se prononce le plus souvent *ameur*, est le nom d'une ancienne tribu berbère. — Quant au mot *Djébel*, (montagne,) il nous a déjà fourni l'étymologie du nom de Gibraltar. *(Djèbel-Tarik).*

est absorbé à peu de distance par les quelques oasis que possède la province d'Alger (1).

3° *Les Ksour et les Oasis*

Partout où les Sahariens ont pu trouver de l'eau potable, — ne fût-ce que celle d'un puits, — il s'est créé un petit centre de réunions éventuelles, où les tribus arabes, toujours plus ou moins nomades, viennent abreuver leurs chevaux, leurs chameaux, les troupeaux qu'elles peuvent nourrir, et enfin s'approvisionner d'eau pour leurs propres besoins.

S'il est arrivé, de plus, qu'en creusant le sol une tribu ait découvert, au dessous de la couche de sable, une couche de terre assez argileuse pour se prêter à une fabrication de briques à cuire au soleil, elle s'est construit de cette manière un groupe de magasins clos, ou même fortifiés, dans lesquels elle conserve autant que possible à l'abri du pillage diverses denrées qui, d'ailleurs, se corrompraient ou se dessècheraient trop vite sous la tente. Chacun de ces groupes de magasins, — aux quels s'ajoutent des locaux pour leurs gardiens permanents, — prend le nom de *Ksar*, mot arabe dont le pluriel est *Ksour*.

Enfin, si les eaux dont la tribu ou fraction de tribu peut disposer sont assez abondantes pour subvenir aussi à quelques irrigations périodiques, elle profite de cette bonne fortune pour planter et cultiver des palmiers. — Les fruits de cette culture quasi-tropicale constituent pour elle, non seulement un genre de nourriture agréable, mais aussi et surtout un précieux moyen de se procurer par voie d'échange tout ce qui lui est nécessaire et que son territoire ne peut lui donner. — Dès-lors le *Ksar* est une

(1) *Oued* signifie ruisseau ou rivière. — C'est ce même mot qui, importé en Espagne par les arabes, s'y est changé en *Guad*, comme dans *Guadiana*, *Guadaléthè*, *Guadalquivir (Oued-el-Kébir)* etc.

Saldœ
(Bougie)
tus
a)


UNIV.
OF
MICH.

Oasis, dont l'étendue et le degré de prospérité dépend tout à la fois de la nature de sa portion de territoire et des quantités d'eau qui y passent, ou qui peuvent en surgir annuellement. Je dis surgir, parceque les sondages artésiens peuvent, en certaines régions, y créer des miracles, et que je me réserve d'en parler en temps opportun.

Par suite de différences considérables dans les altitudes du sol, aussi bien que dans sa constitution géologique, les ressources que je viens de définir se trouvent très-inégalement réparties entre nos trois provinces africaines. La portion de zône saharienne qui correspond au département d'Oran ne possède que des *Ksour*; — celle qui fait suite au département d'Alger peut déjà montrer quelques belles *Oasis;* — mais c'est la province de Constantine qui est de beaucoup la plus riche en plantations de palmiers; car c'est celle dont la partie saharienne s'étend sur la région connue depuis des siècles sous la dénomination caractéristique de *Pays-des-Dattes.* (L'ancienne *Gétulie.)* — Ce sera par cette contrée privilégiée que nous terminerons notre série de voyages.

BULLETIN ANNUEL

DE

L'OBSERVATOIRE MÉTÉOROLOGIQUE

D'EPINAL

année 1877-78

PAR A. DEMANGEON

Chef des bureaux du cabinet et du secrétariat général, à la Préfecture des Vosges,
Secrétaire de la commission météorologique départementale,
membre titulaire de la Société d'Emulation, etc.

CARACTÈRE GÉNÉRAL DE L'ANNÉE,

MARS

La pression atmosphérique, assez faible, s'est presque continuellement maintenue au-dessous de la moyenne ; aussi compte-t-on seulement onze jours de gelées, d'ailleurs peu importantes, et ce mois s'est-il montré généralement humide. Le relevé donne en effet 24 jours pluvieux en général, dont 20 de pluie simple. Le maximum de pression 742^{mm} 50 (774,33) correspond au minimum de température, — 12°15. Le minimum de pression, 710^{mm} 33 (740,87), s'est produit le 20, au 1er quartier de la lune; il précédait de 12 heures, une violente bourrasque de Sud-West. — Gelée dure les 1, 2, 3, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 23 et 24; maximum de

(Les chiffres entre parenthèses indiquent la pression réduite au niveau de la mer, suivant la formule indiquée au tableau n° 1)

température : 15°65 le 28, (pleine lune) avec légères tendances orageuses. Pluie ou neige presque continuelle; prédominance du Sud-West (pluie) et du N-W (neige). Du 12 au 13, tempête de neige par le Sud-West. On signale de grandes quantités de neige dans les Hautes-Vosges. — Trois orages le 29, d'Est et Sud-Est, terminent momentanément la série des journées brumeuses, pluvieuses et malsaines dont on était grandement fatigué. Ces orages, coïncidant avec la marée lunaire, ont, en effet, débarrassé l'atmosphére des vapeurs qu'elle tenait alors en suspension.

AVRIL

La pression atmosphérique, qui s'était relevée à la suite des orages de la fin du mois de mars, fléchit de nouveau dès les premiers jours d'avril. Le 4 au soir, un minimum de 713mm59 (744,27) se produit; la température se tenait alors assez élevée; d'un autre côté, la direction du vent inférieur se trouvait contraire à celle des nuages : tout indiquait un temps à l'orage. Le soir : orages du Nord, orages du Sud-Est; orages du Nord-West... Tous se précipitent les uns à l'encontre des autres; de là, d'éclatantes décharges de la foudre, d'abondantes averses de grêle et de pluie. De là, encore, le ciel se trouve rasséréné pour quelques jours, mais comme la pression demeure assez faible (au-dessous de la moyenne) avec prédominance du S-W, une sorte de hâle se produit le 8; le vent est très-sec, de légers cirrus flottent à une assez grande hauteur; l'état hygrométrique, calculé, à 1 h., n'accuse que 29 centimètres de vapeur d'eau en suspension. (Pluie orageuse. peu importante le 9).

La température demeure assez élevée, aussi la végétation favorisée par ces temps chauds et légèrement orageux, fait-elle de grands progrès. — Le maximum de pression : 735,42 (767,04) du 21 au matin, correspond encore avec le minimum de température : — 2°30 et aussi..... avec

le retour des hirondelles. — Le maximum de température : 25°30, le 27, avec la pleine lune, est à noter. La veille, l'état hygrométrique était très-faible : 36 centièmes seulement. On compte 4 jours de gelée pendant ce mois, qui, en somme, avec ses alternatives de sécheresse et d'humidité, a été favorable à l'agriculture. L'année se montrait bien préparée sous ce dernier rapport.

MAI

La pression, assez faible, se relève brusquement dès les premiers jours, sous l'influence d'un vent de Nord-Est assez sec; le rayonnement nocturne devient à craindre. Le minimum de température se produit en effet le 1er (—1°70); le 2 (—2°70) et le 3 (—1°35). Gelées dures et rosées blanches, lesquelles font un certain dommage à la végétation : la lune rousse tient à honneur de garder les traditions. — Mais la pression diminue rapidement et le S.-W. se rétablit donnant des alternatives de pluie avec tendances orageuses. — 1 orage le 8; 2 le 13 (nouvelle lune). Le 16, au soir, maximum de pression : 737,79 (769,51), qu'accompagnent néanmoins quelques pluies orageuses. Le maximum de température : 23°50, le 27, correspond avec la pleine lune, temps chaud, sec et orageux.

JUIN

Pression atmosphérique assez élevée et constamment audessus de la moyenne, sauf un seul jour, le 22, où le minimum se produit : 728,38 (759,70) sous l'influence d'un orage. Le 7, maximum : 739,13 (770,91) avec courants polaires très-variables. Maximum de température : 31°70, le 11, à la conjonction de la lune; minimum : 5°,00, le 26, et derniers jours, avec forte pression, temps sec, vent du N.-E., nombreux cirrus. 10 jours de pluie provenant surtout d'orages. — Orages, les 5, 6, 9, 13, 19 et

22. Le 6, fortes chutes d'eau, pendant l'orage : 48^{mm} de la nuit au matin.

JUILLET

Fortes pressions pendant les deux premières semaines. Maximum le 9, à la nouvelle lune : 741,71 (773,60) correspondant à un minimum de température de : 4°05 et à une période de sécheresse prononcée. Le 8, à 1 h., le psychromètre n'accuse que 28 centièmes de vapeur d'eau en suspension. Le 12, à 1 h., 29 centièmes : tendances à orages. Minimum de pression le 15 : 721,34 (752,36) avec période de pluies légères. — Température maxima : 30,25 le 23, période de beaux jours. Orages le 2; le 13, à la suite de sécheresses (24 mm. 6 d'eau pluviale); le 14 et le 24, 7 au total. Prédominance marquée du S.-W.; 20 jours en moyenne.

AOUT

Généralement calme, chaud et sec. — La pression oscille aux environs de la moyenne; le minimum 727,83 (759,18) à la nouvelle lune avec légères pluies; maximum 737,36 (769,07) le 26. Température minima : 5°25, le 5; maxima 31°70, le 19, avec temps chaud, sec et orageux suivi de légères pluies d'orages jusqu'au 23 (pleine lune). Deux orages seulement : le 11, à 1 h. (anomalie dans la température : le maximum se produit seulement le soir au coucher du soleil); le 21, avec grêle. — Même prédominance du S-W. que le mois précédent.

SEPTEMBRE

Pression généralement au-dessus de la moyenne. Un premier minimum a eu lieu du 6 au 8, à l'époque de la nouvelle lune; les matinées étaient alors d'une telle fraîcheur que le 6, il gelait en certains endroits, suivant

l'exposition. Un second minimum de pression se produit subitement le 21 au matin, la veille de pleine lune; mais l'onde atmosphérique ne tarde pas à se déplacer et le maximum 740^{mm} 44 (772^{mm} 28) du 27, coïncide encore avec la température la plus basse du mois, — 3°80 et un état hygrométrique très-faible (34 % à 1 h.). Cette dernière gelée, survenue brusquement, par une atmosphère peu chargée de vapeurs, a surpris toutes les plantes encore vertes.

Ce mois s'est fait remarquer par ses changements soudains de température; de belles journées, chaudes, orageuses, alternaient avec de véritables journées d'automne, maussades, tristes et sombres. — Première gelée générale le 19. 3 orages les 3, 8 et 9. — Chose à noter : le 17, quelques paillettes de neige ont fait leur apparition.

OCTOBRE

Pression atmosphérique assez élevée; maxima : 742,02 (773,93) le 17 au soir, suivie de plusieurs jours de gelée, jusqu'à la pleine lune (22). Minima : 720,93 (751,93) le 25, avec ciel habituellement couvert et pluie légère. Bien que le thermomètre ne soit pas très-bas, l'air est néanmoins très-rafraîchi; dès les premiers jours, l'automne s'annonce comme peu favorable aux plantes en terre. Un maximum de 21°40, le 14, au dernier quartier, est exceptionnel; la température avant et après cette date, était comparativement peu élevée; c'est ainsi que le 19 nous relevons un minimum de — 5°30. On peut encore noter que, jusqu'au 21, le pluviomètre n'a donné que 3^{mm},7.

NOVEMBRE

Premières journées assez agréables malgré la conjonction lunaire. (Été de la Saint-Martin). — Un maximum de température de 17°40, le 7, est à signaler. — Un maximum

de pression 743,86 (776,85) coïncide encore avec le minimum de température de — 2°10. Les derniers jours du mois, depuis le 20, sont humides, pluvieux et tourmentés. Une tempête de S-W., avec pluie, grêle et grésil, fait rage toute la nuit du 22 au 23 et le baromètre descend rapidement jusqu'au 25 au matin; alors une brusque dépression (minima du mois : 711,00 (741,57) est amenée par une bourrasque de pluie mêlée de grésil. L'onde atmosphérique se relève rapidement : dans les 24 heures, le baromètre remonte de 24 millimètres.

Les derniers jours se signalent par une température relativement douce et exceptionnelle pour la saison. — 2 jours de gelée et 2 de rosée blanche.

DÉCEMBRE

Pendant les premiers jours, la pression, assez faible, se relève graduellement; elle atteint, le 15, 746mm 55 (778,65), puis après de légères inflexions, revient le 26 à 716,30 (747,10). La température se montre assez clémente et l'hiver s'annonce comme devant être au moins tardif. La période de froid qui se produit habituellement vers le 8, se traduit cette année, après un maximum de 9°65, le 7, par quelques gelées du 9 au 12, pendant lesquelles le thermomètre ne dépasse pas — 6°. Le véritable minimum du mois, — 10°70, n'a lieu que le 22, dans les 3 jours après la pleine lune. Pendant 15 jours seulement, le thermomètre est plus ou moins descendu au-dessous de zéro.

JANVIER 1878

Très-fortes pressions depuis le 10 jusqu'au 23. Maximum le 13, 748,89 (781,09, maxima de l'année), correspondant à une température *minima* de — 13°50 (laquelle est également, c'est à remarquer, la température minima de l'année). — Pression minima : 717,59 (748,45), au dernier

quartier de la lune, deux jours après la température maxima : 8°05. — 23 jours de gelées peu importantes; les 12, 13 et 28 seulement, la température atteignait 12° à 13° degrés au-dessous de zéro. — Onze jours de neige, qui tient à peine sur le sol, et fond au moindre courant de S-W. La terre n'a d'ailleurs pas encore perdu toute sa chaleur; les courants polaires sont contrebalancés par les courants équatoriaux. Le pluviomètre n'a donné, au total, que 37mm8.

FÉVRIER 1878

Pression atmosphérique continuellement au-dessus de la moyenne; maxima : 747,26 (779,39) le 22; minima : 730,28 (761,68) le 11, au premier quartier, avec dégel. Bonnes journées du 15 au 20 (conjonction lunaire), maximum de température 16°30, le 16; minimum : — 10°25 le 6. Seize jours de gelées peu importantes; dix jours pluvieux en général, dont 7 de pluie simple. Le pluviomètre n'a donné, au total que 35mm9. — Ces faibles quantités d'eau recueillies pendant cette saison sont la contrepartie des averses diluviennes et incessantes qui ont signalé les premiers mois de cette année (voir le tableau général des observations pluviométriques).

STATION MÉTÉOROLOGIQUE A THAON

Dans le courant de l'année, M. l'ingénieur Lederlin, le savant directeur des importantes usines de Thaon, a bien voulu nous charger d'établir, à ses frais personnels, une station météorologique, à proximité de ses bureaux. La situation est excellente, bien découverte de toutes parts; Aussi, avons-nous été heureux de la détermination prise par M. Lederlin : les deux stations de Thaon et d'Épinal étant munies de thermomètres et de pluviomètres identiques et comparables installés dans les mêmes conditions, mais dans des situations différentes, il sera possible d'établir un parallèle

exact entre les indications ainsi recueillies. On peut déjà remarquer, à l'inspection des tableaux udométriques (1), que les ondes de pluie se correspondent assez bien, en temps et en quantité, bien que les deux stations soient éloignées l'une de l'autre de 12 kilom. La comparaison de la température ne sera pas moins digne d'intérêt.

UDOMÉTRIE

Est-il vrai qu'il tombe moins d'eau dans les vallées que sur les montagnes ? On peut répondre *oui* et *non*.

Une opinion généralement accréditée est qu'il tombe plus d'eau dans les vallées, c'est-à-dire, sur les parties où la distance entre le sol et les nuages est plus grande, que sur les montagnes. Cette opinion n'est pas sans fondement : les physiciens, le pluviomètre en main, sont d'accord pour affirmer que de deux pluviomètres placés à peu près dans la même verticale, à 25 ou 30 mètres et plus, l'inférieur reçoit plus d'eau que le supérieur. — Mais, d'un autre côté, les relevés udométriques sont là pour témoigner que les stations situées dans les parties montagneuses, élevées, recueillent une quantité d'eau bien plus forte que les stations placées en plaine.

C'est que le phénomène est tout différent ; les circonstances ne sont pas identiques.

Sur une montagne, la température et la pression sont plus faibles que dans la vallée ; ces deux éléments, causes premières de la condensation des vapeurs, varient d'intensité en raison inverse de l'altitude. De plus, ainsi que nous l'avons déjà expliqué autre part, les montagnes, le plus souvent boisées, attirent les vapeurs qu'elles réduisent facilement en pluie. Il y a attraction permanente entre les montagnes et les nuages. Combien de fois n'avons-nous pas vu, surtout en temps d'orage, où le phénomène se

(1) Ceci se rapporte aux tableaux détaillés, que pour des raisons indépendantes de notre volonté, nous n'avons pu faire entrer dans ce résumé.

manifeste avec plus d'intensité, les masses de nuages arrivant de l'Ouest se précipiter vers les montagnes, et se diviser suivant les ramifications de la chaîne. C'est ce qui explique pourquoi les pays montagneux sont *plus souvent visités* par la pluie que les régions de la plaine. — Le diagramme n° 10 (1), bien que ne comprenant qu'une seule année, montre déjà la relation qui existe entre l'altitude du sol et la fréquence des pluies dans le bassin de la Moselle. La régularité de la courbe serait d'autant plus grande qu'elle représenterait un plus grand nombre d'années.

Dans la plaine et sur les plateaux, le phénomène est tout autre; un pluviomètre à la surface du sol recevra plus d'eau qu'un second de même diamètre placé à une certaine hauteur, dans la même verticale; d'abord, parce que le support de ce dernier, terrasse, habitation, etc., cause des perturbations dans les courants et peut déranger l'inclinaison des ondes pluviales; ensuite parce que les gouttes d'eau, d'une température inférieure à celle de l'air ambiant très-humide, produisent une condensation locale, activée d'ailleurs par la chute; en un mot, ces gouttes s'engraissent en s'incorporant la vapeur d'eau en suspension.

8 Avril 1878.

A. D.

(1) Ceci se rapporte à un tableau que, pour des raisons indépendantes de notre volonté, nous n'avons pu faire entrer dans ce résumé.




UNIV.
OF
MICH.

LES ORIGINES

DE GÉRARDMER

D'APRÈS LE P. BENOIT PICARD DE TOUL

SIMPLE NOTE

par

M. Arthur BENOIT

Membre correspondant.

C'est avec raison que l'érudit président de la Société d'Archéologie lorraine, M. H. Lepage, dit dans son intéressante *Notice historique et descriptive de Gérardmer*, qui a paru dans les *Annales de la Société d'Emulation* de l'année dernière (1), que les origines de cette charmante station estivale vosgienne restent complétement inconnues. En effet, Gérardmer n'est cité pour la première fois que dans un titre de la fin du XIIIe siècle, et tout ce qui a été dit sur son origine ne repose que sur des traditions assez vagues.

Après le moine Richer et les chanoines Herculanus et Jean Ruyr, cités par M. Lepage, il reste à entendre les assertions d'un humble religieux, le P. Benoît Picart de Toul, dont feu M. Beaupré (2) a tracé le portrait suivant : (3)

« Le P. Benoît, dont la robe de capucin ne couvrait point » un ignorant, peut être cité comme une autorité impo-

(1) 130—232.

(2) L'auteur des Recherches sur les commencements de l'imprimerie en Lorraine.

(3) De la prison de Ferry III. Nancy, 1839, p. 30.



» sante, en tout ce qui concerne l'histoire de Lorraine.
» Ses écrits, dont une partie a été imprimée (1), témoignent
» des laborieuses investigations auxquelles il avait consacré
» les loisirs de la vie claustrale, et il possédait des do-
» cuments nombreux et importants dont la perte est dé-
» plorée par Dom Calmet. « Sa mémoire est très-heureuse,
» dit la *Bibliothèque lorraine*, et il était fort instruit des
» maisons et affaires de ce pays. » Chevrier, peu louangeur
» de sa nature, reconnait au P. Benoît une connaissance
» profonde de l'histoire de Lorraine. « Ecrivain dur, mais
» exact, il est fait pour instruire et il n'a que cet avantage.
» Sec et toujours éloigné du ton qu'il faut prendre pour
» plaire, cet historien ne peut être lu avec plaisir que de
» ceux qui ont besoin de lui. »

Voici à quelle occasion le capucin toulois eut à s'oc-cuper de Gérardmer.

Le Père Hugo, abbé d'Étival, ayant écrit dans son *Traité historique et critique de l'origine de la maison de Lorraine* (2) que c'était apparemment du duc Gérard d'Alsace que le village de Gérardmer « à présent Géromé en Vosges, » avait emprunté son nom, le P. Benoît, — bien que le prémontré, après avoir transcrit le passage d'Herculanus, eût ajouté prudemment; « ce courtisan pénitent (Bilon),
» ou les peuples d'alentour, auraient-ils changé le nom de
» ce lac, pour éterniser la mémoire du duc? » — le P. Benoît, dis-je, dans son acerbe mais très-judicieuse critique du *Traité historique* (3), n'eut garde de laisser passer l'opinion de son antagoniste sans réponse, et il écrivit la petite dissertation suivante :

« J'ai cru autrefois que le village de Gérardmer em-

(1) Histoire de la maison de Lorraine, Toul, 1704; Pouillé.... du diocèse de Toul, id. 1711, 2 vol.; Histoire... du diocèse de Toul, id. 1707; etc.

(2) Berlin (Nancy), 1711, p. 69, sous le pseudonyme de Baleicourt.

(3) Remarques...., seconde partie, Toul, 1712, p. 46.

» pruntait son nom du duc Gérard, mais après plusieurs » recherches que j'ai fait, pour l'éclaircissement de l'histoire de Toul et de Metz, à laquelle je m'applique actuellement, je dis à présent que le duc Gérard suivi de » Bilon, l'un de ses officiers, assista à la translation de » l'évêque saint Gérard faite à Toul, le 22 octobre 1051. » Cet officier, touché de la sainteté de nos cérémonies et » des miracles que le bon Dieu fit paroitre sur le tombeau » de ce saint, et qui ont été écrits par un auteur contemporain, » se retira dans les Vosges et fit batir une chapelle en l'honneur de S. Gérard et de S. Bartélémi, laquelle à cause » des biens qu'il y annexa, fut érigée en bénéfice dans » l'église paroissiale, dont ces deux saints devinrent les » patrons et donnèrent lieu d'appeler les habitations proches » du lac, Gérarmer, *Sancti Gerardi mare.* »

« Voici quelques preuves de ma conjecture, » ajoute le P. Benoît. Mais les deux titres de 1449 et de 1455, dont il donne des extraits et qui ne sont pas dans la brochure de M. H. Lepage, prouvent seulement : 1° qu'en 1449, un siècle et demi après la première charte qui fasse mention de Gérardmer, une chapelle sous le vocable de saint Gérard et de saint Barthelémi existait près du lac de Longemer; 2° que les dames de l'abbaye de Remiremont avaient le patronat de la chapelle; qu'en 1455, la chapelle n'est plus désignée que sous le nom de saint Barthelémi. Je donne ici, d'après le capucin toulois, les deux extraits dont il s'agit :

Religiosa Domina Henrieta de Vienna et Capitulum ecclesiæ Monasterii Sancti Petri de Romaricomonte Ordinis S. Benedicti, ad quas presentatio dictæ capellaniæ S. GERARDI et S. Bartolomæi de longo mari asseritur pertinere. 10 *Martii* 1449.

Dilectum nostrum Joannem Freminet de Castris supra Mosellam Tullensis Diocesis subdiaconum ad capellaniam perpetuam ad altare S. Bartolomæi (1) *in longo mari fundatam et vacantem per diu*

(1) Elle est désignée ainsi dans le Pouillé de 1711. Jusqu'à la Révolution, elle appartint aux dames de Remiremont : de nos jours, on a élevé une nouvelle chapelle à la mémoire de Saint-Florent d'Hasslach.

turnam rectoris sive possessoris dictæ capellaniæ orbationem per venerabilem et religiosam Dominam Alexiam de Parroya Dei patientia, Abbatissam ecclesiæ sive Monasterii S. Petri de Romaricomonte, dictæ diocæsis, Ordinis S. Benedicti.

En 1540, selon M. Lepage, les habitants de Gérardmer furent détachés de la chapelle vicariale de Gerbépal. Ils eurent la permission de construire une église qui resta comme Gerbépal, une annexe de l'importante paroisse de Corcieux, dont le curé, d'après le Pouillé de 1711, touchait à Gérardmer, comme chef spirituel, quarante livres de beurre et douze fromages. Les deux anciens patrons de l'ædicule de Longemer furent les saints protecteurs de la nouvelle église ; saint Gérard et saint Barthelémi sont encore de nos jours les patrons de Gérardmer.

Le 16 décembre 1663, quelques granges furent réunies à la nouvelle cure du Tholy, érigée en mission et desservie (1) par des chanoines réguliers. Ce fut le seul fait à signaler jusqu'en 1789. Sous l'épiscopat de M. Maudru, Gérardmer fit partie de l'archiprêtré de Bruyères, archidiaconé de Saint-Dié.

En résumé, il y a tout lieu de croire que le P. Benoît ne s'est pas trompé, en attribuant le nom de Gérardmer au saint évêque de Toul. Mais il est à regretter que le savant historien n'ait pas cru devoir justifier plus au long sa très-croyable assertion, bien qu'il soit un de ces rares écrivains qu'on doit croire sur parole et dont les citations n'ont pas besoin d'être vérifiées.

---

(1) Pouillé, p. 121, 163, 384 (t. II). Le supplément indique le curé de Corcieux comme touchant la dîme à Gérardmer (Pouillé de Caillier).

TABLEAU

DES

MEMBRES COMPOSANT LE BUREAU

ET LES

COMMISSIONS ANNUELLES

ET

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

BUREAU POUR 1877 ET 1878.

Président, M. *Le Moyne*, directeur des postes et télégraphes.

Vice-présidents, M. *Lebrunt*, professeur de mathématiques, en retraite. M. *De Grandprey*, conservateur des forêts.

Secrétaire perpétuel, M. *Cherest*, directeur de l'Ecole industrielle des Vosges, et principal du collége à Epinal.

Secrétaire adjoint, M. *Colnenne*, inspecteur des forêts.

Trésorier, M. *Chapellier*, instituteur.

Bibliothécaire-archiviste, M. *Lapicque* (Augustin), ancien professeur.

Bibliothécaire-archiviste-adjoint, M. *Martin*, chef de bataillon du génie, en retraite.

COMMISSIONS ANNUELLES POUR 1878.

1° COMMISSION D'AGRICULTURE.

MM. *De Grandprey*, président ; *Gaudel*, secrétaire, *Chapellier*, *Defranoux*, *Lapicque (Auguste)*, *Lebrunt*.

2° COMMISSION D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE.

MM. *G. Gley*, président; *Voulot*, secrétaire, *Chapellier*, *Conus*, *Haillant*, *Graillet*, *Guilmoto*.

3° COMMISSION LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE.

MM. *Defranoux*, président; *Graillet*, secrétaire, *Lapicque* (*Augustin*), *Conus*, *Colnenne*, *Haillant*, *Châtel*.

4° COMMISSION SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIELLE.

MM. *Martin*, président; *Lebrunt*, secrétaire, *Berher*, *Gebhart*, *Kiener*, *Châtel*, *Adam*.

5° COMMISSION D'ADMISSION.

MM. *G. Gley*, président; *Gaudel*, secrétaire, *de Grandprey*, *Nicolas*, *Martin*, *Lapicque* (*Augustin*), *Adam*.

Le Président de la Société et le Secrétaire perpétuel font partie de droit de toutes les commissions.

MEMBRES TITULAIRES

résidant à Epinal

MM.

1878. *Adam*, architecte, président de la Société d'horticulture des Vosges.

1870. *Berher*, docteur en médecine.

1874. *Brenier* (l'abbé), curé d'Epinal.

1850. *Chapellier*, (A. ✿) instituteur public.

1877. *Châtel*, industriel, président de l'association des anciens élèves des écoles industrielles de Mulhouse et d'Epinal.

1853. *Cherest*, (A. ✿) directeur de l'Ecole industrielle des Vosges, principal du collége d'Epinal.

1874. *Collot*, imprimeur, ancien professeur d'histoire au collége d'Epinal.

1859. *Colnenne*, inspecteur des forêts.

1859. *Conus*, officier d'Universite, inspecteur d'Académie.

1828. *Defranoux*, inspecteur des contributions indirectes, en retraite.

1873. *Demangeon*, chef de bureau à la préfecture, secrétaire de la Commission départementale de météorologie des Vosges.

1878. *Garnier*, conducteur des ponts et chaussées, chef des bureaux de l'ingénieur en chef.

1874. *Gaudel*, sous-inspecteur des forêts.

1871. *G. Gebhart*, pharmacien.

1874. *Gley* (Emile), ancien imprimeur.

1853. *Gley* (Gérard), (A. ✪) professeur de troisième au collége.

1877. *Graillet*, agrégé de l'enseignement spécial, professeur à l'Ecole industrielle.

1873. *De Grandprey*, (Clément), conservateur des forêts.

1877. *Guilmoto*, archiviste du département.

1875. *Haillant*, avoué, docteur en droit.

1878. *Kiener* ✠, industriel, président de la Commission départementale.

1872. *Lafosse* ✠, sous-intendant militaire.

1861. *Lapicque* (Auguste), vétérinaire.

1876. *Lapicque* (Augustin), (A. ✪) ancien professeur.

1856. *Lebrunt*, (A. ✪) professeur de mathématiques, en retraite.

1864. *Le Moyne* ✠ directeur des postes et télégraphes.

1873. *Malarmé* ✠, avocat.

1876. *Martin* ✠, chef de bataillon du génie, en retraite.

1854. *Maud'heux*, (A. ✪) avocat, docteur en droit.

1862. *Merlin*, (A. ✪) secrétaire de l'inspection académique.

1874. *Nicolas*, licencié en droit, ancien avoué.

1876. *Voulot*, conservateur du musée départemental.

MEMBRES LIBRES

résidant à Epinal.

1877. *Ancel*, docteur en médecine.

1877. *Pellerin*, imprimeur imagiste.

MEMBRES ASSOCIÉS

résidant dans le département.

MM.

1877. *Arnould*, industriel à Saint-Maurice-sur-Moselle.
1875. *Boucher*, fils, fabricant de papier à Docelles.
1877. *De Boureulle* (O. ✻), colonel d'artillerie en retraite, à Docelles.
1864. *Bourguignon*, cultivateur à Vrécourt.
1850. *Buffet* (Louis) ✻, sénateur, ancien Ministre de l'Intérieur.
1875. *Cabasse*, pharmacien, à Raon-l'Etape.
1843. *Chevreuse*, docteur en médecine, à Charmes.
1866. *Claudel*, Charles, fabricant de papier, à Docelles.
1875. *Claudot*, docteur en médecine, sénateur, à Eloyes.
1875. *Colin*, agriculteur à Ménil-sous-Harol (Ville-sur-Illon).
1878. *Conrard*, licencié en droit, à Damas-devant-Dompaire,
1862. *Deblaye*, (l'abbé), archéologue, à Coussey.
1876. *Déchambenoit*, directeur des usines de la Pipée (Fontenoy-le-Château.)
1868. *Defrance*, cultivateur à Langley (Charmes).
1861. *Desfourneaux*, curé de Malaincourt (Bulgnéville).
1876. *Dubois* (Jules), propriétaire à Martigny-les-Lamarche.
1873. *Edme* (Louis), à Rouceux (Neufchâteau).
1872. *Evrard*, père, banquier, président du tribunal de commerce, à Mirecourt
1861. *Ferry* (Hercule), industriel et agriculteur, à Saint-Dié.
1877. *Forel*, président du Comice agricole de Remiremont, à Rupt.
1877. *Forel* (Paul) industriel à Rupt.
1875. *Fournier*, docteur en médecine, à Rambervillers.
1832. *Friry*, avocat, archéologue, correspondant du Ministre de l'Instruction publique, à Remiremont.
1872. *Gaspard* (Emile), notaire, à Mirecourt.
1878. *Gautier*, ancien capitaine du génie, industriel à Monthureux-sur-Saône.
1864. *George* ✻, cultivateur, à Mirecourt.
1861. *Guinot*, curé de Contrexéville.

1876. *Hénin* (le prince d'), directeur de la ferme-école de Lahayevaux, au château de Bourlémont (Neufchâteau).

1864. *Houberdon*, cultivateur à Naimont, commune d'Uzemain (Xertigny).

1866. *Krantz* (Léon), fabricant de papier, à Docelles.

1859. *Lahache*, juge de paix à Xertigny.

1862. *Lebœuf*, sous-directeur de la ferme-école de Lahayevaux (Neufchâteau).

1864. *Leclerc* ✻, médecin-major en retraite, à Ville-sur-Illon.

1867. *Lederlin*, directeur des établissements industriels de Thaon.

1867. *Lefebvre*, pharmacien à Neufchâteau.

1878 *Legras*, docteur en médecine à Dompaire.

1862. *Liétard*, docteur en médecine à Plombières.

1858. *Louis*, principal du collége de Bruyères.

1876. *Lung*, industriel à Moussey (Senones).

1861. *Mansuy*, vétérinaire à Remiremont.

1876. *Michaux*, architecte à Sartes (Neufchâteau).

1870. *Moitessier*, ancien négociant, ancien juge au tribunal de commerce, à Mirecourt.

1839. *Mougeol* ✻, docteur en médecine à Bruyères, membre du Conseil général.

1868. *Noël*, Ernest, industriel et agriculteur à Thunimont, commune de Harsault, (Bains).

1863. *Perdrix*, cultivateur à Bazoille, président du comice de Neufchâteau.

1876. *Pernet*, Léon, négociant, maire de Rambervillers.

1861. *Perrin*, Sulpice, botaniste, à Cremanvillers (Vagney).

1856 *Petit*, ancien principal du collége de Neufchâteau.

1860. *Préclaire*, arboriculteur, receveur-buraliste à Charmes.

1842. *De Pruines*, père ✻, maître de forges à Sémouse (Xertigny).

1859. *Renault*, pépiniépiste à Bulgnéville.

1836. *Resal* ✻, avocat, à Dompaire.

1862. *Resal* fils, docteur en médecine, à Dompaire.

1878. *Sellière*, H., ingénieur civil.

1867. *Steinheil* ✻, manufacturier à Rothau, ancien député.

1878. *Simonet*, professeur au collége de Neufchâteau.

1864. *Thiriat*, secrétaire de la mairie de Vagney.

1859. *Thomas*, curé de Biffontaine (Brouvelieures).

1825. *Turck*, docteur en médecine à Plombières, ancien représentant.

1877. *Vallon*, vétérinaire à Châtel-sur-Moselle.

1862. *Verjon* ✻, docteur en médecine à Plombières.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

résidant hors du départemant.

MM.

1862. *Abert*, chef du service des enfants assistés et des établissements de bienfaisance de la Gironde, à Bordeaux.

1862. *Adam* ✻, conseiller de la Cour d'appel, rue des Tiercelins, 34, à Nancy.

1846. *Aubry* (Félix), propriétaire, rue du faubourg Poissonnière, 35, à Paris.

1875. *Barbier de Montault*, camérier de Sa Sainteté, au château de Mâris, par Jaulnay (Vienne).

1861. *Bataillard*, agronome, à Champagney, par Audeux (Doubs).

1854. *Baudrillard* ✻, ancien conservateur des forêts, à Dreux.

1855. *Baudrillard* ✻, membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), rue de l'Odéon, 10, à Paris.

1874. *De Bauffremont-Courtenay*, (le prince Gontran), au château de Brienne (Aube).

1871. *De Bauffremont-Courtenay*, (le prince Eugène), duc d'Atrisco, au château de Brienne (Aube).

1878. Bécus, agriculteur, membre de la Société centrale d'agriculture de Meurthe et Moselle, à Nancy.

1862. *Bégel* (l'abbé), missionnaire en Amérique.

1860. *Benoit* ✻, doyen de la Faculté des lettres de Nancy.

1870. *Benoit* (Arthur), ancien juge de paix, rue St-Jean, 39, à Nancy.

1864. *Benoit* (Sébastien), vérificateur des poids et mesures à Dôle.

1862. ***Bertherand***, docteur en médecine, secrétaire de la Société d'Agriculture, sciences et arts de Poligny.

1842. ***Blaise*** (des Vosges) ✻, professeur d'économie politique, rue Léonie Chaptal, 7, à Paris.

1871. ***De Blignières*** ✻, ancien préfet des Vosges.

1876. ***Bonardot***, archiviste, rue d'Enfer, 84, Paris.

1875. ***Boudard***, inspecteur de l'enseignement primaire, à Troyes.

1862. ***Bourgeois***, ancien professeur à l'école professionnelle de Mulhouse, en retraite, à Besançon.

1863, ***Bourguin***, président honoraire de la Société protectrice des animaux, avenue de Neuilly, 129, Paris.

1853. ***Bourlon de Rouvre*** (C. ✻), ancien préfet des Vosges.

1861. ***Bourlot***, professeur de mathématiques au lycée de Montauban.

1870. ***Buez***, docteur en médecine, ancien inspecteur de l'établissement hydrominéral de Martigny-les-Bains (Vosges).

1875. ***Burtaire***, inspecteur de l'enseignement primaire à Die (Drôme).

1862. ***Caillat***, docteur en médecine à Aix.

1863. ***Campaux*** ✻, docteur ès-lettres, professeur de littérature latine à la Faculté des lettres de Nancy.

1874. ***Chabert***, directeur de la compagnie d'assurances l'Union, quai Claude-le-Lorrain, 22, à Nancy.

1873. ***De Chanteau***, archiviste paléographe, au château de Montbras, par Maxey-sur-Vaise (Meuse).

1869. ***Chervin***, aîné, directeur-fondateur de l'Institution des bègues, avenue d'Eylau, 90, à Paris.

1865. ***Chevillot***, principal du collége de Commercy.

1845. ***Claudel*** ✻, d'Epinal, ingénieur civil, rue le Regrattier, 10, à Paris.

1862. ***De Clérambault***, (Gaflan) vérificateur des domaines, à Bourges.

1867. ***De Clinchamp*** ✻, inspecteur des enfants assistés à Châteauroux.

1849. ***Cournault*** ✻, conservateur du musée lorrain, à Malzéville-Nancy.

1853. ***Danis***, architecte, rue de Médicis, 8, Paris.

1873. ***Darcy*** ✻, ancien préfet des Vosges.

1873. *Darras* (l'abbé), vicaire général honoraire du diocèse de Nancy, rue de Varennes, 98, à Paris.

1856. *Daubrée* (C. ✻) membre de l'Institut (Académie des sciences), directeur de l'Ecole des mines, boulevard St-Michel, 62, à Paris.

1847. *Delesse* (O. ✻), ingénieur en chef des mines, professeur à l'Ecole des mines et à l'Ecole normale supérieure, rue Madame, 59, à Paris.

1856. *Delétang* ✻, ingénieur des chemins de fer de l'Est, à Charleville.

1876. *Denis-Ginoux*, greffier de paix, à Château-Renard (Bouches-du-Rhône.

1847. *Desbœufs* ✻, statuaire, rue Notre-Dame-de-Lorrette, 47, à Paris.

1846. *D'Estocquois* ✻, professeur de mathématiques appliquées à la Faculté des sciences de Dijon.

1843. *Dompmartin*, docteur en médecine à Dijon.

1851. *Druhen*, aîné, professeur à l'école de médecine de Besançon.

1865. *Duhamel*, archiviste du département de Vaucluse, à Avignon.

1863. *Dulac* (O ✻), colonel du 12e régiment de dragons.

1875. *Faudel*, docteur en médecine, à Colmar.

1874. *Florentin*, receveur des établissements de bienfaisance, à Bar-le-Duc.

1870. *Français* (O ✻), peintre paysagiste, rue Carnot, 3, à Paris.

1844. *Gaillardot*, médecin sanitaire, à Alexandrie (Egypte).

1859. *Galmiche*, inspecteur des forêts, en retraite, à Coulevon (Vesoul).

1863. *Gasquin*, proviseur du lycée de Reims.

1874. *Gaudé*, instituteur à Sauvigny (Meuse).

1876. *Gérard*, receveur de l'enregistrement, à Neuilly-Saint-Front (Aisne).

1878. *Germain* (O. ✻), membre de l'Institut, doyen de la Faculté des lettres de Montpellier.

1844. *Gigault d'Olincourt*, ingénieur civil, architecte, à Bar-le-Duc.

1852. *Gillebert d'Hercourt*, directeur de l'établissement hydrothérapique et médecin consultant aux eaux d'Enghien (Seine-et-Oise).

1863. *Giraud*, président du tribunal civil, à Niort.

1845. *Gley* (C. ✵), officier d'administration principal des subsistances militaires en retraite, boulevard Magenta, 7, à Paris.

1878. *Gley*, René, receveur-rédacteur des domaines, à Montpellier.

1844. *Glœsener*, professeur, membre de l'Académie royale de Belgique, rue des Augustins, 55, à Liége.

1842. *Godde de Liancourt*, fondateur de la Société des naufrages, rue de l'Odéon, 8, à Paris.

1876. *Des Godins de Souhesmes*, Gaston, percepteur de Balan, à Sedan (Ardennes).

1844. *Godron* (O ✵), correspondant de l'Institut (Académie des sciences), naturaliste, doyen honoraire de la Faculté des sciences de Nancy, à Nancy.

1869. *Grad*, Charles, député de Colmar au Reichstag, homme de lettres à Turckheim (Alsace).

1869. *Guerin*, Raoul, archéologue, rue Saint-Julien, 8, à Nancy.

1859. *Guerrier de Dmaust* (baron) (O. ✵), secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Nancy.

1864. *Guibal*, sous-inspecteur des forêts, à Poligny.

1844. *Guillaume* (l'abbé), aumônier de la chapelle ducale ; à Nancy.

1836. *Haussmann* ✵, ancien intendant militaire, rue St-Georges, 23, à Paris.

1863. *Héquet*, comptable aux forges de Liverdun (Meurthe).

1876. *De Hoben* (baron) consul de Bolivie, à Alger.

1858. *Hoorebecke* (Gustave van), avocat à la cour d'appel de Gand.

1829. *Hubert*, naturaliste et homme de lettres, à Iverdun.

1848. *Husson*, pharmacien à Toul.

1869. *Husson*, proviseur du lycée de Chaumont.

1874. *Hyver* (l'abbé), professeur de rhétorique au petit séminaire de Pont-à-Mousson.

1875. *Jacob*, directeur du musée, à Bar-le-Duc (Meuse).

1863. *Joly*, avocat, secrétaire de la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers.

1860. *Joubin*, proviseur du lycée de Lille.

1861. *Joumar*, avocat à la Cour d'appel, suppléant du juge de paix du 3e arrondissement, rue de Lille, 7, à Paris.

1866. *Jouve*, professeur, rue d'Erlanger, 18, à Paris-Auteuil.

1874. *Julhiet*, (O. ☼), capitaine de vaisseau, à la Côte-Saint-André (Isère).

1864. *Juste Pidancet*, conservateur du musée de Poligny, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de la même ville.

1858. *Jutier* ☼, ingénieur en chef des mines, à Châlon-sur-Saône, (Saône-et-Loire).

1868. *Kuhn*, (l'abbé Hermann), curé de Brouderdoff (par Valérystal), (Meurthe-et-Moselle).

1855. *Kuss* ☼, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Paris.

1829. *Languet de Sivry*, propriétaire à Arnay-le-Duc (Côte-d'Or).

1869. *Lapaix*, graveur héraldique, rue des Dominicains, 138, à Nancy.

1877. *Laprevote* (Charles), secrétaire de la société d'archéologie lorraine, à Nancy.

1873. *Laurent* (l'abbé), ancien inspecteur d'Académie à Epinal.

1878. *Lebègue*, directeur de l'asile public des aliénés, à Lyon..

1872. *Leblanc*, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Caen.

1849. *Lebrun*, architecte à Lunéville.

1866. *Le Clerc* ☼, docteur en médecine, médecin consultant aux eaux de Contrexéville, rue du Couchant, 4, à Reims.

1850. *Lecoq* (O. ☼), géologue, professeur à la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand, correspondant de l'Institut.

1858. *Legrand du Saulle*, docteur en médecine, boulevard Saint-Michel, 9, à Paris.

1867. *Lehr*, docteur en droit, professeur de droit civil français et de droit comparé à l'Académie de Lausanne (Vaud) (Suisse).

1844. *Lepage*, Henri ☼, archiviste du département de Meurthe-et-Moselle, président de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy.

1874. *Le Plé* ✻, docteur en médecine, président de la Société libre d'Emulation, du commerce et de l'industrie de lé Seine-Inférieure, à Rouen.

1847. *Levallois* ✻, inspecteur général des mines, rue Belle-Chasse, 44, à Paris.

1866. *Lévy*, grand rabbin à Vesoul.

1853. *L'héritier* ✻, inspecteur des eaux thermales de Plombières.

1849. *Liégey*, docteur en medecine, avenue de Paris, 2, à Choisy-le-Roy (Seine).

1844. *Lionnet* ✻, ancien professeur de mathématiques au lycée Louis-le-Grand, avenue de Villiers, 8, à Paris.

1861. *Liron* (Jules de) d'Airolles, secrétaire général honoraire de la Société d'agriculture de Châlon-sur-Saône, rue de Sèvres-Vaugirard, 82, à Paris.

1878. *Lorrain*, homme de lettres, à Iberville (Canada).

1878. *Malgras*, procureur de la République à Briey (Meurthe et Moselle).

1864. *Malte-Brun* ✻, secrétaire général honoraire de la Société de géographie, rue Jacob, 16, à Paris.

1859. *Marchal*, archéologue, juge de paix à Bourmont (Haute-Marne).

1871. *Maréchal*, inspecteur de l'instruction primaire, à Provins (Seine-et-Marne).

1847. *Martins* (O. ✻), professeur à la Faculté de médecine de Montpellier.

1854. *Matheron* ✻ ingénieur civil, à Marseille.

1836. *Maulbon d'Arbaumons* ✻, ingénieur en chef en retraite.

1847. *Mauléon* (de), directeur-fondateur du *Recueil industriel et des Beaux-Arts*, à Paris.

1876. *Max Werly*, négociant, boulevard Sébastopol, 72, à Paris.

1852. *Meaume* ✻, avocat, ancien professeur à l'Ecole forestière, grande avenue, 45, à Neuilly-sur-Seine.

1857. *Michaud* ✻, capitaine adjudant-major en retraite, chef d'institution à Sainte-Foy-les-Lyon.

1859. *Morand* ✻, médecin principal à l'hôpital militaire de Vincennes.

1866. *Mortillet*, (Gabriel de), ingénieur civil, rue de Vaugirard, 35, à Paris.

1861. *Mougel*, curé de Duvivier, par Bône (Algérie).

1841. *Naville*, Adrien, praticulteur à Genève.

1871. *Olry*, instituteur à Allain-aux-Bœufs, par Colombey-les-Belles (Meurthe-et-Moselle).

1845. *Oulmont* ✻, docteur en médecine, rue Bergère, 21, à Paris.

1876. *Oustry* ✻, ancien préfet des Vosges, préfet de la Dordogne, à Périgueux.

1876. *Papier*, entreposeur des tabacs, à Bône (Algérie).

1864. *Pâté*, professeur d'agriculture, à Nancy.

1852. *Pêchin* ✻, ancien sous-préfet de Remiremont.

1836. *Péricault de Gravillon* (C. ✻), colonel d'Etat-major, rue de l'Université, 27, à Paris.

1847. *Perrey* ✻, professeur honoraire de la Faculté des sciences de Dijon, rue du Port, 78, à Lorient.

1872. *Pfaff*, professeur d'allemand au lycée de Montpellier.

1841. *Pierrard*, ancien officier du génie.

1839. *Pinel*, avocat à la Cour d'appel, rue Laffitte. 34, à Paris.

1329. *Piroux* ✻, directeur de l'Institution des sourds-muets, à Nancy.

1872. *Plassiard*, ingénieur civil, inspecteur du travail des enfants dans les manufactures, rue Saint-Léon, 52, à Nancy.

1844. *Poirel* ✻, président de chambre à la cour d'appe d'Amiens.

1861. *Ponscarme* ✻, graveur de médailles, à Paris.

1876. *Puton*, inspecteur des forêts, avocat, professeur de droit à l'Ecole forestière, rue Saint-Dizier, 138, à Nancy.

1871. *Quintard*, secrétaire-adjoint de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy.

1869. *Rabache*, homme de lettres à Morchain (par Nesle) Somme.

1862. *De Rebecque*, Constant, président de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.

1872. *F. Renauld*, pharmacien, à St-Chamond (Loire).

1872. *J. Renauld*, juge suppléant au tribunal civil, rue Callot, 9, à Nancy.

1859. *Reuss*, docteur ès-sciences, professeur de mathématiques au lycée de Belfort.

1856. *Risler*, ancien rédacteur du *Journal d'agriculture pratique*, agronome, propriétaire à Calèves-sur-Nyon, canton de Vaud (Suisse).

1870. *Ristelhüber*, homme de lettres, quai Saint-Nicolas, 3, à Strasbourg.

1869. *Robert*, docteur en médecine, rédacteur en chef de la *Revue médicale, française et étrangère*, rue du Montet, 22, à Nancy.

1853. *Sabourin de Nanton*, ancien directeur des postes, homme de lettres, à Dijon.

1842. *Salmon* ✱, conseiller à la Cour de cassation, sénateur de la Meuse.

1829. *Saucerotte* ✱, médecin en chef honoraire à l'hôpital de Lunéville.

1843. *Simonin*, docteur en médecine, professeur à la Faculté de médecine, à Nancy.

1862. *Terquem* ✱, ancien administrateur du Musée géologique de Metz, rue de la Tour, 78, à Passy.

1853. *Thévenin*, conseiller à la cour d'appel de Paris, boulevard Saint-Michel, 45.

1869. *Thévenot*, ancien vérificateur des poids et mesures, rue de la Trinité, 5, à Troyes (Aube).

1832. *Toussaint*, agriculteur à Stuttgard.

1858. *Trouillet*, arboriculteur, à Montreuil-les-Pêches (Seine).

1844. *Vagner*, imprimeur-libraire-éditeur, rue du Manége, 3, à Nancy.

1845. *Valdezey*, médecin à Liancourt (Oise).

1875. *Valkenaer* (le baron de), agriculteur, au Paraclet (Aube).

1876. *Vautrin*, professeur libre d'ophtalmologie, rue Dom Calmet, 6, à Nancy.

1829. *Vergnaud-Romagnési*, négociant à Orléans.

1862. *Vesins* (vicomte de) (O. ✱), ancien préfet des Vosges.



TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

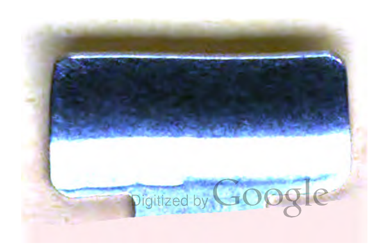
DANS LE VOLUME DE 1878

Pages.




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06695 1560




Digitized by Google

